

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

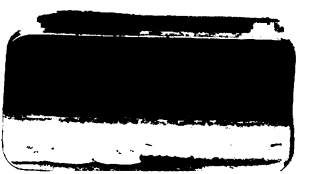
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 1,021,076





UNIV. OF MICH.



M.r L'ABBÉ DE S.t PIERRE
Né au Chateau de S.t Pierre près Valogne en Basse Normandie le 13 Fevrier 1658.
Mort à Paris le 29 Avril 1743. à 86 Ans.

Charles Irénée Castel abbé de Saint Pierre

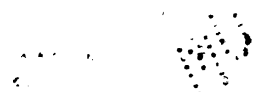
LES RÊVES
D'UN
HOMME DE BIEN,
QUI
PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS;
OU
LES VUES UTILES
ET PRATIQUABLES
DE M. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE,

Choisies dans ce grand nombre de Projets singuliers, dont le bien public étoit le principe.

Quique sui memores alios fecêre merendo.

A PARIS,
Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple du Goût.

M. DCC. LXXV.
Avec Approbation & Privilège du Roi.



coin. Lang.
Nancy
4-13-27
14628

PRÉFACE.

UN Citoyen pénétré du desir du bien public, tel que M. l'Abbé de Saint-Pierre, qui consuma ses veilles à chercher les moyens de rendre les Peuples heureux, & de procurer par-là aux Rois la plus solide gloire, mérite d'être distingué de la classe des Écrivains Politiques. D'après des vues aussi louables, M. l'Abbé de Saint-Pierre sonda toutes les parties du Ministère; il parcourut tous les établissemens humains, il en découvrit les défauts ou les abus, il indiqua par quelle manière on pouvoit les rectifier & leur faire produire le meilleur bien possible; & dans la chaleur de son enthousiasme pour l'Humanité en général,

il enfanta cette concorde idéale de tous les Souverains de l'Europe, connue ſous le nom de *Projet de Paix univerſelle ;* projet ſingulier, à la vérité, mais qui ſemble demander grace, en faveur de l'amour de ſon Auteur pour le bien Public, & qui, tout ſingulier qu'il eſt, ne mérite pas moins d'admiration pour le génie qui l'a imaginé.

Telle eſt l'idée qu'on doit ſe former de cette ame patriotique, & telle eſt celle que laiſſe dans l'eſprit la lecture réfléchie de ſes Ouvrages ; on y apperçoit une grande étendue d'idées, & un génie admirable de combinaiſon dans les détails.

Le Cardinal Dubois appeloit les Projets de l'Abbé de Saint-Pierres : *les Rêves d'un Homme de bien.* Cette dénomination peut être juſte à certains égards, c'eſt-à-dire, pour tout ce qu'il propoſe, qui nous paroît impratiquable :

mais elle ne l'eſt pas à l'égard d'un grand nombre de ſes Projets. On en trouve qui ne ſont nullement des Rêves, & ſes réflexions ſur les parties du Gouvernement, renferment d'excellentes vérités. Et quand même on ne les adopteroit pas ces réflexions, elles peuvent fournir des vues utiles aux Dépoſitaires du Miniſtère, pour corriger pluſieurs abus & pour procurer le meilleur bien poſſible. Si c'eſt-là rêver, les hommes ſages trouveront qu'il eſt très-beau de rêver ainſi.

Cependant on peut dire que cette maniere de qualifier les Ouvrages de l'Abbé de Saint-Pierre leur a fait une eſpèce de tort: un bon mot, ſorti de la bouche d'un homme d'eſprit, jette ſouvent un ridicule ſur un Auteur, & peut décréditer ſes Ouvrages. Il eſt très-poſſible qu'une infinité de gens, ayant entendu appeler

ainſi ceux de cet Abbé, dédaignent de les lire, s'imaginant que tout ce qu'il a écrit, ne ſont que des rêveries. Mais ce n'eſt pas ſur un bon mot que les perſonnes ſenſées ont coutume d'aſſeoir leur jugement; en liſant avec attention les Œuvres de M. l'Abbé de St.-Pierre, nous avons trouvé que dans les vingt volumes, ou environ, qui les compoſent, il y propoſé des vues très-ſaines, & des projets qui ſont très-pratiquables.

Nous les avons raſſemblés ces ſortes de vues & de projets. Nous avons placé ces matières dans l'ordre le plus naturel, ordre qui ne ſe trouve nullement dans les diverſes Éditions des Œuvres de cet Écrivain; car toutes les matières y ſont confondues, & on retrouve dans un volume ce qu'on a lu dans un autre.

Il faut encore obſerver que, ſi une partie des projets de M. l'Abbé de Saint-Pierre, ne paroiſſent que de belles ſpéculations, on doit plutôt s'en prendre à l'état actuel des ſociétés, qu'au défaut de juſteſſe & de ſuite dans ſes réflexions; & à l'égard de celui de la Paix univerſelle, qu'on a traité de chimérique, il le ſeroit en effet, ſi on y ſuppoſoit les hommes tels qu'ils devroient être, bons, généreux, déſintéreſſés, aimant le bien public, & non tels qu'ils ſont, injuſtes, avides, & préférant leur intérêt à tout; mais il ne l'eſt point, ſi on leur ſuppoſe aſſez de raiſon pour voir ce qui leur eſt utile, & aſſez de courage pour faire leur propre bonheur. Une telle ſuppoſition n'eſt point chimérique, & ſi, malgré tout cela, ce projet demeure ſans exécution, c'eſt que les paſſions qui les entraînent les font

agir contre leur propre raiſon & leurs véritables intérêts.

Mais, malgré le reproche de ſingularité dont on a taxé les projets de l'Abbé de Saint-Pierre, il n'eſt pas moins conſtant que ſes écrits ont contribué à étendre les lumières politiques, à éclairer ſur les objets qui peuvent augmenter le bien général, & diriger la morale vers la pratique. Il nous reſte à faire connoître la perſonne même de cet Homme célèbre.

CHARLES-IRÉNÉE CASTEL DE SAINT-PIERRE naquit le 18 Février 1658, au Château de Saint-Pierre en Normandie, Diocèſe de Coutance, d'une famille noble & ancienne. Ayant embraſſé l'État Eccléſiaſtique, il devint premier Aumônier de S. A. R. Madame, Ducheſſe d'Orléans : il fut reçu à l'Académie Françoiſe en 1695, il eut l'Abbaye de la

Sainte-Trinité de Tiron, en 1702, & accompagna, en 1712, le Cardinal de Polignac, l'un des Plénipotentiaires du Roi pour la Paix d'Utrecht. Il contribua par ſes écrits à faire établir la Taille proportionnelle, au lieu de l'arbitraire ; il écrivit & agit en homme d'État ſur cette matière, ſous la Régence de M. le Duc d'Orléans. Ayant fait un Diſcours à l'Académie Françoiſe, dans lequel il préféra un peu durement la Polyſynodie [l'Établiſſement des Conſeils] à la maniere de gouverner de Louis XIV, Protecteur de cette Académie, il en fut exclus. Il continua néanmoins de vivre paiſiblement & en Philoſophe, avec ceux même qui avoient conſenti à ſon excluſion ; il mourut à Paris le 29 Avril 1743, dans ſa 86e. année. On ne prononça point ſon éloge à l'Académie, contre la coutume ;

mais, dit M. de Voltaire, certaines fleurs qu'on jette ſur le tombeau d'un Académicien, n'ajoûtent rien ni à ſa réputation, ni à ſon mérite.



LES

LES RÊVES
D'UN
HOMME DE BIEN
QUI
PEUVENT ÊTRE
RÉALISÉS.

RÉFLEXIONS
HISTORIQUES ET POLITIQUES
DE
L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE,
Sur les Regnes des Rois de France.

LES dix Rois fainéans n'ont été appellés ainſi, que parce qu'ils ne faiſoient rien, comme Rois, ſoit pour diminuer les maux, ſoit pour augmenter les biens de la Nation. C'étoient leurs Maires du Palais, c'eſt-à-dire, leurs Miniſtres gé-

néraux, qui faiſoient tour. Les Rois vivoient dans leurs Palais, comme des particuliers qui ne ſongent, comme les enfans, qu'à faire ſuccéder les plaiſirs & les amuſemens les uns aux autres, les intrigues de l'amour, les dépenſes de la table, les petits évènemens journaliers de la chaſſe & du jeu, la muſique, la danſe, les ſpectacles. Telles étoient les occupations de ces Rois; il n'y avoit que le Maire du Palais, qui oſât parler d'affaire au Roi, ſous peine d'être chaſſé de la Cour. Il n'écoutoit que le Maire du Palais, qui ne lui diſoit des affaires d'Etat, que ce qu'il jugeoit à propos. Ces Rois, faute d'eſprit, faute d'application, faute de courage, n'avoient que le titre de Roi.

Un des amis des Grotius, alors Ambaſſadeur de Suéde en France, lui reprochoit de ce qu'il n'alloit preſque qu'à Ruel, maiſon de campagne du Cardinal de Richelieu, & de ce qu'il alloit fort rarement à Saint-Germain faire ſa cour au Roi: il lui répondit en deux mots: *Qui regit, hic Rex eſt*: c'eſt celui qui gouverne, qui eſt le Roi.

Sur le Siége de Paris par les Normands.

CE fut vers l'an 884, & sous le régne de Charles-le-Gros, Roi de France & Empereur d'Occident, que les Normands, au nombre de quarante-mille, commandés par Sigefroi, assiégèrent Paris, il y a plus de 870 ans. La ville de Paris étoit alors contenue dans l'Isle du Palais, mais Eudes Comte de Paris, fils du fameux Robert le Fort, ce Général si célébre dans les régnes précédens avoit fait beaucoup de provisions, & s'étoit renfermé avec de braves gens dans la ville; c'est le même Eudes Comte de Paris, d'où sortit Robert Comte des François, pere de Hugues le Grand, Duc de France, pere du Roi Hugues-Capet, tige de la Race Royale régnante. Le siége dura plus d'un an; les Parisiens soutinrent beaucoup d'assauts avec une valeur incroyable. Les Normands firent aux environs de Paris une infinité de pillages, de meurtres & de cruautés, & leverent enfin le siége par un accord honteux que Charles fit avec

eux. Mais ce terrible siége fit tant d'impression sur les Parisiens, que, plusieurs siécles après, ils récitoient encore dans leurs Prieres publiques : *A furore Normanorum, libera nos, Domine.*

Sur Hugues-Capet.

DEPUIS Hugues-Capet, qui fit sacrer huit ans avant sa mort Robert son fils, il n'y a point eu de véritable élection d'aucun Roi, & les freres cadets du Roi n'ont plus partagé la couronne, ils n'ont eu que des appanages pour la subsistance de leur famille; c'est ce qui a causé l'aggrandissement insensible du Royaume. Hugues eut l'habileté de faire bâtir plusieurs fortereſſes dans les Etats des grands Vassaux, & d'y tenir garnison, sous prétexte des invasions des Normands & des autres Peuples. Il est certain que la multitude des Fortereſſes est un bon moyen pour augmenter la sûreté & la durée d'un même Gouvernement & d'une même famille sur le Trône. Hugues n'étoit pas sans défaut & sans reproches: mais on les lui pardonne : on lui pardonne même jusqu'à

ſon uſurpation, parce qu'elle s'eſt juſtifiée, tant par l'extinction de ſa famille intéreſſée, que par la poſſeſſion légitime & continuée de ſes ſucceſſeurs depuis plus de ſept ſiècles, & ſon nom ſera d'autant plus illuſtre, que ſa poſtérité durera long-tems ſur le Trône de France. Il n'y a point, & il n'y a jamais eu parmi les Souverains du monde, & par conſéquent parmi les hommes, aucune Maiſon qui ait duré auſſi long-tems ſur le Trône, que la Maiſon de Hugues-Capet. Elle étoit déjà très-grande & très-illuſtre, & preſque ſouveraine près de 150 ans avant que de devenir royale.

Sur Robert.

LE Roi Robert reſſembloit, pour le caractère, à Louis-le-Débonnaire; peu d'eſprit & peu de courage : auſſi ſa femme Conſtance le gouvernoit impérieuſement. Comme la principale fonction d'un Roi demande de la fermeté, de la conſtance, & même un peu de reſſentiment contre ceux qui s'oppoſent à la juſtice & à l'entiere exécution des

Loix, on peut dire qu'un Roi qui ne montre pas de colère contre la vexation, contre l'oppreſſion, contre la violence & contre les crimes, manque à ſon devoir.

La patience, la douceur, l'indulgence, qui, portées au plus haut degré, ſont des vertus dans un particulier, qui eſt le maître de pardonner les injures qu'il reçoit, deviennent des défauts dans celui qui eſt établi pour garantir les Citoyens de toute injure.

Il nous reſte dans ma Province une ancienne tradition de l'extrême colère où entroit *Rollo* ou *Rollon*, le premier Duc de Normandie, lorſqu'on lui racontoit un vol, un aſſaſſinat ou quelqu'autre violence. Car quand le fait demeuroit conſtant par les informations, ſa colère ſe répandoit juſques ſur ceux qui oſoient lui parler en faveur du coupable; de ſorte que de peur de tomber dans ſa diſgrace, perſonne n'oſoit jamais demander grace pour une violence.

Il payoit largement les Juges & les Prevôts qu'il établiſſoit; mais quand ils faiſoient mal leur devoir, il entroit dans une telle colère contre eux, quand les malverſations étoient averées, qu'il les

puniſſoit de mort ſans quartier.

Par cet eſpece de fureur vertueuſe qu'il montroit contre les crimes & les coupables, il avoit fait tellement craindre ſa colère & la juſtice, même par les plus puiſſans de ſes Vaſſaux, qu'ils n'oſoient rien entreprendre d'injuſte. Ainſi nul n'avoit à ſe plaindre d'aucun vol, ni d'aucune violence dans ſes Etats.

Quiconque en Normandie invoquoit ſeulement ſon nom, en criant; ha, Rol; & depuis, *Haro*, avoit droit de mener ſur le champ celui dont il ſe plaignoit au Juge, & ceux qui étoient préſens étoient obligés de lui prêter ſecours & main-forte, pour les faire tous deux entrer dans la priſon du lieu, juſqu'à ce que le Juge eût décidé la queſtion.

Sous Louis VIII, en 1223, le marc d'argent valoit cinquante ſous, au lieu qu'il vaut préſentement cinquante livres. Sur ce pied-là, cent ſous valoient cent livres d'aujourd'hui, & vingt-mille livres valoient quatre-cent-mille livres.

*

Sur François Premier.

ENTRE les manières de lever des Impôts, François Ier en pratiqua une dont la malheureuse invention est due à Louis XII, son prédécesseur. Ce fut la vénalité des Offices, Impôt des plus onéreux. Car, outre que l'acheteur fait toujours payer bien cher au Peuple qui dépend de lui, la charge qu'il a achetée; c'est que cette vénalité met dans le Conseil & dans les Emplois subalternes quantité d'hommes vains, ambitieux & injustes, qui sacrifient, tous les jours, les plus grands intérêts publics aux plus petits intérêts particuliers. Elle en écarte l'ancienne Noblesse pauvre: elle anéantit toute émulation dans la jeunesse, & parmi les hommes plus âgés, à qui acquerra des talens importans au plus haut degré pour augmenter le bonheur de la Nation, & elle acheve ainsi d'anéantir dans les François l'amour de la Patrie.

Autrefois ceux qui visoient à être Juges, visoient par leur conduite, par eurs études, par leurs travaux, par leurs

talens, par leur modération, par leur juſtice & par leurs actions de bienfaiſance, à obtenir une meilleure réputation que leurs rivaux: c'étoit la voie la plus ordinaire pour réuſſir à entrer dans les charges: auſſi le public étoit-il incomparablement mieux ſervi par les Officiers publics.

Le Cardinal de Richelieu, qui gouverna la France cent ans après François Premier, continua à vendre les Charges publiques, parce qu'il avoit beſoin de vendre: il les rendit même héréditaires, moyennant une ſomme par an.

Auſſi cette vénalité a-t-elle fait que les hommes n'ont plus viſé à acquérir des vertus & des talens, mais à acquérir de l'argent pour acheter les charges vénales, & à acquérir l'habitude à la baſſe flatterie & aux baſſes complaiſances, pour obtenir les emplois qui ne ſe vendoient point.

Dans François I. beaucoup de valeur & peu de prudence cauſerent beaucoup de malheurs au Royaume. Il eſpéroit trop, craignoit trop peu, origine de ſes imprudences: franc & ouvert avec Charles-Quint, l'homme de ſon tems le plus fin & le plus diſſimulé: auſſi en fut-il toujours la dupe. Eſprit vif, par-

loit facilement ; mais comme il étoit impatient, il ne pouvoit s'appliquer long tems : ainſi il demeura ſuperficiel, mais il fut grand admirateur des Sçavans. Cette admiration lui fit deſirer d'avoir beaucoup d'habiles gens dans ſon Royaume. Ainſi il fonda beaucoup de chaires de Profeſſeurs de diverſes ſciences. Il liſoit fort peu, mais il aimoit à entendre parler les ſçavans éloquens. Il étoit libéral : mais être libéral aux dépens des autres, ce n'eſt pas être libéral ; il aimoit la dépenſe, ſurtout en bâtimens. Il ne ſçavoit pas ſe moderer dans ſes fantaiſies, tant il deſiroit vivement ce qu'il deſiroit. C'eſt un malheur pour un Roi, que de n'avoir eu qu'une mauvaiſe éducation, dans laquelle le Prince n'a acquis ni forte habitude à la pratique de la vertu, ni forte habitude à une application ſuivie.

La libéralité eſt une vertu de particulier, parce que le particulier ne peut donner que du ſien. Elle pourroit être la vertu d'un Roi, mais il faudroit pour cela, que ſon revenu domeſtique fût entierement diſtingué du revenu de ſon Etat, qui doit être employé tout entier à procurer le bonheur de ſes Sujets. La grande vertu

d'un Roi, ce n'eſt pas d'être libéral ; c'eſt d'être juſte envers ſes Sujets ; c'eſt de ne pas demander plus de ſubſides qu'il ne voudroit lui-même en payer, s'il étoit ſujet. — François I étoit un bon & brave Gentilhomme, d'un bon commerce, aimable dans la ſociété ; talens, vertus médiocres dans un particulier : c'eſt ce qui fait un Roi d'une capacité médiocre. Mais qu'il y a loin de là au grand Roi !

Sur les Rois ſuivans.

HENRY II érigea en Duché *Aumale* & *Montmorenci*, qui ſont éteints ; mais il ouvrit par-là une route aux dignités héréditaires : au-lieu que, ſelon le bon ſens, la dignité qui marque le mérite perſonnel ne devroit jamais être que perſonnelle. Ce qu'il y a de pis, c'eſt que ce malheureux établiſſement eſt entierement contre l'intérêt public, & contre la bonne politique, pour deux raiſons. La premiere, c'eſt que celui qui ſuccede à une grande dignité, n'a plus de reſſort puiſſant pour l'acquérir par des travaux utiles à la Patrie, & demeu-

re fainéant. La seconde, qui est la plus considérable, c'est qu'il ôte l'émulation entre les premiers Officiers publics, à qui méritera une pareille distinction par des services distingués, par un mérite national.

Les enfans des Ducs sans mérite national emportent ainsi des récompenses que le seul mérite national devoit emporter, & cet établissement de l'hérédité des dignités, prouve encore que l'intérêt de quelques particuliers est opposé & souvent préféré imprudemment par les Princes, à l'intérêt public, qui est cependant, à le bien prendre, leur plus grand intérêt particulier.

HENRY III. Ce Prince devoit, comme fit Louis XIII, charger des affaires de l'Etat, un homme de moindre naissance que le Duc de Guise. Il devoit choisir un homme de probité, habile dans les affaires, courageux, ferme, constant, &, s'il se pouvoit, sans enfans, sans alliance, facile à détruire d'un seul mot. Au lieu de cela, il donna durant quelque tems toute son autorité à sa Mere, femme de petit esprit, présomptueuse & ambitieuse. Ensuite il donna cette autorité au Duc de Guise,

Prince d'une Maiſon puiſſante, même dans le Royaume, au-lieu qu'un autre Miniſtre général, tel que je viens de le dépeindre, n'eût point été à craindre pour lui, & eût été redouté dans le Royaume par les Grands, & par les Calviniſtes.

Ce Roi fut mépriſé, puis haï, & de-là une infinité de Factions dans la Cour, & dans le Royaume. Le Miniſtere fut chancelant : autre ſource de factions; il falloit un Miniſtre juſte, mais ferme & hardi; tout Factieux auroit tremblé. Et de-là fût née cette tranquillité qui fut en vain deſirée dans le Royaume.

Les petits eſprits, qui manquent de ſageſſe, pour ſe conduire vers la tranquillité commune, doivent être reprimés hautement par la priſon, par les exils, & quelques-uns des plus criminels, par la mort même; & voilà cette tranquillité dont on fut redevable ſous Louis XIII, à l'eſprit, au courage, à la hardieſſe, & à la conſtance du Cardinal de Richelieu, quoiqu'il ne fût pas ſans défauts. Quelle différence pour le Royaume entre les quinze ans du regne de Henri III rempli de guerres civiles, & les der-

niers quinze ans du regne de Louis XIII.

HENRI IV. La vie de ce Prince fut continuellement agitée par les plus grandes tempêtes. L'amour, la haîne, la vengeance, la crainte de tout perdre. Combats intérieurs très-vifs entre ſa raiſon & ſes amours; combats entre ſa confiance & ſes intérêts; combats extérieurs durant huit ou neuf ans, contre ſes propres Sujets, Ligueurs fanatiques; combats contre les ennemis du dehors combats dans ſa maiſon: ſon grand courage le rendit ſupérieur aux forces de ſes ennemis: mais il eut le malheur de ſuccomber ſous leurs artifices.

On peut dire que la vie de ce Prince fut ſemée de grandes joies, & de grands chagrins, que lui cauſerent les évènemens heureux & malheureux: c'eſt la deſtinée ordinaire des hommes agités de grandes paſſions.

La Nation ſouffrit durant preſque tout ſon regne, les deux plus grandes maladies où les Etats ſont ſujets, c'eſt-à-dire, les guerres étrangères, & ſurtout les guerres civiles, dans leſquelles, non-ſeulement les Provinces, mais encore divers petits Cantons de chaque

Province, & les Chefs de famille de ces Cantons, furent en guerre pluſieurs années de ſuite, les uns contre les autres.

La guerre civile dura les ſept premieres années de ſon regne, & déſola plus le Royaume que vingt ans de guerres étrangères : car il y avoit plus de cent-cinquante-mille François en armes, hyver & été, jour & nuit, qui ſe tuoient, qui ſe pilloient, qui ſe brûloient, qui s'enlevoient les uns les autres dans les Villes, dans les Bourgs, dans les Châteaux & dans les Villages. On ne peut imaginer à quel point les forces de l'Etat furent épuiſées par ces guerres inteſtines, & combien le Royaume y perdit de biens, de maiſons, de citoyens.

Le Pere Daniel dit * que parmi les papiers de Philippe II, Roi d'Eſpagne, on trouva un mémoire de ce que lui avoient coûté les guerres & ſes autres entrepriſes, durant environ quarante-cinq ans, & l'on trouva que cette dépenſe montoit à quatre milliards, cinq-cent-quatorze millions d'or ; ce qui paroît preſque incroyable, car c'eſt plus de cent millions par an. Cependant, il

* Tome X. p. 237.

ne conquit rien plus que ce que lui laissa Charles-Quint son pere, si ce n'est le Portugal, mais il perdit la Hollande.

Voilà donc plus de quatre mille millions en pure perte, sans compter les hommes. Il auroit évité ces grandes pertes si, de son tems, la diete Européenne *, pour garantir l'Europe de toutes guerres civiles, par le secours toujours présent & tout puissant de la société des Princes de l'Europe contre des Sujets rebelles, avoit eu lieu. L'Espagne & les autres Etats auroient été incomparablement plus peuplés, les peuples & leurs Souverains auroient eu ces richesses immenses en revenus, en terres défrichées, en bâtimens & ouvrages publics, & en établissement de Colléges pour les pauvres.

A l'occasion du regne de Louis XIII, & des brouilleries de l'Etat, dans lesquelles Monsieur fut entraîné, l'Auteur fait les réflexions suivantes.—Ce qu'il y a de plus estimable, sur-tout pour un Prince, sa véritable fortune, ce

* Projet chimérique de l'Abbé de Saint-Pierre, pour établir entre les Princes une paix perpétuelle.

n'eſt pas d'augmenter ſes revenus, ſes Officiers, ſon crédit, ſon pouvoir; ce n'eſt pas de monter à une plus haute place: c'eſt de ſavoir mieux employer que ſes pareils les revenus, le crédit, le pouvoir de ſa place pour la plus grande utilité publique. Il n'y a rien de louable pour un Prince à devenir plus puiſſant que n'étoit ſon pere: il n'y a rien de louable pour lui, ſi ce n'eſt de faire un meilleur uſage pour la plus grande utilité de l'Etat, de ſa Puiſſance, de ſon crédit, de ſes talens, que n'en faiſoit le Prince ſon pere; faire ſa fortune, dans le ſens vulgaire, c'eſt acquérir le double, le triple plus de revenus, plus de conſidération que n'en avoit ſon pere. Le fils d'un Savetier qui devient riche Cordonnier, le fils d'un Avocat ou d'un Greffier, qui devient riche Conſeiller, fait, dit le vulgaire, une grande fortune: mais s'il n'eſt pas ſi juſte, ſi patient, ſi bienfaiſant, en un mot, s'il n'eſt ni ſi vertueux, ni ſi content que ſon pere; il n'eſt ni ſi louable, ni ſi eſtimable, ni ſi heureux que lui.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on enſeignât aux Princes héréditaires, la

morale & la politique, par des obſervations ſur les actions & les entrepriſes des hommes illuſtres, tant anciens que modernes, pourvû que les Précepteurs euſſent l'art d'approprier leurs remarques aux différens âges des ſujets, & de les leur mettre en dialogues, ou en ſcènes à leur portée, pour rendre les enſeignemens plus ſenſibles, & par conſéquent, plus efficaces: il me ſemble qu'avec cette nourriture ſpirituelle, journaliere, forte & cependant agréable, ces Princes ſortiroient de leur éducation l'eſprit incomparablement plus éclairé ſur les points principaux de leur conduite future, & l'ame plus affermie par de bonnes maximes, que le Czar Pierre & Charles XII ne ſortirent de la leur, & que les Princes devenus Rois ne tomberoient jamais dans de ſi lourdes fautes contre leur gloire & contre leurs intérêts, que celles où ces deux Princes ſont tombés.

J'ai remarqué que nos plus agréables Hiſtoriens ne ſont point aſſez utiles, faute de réflexions aſſez étendues & aſſez ſages ſur les actions & ſur les entrepriſes des Princes, & ſur les bons & les mauvais évènemens des

affaires publiques. Cela fait que les fautes des uns ne nous rendent pas assez prudens, & que les belles actions des autres n'augmentent pas assez en nous l'ardeur pour la vertu. Nos Historiens ne songent guère qu'à plaire. Nos Moralistes & nos Politiques ne songent guère qu'à être utiles : ils ne songent pas assez à rendre leurs enseignemens agréables. Ainsi, ils n'attachent pas assez leurs réflexions à des actions, à des évènemens. C'est ce qui fait que leurs maximes ne font pas assez d'impression sur l'esprit des lecteurs. De-là il suit qu'il seroit à souhaiter que chaque histoire curieuse & importante eut, à la fin de sa seconde édition, les réflexions que cette histoire a fait naître à quelque Philosophe moral & politique. Ce seroit une nouvelle méthode pour enseigner la science des mœurs & la science du gouvernement avec plus d'utilité & d'agrémens pour les lecteurs.

Sur l'état de la France, & sur les causes du changement des mœurs de la Nation.

LA force d'un Etat ne consiste pas dans l'étendue de son territoire, mais dans la multitude de ses Habitans, à proportion qu'ils sont plus rassemblés, plus laborieux, plus disciplinés à la guerre, plus industrieux dans les arts, plus utilement occupés que les autres Peuples. On peut dire même, qu'à pareil nombre d'Habitans, un Etat plus petit des trois quarts en territoire, seroit trois fois plus fort & plus puissant, qu'un pareil nombre d'Habitans répandus dans un territoire trois fois plus grand; la raison, c'est:

1°. Que la défense & l'attaque en sont plus aisées dans un petit territoire.

2°. Que le Commerce en est plus facile & plus grand.

3°. Les Arts en sont plus faciles à perfectionner, parce que les découvertes dans les Arts sont plus faciles

à ſe communiquer. Il eſt vrai qu'il faut toujours ſuppoſer que le territoire ſoit ſuffiſant pour la nourriture des Habitans. Or dans le continent de la France, ſans parler de l'Amérique, nous avons environ neuf fois plus de terrein, que nous n'en avons beſoin pour la ſubſiſtance des François.

Il y a environ vingt millions d'Habitans, ou environ quatre millions de chefs de familles, ſoit mâles, ſoit fémelles, ſoit mariés, ſoit non mariés; il s'en faut plus de la moitié que notre Peuple ne ſoit occupé auſſi utilement que le Peuple Anglois ou Hollandois; & cela vient de la foibleſſe de notre Commerce maritime en comparaiſon du leur; & voilà une ſorte d'aggrandiſſement de territoire que chaque Souverain peut faire, ſans faire d'injuſtice à aucun de ſes voiſins.

Il y a environ quarante mille Curés & ſoixante mille autres Prêtres, cent mille Religieux & cent mille Religieuſes: il y a, à-peu-près, la moitié trop de Religieux, & les trois quarts de Religieuſes.

Il y a en France environ cinquante mille familles nobles; c'eſt-à-dire, à peu-près la centieme partie des Habi-

rans: ces cinquante mille familles, à cinq personnes par famille, font deux-cent-cinquante-mille personnes.

En France, les Gentilshommes se destinent depuis long-tems, ou à l'Eglise, ou à la Guerre, & rempliſſent tous les emplois de France. Ils y ſont entretenus par leurs appointemens, & comme quelques-uns, quoiqu'en petit nombre, parviennent à des récompenſes honorables & utiles, & ſurtout à la dignité de Maréchal de France, les récompenſes excitent & entretiennent dans la profeſſion des armes pendant toute leur vie pluſieurs bons ſujets, qui, ſans le reſſort de l'eſpérance, s'en dégoûteroient en peu d'années.

L'Etat a autant beſoin d'avoir des diſtinctions honorables à donner aux perſonnes riches, que des penſions à diſtribuer aux Officiers pauvres.

Il eſt ridicule que la Nobleſſe n'ait pour marque qu'une épée, qui eſt incommode à porter, qui cauſe des meurtres, & qui eſt également portée par des Valets-de-chambre, & par toutes ſortes de gens. Pourquoi permettre l'épée à d'autres qu'aux voyageurs? Ce ſont apparemment des reſtes

de nos guerres civiles; reſtes auſſi ridicules & plus préjudiciables à l'Etat que les bottes & les éperons que tout le monde portoit à Paris dans les viſites, & qui ont ceſſé vers 1558, cinq ans après la ceſſation des guerres civiles.

Les changemens des mœurs d'une Nation viennent de pluſieurs cauſes.

1°. Du plus ou du moins de richeſſes des Particuliers & de l'Etat; 2°. Du grand perfectionnement de certains Arts propres à rendre la vie commode: 3°. De l'augmentation de certains Commerces: 4°. Du plus d'attachement à la gloire qu'à la volupté: 5°. Des opinions ſur ces ſortes de gloires qui doivent être regardées comme les plus précieuſes: 6°. Les changemens viennent encore des longues guerres, ou civiles ou étrangères: 7°. Des mœurs d'une Nation victorieuſe & dominante: 8°. Des nouveaux établiſſemens, des nouveaux réglemens, qui ſont faits pour honorer & récompenſer les talens utiles à la ſociété: 9°. La multitude des graces à diſtribuer fait qu'il n'y a aucune Cour en Europe où chacun ait plus d'intérêt de s'étudier à plaire en toutes manie-

res, & surtout par les diverses espèces de flatteries, que la nôtre. Ainsi on peut dire qu'il n'y a aucune Nation dont les dehors des Courtisans aient eu plus de politesse ; & leurs manières polies passent d'autant plus aisément aux habitans de Paris, que les Courtisans font plus de séjour à Paris qu'à la Cour, mais cette politesse n'est qu'extérieure ; & il n'y a que les Provinciaux qui soient trompés au véritable prix des complimens des Courtisans. Cependant il faut avouer que, quelque légère que soit cette espèce de monnoie de politesse extérieure, en discours & en manieres, elle ne laisse pas d'être d'un grand usage pour le commerce ; & entre la nécessité de se dire tous les jours mutuellement des choses désagréables les uns aux autres, en se disant ce qu'on pense réellement les uns des autres, ou la nécessité de se tromper un peu mutuellement par des discours polis, il n'y a pas à balancer : il vaut beaucoup mieux se tromper, sauf aux bons estimateurs à rabattre beaucoup de l'estime que marque cette politesse.

Au reste, il n'est pas étonnant que la

la nation des Courtisans soit fort exercée dans la dissimulation & dans la tromperie; car sans cela quelle possibilité y auroit-il de vivre poliment avec des gens avec qui l'on a incessamment quelque chose à partager, charges, emplois, gouvernemens, estime, faveurs, lorsque chacun se croit plus estimable que son concurrent? Quel moyen de vivre ensemble, si l'on ne se trompe mutuellement par une politesse extérieure?

10°. Nos Dames de la Cour, à la maniere des femmes d'un médiocre esprit, aiment la parure & la magnificence: elles donnent le ton aux autres Dames & aux Courtisans, & c'est un mérite à la Cour que d'être mieux mis & plus richement habillé qu'un autre.

11°. La dépense de la table, des meubles & des logemens, est beaucoup plus grande & mieux entendue que celle que l'on faisoit il y a cent ans, & cette dépense & ces commodités iront apparemment en croissant, parce que les Arts vont toujours en se perfectionnant, & le gros du monde riche ne pouvant se distinguer par l'usage des talens qu'il expose, cherche

à se distinguer par la dépense des richesses qu'il possede.

L'homme riche est souvent assez sot pour s'estimer beaucoup plus que son voisin, homme de vertu & de talens, qui n'est pas riche. Celui qui est environné de valets, & qui habite un beau Palais, est assez porté à croire sottement qu'il vaut beaucoup mieux que l'homme vertueux qui n'a rien de tout cela : c'est la manière ordinaire de juger du bas Peuple, & il est surprenant combien de gens de qualité de peu d'esprit sont en ce point bas peuple eux-mêmes.

12°. Les carrosses ont été inventés au commencement du dernier siecle, & il y en avoit à peine cent dans Paris, qui n'étoient que pour l'usage des grandes Dames ; les hommes ne se servoient guère que de chevaux de selle, & comme Paris, en 1658, n'étoit pas suffisamment pavé & qu'il étoit rempli de boues, il n'étoit presque pas possible d'aller autrement qu'à cheval, & même en bottines dans la Ville : les bottines & épérons dorés durerent même encore dans les visites ordinaires ; & ceux qui n'avoient ni chevaux ni carrosses ne laissoient pas

de faire leurs visites en bottines blanches. Les carrosses aux vîtres, aux portières & au devant, furent inventées vers 1660, & M. le Prince de Condé en amena un de Bruxelles, vers le même tems, où il y avoit des vîtres?

Depuis on a inventé les glaces & plusieurs commodités pour les carrosses, comme les ressorts pour adoucir les soupentes, les arcs pour tourner facilement dans les rues étroites, les berlines entre deux brancards qui sont moins versantes: ces voitures ont servi à augmenter le luxe & la molleſſe. Or ces commodités nouvelles ont contribué à diminuer la force & la santé par la diminution de l'exercice du corps: c'est depuis cette diminution d'exercice, & depuis l'augmentation de la bonne-chére, que l'on se plaint des vapeurs, & que les différentes espèces de petites maladies se sont multipliées parmi les riches.

13°. Dans les guerres civiles chacun portoit l'épée, & sur-tout les Officiers & les Gentilshommes. Or beaucoup de Bourgeois, afin de passer pour Officiers, ou pour Gentilshommes, ou pour gens au-dessus du Peuple, prirent aussi l'épée, comme une distinction, & l'ont

gardée comme parure, & la gardent encore aujourd'hui, même à l'Eglise & dans les visites, ce qui est très-ridicule : car il n'est gueres moins ridicule de porter une épée à l'Eglise & en visite, que d'y porter un mousqueton. Pour faire cesser cet abus, il faudroit une marque sur l'habit qui distinguât le Noble du Roturier, de même qu'il en faudroit une pour distinguer une Dame titrée, comme la femme d'un Prince, d'un Duc, d'un Cordon-Bleu, &c. de la femme d'un Financier. Rien de plus aisé que d'imaginer ces diverses marques de distinction, qu'un Souverain peut établir, dès qu'il le voudra.

14°. Ce ne fut que vers 1648, que l'on commença à jouer aux cartes à la Cour. Le Cardinal Mazarin étoit fin joueur, & jouoit gros jeu : il engagea le Roi & la Reine Régente à jouer, & chacun à l'envi, pour faire sa cour, apprit à jouer : l'on préféra bientôt les jeux de pur hazard ; on y passoit les nuits ; on y faisoit de grosses pertes, & le jeu, qui pouvoit servir d'amusement & de délassement, pris avec modération, devint une occupation & une passion ruineuse, tant pour la fortune, que pour la santé : cette manie

passa bientôt de la Cour à la Ville, & de la Ville, dans toutes les petites Villes des Provinces. Avant cela, il y avoit de la conversation : les uns apprenoient des autres; on lisoit, & la lecture des livres nouveaux & anciens fournissoient à la conversation : la mémoire & l'esprit étoient bien plus exercés; les hommes commencerent à quitter peu-à-peu les jeux d'exercice, comme la Paume, le Mail, le Billard, & ils en sont devenus plus foibles & plus mal-sains, plus ignorans, moins polis, plus inappliqués.

Les femmes joueuses sont si occupées du jeu, que pour cela elles négligent plusieurs parties importantes du gouvernement de leur famille, comme l'éducation de leurs enfans ; & cette vie dissipée les expose souvent à se séparer de leurs maris.

Les joueurs de profession ne sont pas plus capables de gouverner leur famille que les joueuses. Au contraire, comme ils disposent du bien de la famille, ils la ruinent plus promptement; & c'est une grande plaie pour l'Etat.

Les grandes commodités que l'on trouve à Paris, où le libertinage, souvent enfant de la misère, fait ren-

contrer à chaque pas, & à vil prix; de quoi ſatisfaire le penchant à la volupté, ont étrangement corrompu notre Jeuneſſe; & la plupart ſe dégoûtent de bonne-heure du travail & de l'application, & ſe jettent dans la débauche.

15°. Nos Savans, depuis près d'un ſiécle ont beaucoup donné dans les curioſités peu utiles des ſciences. Nos beaux-eſprits ont fort altéré tout ce qui pouvoit rendre leurs ouvrages plus agréables. Nous ne faiſons que commencer à voir qu'il ne ſuffit pas de plaire aux Lecteurs, mais qu'il faut encore leur être plus utile que les autres Auteurs, ſoit modernes, ſoit anciens; car il ne s'agit pas de diſputer avec nos pareils ou de beauté d'eſprit, ou de pénétration d'eſprit, ou de mémoire ornée de faits curieux, mais de diſputer d'ouvrages qui produiſent à l'Etat des avantages ſolides, durables, & qui regardent l'augmentation du bonheur de nos contemporains, & de celui de la poſtérité.

Sur les Etabliſſemens humains.

IL faut compter que les établiſſemens les mieux conſtruits tendent à leur dépériſſement, par la nature de ceux qui ſont employés à les ſoutenir, à moins qu'il n'y ait dans un Etat une compagnie immortelle, qui ſonge continuellement à remettre dans le droit chemin, au moins de vingt en vingt ans, ceux qui les gouvernent, en rectifiant le premier établiſſement par le ſecours de bons Mémoires auxquels on attacheroit un prix.

Les établiſſemens humains reſſemblent juſqu'ici à des horloges qu'il faut nettoyer & remonter de tems en tems, ſi l'on veut être toujours content de leurs opérations. Ainſi il faut une direction continuelle & extérieure de la part du Gouvernement, & une augmentation de reſſort pour ſoutenir les meilleurs établiſſemens, en dirigeant mieux l'intérêt particulier vers l'intérêt public, & c'eſt la perfection de la politique.

Pourquoi les Loix entre les particuliers pour le partage de leurs biens dif-

férens, ſont-elles bien obſervées ? C'eſt que l'intérêt de chaque particulier en ſollicite continuellement l'obſervation.

D'où vient que la plupart de nos loix de police ſont mal obſervées ? C'eſt que chaque particulier n'eſt pas aſſez intéreſſé pour en ſolliciter continuellement l'obſervation. Il faut donc, pour perfectionner les établiſſemens, trouver les moyens d'intéreſſer ſuffiſamment les particuliers qui les gouvernent, à les gouverner de mieux en mieux, & engager quelques autres particuliers par des récompenſes à ſolliciter ſans ceſſe certains réglemens qui remédient au dépériſſement des bons établiſſemens.

Or ces moyens, ces expédiens pour une bonne direction continuelle, ne ſont pas faciles à trouver. Les obſtacles que l'on rencontre à l'établiſſement & au maintien des fondations les plus utiles, ne ſont pas faciles à lever par ceux même qui ont toute l'autorité en main, parce qu'ils n'ont pas le calme & le loiſir néceſſaire pour trouver les moyens les plus faciles & les plus efficaces pour y réuſſir.

Pour cette direction continuelle, il faut deux choſes. Il faut l'autorité publique, c'eſt-à-dire, l'autorité du Con-

ſeil, & il faut que le Conſeil ſoit continuellement & exactement informé des faits, ſoit des pratiques à réformer, ſoit des nouveaux ſtatuts à établir dans chaque ancien établiſſement : il faut que le Conſeil voye des raiſons démonſtratives d'utilité pour faire ces changemens ; il faut ſur-tout qu'il voye clairement des moyens efficaces pour intéreſſer ſuffiſamment ceux qui gouvernent ces établiſſemens, à les mieux gouverner dans la ſuite.

De-là il ſuit que le Conſeil a continuellement beſoin de bons Mémoires politiques, qui ne ſe peuvent faire que par des génies ſupérieurs, qui aient & beaucoup de loiſir & une expérience ſuffiſante. Or rien n'eſt plus propre à faire travailler à l'envi les meilleurs eſprits, ſur un même ſujet, que de propoſer un Prix pour le meilleur Mémoire ſur chaque matiere.

Ce ne ſera pas toujours la valeur du prix, qui ſeul animera les Ecrivains ; mais ils auront encore d'autres motifs, d'autres reſſorts plus puiſſans ; l'honneur de ſurpaſſer des rivaux très-eſtimables, l'honneur d'être fort utiles à leur Patrie, ſouvent le deſir d'être connu pour plus habile & plus profond Poli-

tique que d'autres dans les matieres proposées ; l'espérance que cette réputation pourra conduire ceux qui auront remporté plusieurs Prix à être choisis pour être placés dans l'Académie politique, lorsqu'elle sera formée.

SUR LE MINISTÈRE GÉNÉRAL.

Premiere Observation très-importante.

L'Art de bien gouverner, c'est l'Art de faire travailler le plus utilement les Sujets les plus habiles à perfectionner la science du Gouvernement.

QUAND on étudie comment se sont formés, comment ont pu s'accroître ces différens corps politiques, que nous appellons souverainetés ; comment ces sociétés ont déja tant contribué à augmenter le bonheur des familles particulières, en comparaison du bonheur des familles sauvages, dont la société est si grossière & si imparfaite, & la

vie si pleine d'incommodités, nous remarquons une espèce de nécessité que ces sociétes aillent toujours en croissant en réglemens & en établissemens, qui diminuent les maux & qui augmentent les biens des associés, à moins que cet accroissement ne soit arrêté par des guerres civiles ou par l'invasion des Peuples beaucoup moins bons politiques.

Il est presque impossible que les corps politiques ne prennent pas peu-à-peu un accroissement de bonheur, à mesure que les établissemens le perfectionnent; & ils se perfectionnent, à mesure que la raison humaine elle-même se perfectionne.

D'un autre côté, il est de la nature de la raison humaine de croître sensiblement de siecle en siecle; la perfection des animaux a ses bornes, c'est qu'il ne passe aucune connoissance d'un oiseau à un autre oiseau, au-lieu que la perfection des hommes du côté de l'intelligence n'a point de bornes, parce que, par le moyen de la tradition orale, & sur-tout par le secours de la tradition écrite & imprimée, les connoissances qu'un individu peut avoir acquises, ou par sa méditation ou par

ſon expérience, paſſent à un autre individu, à mille autres individus, & de ceux-ci à une infinité d'autres qui leur ſuccedent. C'eſt en héritant ainſi de connoiſſances & de démonſtrations les uns des autres, que la raiſon humaine va toujours en ſe perfectionnant. De cette maniere le corps politique ſe renouvelle tous les jours, par la ſucceſſion continuelle des enfans à leurs peres.

Il eſt vrai que les mortalités, ſi elles étoient promptes & preſque générales, enſeveliroient beaucoup d'Arts & de Sciences: il eſt vrai auſſi que, lorſque des Peuples barbares enrichiſſent des pays policés, & que les guerres civiles ſuccedent aux invaſions, on ne cultive plus que les Arts & les Sciences néceſſaires à la vie ou à la guerre: mais dès que la tranquilité eſt rendue aux Peuples, les connoiſſances humaines renaiſſent, elles reprennent leur accroiſſement, elles le fortifient, elles ſe multiplient de nouveau.

Les Grecs d'aujourd'hui, qui obéiſſent à des barbares fort ignorants, peuvent dire avec vérité: Nos peres étoient plus ſages, il y a deux mille ans, que nous ne ſommes; mais ſi les François, les

Anglois, les Hollandois, disoient la même chose, ils ne diroient pas vrai. Nous sommes beaucoup plus sages que nos peres il y a deux mille ans, & nos enfans nous surpasseront autant que nous surpassons nos ancêtres, s'ils travaillent comme nous utilement pour leur postérité, s'ils inventent comme nous; & ils inventeront, si le Gouvernement, par de longs intervalles de paix, & par des récompenses distribuées avec justice, favorise les inventions utiles à la société.

De-là il suit que celui qui gouverne n'a rien de plus sage à entreprendre, qu'à faire travailler fortement & avec succès le plus intelligent de ses Sujets à perfectionner continuellement les diverses parties du Gouvernement.

II^e. OBSERVATION.

Il ne faut qu'une autorité suprême dans un État.

IL y a des corps politiques de différens degrés de perfection; & ce qu'il y a de particulier, c'est que l'étude que l'on fait des corps politiques gros-

siers & imparfaits, est celle qui peut faciliter beaucoup plus la connoissance des principes & des premiers ressorts d'un corps politique naissant ; ce que ne sauroit faire l'étude d'un corps politique qui seroit déja bien policé depuis long-tems, parce que dans un corps politique nouveau & grossier, les premiers principes, les premiers ressorts de la société sont en moindre nombre, moins combinés, plus simples, & plus apparens qu'ils ne sont dans le corps politique bien policé depuis long-tems.

La machine politique est moins composée parmi les Cafres & parmi les Hottentots, mais par malheur ceux qui voyent en Afrique ces petits corps politiques naissans, auxquels nos Etats d'Europe ont ressemblé dans leur naissance, n'ont guère médité sur les principes de la société humaine, & sont par conséquent de très-mauvais Observateurs des plus importans fondemens de ces sociétés naissantes.

La crainte d'être pis, l'espérance d'être mieux ; tels sont les deux uniques ressorts qui ont poussé les familles à former entr'elles quelque sorte de so-

ciété, tant pour avoir moins à craindre les pertes des biens & de la vie, que pour obtenir plus facilement la diminution des maux & l'augmentation des biens; & tels ſont les principes des biens, & tels ſont les principes & les fondemens de toute ſociété.

Il a fallu, comme dans une famille particuliere, ou laiſſer, ou donner l'autorité & la force, ou à un homme ſeul, ou à un conſeil ſeul; & à la pluralité des voix, pour faire obéir, malgré eux, ceux qui ne ſeroient pas aſſez ſages pour obéir aux réglemens, & pour voir que ſans réglemens, ſans ſubordination & ſans obéiſſance, il n'y a point de ſociété à eſpérer, & que ſans ſociété, tout mal eſt à craindre, & preſque aucun bien n'eſt à eſpérer.

Il n'y a rien de pire qu'une autorité partagée; car, ſi une partie des Aſſociés n'eſt pas ſuffiſamment ſubordonnée à une autorité ſupérieure, c'eſt une ſource de guerres civiles, & les guerres civiles la ſource du renverſement des Etats. Le Gouvernement Républicain lui-même ne peut-être fondé que ſur l'unité d'autorité, & cette unité doit réſider dans l'avis qui paſſe à la pluralité des voix du Conſeil ſuprême, au moins pour la proviſion.

III^e. OBSERVATION.

La politique eſt préférable à chacune des autres ſciences, comme le tout eſt préférable à une de ſes parties.

SI par de ſages réglemens, on pouvoit faire en ſorte que les hommes, pour augmenter leur bonheur particulier, devinſſent encore plus laborieux, plus patiens, moins injuſtes, & plus bienfaiſans, la ſociété en ſeroit incomparablement plus heureuſe qu'elle n'eſt: tous nos réglemens & tous nos établiſſemens anciens & nouveaux doivent tendre à ce but; mais ſouvent ils ne nous y menent pas, ou bien ils ne nous y menent pas par le chemin le plus court & le plus facile: il arrive, même ſouvent que, quand on a bien comparé le but avec les moyens, on voit qu'il n'eſt pas ſi difficile de perfectionner les anciens établiſſemens qu'on ſe l'imagine.

On voit, par exemple, qu'avec l'établiſſement des Académies politiques, avec les différens bureaux du Conſeil de l'Etat, & ſur-tout avec le ſecours

de la méthode du ſcrutin, les hommes peuvent arriver à un gouvernement tel, que les plus laborieux, les plus tempérans, les plus patiens, les plus intelligens, les moins injuſtes & les plus bienfaiſans, ſeroient toujours les mieux récompenſés, tant par des honneurs publics, que par des emplois & par de nouveaux revenus publics.

Or, ſi nos réglemens étoient arrivés à ce point de perfection, le plus grand nombre de Sujets de l'Etat quitteroit bien-tôt, par intérêt & par habileté, leur oiſiveté, leur molleſſe, leurs impatiences, leurs petites injuſtices, pour prendre des mœurs laborieuſes, douces, honnêtes & vertueuſes. Ainſi, en devenant tous meilleurs Citoyens, nous nous rendrions les uns les autres beaucoup plus heureux.

Il n'eſt pas difficile de voir par cette réflexion, combien les avantages, que peuvent produire les bons réglemens & les bons établiſſemens, ſont ſupérieurs aux avantages que peuvent produire à la ſociété les meilleurs Livres, ſoit de Morale, ſoit d'Hiſtoire, ſoit de Phyſique, ſoit de Géométrie, ſoit d'Aſtronomie, ſoit de Chymie, ſoit ſur les

J'en-
i dont
avan-
r éta-
er en
e suf-
con-

e obs-
rend
s par
ation.
ce du
s im-
autres
ersions
à en

ésente-
neral, &
il n'y a
cience
qu'en-
les meil-
Gouverne-
établit dans
de poli-
établie dans les Ca-

pitales des Etats, des Conférences & des Academies politiques, & dans les Capitales des Provinces, des Conférences politiques; mais comme cet heureux changement ne ſe peut faire ſans le ſecours des Miniſtres, il faut faire en ſorte qu'ils ſe trouvent très-intéreſſés à procurer eux-mêmes ce grand changement.

Les Arts, & toutes les autres connoiſſances humaines ſont utiles, autant qu'elles contribuent à augmenter la félicité des hommes, & autant qu'elles fourniſſent des moyens plus efficaces pour cet effet.

Or la politique embraſſe la culture des Arts, & de toutes les connoiſſances humaines. Elle tend à les diriger vers le plus grand bonheur de la ſociété: elle eſt plus favorable aux uns qu'aux autres, à proportion qu'ils contribuent plus que les autres à l'augmentation de ce bonheur. Elle demande des Phyſiciens, des Géométres, des Aſtronomes, des Médecins, de bons Chirurgiens, de bons Artiſtes pour les remedes: elle demande des Grammairiens, &c. ſon métier eſt de favoriſer ces Arts, ces Sciences, ces Profeſſions, ces Métiers, à proportion qu'ils ſont utiles à la ſociété.

Ainsi la politique est autant préférable aux autres Sciences, que le tout est préférable à une de ses parties.

IVe. OBSERVATION.

Nécessité d'un Ministre général. Nécessité de le maintenir tranquile.

UN Roi infirme, un Roi trop jeune, emporté par les plaisirs de son âge, une Régente, ont besoin d'un Ministre général, qui travaille assez pour suppléer au travail du Souverain.

A l'égard du choix, il ne faut pas que le Ministre général soit d'une si grande naissance, de peur qu'il ne lui prît envie d'abuser de l'autorité du Roi, pour le détrôner, ou pour établir son fils en survivance. Il faut un homme laborieux, sans naissance trop distinguée, accoutumé au travail, sans enfans & sans parens, s'il est possible, & jamais de survivance. Mais ce qui seroit de plus à souhaiter à un Ministre pour donner une bonne idée de la vertu, c'est qu'il voulût établir la méthode du scrutin, pour remplir tous les emplois publics. Car alors on n'auroit jamais à

craindre qu'il devînt trop puiſſant & qu'il abusât de ſon pouvoir pour ſe faire des créatures, pour donner de grands emplois à ſes parens, à ſes enfans, & pour ſe mettre avec leur ſecours la Couronne ſur la tête, comme nous en avons des exemples. Et voilà un des grands avantages de cette merveilleuſe méthode. Elle affermit les Rois ſur leur Trône, & les Miniſtres généraux dans leur emploi, & fait régner ſur les Sujets la prudence & la juſtice, toujours accompagnées de la force & de la félicité. Quand le Miniſtre général a des ennemis puiſſans qui cherchent à le déplacer, il ſe trouve forcé de négliger les affaires publiques, pour ſonger à ſa propre conſervation; ainſi il eſt de l'intérêt de l'Etat, que le Miniſtre général ſoit fort affermi, & même qu'il paſſe pour tel dans tous les eſprits.

Louis XIII infirme, & par cette raiſon ne pouvant donner une grande application aux affaires, fit d'abord une grande faute de choiſir Luynes, ſon jeune favori, pour Miniſtre général; mais, après la mort de ce favori, il fut aſſez habile & aſſez heureux pour choiſir le Cardinal de Richelieu, pour Miniſtre général, homme intelligent, ſer-

me & laborieux. La seule faute que Louis XIII fit depuis contre son propre intérêt, ce fut de laisser entrevoir quelquefois à ses Courtisans les mécontentemens qu'il avoit de tems en tems de la conduite de ce Cardinal. Il ne savoit pas que cette légéreté à être & à paroître mécontent de son Ministre, donnoit une nouvelle force & une nouvelle audace à ses ennemis, & que, pour détruire leurs intrigues de cabinet, il falloit que le Cardinal donnât la moitié de son loisir à instruire & à écouter des espions pour se conserver dans sa place. Au-lieu que, si Louis XIII n'eût marqué qu'au Cardinal seul ses sujets de mécontentement, le Ministre eût pu employer la moitié plus de tems au service de son Maître, à l'honneur de son regne, & à l'augmentation du bonheur de la Nation.

La ſûreté & le ſalut de l'Etat eſt la premiere Loi.

LEs Souverains ne font guères de traité d'alliance pour faire & pour partager des conquêtes ſur un ou ſur pluſieurs Etats voiſins. Et d'ailleurs, il ſeroit impoſſible qu'ils ne ſe fiſſent pas eux-mêmes un jour la guerre ſur le partage de ces conquêtes.

Le projet de partage de l'Empire romain, entre Auguſte & Antoine, n'étoit proprement qu'un projet proviſionnel, ce n'étoit qu'une trêve; l'opinion de la durée d'un tel traité étoit une opinion chimérique. C'eſt qu'ils n'avoient ni Juges nommés pour décider leurs différends futurs, ni Juges aſſez puiſſans pour les empêcher de prendre les armes, ni Juges aſſez intéreſſés pour faire les frais néceſſaires d'un grand armement, afin de faire pencher conſidérablement la balance d'un côté, par une grande ſupériorité de forces, en joignant ces forces à

celui qui eut accepté le jugement arbitral: auſſi leur traité ne dura-t-il pas.

Je ſuppoſe donc que les traités d'alliance ſe font pour ſe conſerver mutuellement contre le plus fort qui menace d'attaquer, & que, par l'alliance que le plus foible contracte, il devient beaucoup plus fort; tandis que les conditions de l'alliance ſeront exactement exécutées.

Je dis donc que ces traités d'alliance défenſive ont plus de ſolidité & de durée que les traités d'alliance offenſive.

Le Roi d'Angleterre Charles II, allié du Roi de France Louis XIV, lui déclara, en 1672, que, s'il ne rendoit pas aux Hollandois les conquêtes qu'il venoit de faire ſur eux, il ne pouvoit pas s'empêcher de ſe déclarer pour eux contre lui.

Ce procédé d'un Souverain, ami & allié, ne devoit point ſurprendre. C'eſt que la première Loi fondamentale d'un Etat & d'un Souverain eſt, qu'il faut conſerver l'Etat & le bien des Sujets, & avoir ſûreté de cette conſervation. Ainſi toute promeſſe d'un Souverain, qui cauſeroit ou la perte, ou

ou un grand danger de son Etat, n'est pas une promesse légitime; puisqu'il n'est pas permis de prendre des engagemens contre la Loi fondamentale, *Salus Populi, salus Reipublicæ, suprema lex est.*

Promettre, & tenir sa promesse, est ordinairement utile à l'Etat. Mais si par quelque conjoncture, par quelque événement imprévu, il arrivoit qu'un Souverain eût promis imprudemment des choses dont l'exécution seroit entiérement contraire au salut de son Etat; la première loi qui est la conservation de son Etat, l'oblige alors à se retracter & à ne pas tenir sa parole. C'est que le salut de l'Etat est la loi suprême, à laquelle est subordonnée la loi, *il faut tenir sa parole.* C'est ce que l'on sous-entend toujour, *en cas que l'exécution de cette parole ne mette pas l'Etat en danger d'être renversé.*

Mais afin que le Souverain à qui son allié manque de parole, trouve cette loi très-équitable & très-raisonnable, il n'y a qu'à se mettre pour un moment à la place du Souverain qui est forcé; pour la sûreté de son

Etat, à manquer de parole. La loi qui dit : *Il ne faut pas manquer à ſa promeſſe*, eſt donc une loi ſubordonnée à la loi *Salus Populi ſuprema lex.*

Si le Roi de France fût devenu, par la conquête de Hollande, aſſez puiſſant pour ſubjuguer dans la ſuite l'Angleterre, les Anglois n'auroient-ils pas eu raiſon de ſe plaindre de la conduite de leur Roi, de n'avoir pas obéi à la loi ſuprême, *Salus Populi* ?

On ne peut pas même demander à un Souverain l'exécution d'un article d'un traité d'alliance, ſi l'exécution de cet article lui ôte la même ſûreté de ſa conſervation, pour laquelle il a commencé ce traité. Mais hors le cas du danger de la conſervation de l'Etat, hors le cas d'un très-grand dommage, les Souverains, comme les Particuliers, ſont toujours obligés de tenir leurs promeſſes réciproques, quoiqu'il y ait beaucoup à perdre pour eux. Et c'eſt aux Souverains voiſins, Juges naturels de ces cas, à décider, ſi le danger eſt extrême, ou ſi la perte eſt exceſſive ; telle qu'eſt la perte d'outre moitié dans les traités, & dans les promeſſes mutuelles des Particuliers.

Cette léſion d'outre moitié ne va pas,

entre Souverains, à la cassation des Traités, comme on a coutume de le juger dans les Parlemens, entre Particuliers ; mais à la perte d'un quart, comme il me paroît juste, afin que la parole ou la promesse serve toujours de quelque chose à celui en faveur de qui elle a été faite.

Les Hollandois, alliés de Louis XIV, l'abandonnèrent de même, avec grande raison, dès qu'ils virent que les grandes conquêtes qu'il faisoit sur les Espagnols en Flandres, en 1668, diminuoien leur propre sûreté, qui étoit le principal but de leur Traité avec la France.

La Reine Anne d'Angleterre, vers l'année 1713, abandonna aussi très-sagement pour elle, & heureusement pour nous, l'alliance qu'elle avoit faite avec l'Empereur & ses alliés, dès qu'elle vit que, par de grandes conquêtes sur la France, l'Empereur alloit devenir lui-même trop formidable à l'Angleterre. Les Hollandois suivirent bientôt son exemple, pour leur propre sûreté, contre l'Empereur qui alloit devenir trop puissant.

Il faut toujours en revenir à la premiere loi. La conservation & la sûreté de l'État, est la Loi supérieure à toutes

les loix. C'eſt la baſe de toutes les négociations & de tous les engagemens que l'on prend par les Traités.

Cette conduite de la Reine Anne étoit fondée ſur la raiſon ; car l'Empereur pouvoit-il lui reprocher l'inobſervation d'un Traité, dont l'obſervation auroit ôté, ou du moins fort diminué la ſûreté de ſon Royaume ? Et cette ſûreté n'étoit-elle pas elle-même la baſe des Traités d'alliance que les alliés avoient fait contre la France ?

Ainſi, dès que la France étoit devenue fort inférieure en forces, & épuiſée d'hommes, d'argent & de crédit ; dès qu'elle ne pouvoit plus être formidable à l'Angleterre, à la Hollande ; dès que la ſûreté de l'Angleterre & de la Hollande étoit devenue parfaite du côté de la France, aſſez affoiblie, il étoit de la ſûreté de ces deux Etats, de viſer à empêcher les grandes & rapides conquêtes qu'alloit faire l'Empereur.

Cette conduite de la Reine d'Angleterre & des Hollandois étoit encore fondée ſur l'équité. Car l'Empereur pouvoit il équitablement reprocher à la Reine Anne, d'avoir fait ce que lui-même auroit fait à la place de cette Reine ? Et n'eſt-ce pas par la

régle de l'équité naturelle, que l'on doit juger de la prudence & de la bonté des actions humaines ?

De tout cela, il eſt aiſé de conclurre que, pour faire un Traité d'une alliance durable, il ne faut point que les Alliés viſent à conquérir ; car ils ſe brouilleroient bientôt ſur les partages des conquêtes. Mais une alliance purement défenſive, ſi elle eſt générale, ſera très durable, parce que les Alliés ſeront ſuffiſamment puiſſans & ſuffiſamment intéreſſés à empêcher la guerre, & à faire exécuter leur jugement arbitral.

OBSERVATION.

Il eſt important aux États de faire naître, par des récompenſes, des découvertes très-utiles dans la ſcience ſpéculative d'un bon gouvernement.

QUAND on étudie comment ſe ſont formés, & comment ont pu s'accroître ces differens corps politiques que nous appellons Souverainetés ; comment ces ſociétés ont déja tant contribué à augmenter le bonheur des familles particulieres, en comparaiſon

du bonheur des familles sauvages, dont la société est si grossiere, si imparfaite, & la vie si pleine d'incommodités, d'inquiétudes & de miseres, nous remarquons une espece de nécessité, que ces sociétés aillent toujours en croissant en réglemens & en établissemens, qui diminuent les maux & augmentent les biens des associés, à moins que cet accroissement ne soit quelquefois arrêté par des guerres civiles, où par l'invasion des peuples, plus puissans guerriers, & beaucoup moins policés.

Il est presque impossible que ces corps politiques ne prennent pas peu-à-peu un accroissement de bonheur, à mesure que les établissemens se perfectionnent, & ils se perfectionnent à mesure que la raison universelle elle-même se découvre à plus d'individus, sur plus de sujets importans. D'un autre côté, il est de la nature de la raison universelle, de croître sensiblement de siecle en siecle : j'entends ici par ce mot de raison, l'esprit de l'homme, en tant qu'il est attentif à diminuer ses maux & à augmenter ses biens.

La perfection des animaux a ses

bornes, parce qu'il ne paſſe aucune connoiſſance d'un oiſeau à un autre oiſeau, ſi ce n'eſt par imitation machinale, comme les cordes d'un claveſſin tendues & ébranlées, ébranlent & font raiſonner les cordes bien voiſines, qui ont une pareille tenſion, c'eſt-à dire, qui ſont à l'uniſſon; au-lieu que la perfection des hommes, du côté de l'intelligence, n'a point de bornes, parce que, par le moyen de la parole & de la tradition orale, & ſur-tout par le ſecours de la tradition écrite & imprimée, les connoiſſances qu'un individu peut avoir acquiſes ou par ſa méditation, ou par ſon expérience, peuvent paſſer à un autre individu, à mille autres individus, & de ceux-ci, à cent-mille autres qui leur ſuccedent. C'eſt en héritant ainſi des connoiſſances & des démonſtrations les uns des autres, que la raiſon univerſelle va toujours en ſe perfectionnant & en s'étendant d'une ville à l'autre, d'une nation à l'autre.

La raiſon univerſelle va néceſſairement en croiſſant, par la multiplication des démonſtrations en matieres importantes au bonheur, & par l'augmentation du nombre des perſonnes

par qui ces opinions ſont démontrées.

Le corps politique ſe renouvelle tous les jours par la ſucceſſion continuelle des enfans à leurs peres, parce que cette ſucceſſion ſe fait de telle maniere, qu'il y a parmi eux des individus de tous les âges, les uns propres à donner, les autres propres à recevoir par tradition toutes les connoiſſances de ceux qui ſont morts.

Il eſt vrai que, lorſque des Peuples barbares & ignorans envahiſſent par les armes des pays ſçavans & polices, & que les guerres civiles ſuccedent aux invaſions, on ne cultive plus que les Arts & les Sciences néceſſaires à la vie ou à la guerre; mais dès que la tranquilité eſt rendue aux peuples, les connoiſſances humaines renaiſſent, elles reprennent leur accroiſſement, elles ſe fortifient, elles ſe multiplient de nouveau, & cet accroiſſement devient tous les ans plus grand par le ſecours des traditions, tant de la parole, que de l'Écriture & de l'Imprimerie.

Les Grecs d'aujourd'hui, qui obéiſſent à des barbares fort ignorans, peuvent dire avec vérité : nos peres étoient plus ſages il y a deux-mille ans, que nous ne ſommes; mais ſi les

François, les Anglois, les Hollandois, disoient la même chose, ils se tromperoient fort. Nous sommes beaucoup plus sages & plus sçavans que nos peres n'étoient il y a deux-mille ans ; & nos petits neveux nous surpasseront autant que nous surpassons nos ancêtres ; s'ils travaillent comme nous utilement pour leur postérité ; s'ils inventent comme nous ; & ils inventeront, si le Gouvernement par de longs intervalles de paix & par des récompenses distribuées avec justice, favorise les inventions les plus utiles à la société, à proportion de leur utilité.

OBSERVATION.

Les récompenses honorables & utiles, distribuées avec justice, sont un des principaux ressorts du Gouvernement.

LE Gouvernement le plus parfait est celui qui est composé de plus de loix sages ; c'est encore celui dans lequel les réglemens & les établissemens peuvent se perfectionner incessamment par des compagnies perpétuelles. Mais cette belle machine politique ne peut subsister sans les récompenses hono-

rables & utiles, distribuées avec justice. Il faut que chaque membre d'un établissement salutaire trouve plus de profit particulier, & plus de plaisir à procurer le profit public, qu'à ne le pas procurer, & qu'à se procurer son profit particulier.

Point de machine à mouvement perpétuel, sans ressort perpétuel. Ce ressort perpétuel, c'est l'espérance que chaque membre a de la récompense de son travail. *Car sans l'espérance d'augmentation de bonheur & de plaisir*, nul ne se donne une peine dont il peut se dispenser.

Or cette récompense, c'est ou le plaisir de la distinction entre les pareils, par des marques d'honneur que donne l'État par voie de scrutin entre pareils, ou l'augmentation des plaisirs des sens que procure l'augmentation de revenu, par les pensions distribuées par un semblable scrutin dans chaque compagnie.

Ainsi il faut des distinctions, les unes utiles, les autres honorables, pour quiconque, dans sa profession, dans sa classe, dans sa compagnie, se distingue dans les services qu'il rend à l'Etat.

Examinez tous les établissemens, toutes les compagnies utiles à l'État,

vous les trouverez plus ou moins floriſſantes & ſolides, à meſure qu'il y a des récompenſes à eſperer, & que les récompenſes ſont diſtribuées avec juſtice, c'eſt-à-dire à proportion du plus d'utilité que chaque membre procure à la ſociété générale.

De-là il ſuit que les Compagnies & les Communautés doivent être diſtinguées & favoriſées par l'État, à proportion de l'utilité que chacune d'entr'elles procure à l'État.

C'eſt le ſublime de la politique, de conſtruire une petite ſociété, avec tel artifice, qu'elle ſe conſerve & qu'elle croiſſe toujours d'elle-même, & que chaque membre, en travaillant pour le Corps, ſente qu'il gagnera plus à travailler pour les autres, que s'il ne travailloit que pour lui. Cette vérité, que le plus puiſſant reſſort qui faſſe agir les hommes, c'eſt la récompenſe juſte des vertus & des talens, eſt de la derniere importance en politique. C'eſt d'elle ſeule que l'on peut déduire & expliquer démonſtrativement toutes les cauſes de l'affoibliſſement & de la décadence, ou de l'accroiſſement & de la proſpérité des États. C'eſt par cette vérité que l'on peut deviner, quel

État doit s'affoiblir de tels ou tels côtés, ou faute de récompense proportionnée à l'utilité du service, ou faute de justice dans la distribution.

Cette vérité n'a besoin, pour devenir évidente à tout le monde, que d'être appliquée à des exemples dans chaque partie d'un État ; elle n'a besoin que d'être combinée, pour voir combien elle est féconde en conséquences. Ainsi elle demanderoit d'être appliquée à un grand nombre d'exemples d'établissemens ; les uns qui ont péri ; les autres qui s'affoiblissent ; les autres qui vont en croissant.

Au surplus, les Machiavélistes de la Cour ne manqueront pas de tourner en ridicule nos réflexions. Ils ont, comme on sçait, un furieux avantage sur les gens vertueux, pour avancer leur fortune. Aussi est-il très-rare qu'un homme vertueux, & qui a des talens, réussisse à la Cour, & y reste. Les Princes ne font que rire d'une médisance délicate : ainsi les méchans ruinent bientôt dans leur esprit, les plus honnêtes gens de la Cour, c'est-à-dire, qu'ils en bannissent bientôt, sans s'en appercevoir, la vert & la vérité.

SUR LE MINISTÈRE DES FINANCES.

Moyens dont la Nation Angloiſe s'eſt ſervie pour conſerver ſon crédit.

IL y a toujours, en Angleterre, telle partie des ſubſides deſtinée ſpécialement à payer les intérêts, & partie du principal de telle & telle dette paſſive de l'Etat, en ſorte que le capital puiſſe être rembourſé en tant d'années. Ces actions ſur l'Etat, s'appellent annuités; elles ſe vendent & ſe négocient ſur la place, comme les autres actions. Il y a des Créanciers qui n'ont pu être rembourſés qu'en quarante ans, à cauſe des diminutions arrivées à ces ſubſides annuels deſtinés à leur rembourſement.

En 1689, il y avoit encore des dettes paſſives de l'Etat, contractées ſous la tyrannie de Cromwel, qui étoit mort trente ans auparavant. Or le paiement exact de ces dettes paſſées, donne une forte aſſurance du paiement futur & exact des dettes préſentes & à venir.

La Nation Angloiſe ne change jamais ſes deſtinations, ſi ce n'eſt par des

remplacemens qui soient équivalens pour les créanciers de l'État, & plus utiles pour la Nation.

Quand la Nation Angloise a emprunté à cinq pour cent, & qu'elle voit qu'entre Particuliers, l'intérêt est à quatre pour cent, elle offre & fait le remboursement à ceux qui ne veulent pas réduire l'intérêt à quatre, & elle se sert, pour ce remboursement, de l'argent de ceux qui prêtent à l'État à quatre pour cent, parce que, l'argent étant devenu plus commun, l'intérêt en devient plus foible.

Il est vrai que la créantion des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, a été une bonne ressource pendant quelques années; mais faute de payer tous les ans quelque chose sur le principal, l'Etat ne pouvoit point les rembourser, & par conséquent se libérer. Et ainsi l'État, accumulant de nouvelles dettes, sans en rembourser d'anciennes, perd tous les jours de son crédit. Mais on pourroit remédier à cet inconvénient, par les annuités à la manière d'Angleterre. C'est la seule manière d'acquérir du crédit en temps de paix, pour en pouvoir créer de nouvelles en temps de guerre. C'est la seule manière de

détruire la pernicieuse engeance des Traitans, qui sont très-nombreux, & qui s'enrichissent excessivement aux dépens du Peuple, par les avances d'argent, qui sont ruineuses pour l'État.

Cause de la diminution du Crédit de l'Etat; & Remedes.

LE crédit de la Nation est diminué, 1°. parce que les Ministres, avant que d'emprunter, n'ont pas fait en même temps une augmentation de subside tellement proportionnée à l'emprunt, que les intérêts & les capitaux pussent être payés & remboursés en quinze ou vingt ans, ou même en trente ans, comme l'on fait quelquefois en Angleterre: 2°. Parce qu'ils n'ont pas continué inviolablement la destination de cette augmentation de subside, au paiement des Prêteurs: 3°. Parce qu'ils n'ont pas eu l'attention de suppléer, comme en Angleterre, aux non-valeurs de la recette du subside, ainsi destiné, lorsqu'il y a des non-valeurs.

Cette méthode est toute simple; le

Prêteur a une action sur telle partie du subside de l'État, dont l'État lui-même est garant ; & cette action se peut vendre & acheter sur la place, comme toute autre action.

Ainsi il n'y a que deux moyens de rétablir le crédit de la Nation. Le premier, à l'égard des dettes passées, c'est d'employer tous les ans dix ou douze millions à rembourser des capitaux, à un dixieme de plus que le prix de la place.

Le second, à l'égard des emprunts futurs, c'est de suivre la méthode de la Nation Angloise ; d'augmenter tel subside que l'on suppose général & proportionné, & de déléguer cette portion d'augmentation, pour payer en tant d'années le capital & l'intérêt de l'emprunt.

On peut compter entre les terribles effets du discrédit d'un État, qu'il ne peut trouver, ni à acheter à crédit, ni à emprunter qu'à une perte excessive. Ainsi l'on peut dire que la moitié des dettes de la Nation, vient du seul discrédit, & de l'incertitude du paiement régulier de l'intérêt & du principal ; ce qui fait que cent-mille francs de capital sur le Roi, à deux & demi

pour cent, ou au denier quarante, qui produiſent deux-mille-cinq-cents livres de rente, ne ſe vendent encore aujourd'hui que vingt-cinq à trente-mille livres.

Sur la nature des revenus des Fermes du Roi.

LE ſubſide le plus proportionné, le moins onéreux, le moins coûteux & le plus facile à recouvrer, c'eſt celui qui ſe leve dans les grandes villes & autres lieux fermés par des barrières ou des portes, ſur les denrées qui ſe conſomment.

Il y a en France de pluſieurs eſpèces de ſubſides. Le premier, eſt celui qui ſe leve ſur le revenu; celui-là s'exige par contrainte & par ſaiſie des biens de l'impoſable, qui néglige de payer ſon impoſition, & qui, faute de paiement, eſt obligé à payer les frais des ſaiſies & de vente de ſes biens.

Ce ſubſide eſt difficile à lever; tel eſt le ſubſide de la Capitation; tel eſt le ſubſide de la Taille. Il ne faut, pour

ces subsides, que des Recisseurs à forfait, qui aient le soin de faire les frais pour lever l'imposition. Car, supposant l'imposition proportionnée au revenu du redevable, le recouvrement en est sûr. Aussi nos Receveurs généraux des Finances n'ont besoin que de certaines remises pour faire les frais de la recette ou du recouvrement.

La seconde espèce de subside est celui qui ne se leve, ni par contrainte, ni par saisies, ni par ventes forcées, ni par la crainte des frais des Officiers de Justice, qui font les ventes forcées.

Il se leve *volontairement* & à proportion de l'avantage que le Payeur de subside en reçoit. Vous recevez une lettre de la Poste, une caisse du Messager; vous payez à proportion du poids du paquet: vous avez besoin de papier, de parchemin marqué; vous payez à proportion de ce que vous en employez: vous avez besoin de telle charge, qui est aux Parties-Casuelles du Roi; elle est fixée à tel prix; l'achette qui veut: vous avez besoin de tel contrat d'acquisition; vous payez les droits du Contrôle, du Centieme denier. Ces subsides sont volontaires & proportionnés; &, ce qui est impor-

tant, ils ſont tels, qu'il n'y a aucune vexation à craindre, ni de la part des Officiers du Roi, ni aucune fraude à craindre pour le Roi, de la part du Particulier.

La troiſieme eſpece eſt, à la vérité, un ſubſide volontaire & proportionné; mais il eſt ſujet à fraude de la part du Sujet qui veut ſe ſouſtraire injuſtement au paiement entier des droits que paient les autres Sujets juſtes & non fraudeurs : Car le fraudeur fait réellement retomber ce qu'il ôte au Roi ſur ſes Concitoyens ; tel eſt le ſubſide du Sel, le ſubſide du Tabac : Ils ſont volontaires & proportionnés. On paie à proportion que l'on en conſomme ; mais la grandeur du prix fait qu'il y a des fraudeurs, des fauxſauniers & de faux tabaquiers, qui vendent à meilleur marché. Ils ſont condamnables & ſouvent condamnés ; mais ceux qui achetent d'eux ſont auſſi fraudeurs, & par conſéquent condamnables, en ce que, ſans de pareils acheteurs frauduleux, il n'y auroit point de pareils vendeurs frauduleux.

L'injuſtice envers leurs Concitoyens ne ſeroit pas difficile à leur être démontrée par les Curés & les Prédicateurs, comme

très-odieuſe, très-puniſſable dans cette vie & dans l'autre. Car n'eſt-il pas certain que, ſi, par de pareilles fraudes, les revenus de l'État ſont diminués de dix millions par an, le Roi, pour ſubvenir à payer les charges & les dépenſes néceſſaires de l'État, eſt forcé de lever ces mêmes dix millions ſur ſon Peuple? Ainſi, ce n'eſt pas proprement le Roi qui eſt fraudé, qui eſt volé par les fraudeurs; ce ſont réellement les Peuples, les uns pauvres, les autres riches, qui ſont volés par toutes leurs fraudes.

Le droit de tenir Cabaret à charge de payer tant par tonneau de conſommation, eſt de même ſujet à fraude par le Cabaretier. Le droit ſur les beſtiaux & les autres denrées & marchandiſes, eſt un ſubſide volontaire & proportionné; mais il eſt ſujet à la fraude, tant de la part des Commis pour recevoir le droit, que de la part de ceux qui ſont obligés de le payer.

Or tous les droits ſujets à fraude demandent néceſſairement plus d'hommes ſuffiſamment intéreſſés à découvrir les fraudes, & à faire punir ſuffiſamment les fraudeurs; ce qui ne ſe peut faire qu'en donnant de pareils droits à

ferme & à forfait, parce que l'eſpérance du gain, jointe à l'honneur de ſe diſtinguer dans ſa Compagnie fait agir bien plus vivement les Fermiers qui prennent à forfait, que l'honneur ſeul de bien faire ſon emploi. Et c'eſt ainſi qu'en uſent les Hollandois, qui donnent à forfait les droits de la République, dans telles & telles Paroiſſes, au plus offrant.

Ainſi je ſuis de l'avis de ceux qui croient que de pareils droits vont toujours en diminuant, & les frais de régie en augmentant, entre les mains de ſimples Régiſteurs comptables. C'eſt qu'en cette qualité ils ne voudroient jamais prendre, chacun dans ſon emploi, toute la peine néceſſaire, & ſe faire autant d'ennemis qu'il le faudroit, pour prévenir les fraudes & faire punir rigoureuſement les délinquans; ainſi il eſt à propos d'affermer ces droits à forfait, au plus offrant & dernier enchériſſeur; ſur quoi il y a quelques obſervations à faire.

1°. Les petites Fermes, qu'un ſeul homme peut faire valoir, & qui ſont telles que beaucoup de perſonnes ſolvables peuvent enchérir, ſont celles qui ſont les plus faciles à être portées

à leur véritable valeur ; souvent l'enchérisseur se contente d'un sou par livre de profit ; il est par conséquent de l'intérêt du Roi, que tous les subsides en droits, soient réduits en plus grands nombre de petites Fermes qu'il est possible. C'est que non-seulement les droits sont portés au plus haut, c'est-à-dire à un vingtieme près du produit effectif ; mais c'est que la grande multitude d'adjudicataires d'un même droit dans une Election, sont autant de Gardes très-vigilans contre les fraudeurs, & des Gardes qui ne coûtent rien à la Nation, de sorte que le métier de fraudeur s'aboliroit insensiblement, si les fermes étoient suffisamment subdivisées. Et telle est l'habileté du Gouvernement des Hollandois. Leurs Intendans réduisent autant qu'ils peuvent les fermes en petites fermes ; & c'est ce qui fait qu'il y a très-peu de fraudeurs, & que les droits sur la Bière & autres boissons produisent un si grand subside.

2°. Il seroit à propos qu'il y eût, dans chaque Généralité, une Compagnie de Fermiers-Généraux, à peu près du même nombre que d'Elections, & que cette Compagnie eût son Cor-

reſpondant à Paris. Ces Fermiers-Généraux des Aides & Gabelles iroient dans chaque Élection de leur Généralité, afin d'affermer leurs droits à des Sous-fermiers, pour telles & telles Paroiſſes.

Je ſuppoſe que, par une Régie de deux ou trois ans, le Miniſtre des Finances ait vu que ces droits, bien adminiſtrés, peuvent produire cette ſomme dans telle Généralité, année commune; il eſt de l'intérêt du Roi d'affermer les Généralités, non comme les dernieres petites ſous-fermes, à ſimple forfait, au plus offrant; mais 1°. par le prix le plus bas que la Régie en a fait, tous frais faits, afin que les Fermiers n'y puiſſent jamais perdre: 2°. A condition qu'ils auront des appointemens réglés: 3°. A condition que celui d'entre eux qui réſidera à Paris, aura le double, & des Commis payés à proportion du travail: 4°. A condition que de ce qu'ils recevront de la Ferme générale, au-delà du prix fixe, ils en auront la moitié à leur profit, & l'autre moitié au profit du Roi, ce qui ſe réglera par le réſultat de leurs recettes particulières.

De cette manière, ils ne pourront

jamais faire des fortunes immenſes, au prejudice du Public & du Roi ; parce que ce marché aura d'un côté l'avantage d'une Régie comptable, où l'on verra clair ; & de l'autre, il aura l'avantage du forfait, qui conſiſte à intéreſſer fortement ceux qui régiſſent, à mettre en pratique tous les moyens poſſibles pour diminuer les frais de la Régie & les fraudes, & pour augmenter le produit de la recette.

Avec cette eſpèce de Régie à forfait ou de ferme comptable, le Miniſtre ne ſera point embarraſſé de former diverſes Compagnies de Fermiers, pour encherir l'une ſur l'autre, parce qu'il n'eſt pas néceſſaire d'être riche, pour recevoir d'une main & payer de l'autre. Il ſuffira que les Compagnies ſoient formées de Commis les plus intelligens, les plus ſages, les meilleurs travailleurs ; &, comme ils connoiſſent mieux entr'eux les talens & les qualités les uns des autres, il ſeroit à propos, quand le Miniſtre, ſur l'avis de l'Intendant des Finances, en auroit choiſi quatre des plus eſtimés, que les quatre en choiſiſſent un cinquieme, & ces cinq un ſixieme ; & ainſi de ſuite.

Sur

Sur les Intendans des Finances.

LA fonction d'un Général d'armée n'eſt pas tant de combattre, que de faire bien combattre toutes les parties de ſon armée : auſſi la fonction du chef des Finances n'eſt pas tant d'examiner les affaires en détail, que de les faire bien examiner par ceux qui ſont prépoſés à ces divers examens, & qui lui rendent compte de leur travail, chacun dans ſon département.

Le Miniſtre des Finances d'un grand Etat ne peut pas tout voir, tout lire, tout calculer, tout examiner par lui-même, ſur-tout dans les affaires contentieuſes, où il s'agit de rendre juſtice, ou entre le Fermier & le Sous-fermier, ou entre le Fermier du Roi & le Citoyen. Il ne peut pas par lui-même, ni examiner, ni arrêter tous les comptes des comptables : il a donc beſoin du travail d'Officiers habiles, & qui, par leur intérêt, ſoient entiérement incorruptibles par les comptables, afin qu'il puiſſe ſe fier à leur rapport, & croire qu'ils ont vu & examiné eux-mêmes les faits qu'ils rapportent à lui ou au Conſeil

Les Miniſtres ne ſçauroient trop employer de moyens, pour découvrir avec ſûreté la vérité, la juſtice & le parti le plus avantageux à l'Etat, ſurtout en matière importante. Les hommes en général ont beſoin d'avoir un Contrôleur, pour ſoutenir leur probité; & puis, deux yeux voient mieux qu'un ſeul, & l'on forme ſon avis avec plus d'attention, & par conſéquent avec plus de juſteſſe, quand on ſçait qu'il doit être examiné.

Les Rapporteurs en matière de Finance, s'appellent en France Intendans des Finances. Il n'y en avoit originairement que deux: on les a multipliés avec raiſon, parce qu'étant trop chargés, ils étoient forcés de s'en rapporter a leurs Commis. Ils auroient beſoin d'un Bureau de ſix Maîtres des Requêtes, auquel l'Intendant préſideroit; parce que le point principal eſt que les Intendans des Finances ſoient eux-mêmes ſoulagés par des Officiers, *& qu'ils ne confient point à leurs Commis ſeuls l'examen des choſes importantes, qu'ils donnent pour conſtantes au Miniſtre & au Conſeil des Finances.*

Ce ſeroit un grand ſoulagement pour le Miniſtre de la Finance, d'avoir à

ſon ordre quatre Bureaux, compoſés de gens laborieux, habiles, qui aiment leur réputation, choiſis au ſcrutin, qui lui éclairciroient les affaires longues, obſcures & difficiles, & qui ſeroient, pour ainſi dire, les garans des jugemens qu'il fait rendre au Conſeil. Ce ſeroit même un grand avantage pour l'Etat, d'avoir une pépinière d'hommes parmi leſquels on pût choiſir, ſelon le beſoin, un bon Intendant, un bon Miniſtre des Finances.

Je deſirerois que les Intendans de Finance, en rapportant une affaire dont ils ſont chargés, fiſſent une obſervation à chaque Arrêt qui ſe rend ſur leur rapport, pour montrer ce qu'il faudroit ou ajouter, ou corriger à la loi, pour éviter, par une *déciſion générale*, pareil procès que celui qu'ils viennent de juger : qu'ils fiſſent enſuite un recueil de ces obſervations & des raiſons pour & contre, afin de les communiquer en particulier aux membres du Conſeil, recevoir leurs objections, faire leurs réponſes, & rapporter enſuite le tout au Conſeil aſſemblé, pour y former des *déciſions générales*, qui puiſſent ſe rendre publiques, &

faire ainſi ceſſer, par la publicité de ces déci ons, autant de ſources de doutes & de procès.

OBSERVATIONS

POUR LE BIEN DES FINANCES.

Régularité du paiement des charges annuelles de l'État.

Il faut que le ſubſide annuel ſoit ſuffiſant, pour acquitter régulierement les charges annuelles de l'État, de ſorte que perſonne n'attende ſon paiement. Cette régularité contribue infiniment à mettre les capitaux des effets royaux en valeur. Mais pour mettre la dépenſe au niveau de la recette, il y a deux moyens. Le premier, c'eſt de diminuer la dépenſe de l'État, par une Chambre de Juſtice. Le ſecond, c'eſt d'augmenter le ſubſide annuel; mais il faut que les ſujets d'augmentation ſoient juſtes & évidens, autrement c'eſt faire crier contre le Gouvernement.

Un Roi, pour payer régulièrement, doit, comme un particulier, mettre tous

les ans le dixieme de ſon revenu en réſerve, juſqu'à ce qu'il ait une année de ſon revenu dans le Tréſor Royal, pour ſubvenir aux beſoins preſſans, imprévus, & pour n'avoir plus beſoin d'emprunter, à gros intérêt, les avances des Fermiers & des Traitans.

Il n'y a que deux raiſons pour augmenter les Subſides.

LES Princes ont aſſez de prétextes, & de raiſons de fantaiſie pour faire des dépenſes; mais ils n'ont effectivement que deux raiſons ſuffiſantes, pour augmenter les ſubſides anciens, ou pour en créer de nouveaux. La premiere, c'eſt la guerre & la conſervation des biens des familles des Citoyens. La ſeconde, c'eſt lorſque cette augmentation de ſubſide doit être employée à des ouvrages ou à des dépenſes, qui rapportent année commune, à chaque Citoyen, un intérêt au moins de cinquante pour cent, cinquante ſous, pour cent ſous qu'il paye de ce ſubſide.

Nos parens agiſſent en bons peres de famille, quand ils nous font acheter,

par un petit mal paſſager, par des ſoins, par des peines, par des travaux médiocres & courts, des biens de plus de durée & plus grands, & des revenus beaucoup ſupérieurs aux peines. Cela prouve que le Roi en uſe en bon pere envers les Peuples, quand il leur demande des avances, des contributions annuelles, pour leur procurer un plus grand revenu annuel, que celui qu'ils tiroient du ſubſide qu'ils payent.

Celui qui laboure & qui ſeme, en uſe ſagement, quand il fait des avances qu'il retire, tous frais faits, avec un gain de trente pour cent. C'eſt par conſéquent procurer un grand avantage au Peuple, lorſque le Roi lui fait faire des avances, dont il doit retirer cinquante ou ſoixante pour cent, & quelquefois cent pour cent.

Le Subſide ordinaire doit être plus fort d'un ſixieme, que la dépenſe ordinaire.

IL eſt à propos que l'État de la dépenſe annuelle projettée ſoit moindre, d'un ſixieme, que l'état du recouvrement du revenu annuel projetté. En voici les raiſons.

1°. Parce qu'il y a toujours des non-valeurs ſur le recouvrement réel des différens revenus publics. 2°. Parce qu'il y a toujours des augmentations de dépenſes, au-dela de ce que la plus grande dépenſe peut prévoir. 3°. Parce qu'il eſt à propos d'employer au moins un dixieme du revenu, pour acquitter peu-à-peu les capitaux des dettes de l'État, & pour payer régulièrement le courant, afin de conſerver le crédit de l'État pour les emprunts futurs, qui ſont néceſſaires en temps de guerre. 4°. Parce qu'il faut employer, tous les ans, au moins un vingtieme du revenu, pour des dépenſes qui rapporteroient aux Sujets, au moins cinquante, ou même

cent pour cent par an. 5°. Parce que cette précaution épargnera au Roi des intérêts fort onéreux de dix pour cent, & quelquefois davantage, qu'il paye aux Fermiers pour leurs avances.

Trois excès dans les Subsides.

Il y a trois manières de ruiner les Peuples. Le premier, par une impoſition générale, exceſſive par rapport à ſon revenu annuel. Cela arrive, lorſqu'on ne laiſſe pas à l'impoſable, les moyens de faire ſubſiſter ſa famille, ſelon ſa condition, & les moyens de continuer ſon commerce. La ſeconde, par la diſtribution diſproportionnée d'une impoſition médiocre en elle-même, pour le total des Sujets; mais exceſſive par rapport à un grand nombre de Sujets non-protégés qui ſe trouvent opprimés par la diſproportion exceſſive. Le troiſieme, par la précipitation du recouvrement, en demandant au Peuple un payement trop prompt, & qu'il ne peut payer que par parties, le long de l'année, à meſure qu'il reçoit ſes revenus. Or le Souverain qui ruine ſes Peuples, ruine

ſes propres débiteurs, qui doivent payer ſon revenu domeſtique & le revenu de l'Etat.

Il n'y a point de diſproportion à craindre dans le ſubſide qui ſe leve ſur les denrées, à l'entrée des Villes, parce qu'il ſe leve à proportion de la conſommation que chacun fait, & par conſéquent, à proportion de ſon revenu; perſonne n'y eſt jamais ruiné, par les frais, par la malice & par les injuſtices des autres, mais ſeulement par ſa propre imprudence, pour n'avoir pas le courage, la force, le bon ſens néceſſaire pour proportionner ſa dépenſe annuelle, à ſon revenu annuel.

Le ſubſide de l'Etat ne ſe peut lever par des droits d'entrée, dans les Villes ou Bourgs qui ne ſont point fermées par des barrières & des portes; mais on l'y leve ſous le nom de taille. Il a été juſqu'ici ſujet à une répartition ruineuſe & très-diſproportionnée, ſurtout dans les pays d'élection.

Il doit y avoir une proportion dans la répartition du Subſide.

LES Peuples, en général, payent les ſubſides ſans murmurer ; 1°. Quand ils payent ce qu'ils ont coutume de payer. 2°. Quand tous payent en proportion de leur revenu. 3°. Quand ils ſçavent avec certitude, que ces ſubſides ſont employés en entier pour payer les charges de l'État, parce qu'ils les regardent comme leurs propres charges ordinaires. 4°. Ils payent même volontiers l'augmentation nouvelle des ſubſides, quand ils peuvent croire que cent ſous leur rapporteront tous les ans cinquante ſous, ou cent ſous de rente, ou la valeur en commodités.

Mais quand les Sujets voient que les Souverains font de grands bâtimens qui leur ſont inutiles, qu'il fait des libéralités exceſſives, & d'autres dépenſes extraordinaires, qui ne leur rapportent aucun profit ; & quand ils n'ont aucune ſûreté que les deniers qu'ils payent d'extraordinaire, ſont tous employés à leurs propres affaires,

ils s'imaginent, avec quelque fondement, que le Roi eſt prodigue à leurs dépens; ils crient, ils murmurent, & ſe mettent à haïr le gouvernement, & ceux qui gouvernent. Je dis qu'ils murmurent, & c'eſt ſouvent avec raiſon, parce que le Roi lui-même, murmureroit avec raiſon, s'il étoit né ſujet d'un Prince ſemblable, qui dépenſeroit mal-à-propos les revenus du public.

Le Peuple n'a jamais rien à craindre d'un Prince équitable; & il eſt équitable, quand il a ſoin de ſe demander à lui-même, lorſqu'il augmente un ſubſide: *Voudrois-je, ſi j'étois Sujet, que le Roi en uſât ainſi avec moi, & qu'il me demandât ce ſubſide, pour telle dépenſe?*

Il faut diminuer le nombre & la qualité des Subſides particuliers, en augmentant la quantité des Subſides généraux.

Je propoſe de diminuer le nombre des droits, & par conſéquent le nombre des Commis, en augmentant la taille,

la capitation, les entrées, les droits sur le papier, sur les actes des Notaires, &c.

Ceux qui payent les droits d'aydes & de gabelles, ne sont-ce pas les familles nobles, roturières & bourgeoises, qui payent la taille, la capitation dans les villages, & la capitation, & les entrées dans les villes, le papier marqué & les actes des Notaires ? Or ne pourroit-on pas augmenter la taille, la capitation & les entrées, de la somme que produisent au Roi les aides, la gabelle, le tabac & les autres droits, & sauver ainsi aux Sujets la grande dépense des gardes, contre les fraudeurs ? &c.

La proportion paroît bien fondée, & tend à simplifier les subsides, & à diminuer le nombre des Commis, & les autres frais du recouvrement. Si l'exécution a ses difficultés, c'est peut-être moins dans la chose que dans la manière de tout arranger ; & cela, faute d'un Bureau pour lever peu-à-peu les difficultés. Mais la proposition mérite d'être examinée & reçue, si la possibilité & l'utilité en sont bien démontrées, & les objections solidement réfutées.

SUR LES PENSIONS.

Qu'on doit les fixer dans chaque Miniſtere.

IL eſt convenable de retrancher les penſions, lorſqu'elles ſont de pures graces : car avant que de faire des graces, il faut faire juſtice. Il faut payer les rentes & les appointemens, ou certaines penſions qui tiennent lieu d'appointemens & de récompenſes, parce que ce ſont des dettes, & qu'il eſt juſte de payer ce que l'on doit, avant que de donner ce que l'on ne doit pas ; & il n'eſt pas juſte de créer de nouveaux ſubſides ſur les uns, pour en faire des préſens aux autres.

Je ſuppoſe qu'il n'y ait dans l'Etat qu'une certaine ſomme de penſions à diſtribuer. D'un côté, il eſt raiſonnable que ceux qui ont droit à la penſion, attendent qu'il en vaque ; & de l'autre, il n'eſt pas juſte que les pauvres familles payent des penſions à des perſonnes qui ne leur ont procuré aucun avantage, aucun profit plus grand que les autres Citoyens, qui ſont ſuffiſamment payés par leurs appointemens

ordinaires. C'eſt que le fondement de tout ſubſide que l'Etat leve ſur les familles particulieres, eſt ou le mal dont ce ſubſide le garantit, ou le nouvel avantage que ce ſubſide leur a procuré.

Si les maux dont le ſubſide les exempte; ſi les biens qu'il leur procure, ne valent pas le ſubſide, & ſi chaque Sujet pouvoit tirer plus d'avantage du non-paiement, que du paiement de tel ſubſide, ou de telle augmentation de ſubſide, ce ſubſide ſeroit injuſte. Ce n'eſt pas un ſubſide digne d'un bon Roi, puiſqu'il ſacrifie le bonheur de ſes Sujets, à ſes fantaiſies. Que fait un voleur, en volant un Citoyen? Il ſe ſert de la ſupériorité de ſes forces, pour envahir le bien des autres.

Projet pour perfectionner la Capitation, par la méthode des Déclarations.

LES petits maux qui préſervent ceux qui les ſouffrent, de maux incomparablement plus grands, ſont des maux

très-desirables, & de véritables biens. Tels sont les subsides que nous payons, quand ils sont employés à nous préserver des pillages, des incendies, des meurtres & des violences qui nous arriveroient, si nous manquions d'un nombre de troupes suffisantes, pour nous garantir des malheurs des guerres civiles & étrangeres.

Tels sont aussi les subsides qui, avec le secours des ponts & des pavés, augmentent du triple notre commerce, & nous épargnent une infinité d'incommodités, dans les voitures & dans les voyages.

Je suppose que l'Etat ait besoin du subside de la capitation, pour payer les troupes, les Magistrats, les Négociateurs, en un mot, pour payer tous ceux qui nous rendent la vie moins fâcheuse & plus commode. Il me semble que c'est rendre service à l'Etat, que de proposer une méthode avec laquelle on puisse rendre le subside annuel de la capitation, beaucoup plus facile à supporter, &, par conséquent, beaucoup plus facile à recouvrer; & c'est ce qui se peut faire facilement, en proportionnant ce sub-

fide annuel, au revenu annuel de chaque capitable. Si par la lecture du projet *de la Taille tarifée*, dont nous allons parler plus bas, le lecteur pouvoit comprendre la grande utilité & la facilité de la méthode des Tarifs, des déclarations volontaires, & des compagnies de Collecteurs volontaires, il lui seroit aisé de voir que l'on peut, dans le recouvrement de la capitation, en faire un usage très-avantageux en faveur des capitables, excessivement taxés par rapport à leur revenu.

Il est certain que, quant à présent, faute de règle, faute de point fixe, il y a grand nombre de capitables vexés, & les uns plus que les autres; & plusieurs capitables protégés, qui sont excessivement favorisés, & qui, ne portant pas le poids qu'ils devroient porter, font tant par leur crédit & par les protections qu'ils mendient, que, les non-protégés étant surchargés, le recouvrement de leurs taxes se fait difficilement.

Ce subside a l'avantage d'être général, aucun Sujet n'en est exempt: il s'étend dans les Provinces d'Etats, comme dans les autres Provinces; il

regarde tous les Sujets de toutes les conditions : il s'étend même sur les taillables. Mais en ne comptant ici, ni la capitation, des taillables, ni celle des pays d'Etats, elle rapporte à l'Etat des sommes très-considérables. Il est donc très-important d'en rendre la répartition proportionnée au revenu de chaque capitable, pour en rendre le recouvrement plus facile.

PROPOSITION.

La Capitation doit être proportionnée au revenu du Capitable.

ON sçait que l'établissement de la capitation ne se fit point, d'abord, proportionnellement au revenu du capitable ; mais par rapport à la qualité, à la dignité, à l'emploi qu'il avoit, à la profession, au métier qu'il faisoit.

Les cent Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, par exemple, étoient à une même taxe annuelle, comme s'ils avoient tous un même revenu annuel, au-lieu qu'il y avoit entr'eux des différences du triple, du décuple, & autres différences énormes. Tous les Seigneurs

de Paroiſſe étoient impoſés à une même taxe annuelle, & cependant il y en avoit qui poſſédoient un revenu annuel, dix fois, vingt fois, quarante fois plus fort que les autres. Les Marchands étoient tous à une même ſomme. Les Conſeillers des Parlemens avoient tous pareille taxe. Les Colonels payoient tous une même ſomme. Cependant quelle prodigieuſe différence, entre le revenu ou gain annuel de Marchand à Marchand; ainſi des autres?

On voit que cette effroyable diſproportion entre les revenus de deux capitables de même dignité, de même emploi, de même profeſſion, mettoit le Conſeil dans la néceſſité, ou de demander au pauvre capitable, dix fois, vingt fois plus qu'il ne pouvoit, & par conſéquent, dix fois plus qu'il ne devoit payer, ou de demander au riche, dix fois, vingt fois moins qu'il ne devoit payer: deux très-grands inconvéniens; l'un, très-injuſte pour le particulier, qui étoit accablé d'une taxe exceſſive; l'autre, très-oppoſé au ſervice du Roi & de la Patrie, parce que le ſecours que l'Etat pouvoit attendre d'un pareil ſubſide, ne pouvoit

pas être suffisant pour ses besoins, & ne pouvoit pas rapporter la dixieme partie de ce qu'il auroit dû rapporter, si les taxes du riche & du pauvre, de même dignité, de même emploi, de même profession, de même métier, eussent été, non égales, mais proportionnées à leur revenu annuel, qui étoit très-inégal.

Cette méthode de taxes faites par emplois, par charges, par dignités, par professions, par métiers, fut faite à bonne intention: ce fut pour rendre ce secours plus prompt, & pour éviter l'inconvénient de la taxe arbitraire des Intendans, laquelle, faute de suffisante connoissance du revenu de chaque capitable, & par l'effet naturel des recommandations injustes, est ordinairement très-disproportionnée & très-injuste.

Projet de la Taille tarifée de M. l'Abbé de Saint-Pierre.

C'est pour faire cesser les grands maux causés par les disproportions de la taille arbitraire, que je donne ici

le projet de la taille tarifée. La matière est importante. On verra qu'il ne s'agit pas de moins, que d'assurer au Roi un subside qui, avec ses suites, monte, année commune, à plus de soixante-six-millions, dont les fondemens vont tous les jours en dépériſſant : il ne s'agit pas de moins, que de faire cesser plus de trente-six-millions de pertes annuelles que fait l'Etat, sans compter une infinité de vexations accablantes que souffrent les Peuples des Provinces, & qu'ils racheteroient avec une grande somme : il ne s'agit pas de moins, que de conserver les biens & les travaux des taillables qui sont les fondemens de cet important subside.

Idée générale de la Taille tarifée.

IL y a plusieurs causes des disproportions excessives qui arrivent dans la répartition du subside de la taille arbitraire.

La principale vient du défaut de connoissance suffisante du revenu total des taillables de chaque Généralité. Car comment le Conseil sera-t-il assuré de distribuer, avec proportion, un subside

annuel de ſoixante millions, ſur vingt Généralités très-inégales, s'il n'a une connoiſſance ſûre du revenu annuel des taillables de chacune ? Comment l'Intendant ſera-t il ſûr de répartir, avec proportion, deux-millions-quatre-cent-mille livres ; par exemple, ſur les dix Élections de ſa généralité, qui ſont toutes inégales en revenus, s'il ne ſçait pas ſûrement & préciſément en quoi conſiſtent ces inégalités du total du revenu annuel de chacune d'elles ? Comment ſçaura-t-il, avec certitude, le total du revenu annuel d'une Election, s'il ne ſçait, avec certitude, le total du revenu des taillables de toutes ſes Paroiſſes qui la compoſent ? Comment ſçaura-t-il, avec certitude, le total du revenu annuel des taillables d'une Paroiſſe, s'il ne ſçait, avec certitude, le revenu de chaque taillable de cette Paroiſſe ?

Or qui peut mieux ſçavoir le revenu total d'un taillable, que le taillable lui-même.

Il eſt donc queſtion d'avoir de chaque taillable, la déclaration totale, & la vraie eſtimation de tous ſes différens revenus ; & voilà un des principaux

articles de la méthode de la taille tarifée : déclaration entière, & estimation véritable de son revenu, sous peine d'une punition suffisante & inévitable du quadruple, & d'amende arbitraire, moitié au profit de la Paroisse qu'il voudroit frauder, & moitié au profit des Collecteurs, pour les intéresser suffisamment à la poursuite du crime de faux.

La déclaration véritable du taillable, jointe à la loi des tarifs, lui ôte toute crainte d'être taxé arbitrairement, & disproportionnément à son revenu.

La peine suffisante contre tout non-déclarant, fera que tous déclareront : & la peine suffisante contre tout faux déclarant, fera que tous déclareront vrai.

Le second article important, c'est d'établir différens tarifs pour les différens revenus, selon la différence des charges de chaque espèce de revenus. C'est de ces divers tarifs, qu'elle emprunte son nom de la taille tarifée. Le revenu d'un moulin, par exemple, aura un tarif différend de celui d'un pré ; le tarif du Journalier, sera différent de celui du Notaire.

Les Collecteurs de la taille tarifée

ne feront la répartition du ſubſide, que ſelon ces déclarations & ces tarifs, & en préſence du Commiſſaire. Or alors, ni l'ignorance du revenu, ni la haîne des Collecteurs, ne préſideront plus à la répartition des taxes des taillables; & il y aura une eſpèce de néceſſité, que la juſtice & la proportion ſoient toujours exactement gardées entre tous; & c'eſt le ſublime de la loi.

Au reſte, les revenus annuels conſiſtent, 1°. en immeubles: 2°. En travail des mains & induſtrie: 3°. En argent mis en commerce.

Les immeubles, comme terres en propriété, terres à ferme ou à rentes perpétuelles, maiſons ſéparées des terres, moulins, étangs, bois taillis, rentes foncières, rentes conſtituées, rentes viagères.

Pour les terres que l'on poſſéde en propriété, mais affermées, le tarif ſera calculé, par exemple, ſur le pied du cinquieme du revenu, ou de quatre ſols pour livre. A l'égard des terres que l'on tient à ferme, le tarif ſera ſur le pied de deux ſols pour livre. Le tarif de l'argent en commerce ſera ſur le pied du centieme denier. Le travail ou induſtrie ſera ſur le pied de la valeur

de quelques jours de chaque profession.

Quand le Commissaire aura fait le rôle d'une Paroisse, sur le pied de quatre sols pour livre, de la valeur des terres en propriété ; de deux sols pour livre, pour fermages & exploitation ; & sur le pied des autres tarifs, il trouvera de deux choses l'une : la première, que le total des sommes que chacun des taillables doivent payer suivant les tarifs, sera plus grand, par exemple, d'un dixieme, que le total des impositions portées dans le mandement de l'Intendant. Or, en ce cas, il faudra que le Commissaire fasse diminuer d'un dixieme chaque ligne, avant que de signer le rôle, à la fin duquel il sera fait mention de cette différence.

La seconde, que le total des sommes de toutes les lignes formées sur les tarifs, sera plus petit, par exemple, d'un dixieme, ou autre partie aliquote, que le total des impositions portées par le mandement : en ce cas, le Commissaire augmentera chaque ligne du rôle de la Paroisse, d'un dixieme, ou autre partie aliquote, avant que de signer ; & il y sera fait mention expresse de la différence entre le total que produisent les

ſent les tarifs, & le total des ſommes du Mandement de l'Intendant. C'eſt que le principal but du projet de la taille tarifée & de l'intention du Roi étant de faire rendre juſtice, non ſeulement entre famille & famille de la même Paroiſſe, mais encore entre Paroiſſe & Paroiſſe, entre Election & Election, & entre Généralité & Généralité; il eſt abſolument néceſſaire de connoître celles qui payent plus qu'elles ne doivent, en ſuivant le même tarif, & de combien il faut charger les unes de ce dont on déchargera les autres.

Les riches taillables qui ſont protégés, les Fermiers des Seigneurs, les Seigneurs mêmes, les Préſidens, les Conſeillers, les Elus, les Subdélégués, & les autres perſonnes de crédit, ſe plaindront de ce qu'ils perdent l'effet de leur protection injuſte, & de ce que leur revenu, qui avoit été augmenté injuſtement aux dépens des pauvres taillables, non protégés, va être diminué; mais plus ils ſe plaindront, plus leurs plaintes prouveront la grandeur de leur injuſtice paſſée, & la néceſſité d'autant plus preſſante de la faire ceſſer, que cette injuſtice ruine

l'Etat, en ôtant non-seulement à dix-huit cent-mille pauvres familles, non protégées, toute sûreté de conserver leur petite fortune présente, mais même en ôtant encore, par les taxes arbitraires & excessives, à tous les petits Commerçans les moyens de mettre à profit leur industrie dans le Commerce, & le travail de leurs mains dans les Arts.

Cette sûreté, que chacun aura, de n'être jamais excessivement taxé, ni plus taxé que les égaux, rétablira le Commerce intérieur, augmentera le nombre des Habitans des Campagnes, le nombre des Cultivateurs des terres, & par conséquent les fruits de la terre; les dixmes, les champarts & les fermes de la Noblesse. Enfin, cette méthode diminuera de beaucoup le nombre des pauvres & des mendians, parce que tout le monde trouvera à travailler.

Il n'y aura plus de Généralité, plus d'Election, plus de famille surchargée, & beaucoup moins de frais & de retardement pour les recouvremens, causés par l'impuissance de payer.

Sur le Miniſtère de la Guerre.

Fonctions de ce Miniſtère.

EN tems de paix le but du Miniſtère de la Guerre, eſt de perſuader aux Souverains qui pourroient nous attaquer, que, ſoit par nos alliances défenſives, ſoit par l'état de nos places, & par le nombre de nos troupes & de nos finances, ils nous attaqueroient en vain, & qu'ils riſqueroient de perdre beaucoup plus qu'ils ne gagneroient. Car ce ſera cette perſuaſion ſeule qui fera durer la paix.

En tems de guerre, le but de ce Miniſtère, eſt de vaincre, c'eſt-à-dire, de devenir ſupérieur aux ennemis. Or cette ſupériorité vient de diverſes cauſes, qui ſont les divers moyens que l'on emploie dans le Miniſtère de la Guerre. Ces moyens ſont :

1°. *Les Alliances.* Il eſt certain qu'un Allié puiſſant & ſuffiſamment intéreſſé à être conſtant, fait bientôt par ſes diverſions ou par d'autres moyens, en certaines circonſtances, pencher la balance : ce qui fait finir la Guerre, dès

qu'un Allié puiſſant s'eſt déclaré partie. Mais il eſt à propos que nos Alliés voient clairement la juſtice de notre cauſe, & que c'eſt une injuſtice & une vexation, de la part de notre ennemi, afin qu'ils puiſſent le regarder comme l'ennemi commun de la ſociété humaine, & de la tranquillité publique.

2°. *Les Finances.* La ſupériorité en nombre de Troupes, dépend de la ſupériorité en argent. Nous avons parlé dans le Chapitre des Finances, de la maniere d'améliorer le crédit public, & de trouver plus promptement du ſecours, & à moindres frais pour l'Etat. La plupart des Princes d'Orient ont des tréſors en réſerve, & ſont d'autant plus éloignés de la guerre, qu'ils craignent plus d'être obligés à dépenſer leurs tréſors, dans l'incertitude s'ils pourront les remplir par les ſubſides extraordinaires, auſſitôt qu'ils ſeroient obligés de les vuider par les dépenſes de la guerre.

3°. *Les Soldats.* On a remarqué que pour la force du corps, pour la fatigue & pour la patience, les Soldats accoutumés aux travaux de la campagne, étoient meilleurs pour les fatigues des campe-

mens, des siéges, & des marches difficiles dans des saisons fâcheuses; il est vrai que les Soldats des Villes, fainéans, débauchés, ont plus d'intelligence, & que, pour un jour d'action, ils ont plus d'activité: mais ils sont moins patiens, moins constans, moins disciplinables, plus sujets à déserter. Or, dans les Soldats, il faut surtout discipline & patience.

Le nombre des combattans étant égal, nos Soldats peuvent avoir une grande supériorité par la valeur, par la discipline, par l'art de combattre, de se tenir serrés, & de se rallier par l'habitude & la patience dans les marches, dans les campemens, dans les disettes, dans les exercices fréquens.

Les Soldats d'Alexandre, dix fois supérieurs de ce côté-là, vainquirent les Perses dix fois supérieurs en nombre, quoique peut-être égaux en force de corps, à combatre seul-à-seul.

Il n'y a proprement que la guerre actuelle qui fasse de bons Soldats; là, ils exercent leur ardeur & leur obéissance; là, ils augmentent leur fermeté, leur constance & leur patience. Mais, faute de guerre, on doit les exercer souvent en tems de paix, & ne les laisser

jamais dans l'oiſiveté. Il eſt vrai que cet exercice ne vaut pas la dixieme partie de ce qu'ils apprennent dans la guerre actuelle. Un Soldat qui en trois ans a vu un combat, qui en a ſoutenu un autre, vaut plus que trois autres Soldats qui n'on rien vu de ſemblable: mais vingt Soldats fort exercés dans les revues, valent plus de quarante Soldats tout neufs & de recrûe. Voilà pourquoi il eſt de la derniere importance pour un Etat, lorſqu'il eſt en paix, d'empêcher que l'Etat voiſin n'entretienne une guerre de trois ans: car vingt-mille hommes de bonnes Troupes, en battront facilement cinquante-mille qui ne ſont point aguerries. Ainſi Darius fit une faute groſſiere contre la bonne Politique, de laiſſer aguerrir les Troupes de Philippe de Macédoine & des autres Grecs, par leurs guerres inteſtines & perpétuelles. Tandis que les Troupes des Perſes étoient dans l'inaction & dans l'oiſiveté, il falloit qu'il ſe déclarât toujours pour les plus foibles des Grecs, contre Philippe, & ſurtout contre tout attaquant, & qu'il fit rendre tout aux vaincus. En un mot, il falloit qu'il tînt les Grecs en repos, ou en décidant leurs différends lui-même,

ou plutôt en les faisant décider par leurs pareils, dans l'assemblée des Amphictyons.

J'ai ouï-dire à feu M. le Maréchal de Vauban, que le Soldat Anglois & Hollandois avoit une paye plus forte d'un tiers que le Soldat François; que c'étoit la raison qui rendoit nos recrûes si difficiles, & médiocrement bonnes, & nos désertions si fréquentes: qu'ainsi il valoit mieux avoir trente bons Soldats, contens de leur condition, que quarante médiocres, qui songent la plupart à déserter.

Exciter l'Emulation entre Régiment & Régiment.

On peut exciter l'émulation de discipline, entre les Soldats de deux Compagnies. L'envie de surpasser son camarade, est un sentiment naturel à tous les hommes. Les habiles gens savent la nourrir & la fortifier entre Compagnie & Compagnie qui vivent au même lieu. On pourroit la nourrir & la fortifier entre Régiment & Régiment qui vivent dans le même lieu, par des prix, & dans les occasions de

guerre, les placer de ſorte qu'ils puiſſent être témoins de leurs efforts mutuels ; l'on ne ſauroit trop exciter l'émulation entre les hommes, à qui ſervira le mieux la Patrie.

Importance de bien choiſir les Officiers ſubalternes.

C'eſt une erreur dangéreuſe de croire qu'il n'eſt pas auſſi important de bien choiſir tous les Lieutenans, tous les Capitaines, tous les Colonels, qu'il eſt important de bien choiſir tous les Maréchaux de France. Il eſt bien vrai que le choix d'un bon Maréchal de France eſt plus important que le choix d'un bon Capitaine d'infanterie, ou d'un bon Colonel. Mais le bon choix de vingt bons Colonels, ou de deux-cents bons Capitaines, eſt auſſi important pour obtenir la ſupériorité de force ſur l'ennemi, que le choix d'un bon Maréchal de France pour Général ; c'eſt que le grand nombre des Officiers ſubalternes en fait la grande importance.

Opinion du Prince Eugène ſur la valeur des François.

Après la victoire de Parme, que le Maréchal de Coigni remporta le vingt-neuf Juin mil-ſept-cent trente-quatre ſur les Impériaux, commandés par le Comte de Mercy, qui fut tué dès le commencement de la Bataille, on trouva dans la poche de ce Général une lettre qu'il avoit reçue la veille de M. le Prince Eugène, le plus grand Général de ſon tems, dans laquelle on remarqua ces paroles: *Tâchez, mon cher Comte, de battre le Général François; car pour les Soldats de cette Nation, n'eſpérez pas de les vaincre.*

Ces paroles ſemblent d'abord ſe contredire: car comment peut on battre le Général, ſans battre ſes Soldats: mais c'eſt la contradiction apparente de cette propoſition qui en fait le ſel; ce qui nous découvre une des ruſes de guerre de ce grand Homme, & en même tems l'opinion qu'il avoit de la ſupériorité de valeur des François; mais que leurs Généraux n'ont pas toujours la ſupériorité en ruſes de guerre, comme avoit M.

de Turenne.— Un Général peut être battu dans une Bataille, lorſque, par la mauvaiſe diſpoſition de ſon ordre de Bataille, une partie de ſes Troupes ne peut combattre, tandis que l'autre partie eſt attaquée par preſque toute l'armée ennemie; comme il arriva à Ramilli, où le Maréchal de Villeroi fut bien battu; & à Hohſtet, où le Maréchal de Tallard fut défait, & pris priſonnier. On peut dire que les Généraux François y furent bien battus, ſans qu'on puiſſe dire que les Soldats François y aient été vaincus, puiſque les Généraux n'eurent pas l'habileté de faire bien combattre à nombre égal contre leurs ennemis.

Guerre de Mer.

Ce n'eſt pas aſſez pour conſerver le bien des Sujets, d'avoir des Troupes de terre & des places fortes. C'eſt que les biens d'un grand nombre de Sujets conſiſtent dans le commerce maritime: & l'on ſait que c'eſt par le commerce maritime que les revenus, que produiſent les terres, s'augmentent conſidérablement. Il faut donc avoir des vaiſſeaux de guerre, tant pour la conſervation des vaiſſeaux marchands de la Nation, que pour cou-

rir ſur les vaiſſeaux marchands ennemis. Il en faut pour tenir la mer, pour empêcher les deſcentes des ennemis, & pour éviter la ruine de nos Ports de mer.

Tels ſont les malheurs, telles ſont les dépenſes où nous ſerons toujours engagés, ſoit dans la guerre actuelle, ſoit dans la crainte de la guerre, tandis que les Puiſſances de l'Europe ſeront en guerre.

Il y a deux manieres de faire la Guerre de mer; la premiere eſt, de tenir la mer, quand on eſt ſupérieur en nombre de gros vaiſſeaux de quatre-vingt canons, de trente-ſix, & de quarante-huit livres de balles. Car le nombre & la groſſeur des canons, le reſte étant égal, décide dans les combats de mer.

La ſeconde maniere qui convient au Prince le plus foible en marine, eſt de tenir à la mer de petites eſcadres, des frégates légeres, pour chercher les vaiſſeaux marchands ennemis, & pour interrompre leur commerce. Or, plus leur commerce maritime eſt grand, plus nos Corſaires leur cauſeront de dommage, & s'enrichiront.

Juſqu'à préſent notre Commerce eſt petit en comparaiſon de celui des Hol-

landois & des Anglois ; & notre peu de Commerce eſt la cauſe de notre peu d'argent; comme leur grand Commerce eſt la ſource de leurs richeſſes en argent. Lorſque nous avons de la peine à trouver de l'argent à huit pour cent, ils en trouvent facilement à trois pour cent.

Notre terroir eſt plus grand d'un tiers & meilleur que le terroir de l'Angleterre : nous avons un tiers plus d'habitans : nous avons des ports en nombre ſuffiſant : nous pourrions avoir un tiers plus de commerce qu'eux, & par conſéquent un tiers plus de Matelots & d'Officiers de Marine. Cependant ils font trois fois plus de commerce que nous.

Si nous augmentions notre commerce maritime des trois quarts, nous aurions un tiers plus de Matelots que les Anglois ; un tiers plus de vaiſſeaux ; un tiers plus de richeſſes en argent qu'eux.

Parties principales de la Marine.

Il y a pour la guerre de mer, comme pour la guerre de terre, deux genres d'Officiers ; les uns pour com-

battre ; les autres, pour le ſervice & pour la ſubſiſtance des armées.

Il faut des vivres ; il faut des armes de rechange ; il faut des munitions ; il faut de l'artilletie ; il faut de l'argent, tant pour les Soldats, pour les Matelots, que pour les Officiers : il faut même des Officiers Mariniers, qui reçoivent l'ordre des Officiers du Vaiſſeau, & qui le faſſent exécuter par les Matelots.

Quand dans un Vaiſſeau, il manque un Enſeigne, il eſt remplacé par un Garde-Marine ; après l'Enſeigne, vient le Lieutenant, & après le Lieutenant, c'eſt le Capitaine du Vaiſſeau.

Le chef d'Eſcadre commande un certain nombre de Vaiſſeaux & de Capitaines. Le Lieutenant-Général, commande un certain nombre de Lieutenans-Généraux ; & l'Amiral, commande aux deux Vice-Amiraux.

Un Lieutenant-Général, un chef d'Eſcadre, un Intendant de Marine dans chaque port.

Un Intendant de Marine a ſous ſes ordres pluſieurs Commiſſaires, les uns pour les claſſes des Matelots, d'autres pour les vivres, d'autres pour les munitions & magaſins, &c. Il faut

dans chaque port un Tréſorier, & dans la Capitale, un Tréſorier-Général.

Je demanderois ſeulement qu'il y eût encore quelques grades de plus entre le grand nombre de Capitaines, de Lieutenans, d'Enſeignes & de Gardes-Marine, en ſorte que le grade inférieur de Capitaine de cinquante canons, fût toujours l'unique pépinière du grade immédiatement ſupérieur, comme de Capitaine de Vaiſſeaux de ſoixante & dix canons. On ne ſçauroit trop multiplier les grades, pour entretenir & fortifier l'émulation.

Nous manquons de bois de conſtruction, cependant nous avons de grandes forêts dans pluſieurs Provinces de France. On y pourroit faire des forges & y conſtruire des vaiſſeaux, y ſemer du lin & du chanvre.

A l'égard des Charpentiers, nous en avons de bons, mais point en aſſez grand nombre : ils pourroient ſe perfectionner, ſi la Cour en envoyoit deux, de tems en tems, voir les chantiers de Hollande & des Anglois, pour communiquer enſuite au Miniſtre les obſervations de leur voyage.

La grande célérité dans un Général d'Armée eſt la plus importante qualité.

On dit que Cicéron demanda un jour à Céſar, quelle étoit la premiere & la plus importante qualité d'nn Général; *c'eſt la célérité*, répondit Céſar. Quelle eſt la ſeconde, reprit Cicéron, c'eſt encore la célérité, reprit Céſar; & cela, comme s'il eût voulu dire, que cette qualité comprenoit toutes les autres. — Ce mot de *célérité*, comprend deux choſes. Une grande promptitude à former des projets, & une grande promptitude à les exécuter. Or le Général qui a acquis ces deux ſortes de promptitudes, a néceſſairement raſſemblé un grand nombre de qualités rares, & ſe trouve bien ſupérieur aux autres Généraux, qui ſont lents dans la délibération, & encore plus lents dans l'exécution.

Il faut pour cela un grand génie, c'eſt-à-dire, un eſprit étendu, qui embraſſe beaucoup d'idées en même temps, un eſprit vif & fecond en expéditions, & fort éclairé ſur les détails. Il faut un diſcernement juſte,

pour bien juger du courage & des talens de ceux qu'on veut employer. Il faut un jugement ſolide & prompt ſur la nature des moyens, pour bien choiſir ceux qui ſont les plus propres pour parvenir promptement à ſon but. Il faut ſur-tout une grande ardeur pour les grandes entrepriſes, une ardeur continuelle, qui ſoutienne le Général dans ſes deſſeins & dans les détails de l'exécution. Il faut de la vigueur & de la force du corps, pour ſupporter les fatigues d'une grande activité, & pour fournir dans les occaſions preſſantes des reſſources à l'eſprit, contre la néceſſité du ſommeil & contre l'accablement que cauſe la fatigue.

Pour employer promptement & utilement le tems de l'exécution, il faut avoir amaſſé & aſſemblé une prodigieuſe quantité de choſes néceſſaires, & cela demande une prévoyance d'une vaſte étendue : cela demande un travail d'eſprit infiniment pénible, pour tout autre que pour un tempérament plein d'ardeur, & pour un genie du premier ordre.

Pour encourager les Soldats & les Officiers, à concourir à la prompte

exécution d'un projet, il faut que le Général ſçache mettre en œuvre le grand art de la perſuaſion ; il faut que, ſelon les divers caractères, il ſçache leur propoſer à propos, des récompenſes proportionnées, & qu'il les leur diſtribue avec une grande juſtice, fondée ſur la connoiſſance des ſervices & des talens des Officiers. Il faut que par ſes diſcours, par ſes manières, par ſa conduite, il éleve le courage des Soldats, & qu'il nourriſſe & fortifie ſans ceſſe leurs eſpérances, leur émulation, leur confiance pour la victoire, leur haîne pour les ennemis.

Pour exécuter promptement, il faut exécuter hardiment : l'audace écarte, diſſipe, fait évanouir les obſtacles imaginaires, qui arrêtent quelquefois long-tems les Généraux incertains : l'audace finit promptement les incertitudes, qui font perdre les actions : l'audacieux inſpire de l'audace, & on ne ſçauroit en donner trop au Soldat : l'audace coupe promptement le nœud, qu'on ſeroit trop long-tems à dénouer.

Telles ſont les importantes qualités que produit la célérité, tant dans la délibération, que dans l'exécution.

Avec la célérité, un Général pro-

site promptement de tous les petits & de tous les grands succès. Il en tire promptement tout ce qu'on en peut tirer, & il s'en sert, comme de nouveaux moyens pour entreprendre & pour faire réussir de plus grands projets.

La célérité surprend les ennemis, les étonne, fait passer la crainte de leur côté, & renverse leurs projets d'attaque, les met sur la défensive : or un ennemi sur la défensive, étonné, surpris, affoibli par la crainte, est bien-tôt battu, soit par la vraie, soit par la fausse attaque.

C'est ainsi qu'avec beaucoup de célérité, un Général qui commanderoit une armée inférieure en nombre, devient réellement le plus fort ; car il n'est pas surprenant que le plus fort trouve enfin l'occasion de battre le plus foible. Il est heureux, disoient les envieux du Maréchal de Villars, en parlant de ses succès ; ils ne savoient pas qu'il devoit les mêmes succès à sa grande célérité.

César savoit mieux que personne à quoi il devoit les grands avantages qu'il avoit toujours eu sur ses ennemis, toujours plus forts en nombre que lui. Or,

par un seul mot, il fit entendre à Ciceron, que la supériorité entre Capitaines ne se mesure que par le plus ou le moins de célérité.

Autres Observations sur le même sujet.

Il est toujours de l'intérêt des Princes d'empêcher que les Troupes des Princes voisins ne s'aguerrissent, tandis que les Troupes des Princes pacifiques ne s'aguerrissent point. Ainsi le bon esprit & la bonne politique conseillent toujours les Princes pacifiques de l'Europe d'empêcher, ou de faire cesser la guerre en Europe, pour n'avoir jamais à craindre des Troupes plus aguerries que les leurs. Je conviens que les Princes qui ont fait ou soutenu de longues guerres, ont leurs finances en désordre, & qu'ils sont de ce côté-là inférieurs en puissance aux Souverains qui n'ont point eu de pareilles dépenses à faire; mais il faut convenir aussi, que la supériorité de valeur & de discipline dans les Troupes, est bien d'une autre importance que la supériorité de finance. Alexandre avec ses trente-mille Macédoniens, pauvres, mais aguerris,

devint bientôt supérieur à Darius, qui par ses richesses avoit cinq ou six fois autant de Troupes riches, mais non aguerries.

C'est une faute essentielle à un Souverain de laisser aguerrir les Troupes de son voisin, sans aguerrir les siennes en même tems. Ainsi, il est forcé de prendre parti dans toute guerre de son voisinage, & le parti qu'il peut prendre avec justice & bienséance, c'est celui qui le rend arbitre, contre celui qui ne veut agréer aucun arbitrage. Son intérêt & son devoir est d'empêcher tout agrandissement de territoire, & par conséquent de procurer à chacun la conservation du sien.

Un pareil plan de conduite est très-raisonnable; & il convient qu'un Souverain puissant le fasse connoître publiquement à ses voisins, afin de dégoûter les Princes inquiets & ambitieux de prendre les armes, par la certitude qu'ils auroient de perdre tous les frais de la guerre, par le dommage de leurs frontieres, & le préjudice que leur causeroit l'interruption du Commerce.

Un Roi de France peut devenir ainsi l'arbitre de l'Europe, pourvu qu'il déclare qu'il ne veut point aggrandir son

territoire, & qu'il se déclare contre celui qui refusera les arbitres qu'il leur nommera, ou dont ils conviendront. Or, y a-t-il pour un Roi un personnage plus louable & plus honorable, que d'affermir la paix parmi toutes les Nations Chrétiennes, & d'être regardé dans toute l'Europe comme le pacificateur & le médiateur de tous les différens qui naissent entre les Souverains ?

C'est particuliérement pour des Princes dont les Etats sont exposés, que les lignes défensives sont absolument nécessaires à leur conservation ; & il faut, pour les former & pour les entretenir, des esprits plus souples, plus doux, plus patiens & plus plians, que ces esprits fiers & impatiens, plus faits pour avoir des succès dans les combats, que dans les Négociations.

La Peinture, la Sculpture, la Musique, la Poësie, la Comédie, l'Architecture, prouvent les richesses présentes d'une Nation. Elles ne prouvent pas l'augmentation & la durée de son bonheur. Elles prouvent le nombre des fainéans, leur goût pour la fainéantise, qui suffit à entretenir & à nourrir d'autres espèces de fainéans : gens qui se piquent d'es-

prit agréable, mais non pas d'esprit utile : ils veulent exceller sur leurs pareils ; mais ils se contentent d'exceller dans des bagatelles, dans des choses peu importantes, pour un bonheur un peu durable.

Ce n'est pas que ces Ouvriers illustres ne travaillent : ce n'est pas qu'ils ne fassent des Ouvrages difficiles, & où ils emploient beaucoup d'esprit & d'adresse ; mais c'est dommage de tant dépenser d'esprit dans des Ouvrages si peu utiles pour le bonheur solide de la société. C'est un défaut de notre Gouvernement, de ne proposer pas des occupations plus utiles, au lieu de semblables amusemens passagers dont il ne reste aucun motif, ni pour les pauvres familles ni pour la postérité. — Qu'est-ce présentement que la Nation Italienne, où les Arts sont portés à une haute perfection : ils sont paresseux, vains, poltrons, occupés de niaiseries. Tels sont devenus peu-à-peu, par l'affoiblissement du Gouvernement, les successeurs de ces Romains si estimables, qui étoient dignes de gouverner les autres Nations.

Lorsque par les Traités faits entre les Souverains, il y a dérogation ex-

preſſe aux Loix coutumieres d'un Pays, ces coutumes ne peuvent donner aucuns droits : car les Traités ſeuls forment entre les Souverains leurs droits reſpectifs ; & quoiqu'il n'y ait pas des garants de l'obſervation mutuelle de ces Traités, les Loix que les Souverains ſe ſont faites ne laiſſent pas d'être Loix ; elles ne laiſſent pas de fonder leurs droits, & les Princes voiſins qui ſont équitables, devroient toujours pour leur propre ſûreté, ſe regarder comme garants naturels, en leur propre & privé nom, de l'exécution des Traités de leurs voiſins.

Pour jouer un grand rôle en Europe, & pour empêcher les guerres, & faire rendre juſtice aux moins forts, il faut, 1°. être puiſſamment armé ; 2°. être inſtruit à fond des conteſtations des Souverains ; 3°. il faut que le Roi juſte leur déclare qu'il ſera pour celui qui ne fera aucun acte d'hoſtilité, & qui offrira l'arbitrage ; 4°. il faut que ce médiateur ne demande jamais aucun dédommagement de ſes pertes & de ſes dépenſes, & ſe contente du ſeul plaiſir de conférer la Paix entre ſes voiſins. Or, il n'y a qu'un grand-homme

qui puiſſe penſer ainſi ; un homme du commun ne ſauroit monter ſi haut.

Projet pour rendre les Troupes beaucoup meilleures & les Soldats plus heureux.

Vers l'an mil-ſix-cent-quatre-vingt-dix-huit, je fis connoiſſance avec le Maréchal de Vauban, eſprit ferme & ſolide, excellent Citoyen, Officier des mieux inſtruits de tous les détails de la guerre, toujours occupé du ſervice du Roi & des intérêts de la Patrie. Je me plaiſois fort à l'entendre raiſonner ſur ſon métier. Et un jour, je fus étonné de lui entendre dire, que la ſolde du ſimple Soldat étoit trop foible de plus d'un tiers. Le marc d'argent étoit alors à vingt-neuf livres, & il eſt à préſent environ à quarante-neuf livres.

Il fondoit ſon opinion ſur le calcul qu'il avoit fait, de ce qu'il falloit au Soldat, pour avoir ſuffiſamment de pain, de viande, & autres beſoins ou commodités, comme bierre, vin, eau-de-vie, tabac, ſans compter ce qu'on lui retient ſur ſa ſolde, comme ſouliers, linge

linge & habillement, & le trentieme pour les Invalides.

Il avoit pour principe, que, pour rendre le métier de Soldat un métier ſtable, quoique compoſé de Soldats qui avoient eſſayé des autres métiers, il falloit que le Soldat s'y trouvât plus commodément, que dans les autres métiers qu'ils avoient quittés; ou bien, il falloit ſe réſoudre à les voir déſerter fréquemment, & paſſer ſouvent chez les ennemis, à quitter le ſervice à la fin de leur engagement, & à n'avoir, par conſéquent, que de nouveaux Soldats, la plupart engagés par force, par fineſſe, ou à force d'argent, & retenus par la ſeule crainte de la déſertion, peine qu'ils évitoient ſouvent en paſſant chez les ennemis.

Les métiers qu'ils quittent, ſont ordinairement de manœuvres, de compagnons de boutique, de laquais, de valets voituriers, de ſimples journaliers, &c. Il eſt vrai que dans le tems de paix, le ſimple Soldat a moins de peine & de travail que le ſimple journalier; & que dans le tems de guerre il a l'eſpérance de buriner, & de devenir Appointé *, puis Caporal, puis Sergent; mais

* Appellé ci-devant Anſpeſſade.

il risque sa vie dans la guerre, & il est privé du plaisir de vivre en famille : ainsi pour lui faire toujours préférer la profession de Soldat, il faudroit qu'il eût à dépenser par an, pour nourriture & entretien, un peu plus qu'il n'avoit dans son premier métier ; autrement il songera toujours à quitter le métier de Soldat.

Le Maréchal de Vauban, qui avoit comparé ces deux sortes de vies, avoit vu, par son estimation & par son calcul, que la solde de son tems ne suffisoit pas pour retenir dans leur métier les simples Soldats, mais malheureusement nous n'avons plus ce calcul.

Il en jugeoit encore par le traitement des Soldats des autres Nations, par la solde des Soldats Espagnols, Hollandois & Anglois, chez qui les denrées qui servent à la nourriture & à l'habillement de Soldat, sont à-peu-près au même prix que chez nous ; & il disoit que leur solde, évaluée sur le pied de notre monnoie, est plus forte d'un tiers que la nôtre ; traitement que les Soldats savent bientôt par les prisonniers, & connoissance qui est très-propre à nous débaucher nos Soldats.

Apparemment que la solde des Al-

lemands & des Italiens eſt également forte par rapport à ces denrées : mais comme nous ſommes les ſeuls qui avons imprudemment augmenté le poids d'argent de nos livres tournois, ou numéraires de nos monnoies, ſans augmenter en même-tems la ſolde de nos Soldats, nous pourrions bien auſſi être les ſeuls de l'Europe, qui avons ainſi très-imprudemment diminué la ſolde annuelle de nos Soldats, en diminuant le nombre de marcs d'argent qu'ils avoient il y a cent quarante ans.

Il ſeroit fort facile de ſavoir par les Intendans des Armées, & par nos Ambaſſadeurs ; en quoi conſiſte le traitement des ſimples Soldats de nos voiſins, & d'en faire la comparaiſon avec le traitement des nôtres.

Il attribuoit à la foibleſſe de notre ſolde préſente cinq grands inconvéniens. Le premier étoit une beaucoup plus grande déſertion de nos Soldats, que n'étoit la déſertion des Soldats ennemis. Le deuxieme, c'eſt que la plupart de nos Soldats, après avoir ſervi le tems de leur engagement, quittoient le ſervice ; au-lieu de s'engager de nouveau, faute de commodités ſuffiſantes que ne pouvoit pas leur donner une

ſolde trop foible. Le troiſieme, qui en eſt la ſuite, c'eſt que nos armées étoient beaucoup moins remplies de Soldats de quinze ans, de vingt ans, de trente ans de ſervice, que n'étoient celles de nos ennemis. Le quatrieme, c'eſt que la déſertion de nos Soldats chez les ennemis, ſeroit un double mal à l'Etat, puiſqu'ils ſe fortifioient par la diminution de nos forces, & par l'augmentation des leurs. Le cinquieme, c'eſt qu'il falloit, à cauſe de la plus grande déſertion ou abandonnement, un beaucoup plus grand nombre de Soldats de recrûe, & qu'il avoit appris de vieux Officiers qui ſervoient ſous Louis XIII, qu'il y avoit alors dans les Troupes la moitié plus de Soldats de 20 ans & de 30 ans de ſervice, qu'il n'y en avoit de ſon tems; & que trente-mille pareils Soldats bien diſciplinés, en euſſent battu facilement quarante-cinq-mille de nos Troupes d'aujourd'hui, parce qu'étant tous plus accoutumés à la fatigue & à la diſcipline, il étoit difficile de les rompre: ils ſavoient ſe rallier pluſieurs fois, & revenir au combat, ſe ſaiſir des poſtes avantageux: ils étoient plus robuſtes; ils perdoient moins de tems à ſe bien retrancher,

à se bien camper, à se mieux mettre à couvert des injures des saisons, & faisoient beaucoup mieux tous les autres services militaires : au-lieu que la plupart des nouveaux Soldats de recrûe, meurent souvent de maladie, faute de se bien gouverner : ils ne savent ni se bien poster, ni se bien rallier promptement, ni se retrancher, ni se huter comme il faut.

Origine du mal.

Il n'étoit pas venu à l'esprit de M. le Maréchal de Vauban, que la solde de nos Soldats pouvoit bien être affoiblie insensiblement depuis Henri IV, par l'augmentation insensible de nos monnoies, & par l'augmentation insensible du prix des denrées nécessaires à la vie, augmentation qui devoit être à-peu-près proportionnée à l'augmentation de nos monnoies & du marc d'argent, en nombre de livres numéraires.

C'est la grande augmentation arrivée depuis 30 ans * à nos monnoies numéraire, qui m'a fait songer que la foiblesse excessive de notre solde pouvoit

* Ce qui maintenant (en 1774) fait 70 ans.

bien venir de ce que le miniſtère, en augmentant imprudemment le nombre de livres du marc d'argent, n'avoit pas ſongé à augmenter en même proportion, le nombre de livres de la ſolde annuelle du Soldat. Il eſt vrai que dans la Régence, on augmenta d'un ſou par jour cette ſolde; mais cette augmentation ne fut pas proportionnée à celle de la monnoie.

Pour m'éclaircir du fait, j'ai voulu ſçavoir avec certitude pluſieurs choſes. La premiere, quelle étoit la ſolde annuelle des ſimples Soldats, qui ſervoient ſi bien Henri IV. La deuxieme, à combien de livres tournois étoit alors le marc d'argent. La troiſieme, combien de livres vaut préſentement (en 1734) le marc d'argent; & quelle eſt notre ſolde préſente, afin de faire la comparaiſon du traitement du Soldat, ſous le regne de Henri IV, avec le traitement du même Soldat, ſous le regne de Louis XV.

Ma raiſon étoit, que c'eſt un préjugé déciſif, pour mettre notre ſolde au même point qu'il mettoit la ſienne; lui qui étoit ſi habile ſur tout ce qui regardoit la guerre; lui qui l'avoit faite preſque toute ſa vie avec les meilleurs Capitaines de ſon tems; lui qui en

connoissoit les détails par lui-même, aussi exactement qu'un vieux Officier d'Infanterie ; lui qui sçavoit mieux que personne comparer les services & les succès que l'on doit attendre des vieux Soldats, avec les services & les succès que l'on doit attendre des armées, où il y a beaucoup de nouveaux Soldats & de Soldats de recrûe ; lui qui avoit tant d'intérêt à bien choisir entre avoir, avec la même finance, une armée plus nombreuse d'un quart, ou une armée moins nombreuse d'un quart, mais la moitié plus aguerrie.

S'il se trouve que Henri IV, pour la nourriture & entretien du simple Soldat, par an, donnoit un peu plus de cinq marcs & demi d'argent; & que Louis XV, pour la nourriture & entretien d'un pareil Soldat, ne donne effectivement qu'environ trois marcs ; il faut en revenir, ou à choisir le système de Henri IV, qui est le même que celui de nos voisins, ou du moins à examiner le fond du système, par les différens calculs qu'avoit fait le Maréchal de Vauban. Car je crois possible de trouver des Officiers aussi instruits de ces détails, aussi expérimentés, & qui pussent faire des estimations aussi justes que celles

qu'il avoit faites, & que celles sur lesquelles les Soldats étoient traités du tems du règne de Henri IV, en prenant toujours pour principe, que pour faire préférer pour toujours la condition de Soldat, il faut qu'à tout peser, elle soit toujours préférable.

Réponse à un Préjugé.

MAIS par quel hasard, me dira-t-on, nos ennemis mettent-ils une taxe si juste à la solde de leurs Soldats, tandis que nous faisons la nôtre beaucoup plus foible que la leur ?

La réponse est bien facile. Nos ennemis, pour arriver à cette justesse, n'ont pas décidé de nouveau, quelle solde il falloit donner à leurs Soldats, pour les engager, la plupart, à servir toute leur vie dans leurs armées : ils n'ont fait nouvellement aucune estimation, aucun nouveau calcul des denrées nécessaires à la vie ; ils n'ont pas fait une nouvelle comparaison entre les biens & les maux d'un simple Soldat ; ils n'ont fait que suivre la taxe ancienne, & ont continué à donner, pour solde, le même nombre de florins, par an, en Hollande ; le même nombre de livres sterling, en Angleterre ; le même nombre

de marcs & d'onces d'argent, par an, pour la nourriture & entretien du ſimple Soldat, &, ce qui eſt déciſif, c'eſt qu'ils n'ont pas aſſigné, comme nous, au marc d'argent, depuis plus de cent-vingt ans, un plus grand nombre de florins ou de livres ſterling. Ainſi les denrées néceſſaires à la vie étant demeurées au même nombre de florins ou de livres ſterling, qu'elles étoient il y a cent-vingt ans, leur ſolde eſt demeurée préciſément toujours la même depuis ce tems-là; & telle, que leurs Soldats ont toujours regardé leur métier, comme meilleur, à tout prendre, que le métier qu'ils ont quitté.

Au lieu que la ſolde que donne aujourd'hui le Roi, (en 1734), & qui paroît un peu plus forte en nombre de livres, de ſous & deniers, que celle que donnoit Henri IV, eſt devenue réellement plus foible de plus d'un tiers que la ſienne, par ces différentes augmentations inſenſibles, en nombre de livres tournois ou livres numéraires, à nos monnoies ou au marc d'argent.

De ſorte que ſi nos voiſins & nos ennemis donnent réellement à leurs Soldats la même ſolde, le même poids d'argent, par an, qu'ils leur donnoient

il y a cent-vingt ans; ce n'eſt pas qu'ils aient été obligés de faire de nouvelles eſtimations des denrées néceſſaires à la vie du Soldat, & ſuffiſantes pour lui faire toujours préférer ſon métier à celui qu'il a quitté, c'eſt ſeulement qu'ils n'ont point augmenté depuis ce tems-là le marc d'argent, d'un plus grand nombre ou de florins ou de livres ſterling, & qu'ils ont ſuivi, chaque année, la ſolde de l'année précédente.

De même, ſi nous ſommes parvenus à retrancher, peu-à-peu, de plus d'un tiers la ſolde de nos Soldats, ce n'eſt pas que nous ayons été obligés depuis cent-vingt ans, de faire une nouvelle eſtimation de ces denrées, & de ſupputer ce que gagnent les garçons de métier & les journaliers, c'eſt uniquement, que nous avons augmenté le marc d'argent de plus de moitié du nombre de livres tournois, depuis cent-vingt ans, & que nous avons toujours continué à payer au Soldat, non le même poids d'argent, par année ou par mois, mais ſeulement à-peu-près le même nombre de ſous & de deniers par jour, le même nombre de livres tournois par an.

Preuve du nombre de livres tournois, du Marc d'Argent en 1610.

SI l'on consulte *le Traité de la Variation des Monnoies de France, par le Sieur le Blanc*, édition d'Amsterdam, 1692, l'on trouvera qu'en 1610, année de la mort de Henri IV, le même marc d'argent, qui vaut aujourd'hui environ 49 livres tournois numéraires, ne valoit alors que 20 livres 5 sols, 4 deniers tournois numéraires; c'est-à-peu près, en même proportion, que de cinq à douze : c'est donc une augmentation de moitié & d'un sixieme en sus.

Preuve de la solde du Soldat, nourriture & entretien en 1610.

Chacun peut consulter comme moi, à la Chambre des Comptes, le second & le septieme volume des Comptes de l'extraordinaire des Guerres, de-là les monts, rendu par M. *Pierre le Charon*, de l'an 1610.

On verra que la solde du simple Soldat étoit alors de douze livres par mois, de trente-six jours chaque mois,

c'étoit dix mois ; & par an, c'étoit cent-vingt livres. C'étoit cinq marcs, & environ cinq onces d'argent ; & par conséquent un peu plus de six sous six deniers par chaque jour, de trois-cent-soixante-cinq par an.

Preuve de la solde de simple Soldat du Régiment des Gardes.

Chacun peut consulter comme moi les Officiers, ou si l'on veut, le Trésorier du Régiment des Gardes, & l'on trouvera que la solde du simple Soldat est présentement (en 1734) de douze livres dix sous par mois, de trente jours le mois, & de cent-cinquante livres par an : & si l'on veut s'informer à la Monnoie combien dans cent-cinquante livres en argent d'aujourd'hui, il y a de marcs d'argent, on verra qu'il n'y a que trois marcs, & environ une demi-once d'argent.

Conséquences.

De-là il suit, que, pour donner au simple Soldat d'aujourd'hui, la même solde que donnoit Henri IV, il faudroit leur donner par an cinq marcs & plus de cinq onces d'argent, qui, à

quarante-neuf livres le marc, feroit environ deux-cent-ſoixante-quinze livres d'aujourd'hui, c'eſt-à-dire, cent-vingt-cinq livres plus que les cent-cinquante livres qu'on lui donne, & ſur leſquelles même on lui retient plus de cent ſous pour les neuf deniers pour livres des Invalides, ce qui ne ſe faiſoit point en 1610. Ainſi il auroit vingt-deux livres dix-huit ſols par mois, au lieu de douze livres dix ſols, ſur quoi retenant par an ſoixante-quinze livres, ſavoir, neuf livres pour les Invalides, & le reſte pour les ſouliers & pour l'habillement, il lui reſteroit pour les quatre-vingt-onze prêts, & un quart par an de quatre jours par prêt, de onze ſous ſix deniers par jour pour vivre, c'eſt-à-dire, la moitié plus qu'il ne lui reſte préſentement, puiſqu'il ne lui reſte que cinq de nos ſous par jour.

On dira peut-être que le prix du bled n'a pas, depuis 1610, augmenté comme les monnoies, c'eſt-à-dire, comme de cinq à douze; mais on le dira ſans preuve. Je me ſuis informé au Châtelet, s'il y avoit des regiſtres des appréciations du bled de 1610, & le Greffier a répondu, que ces regîtres ne ſe trouvoient plus, & qu'il n'y

en avoit que depuis ſoixante ans : mais il ſeroit facile de trouver ailleurs des regîtres anciens & nouveaux du prix du bled.

On peut même donner en réponſe un fait très-véritable ; qui eſt, que depuis 1610, juſqu'à préſent, il eſt entré en France un tiers plus d'argent de l'Amérique, qu'il n'y en avoit alors dans le Royaume : ce qu'il eſt facile de juſtifier à la Monnoie, & qu'ainſi les denrées, au-lieu de diminuer de prix, ont dû renchérir : car là où il y a plus d'argent dans le Commerce, là, les denrées ſont plus chères ; là, il faut plus d'argent pour ſubſiſter ; & c'eſt la raiſon pourquoi la journée d'un Journalier eſt plus chère d'un tiers, d'une moitié dans les grandes Villes, que dans les Villages des Provinces éloignées.

D'ailleurs, quand vous ne donneriez préſentement au Soldat à ſon prêt de quatre jours, que ſur le pied de ſept ſous ſix deniers, au lieu de cinq qu'il en reçoit ; neuf ſols au Soldat de dix ans de ſervice, & onze ſous au Soldat de vingt ans, & augmenter à proportion les bas Officiers, ils ſeroient tous fort contens, & regardant leur métier comme le meil-

leur de tous les métiers, il ne faudroit plus d'argent d'engagement, on choisiroit les hommes, & il faudroit solliciter pour entrer Soldat de recrûe.

Outre les neuf deniers ou le trentieme de retenue pour les Invalides, on verra même qu'il seroit à propos de retenir encore les six deniers par livre, restans des onze sous six deniers, pour donner environ la demi-paye aux Soldats de quarante ans de service, pour se retirer dans leurs Provinces, avec une pension de quatre-vingt livres, & exemption de taille & d'industrie.

Ces six deniers du simple Soldat, à ne compter que quatre-vingt-mille Soldats, produiroient quarante-mille sous ou deux mille livres par jour, & sept-cent-trente-mille livres par an, & trois-mille-cent-vingt-cinq pensions de quatre-vingts livres, pour les Soldats de quarante ans de service; c'est plus de la moitié qu'il n'y a de pareils Soldats; mais, on pourroit étendre ces pensions à tous les estropiés, & décharger ainsi l'Hôtel des Invalides.

OBJECTION PREMIERE.

JE conviens que, pour trouver facilement des Soldats, pour leur faire goûter le métier de Soldat, & pour leur faire préparer toute leur vie à tous les autres métiers qu'ils ont faits, il faut que, pour compenser la crainte d'être tué dans quelque combat, ou dans quelque siége, & la privation du plaisir de vivre en famille, il y ait dans ce métier moins de peine à souffrir, plus de liberté, plus d'oisiveté, plus de commodités, plus de subsistances, & plus de sûreté en tems de paix, & de plus grandes espérances en tems de guerre, que dans les autres métiers. Mais, il faut aussi observer d'épargner en même tems, le plus que l'on pourra, sur la solde, afin qu'avec la même finance on puisse entretenir plus de vieux Soldats contens de leur condition.

Je suppose comme vous, que la solde du simple Soldat de Henri IV, étoit environ de cinq marcs & cinq onces par an, & que la solde du Soldat de Louis XV, n'étoit que d'environ trois marcs & la moitié d'une once d'argent. Mais je soutiens que la solde du

regne de Henri IV étoit trop forte, & qu'il falloit la réduire à la nôtre, qui n'eſt pas trop foible, ou qui ne l'eſt guères trop.

Ma preuve ſera la comparaiſon du gain du Journaliet à la ſolde du Soldat. Or, je ſoutiens que le gain du Journalier ou du Garçon de métier, qui ſont ceux dont on fait les recrûes, ne monte pas à plus que la ſolde du Soldat aux Gardes, qui, depuis le droit des Invalides, monte par an, pour nourriture & entretien, à cent-quarante-cinq livres de notre monnoie, ſa taille & ſon logement payé; parce que les Dimanches & les Fêtes, qui montent par an à quatre-vingts jours, les Journaliers ne gagnent rien, au-lieu que le Soldat gagne cinq ſous par jour, & parce qu'il y a des jours entre les Fêtes, où le Journalier n'a point de travail & par conſéquent ne gagne rien.

RÉPONSE.

1°. Il y a des Journaliers dans les campagnes éloignées des grandes Villes, où la journée commune, ſoit d'Eté, ſoit d'Hiver, n'eſt payée, l'une portant l'autre, que ſur le pied de huit ſous, tandis que dans les

villes & dans les campagnes du voisinage des grandes Villes, pareille journée commune est payée sur le pied de seize sous. Or, faisant une addition de huit sous & de seize sous, ce sera vingt-quatre sous, dont la moitié, au pied commun, sera douze sous.

2°. A l'égard des quatre-vingts Fêtes, il faut considérer aussi que dans l'année, il y a plus de quarante jours dans le tems de la moisson des bleds, des foins & de la vendange, où les Journaliers gagnent le triple de leur gain ordinaire; ce qui compense, & au-delà, les quatre-vingts jours de Fêtes: & d'ailleurs, plusieurs gagnent quelque chose ces jours-là par leurs voyages.

3°. A l'égard des jours où ils ne trouvent point d'ouvrage, ils ont presque tous un jardin, ou quelque morceau de vigne ou de terre, où ils travaillent utilement.

Mais, supposons que soit par les Fêtes, soit par les maladies, soit par manque d'ouvrage, il soit par an vingt jours sans travail, il ne reste que trois-cent-quarante-cinq jours, au-lieu de trois-cent-soixante-cinq, à douze sous, qui font deux-cent-sept livres; ôtez en vingt pour sa taille & son loge-

ment, il reſtera cent-quatre-vingt-ſept livres, c'eſt-à-dire, quarante-deux livres plus que les cent-quarante-cinq, que le Roi donne par an au ſimple Soldat, pour nourriture & entretien.

De-là il ſuit, 1°. que le traitement du ſimple Journalier lui-même eſt meilleur de quarante-deux livres par an, que le traitement du Soldat.

2°. Le Journalier eſt exempt du danger d'être tué, & a la douceur de vivre dans ſa famille. Or, pour compenſer cette exemption de danger, & le plaiſir de ſe marier, peut-on moins lui donner que deux marcs d'argent de plus par an, & lui faire ainſi une ſolde, qui monte environ à nos deux-cent-ſoixante-quinze livres, dont je viens de parler; c'eſt-à-dire, aux cinq marcs cinq onces d'argent; ſolde, qui d'un côté n'a pas été eſtimée trop forte par Henri IV, pour oſer en rien diminuer; & qui de l'autre ſeroit ſuffiſante pour faire préférer par preſque tous le métier de la guerre, au métier de ſimple Journalier.

Au reſte, la ſupputation du prix de la journée du ſimple Journalier de vingt ans, réduit à un pied commun des

villes & des villages, peut facilement être vérifiée par les Intendans des Provinces. C'eſt ſur trois vérifications ſemblables que j'ai fait faire dans trois Intendances, que j'ai établi mon pied commun; à Alençon, Orléans & Caen, à vingt lieues, à trente lieues, & à Saint-Pierre, à ſoixante-quinze lieues de Paris.

3°. Il faut conſidérer que nos jeunes Journaliers ne ſuffiroient pas pour remplir le tiers de nos Soldats, & que nous ſommes obligés de les remplir encore de jeunes gens, qui ont ou des conditions ou des métiers, dans leſquels ils ſont nourris toute l'année, & où ils gagnent le double, le triple plus de gages que les cinquante-trois livres, que l'on retient aujourd'hui au Soldat pour ſon entretien, & que les garçons de métier, pour préférer toujours le métier qu'ils quittent, doivent avoir, comme les journaliers, quelque ſolde aſſez forte, pour les faire paſſer par-deſſus la crainte de la mort violente, & le deſir de ſe marier.

OBJECTION.

Le projet est bon, mais il n'est pratiquable qu'en tems de paix; car il n'est pas proposable qu'en tems de guerre, nous diminuassions le nombre de nos Troupes.

RÉPONSE.

Je conviens qu'il ne faut pas faire en tems de guerre tout ce qu'il seroit à propos de faire en tems de paix; mais on pourroit en faire une partie; car, si vous n'augmentez pas la solde en tems de guerre, le nombre de vos Soldats, anciens & nouveaux, diminuera beaucoup tous les ans par la désertion, &, qui pis est, ces déserteurs se disperseront chez les ennemis, de peur d'être punis comme déserteurs. Vous ne craignez point la désertion de vos bons Officiers, parce que leur solde est, quant à présent, suffisante pour les retenir. Ainsi, vous n'avez durant la guerre qu'à empêcher la désertion des simples Soldats d'Infanterie, & vous les empêcherez de déserter en augmentant leur solde d'un sou & demi par jour; & promettant plus à eux &

à tous les bas Officiers à la paix : car l'espérance donne de la patience.

Or, supposé qu'il y ait en France *cent-vingt-mille* simples Soldats d'Infanterie, non compris les Bas-Officiers, Appointés, Caporaux & Sergens, cette augmentation ne monte qu'à neuf-mille livres par jour, & à trois-millions-deux-cent-quatre-vingt-cinq-mille livres par an, pour sauver à l'Etat une perte plus de deux fois plus grande.

A ne compter la désertion que pour un dixieme par an, le dixieme de cent-vingt-mille, c'est douze mille; qui seulement à cinq-cents livres chacun, font six-millions. Or, un Soldat vaut à l'Etat plus de cinq-cents livres, dont la foiblesse de la solde prive l'Etat, & dont elle augmente les forces des ennemis. Or, n'est-ce pas un grand inconvénient de donner toutes les campagnes six-mille Soldats, & six-mille Ouvriers de plus à nos ennemis?

AUTRE OBJECTION.

ON me dira encore, qu'il ne faut pas croire que le simple Soldat n'ait réellement à dépenser présentement, que cinq sous par jour : car il y a tou-

jours dans les compagnies qui ſont en garniſon dans les villes, la moitié des Soldats qui ſçavent des métiers: ils y travaillent en tems de paix, par permiſſion de leur Capitaine: ils y gagnent douze & quinze ſous par jour, & en donnent cinq ſous à leurs camarades, pour faire leur fonction à leur place.

RÉPONSE.

1°. CET avantage n'eſt que pour les tems de paix, & encore faut-il que les Soldats ſoient dans les villes, & qu'ils trouvent de l'ouvrage de leur métier. 2°. S'ils ſçavent bien leur métier, ils en ſont plus portés à l'aller exercer chez les ennemis, & l'Etat perd les meilleurs. 3°. Ce petit avantage étoit pour les Soldats de Henri IV, comme pour ceux de Louis XV, & cependant ils n'avoient pas, dans leurs cinq marcs cinq onces par an, une ſolde trop forte. 4°. Les Soldats ennemis ont le même avantage que les nôtres, cependant on ne diminue point leur ancienne ſolde, quoique plus forte d'un tiers que la nôtre.

AUTRES OBSERVATIONS.

Il y a encore d'autres grands avantages à avoir une armée de vieux Soldats aguerris. 1°. Une armée de trente-mille hommes, dont les dix-neuf parts de vingt, ſont de vieux Soldats aguerris, & depuis dix ans juſqu'a trente de ſervice, oppoſée à une armée de quarante-cinq-mille hommes, dont plus de la moitié ſont de recrûes, & des Soldats peu aguerris de trois ou quatre ans de ſervice : l'armée inférieure d'un tiers en nombre, mais réellement ſupérieure en force, portera plus facilement ſes vivres, elle en dépenſera un tiers moins, & pourra demeurer ainſi un tiers plus long-tems dans ſon camp, & jouir de l'avantage de voir décamper l'armée ſupérieure en nombre, d'en battre l'arrière-garde, & d'obliger le reſte de l'armée de combattre en déſordre & avec déſavantage de terrein.

2°. Une armée moins nombreuſe d'un tiers peut un tiers plus facilement ſe porter d'un lieu à un autre, pénétrer & ſubſiſter en pays ennemi. Les vieux Soldats ſont meilleurs ménagers

nagers de vivres ; ils ſçavent dans les occaſions défiler plus vîte, ſe former, ſe camper, ſe hutter, ſe retrancher mieux & plus promptement, ſe tenir ſerrés & unis dans le combat, faire des marches forcées, mieux & plus fortement.

3°. Comme ils ſe connoiſſent depuis long-tems, ils ont plus de confiance à la valeur & à la fermeté les uns des autres. Or c'eſt la ſupériorité de confiance réciproque des Soldats, qui les fait durer plus long-tems au combat, & qui, par conſéquent, donne toujours la victoire.

De-là il ſuit que dans une affaire d'importance pour l'Etat, il eſt à propos que le Miniſtre conſulte les anciens Officiers d'Infanterie ſur les faits que je viens d'articuler : car il eſt eſſentiel de lever un plus grand nombre de vieux Soldats dans nos armées, & de laiſſer ainſi à l'Etat pour l'Agriculture & pour les autres Arts ou métiers quarante- ou cinquante-mille hommes, qui ſeroient bons travailleurs, & qui ſont ou mauvais Soldats ou déſerteurs.

Projet pour perfectionner nos Loix sur le Duel.

Le Duel est une maladie populaire, qui n'est connue qu'en Europe, & le feu Roi Louis XIV, par ses Edits, a tâché de l'extirper : mais nous voyons avec douleur que, malgré les Loix de l'Eglise & de l'Etat, elle subsiste toujours. Elle est, à la vérité, plus cachée, mais elle n'en est guères moins fréquente. Cette maladie fait d'autant plus de ravages, que le Roi en est beaucoup moins informé que les Parlemens, & que les Parlemens ne sont pas informés de la millieme partie des Duels qui se font, tant dans les armées & sur les frontieres, que dans le cœur du Royaume. Il semble que ceux qui ont connoissance de ces combats, se soient comme donnés le mot de les cacher aux Commandans, & que les Commandans aient résolu, non-seulement de n'éclaircir aucun soupçon, mais encore de faire semblant d'ignorer ce qu'ils savent, de n'en rien dire au Général, & de n'en jamais informer la Cour. Or ; ce silence opiniâtre & affecté ne peut venir que de ce qu'ils

ſont dans l'opinion, que les Duelliſtes ſont beaucoup plus à plaindre qu'ils ne ſont coupables.

Cependant c'eſt une maladie conſidérable, qui emporte en dix ans plus de deux mille Officiers ou Gentilshommes, ſoit dans les armées, ſoit ſur les frontières, ſoit dans les Provinces; perte très-conſidérable pour l'Etat. D'ailleurs, on ſait qu'entre ceux qui meurent de leurs bleſſures, il y en a preſque autant qui, par crainte des procédures de la Juſtice, ſe retirent en pays étranger; or, c'eſt une double perte qu'une pareille déſertion. Outre la perte réelle de l'Etat, on doit encore peſer tous les maux que cette manie cauſe aux familles particulieres, les inquiétudes & les peines où ſont les femmes, les peres & les meres des Officiers, des Gentilshommes & des Jeunes-Gens de qualité, non-ſeulement quand il eſt arrivé une affaire à leurs enfans, mais par la ſeule conſidération qu'il leur en peut arriver tous les jours de pareilles.

Cette maladie n'est pas incurable.

Ce qui me persuade que cette maladie peut cesser, c'est qu'elle n'a pas été connue ni chez les Perses ni chez les Romains, dans les tems même qu'ils étoient le plus occupés de la guerre, & qu'il naissoit tous les jours bien des querelles dans les armées, parmi des Officiers qui se piquoient de bravoure, & qui craignoient autant que les nôtres la réputation de poltron. Il est évident que si cette maladie avoit fait chez les Payens les mêmes ravages que chez nous, leur histoires & leurs loix en auroient fait mention. Or, il demeure constant parmi les savans, que l'on n'en trouve pas la moinde trace dans leurs Histoires, ou dans les différens recueils de leurs loix. Il n'est pas moins constant qu'étant hommes comme nous, & qu'ayant le même sujet de se quereller que nous, ils avoient de semblables querelles, mais qu'ils avoient une maniere différente de les terminer. C'étoit le Magistrat Militaire dans les armées, & le Magistrat Civil dans les Villes.

Nul Officier n'est déshonoré chez les Turcs, chez les Persans, chez les Chi-

nois, ni chez les autres Nations d'Orient, ni pour se plaindre d'une insulte au Commandant, ni pour refuser un appel. On ne l'en estime pas moins brave.

Ce n'est donc pas une maladie qui soit absolument inséparable ni de la nature humaine, ni même de la Profession militaire. Elle ne vient que d'une opinion, qui s'est établie parmi nous, dans les siecles barbares, & qui ne s'étoit pas établie parmi les Orientaux. Mais quand les opinions ne sont pas fondées sur la nature, quand elles ne sont pas communes à tous les hommes, quand elles sont très-préjudiciables à la Nation, elles peuvent changer, quand les bons Esprits, de concert avec le Gouvernement, travaillent à les faire changer.

Il faut commencer par détruire l'opinion insensée du vulgaire, sur le déshonneur de ne point faire d'appel: & de refuser un appel.

Le Commerçant, l'Homme de Lettres, l'Homme de Robe, insulté, peut pardonner une insulte, soit par principe de Religion, soit à la priere de ses parens ou de ses amis, sans se déshonorer. Il peut aussi s'en plaindre au

Juge, sans que cette conduite fasse tort à sa reputation ; les Loix le protégent.

L'Officier de Guerre, chez les Romains, pouvoit obtenir du Magistrat réparation de l'insulte qu'il avoit reçue d'un autre Officier ; il pouvoit de même, à l'armée, porter la plainte au Tribunal militaire ; & dans cette poursuite, il ne faisoit pas plus de tort à sa réputation, que dans la poursuite d'un procès d'intérêt contre le même homme, devant le Magistrat.

L'Officier insulté, en France, est, quant à présent, dans une situation bien malheureuse : il se trouve entre deux abymes ; s'il évite l'un, il tombe nécessairement dans l'autre ; s'il méprise l'injure, s'il la pardonne, s'il s'en plaint au Magistrat ou Civil ou Militaire ; enfin, s'il ne se bat point, il est déshonoré du côté de la valeur : s'il se bat, il perd souvent la vie dans le combat, ou il la perd sur un échafaud, ou bien, pour éviter l'échafaud, il s'exile pour toujours du Royaume, & perd ainsi ses biens, ses emplois & sa patrie, si les loix sont observées.

D'un autre côté, si les Loix ne sont point observées, elles deviennent inutiles. Aussi voyons-nous avec douleur,

que ces Edits, au-lieu d'abolir les combats, n'ont guères produit autre chose que d'obliger les Duelliſtes à les cacher. On ne s'en vante pas publiquement, on prend grand ſoin d'en rien faire paroître en public; mais l'Etat n'en perd pas moins de bons Sujets. Ainſi, dans la ſituation où ſont les choſes, l'homme d'épée étant dans un danger perpétuel d'être offenſé, il eſt dans un danger perpétuel de perdre ou l'honneur ou la vie.

J'en dis autant de l'homme d'épée offenſeur. Le plus honnête-homme du monde peut par mégarde, ou en badinant, offenſer un brutal, qui ſe tient offenſé d'une badinerie, & qui le fait appeller en Duel; s'il refuſe l'appel, quand même il déclareroit, ſelon la vérité, qu'il étoit fort éloigné de vouloir l'offenſer, il eſt déshonoré dans l'eſprit de ſes camarades, qui, en ſuivant la coutume & l'opinion du vulgaire, attachent ſottement le déshonneur à ce refus.

Ainſi on peut dire avec raiſon, que tout homme d'épée qui offenſe ou qui eſt offenſé, eſt un homme perdu. Or, combien de fois, ſur-tout à l'armée, ne court-il pas riſque ou d'offenſer

ou d'être offensé ! Voilà une preuve complette que, de ce côté-là, les opinions des ignorans sur le déshonneur sont bien insensées.

Cette folle opinion sur le déshonneur, est encore aujourd'hui tellement autorisée dans nos Troupes, qu'un Officier qui a reçu une insulte, s'il ne fait pas un appel à l'offenseur, se trouve forcé par les autres Officiers, à quitter le Régiment, s'il ne se bat.

Est-il possible, me dira-t-on, qu'il y ait dans les Troupes une loi qui chasse honteusement l'Officier insulté qui ne se bat pas en duel ? Cela n'est pourtant que trop vrai. Il n'est que trop vrai que les sages Ordonnances du Roi sont regardées comme des épouvantails presque inutiles, tandis que la loi de l'opinion insensée sur le déshonneur est très-exactement observée.

Moyens de détruire la fausse opinion, qui est la source des Duels.

PREMIER MOYEN.

Établissement d'un Conseil d'honneur.

ON propose, que le Roi, en se servant du Tribunal des Maréchaux de France, & y ajoûtant plusieurs Officiers distingués, tant par la valeur que par la pénétration & la justesse de leur esprit; deux Lieutenans-Généraux, deux Maréchaux-de-Camp, deux Chefs d'Escadre, deux Brigadiers, deux Colonels & deux Capitaines de Vaisseaux, se détermine à en former le *Conseil d'honneur*, & que ceux qui le composeront soient chargés de proposer, d'examiner, & de mettre en œuvre, par divers réglemens, les moyens les plus propres pour détruire, peu-à-peu, la fausse opinion sur le déshonneur & sur la poltronnerie, qu'entretient parmi nous une maladie si pernicieuse à l'Etat.

Il est à propos que ce *Conseil d'honneur* juge privativement aux Parlemens, toutes les affaires d'honneur, sur les informations des Prévôts, des

Maréchaux ; & que, par l'Edit, ce Conſeil ait l'autorité de diminuer & de modifier les punitions des coupables, ordonnées par les Edits précédens. En voici les raiſons. 1°. Il s'agit de détruire une opinion qui eſt établie depuis pluſieurs ſiècles parmi les gens de guerre. Ainſi, ils doivent mieux ſavoir que d'autres, à quel point elle y eſt établie, & tout ce qui contribue le plus à l'y fortifier. 2°. Que peut-on imaginer de plus ſage, que de piquer d'honneur le Corps entier de la Nobleſſe Militaire, pour l'engager à trouver des punitions convenables, & des préſervatifs proportionnés à une maladie qui n'attaque le plus communément que les Militaires ?

Il ne faut pas croire que les Parlemens aient la moindre peine à ne plus prendre connoiſſance des duels : au contraire, ils en ſeront bien-aiſes ; & effectivement, n'eſt-ce pas faire un très-grand plaiſir à un Juge, qui a tant ſoit peu d'humanité, de le diſpenſer de rendre un Jugement, quand d'un côté le coupable eſt fort à plaindre, & quand de l'autre la loi lui paroît trop rigoureuſe ?

Au reſte, il n'eſt pas à propos que

l'Edit qui formera le Conseil d'honneur, révoque les peines portées par les Edits précédens sur le duel ; mais ce Conseil sera seulement autorisé à diminuer ces peines pendant un tems, selon les cas particuliers. Car après tout la sévérité de ces Edits, quelque mal observés qu'ils soient, ne laisse pas de contenir encore beaucoup de gens par la grandeur des peines dont ils sont menacés.

IIe. MOYEN
TRÈS-IMPORTANT.

Donner parole d'honneur.

Nous avons, sur-tout dans la Noblesse Françoise, une opinion ancienne, qu'il est infâme & indigne d'un Gentilhomme de manquer à une parole d'honneur donnée solemnellement sur une affaire sérieuse & importante. Cette opinion est si bien établie, qu'elle passe chez nous en forme de loi : en sorte qu'un Officier prisonnier qui auroit donné sa parole d'honneur de ne point sortir d'une Ville, seroit entiérement déshonoré dans le monde, & parmi ses camarades, s'il osoit s'enfuir : chacun lui reprocheroit son manque de parole.

Or, on peut se servir utilement de la force de cette loi, pour affoiblir beaucoup, & même pour abolir entierement la loi du déshonneur qui commande le duel, & l'on peut s'en servir avec d'autant plus de succès, en les opposant l'une à l'autre, que la loi qui commande le Duel est fondée sur le faux; qu'elle est insensée, contraire à l'intérêt de l'offensé, & directement opposée à l'intérêt de la société & de la Patrie.

Il suffit, pour cela, que le Roi ordonne, que tout Officier, en entrant dans le service, & tout Gentilhomme, donneront solemnellement leur parole d'honneur de ne se battre jamais en duel. Il est évident qu'alors, outre tous les autres motifs raisonnables que l'offensé & l'offenseur ont de ne se point battre, ils en auront encore un nouveau très-puissant, qui sera la crainte d'être déshonoré en manquant à leur parole d'honneur donnée au Roi, & à l'Etat. Voici un formulaire de serment d'honneur dont il seroit donnée copie à l'Officier.

Je soussigné reconnois que c'est un crime, & une action très-honteuse, très-blâmable, & très-indigne d'un Officier & d'un Gentilhomme, de violer les loix établies pour la conservation de la vie de mes Compatriotes, & sur-tout pour

la conſervation de la vie des Officiers & des Gentilshommes mes pareils, & que ce ſeroit les violer, que de faire un appel, d'en accepter un, & de ſe battre en duel.

Je reconnois que la coutume des Duels affoiblit l'Etat en lui ôtant tous les jours une partie de ſes défenſeurs; que, par conſéquent, de ſemblables combats ne ſauroient jamais montrer qu'une bravoure honteuſe & très-indignement employée; & qu'ainſi, tout bon François, tout Gentilhomme, tout Officier qui aime ſon Prince & ſa Patrie, doit contribuer de tout ſon pouvoir à abolir entierement cette coutume, & l'opinion fauſſe ſur le déshonneur, ſur laquelle elle eſt appuyée.

Je reconnois que c'eſt une des choſes du monde les plus honteuſes & les plus déshonorables, que de manquer à ſa parole dans une affaire auſſi ſérieuſe, & auſſi importante à l'Etat, & que ce ſeroit une action très-infâme de manquer à une parole d'honneur donnée au Roi en la perſonne de l'Officier qui repréſente Sa Majeſté, ſur-tout pour l'obſervation d'une loi néceſſaire à la conſervation des défenſeurs de l'Etat. Dans cette perſuaſion, je donne ma

parole d'honneur au Roi mon Maître & mon Seigneur, entre les mains de vous, Monsieur, qui le représentez, & je jure par serment devant Dieu, en présence de tous les braves & bons François, qu'offensé & insulté, je ne ferai jamais aucun appel, ni directement, ni indirectement, mais que, ou je pardonnerai l'offense, ou je m'en plaindrai à l'Officier à ce préposé, pour en demander justice.

Je donne de même ma parole d'honneur, & fais serment, qu'étant regardé comme offenseur, je n'accepterai jamais aucun appel, mais que je donnerai aussitôt avis de l'appel au Commandant, pour me soumettre à son jugement, sur la satisfaction prétendue.

Je donne ma parole d'honneur au Roi, & fais serment, que je ne me battrai jamais en duel; que j'empêcherai, autant qu'il sera en mon pouvoir, tout duel; que je rendrai sincerement témoignage de ce que je sçaurai; que je donnerai ou ferai donner avis de bonne heure au Commandant, de toute querelle & de tout duel dont j'aurai connoissance; & qu'étant Commandant, je donnerai sincerement tous mes soins, & pour empêcher les duels; &

pour arrêter tous les Duelliſtes de mon département.

Pour rendre ces ſermens plus ſolemnels, il ſeroit à propos qu'ils ſe fiſſent dans les revues, & s'il étoit poſſible, entre les mains d'un Prince du Sang, ou d'un Maréchal de France, ou au moins d'un Lieutenant Général, en mettant ſa main dans la main du Prince. Il ſeroit bon auſſi que celui qui prête le ſerment, avant de le prêter, eût donné ſon épée à quelqu'un des Officiers ſupérieurs, & qu'alors celui-ci prenant l'épée, & la donnant à celui qui a prêté le ſerment, lui dît: Monſieur, cette épée eſt au Roi & à l'Etat; je vous la remets, à condition que vous ne la tirerez jamais pour aucun duel. Plût à Dieu que le Roi voulût bien faire l'honneur aux Maréchaux de France, aux Officiers Généraux & même aux Colonels, de recevoir leur ſerment d'honneur! cette ſolemnité feroit une grande impreſſion ſur tout le monde.

Il ſeroit peut-être à propos qu'en tems de paix, d'ici à deux ou trois ans, quelques Maréchaux de France viſitaſſent les frontières, tant pour recevoir les ſermens d'honneur des Officiers, que pour s'informer des querelles & des

plaintes, & donner peu-à-peu vigueur à la loi.

Il seroit nécessaire que les Cadets, ou Gardes-Marine, prêtassent le même serment d'honneur. L'Edit pourroit de même ordonner que dans les Provinces, les Gentilshommes, à dix-huit ans, donneroient la même parole d'honneur, entre les mains des Subdélégués des Maréchaux de préséance.

Le Major du Régiment tiendroit le registre des sermens, & il y en auroit un dans chaque Corps militaire. Chaque Subdélégué des Maréchaux de France, en auroit un pareil.

III^e. MOYEN.

Punitions infamantes.

COMME la source du duel est la crainte d'un faux déshonneur, il est à propos d'y opposer la crainte d'un vrai déshonneur. On ne sçauroit donc trop attacher de marques infamantes à la punition du crime. Ainsi celui qui auroit fait un appel, ou qui se seroit battu en duel, seroit mis en prison pour long-tems aux Petites-Maisons, & mis en curatelle pour long-tems, &

celà, pour avoir manqué à la parole d'honneur donnée au Roi.

IVe. MOYEN.

Punir les Approbateurs du Duel.

Il eſt certain que les hommes qui approuvent en converſation l'opinion, qu'il eſt déshonorant pour l'offenſé de pardonner ou de ſe plaindre, approuvent follement une opinion très-oppoſée à l'intérêt de l'Etat général, & très-pernicieuſe pour leurs propres familles.

Cette approbation n'eſt donc pas ſeulement une vraie folie, par rapport à ceux qui approuvent; mais, comme elle eſt encore très-nuiſible à l'Etat, parce qu'elle contribue à ſoutenir & à faire durer cette cruelle manie, il eſt certain que c'eſt une folie puniſſable, & qui mérite d'être réprimée par une punition déshonorante. On pourroit même mettre quelquefois ſur le Théâtre des ſcènes, pour jouer les approbateurs & les faire parler, de manière qu'ils en ſeroient ridicules, auſſi bien que les Duelliſtes.

Ve. MOYEN.

Interdire les Maîtres d'Armes.

L'ART qu'enſeignent ces Maîtres d'Armes, ne ſert de rien dans un aſſaut, ni dans une bataille, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer. Un bon Grenadier riroit, ſi, pour ſe perfectionner dans l'Art de tuer beaucoup d'ennemis en peu de minutes, on lui conſeilloit d'aller apprendre ſon métier chez des Maîtres pareils. Ce que l'on apprend dans ces écoles, c'eſt uniquement à ſe bien battre en duel; du moins, cet Art peut en faire naître la manie; car on ne s'entretient dans ces écoles, que d'hiſtoires de duels & de maximes très-fauſſes, dont la Jeuneſſe s'empoiſonne avec beaucoup de facilité. Il ſemble que cet Art n'a été néceſſaire que dans les regnes d'ignorance où les combats ſinguliers ſe faiſoient par permiſſion du Roi. Ainſi, là où le duel eſt interdit, on en doit interdire les Maîtres.

VI^e. MOYEN TRÈS-IMPORTANT.

Défendre de porter l'Épée.

LES Officiers Militaires ne portoient point d'épée à Rome: ils auroient trouvé auſſi étrange, que quelqu'un d'entre eux en portât ordinairement dans les rues, aux Temples & dans les maiſons, que nous trouverions étrange qu'on portât toujours à Paris, dans l'Égliſe, dans les rues & dans ſes viſites, un mouſqueton ou une halebarde. Si nous conſultions la raiſon, nous trouverions qu'à l'exemple des Romains, nous devrions nous exempter des armes, lorſqu'elles ſont inutiles à notre ſûreté, & incommodes à porter. Il faut laiſſer le ſoin & l'incommodité d'en porter, à ceux dont le devoir eſt d'être toujours armé pour la ſûreté du Roi & des Citoyens. Tout le monde ſeroit plus en ſûreté, ſi les ſcélerats, ſi les emportés étoient déſarmés.

On pourroit ſubſtituer pour les Officiers & pour les Gentilshommes, une marque extérieure qui ne ſeroit point incommode. Il eſt certain que ce grand nombre de querelles qui arrivent né-

ceſſairement au cabaret, au jeu, au bal, aux ſpectacles, & en cent autres rencontres, ſeroient bien plus rarement meurtrières, ſi perſonne que les Gardes ne portoient d'épée.

C'eſt ſans doute des guerres civiles de la Fronde, que nous tenons la mode de ne point quitter l'épée, quoique la plupart de nous n'ayons point deſſein de nous en ſervir, pour attaquer ou pour nous défendre.

VIIe. MOYEN.

Récompenſer l'Offenſé qui ſe plaint au Commandant, & l'Offenſeur qui refuſe l'appel.

ORDINAIREMENT celui qui ſe plaint d'une offenſe, ne mérite pas de récompenſe pour ſe plaindre, & pour demander au Juge réparation de l'offenſe.

Ordinairement l'offenſeur qui refuſe un appel, & qui en avertit le Commandant, ne mérite pas non plus une récompenſe; mais dans cette occaſion il en mérite, parce qu'il a le courage de vouloir bien riſquer de paſſer pour poltron dans l'eſprit de ceux qui penſent comme le vulgaire ſur le déshonneur & ſur la valeur. Dans cette occa-

sion, l'un est digne de louange de se plaindre au Commandant ; l'autre est aussi digne de louange, de l'avertir de l'appel, & de se soumettre à son jugement, pour la satisfaction prétendue. Il est même fort louable d'observer la loi d'être fidele à sa parole d'honneur, & de rendre ainsi un grand service à sa Patrie, malgré la breche qu'il fait à sa réputation de bravouve, dans l'esprit du plus grand nombre de ses Citoyens.

Or tandis que ce fantôme du faux déshonneur subsistera, l'Officier obéissant méritera d'être loué, pour avoir tenu exactement sa parole d'honneur. Ainsi il paroît qu'il seroit à propos que le Commandant, en recevant pareille plainte d'un Officier insulté, ou l'avertissement d'un appel, de la part de l'appellé, en donnât avis à la Cour, afin que l'un & l'autre de ces Officiers en reçussent une lettre d'honnêteté & de remercîment du Ministre, de la part du Roi, pour avoir exécuté si religieusement sa parole d'honneur ; avec promesse de le récompenser.

Il est vrai qu'une pareille distinction honorable pourra tomber, sur-tout dans les commencemens, sur les moins braves,

& même sur des poltrons ; mais on peut répondre aussi qu'il n'y a aucun de ceux qui auront reçu pareilles lettres & pareilles récompenses, qui ne se sente obligé, dans les occasions périlleuses, de marquer plus de courage que ses camarades, afin d'effacer l'impression de manque de valeur qu'auroit pu faire ou sa plainte au Commandant, ou son avertissement.

D'ailleurs, quand le Roi devroit récompenser durant quelques années quelques Officiers, qui, dans le fond, n'oseroient pas se battre par timidité, & les traiter comme les plus braves qui ont fait preuve de bravoure ; comme, avec pareilles récompenses, on viendra à bout d'accoutumer tous les offensés, ou à se plaindre, ou à pardonner publiquement, & tous les appellés, à avertir le Commandant ; ce sera toujours avoir tiré un prodigieux avantage de ces lettres honorifiques.

Il seroit bon encore que, quand il vaqueroit quelque emploi, ceux qui auroient reçu pareilles lettres, fussent toujours préférés, toutes choses presqu'égales. Et quand le nombre de ceux qui porteront leurs plaintes sera multiplié, on pourra juger alors que les

querelles ſont enfin parvenues à ſe mettre en régle, & que la maladie eſt guérie.

Au reſte, la propoſition de récompenſer celui qui refuſe un appel, n'a rien de nouveau. Cette penſée étoit déja venue au Roi Louis XIII, en 1626, & à Louis XIV, en 1643. Voici l'Article 14, de l'Edit contre les duels, du mois de Février 1626.

« Et d'autant que quelques-uns ſe voyant appellés, ſe pourroient engager au combat, non par la ſeule fureur & paſſion brutale, comme il arrive ſouvent, mais par la crainte d'être ſoupçonnés de manquer de valeur & de courage, s'ils refuſoient d'y aller; pour lever cette vaine appréhenſion, & en outre récompenſer le mérite & ſageſſe de ceux qui, conduits par la raiſon, par la crainte de Dieu, ou par un louable deſir d'obéir à nos loix, ſe réſerveront à employer leur courage aux occaſions légitimes, qui le peuvent requérir pour le bien de notre ſervice; Nous déclarons que nous réputons & réputerons toujours tels refus, pour marques d'une valeur bien conduite, digne d'être employée par nous aux charges militaires les plus honorables

& importantes, comme nous promettons & jurons devant Dieu, de les en gratifier très-volontiers, quand les occasions s'en offriront ».

Et comme il eſt à craindre que quelqu'un ne veuille faire quelques railleries contre celui qui recevra pareilles lettres honorifiques, & qu'ils ne veuillent faire entendre qu'il aura eu à bon marché une pareille diſtinction, il eſt néceſſaire de les prévenir, & qu'ils ſçachent par ce nouveau Réglement, qu'ils ſeront traités, non-ſeulement comme ceux qui approuvent l'infâme voie du duel, mais encore comme mutins qui le conſeillent: le Commandant les fera arrêter, en écrira à la Cour; & ſi le fait eſt prouvé, ils ſeront caſſés honteuſement à la tête du Corps.

CONCLUSION.

On peut dire, en général, que les hommes ſe guériſſent rarement de leurs préjugés & de leurs erreurs, par la force & par la violence. Ce moyen n'a pas de proportion avec la perſuaſion: mais ils s'en guériſſent, les uns par l'exemple de leurs camarades; les autres par l'oppoſition qu'ils remarquent entre

ces

ces préjugés & les vérités conſtantes: ceux-ci, par l'eſtime qu'ils ont pour des perſonnes qui ont des opinions contraires; ceux-là par leurs propres réflexions: quelques-uns par l'évidence des raiſons qu'on leur apporte: preſque tous par les marques de mépris & d'ignominie que l'on attache à ceux qui jugent & qui ſe conduiſent par ces préjugés.

Or, comme il s'agit ici d'un faux préjugé aſſez répandu dans le vulgaire de la Nobleſſe Militaire, rien n'eſt plus ſage, que de charger le ſeul Ordre de la Nobleſſe, & ſur-tout les plus braves & les plus ſenſés d'entr'eux, d'inventer, d'examiner & de mettre en œuvre les moyens les plus convenables & les plus proportionnés à l'erreur, & à la coutume extravagante, injuſte & pernicieuſe, d'une partie de la Nation.

Cette opinion gothique a duré en France onze ou douze-cents ans: elle y a plus duré que le goût gothique, & quels ravages n'y a-t-elle pas cauſés? Nous nous ſommes peu-à-peu défaits des épreuves extravagantes par le feu & par l'eau, & des combats en champ clos; nous ſommes parvenus à ſentir le ridicule de ces mœurs bar-

bares. C'eſt ce qui me fait eſpérer que nous nous déferons enfin de ce malheureux reſte de barbarie, dans un ſiecle où l'on ſe pique de bon eſprit & de diſcernement. Le mal eſt encore grand, quoique très-caché; mais il eſt certain qu'on ne le guérira jamais par des punitions capitales, tandis que l'erreur ſur le déshonneur durera : il faut donc commencer à détruire peu-à-peu la fauſſe opinion qui en eſt le fondement. C'eſt dans cette vue qu'on a propoſé les moyens qu'on vient de dire.

SUR LA PAIX.

Moyens de faire régner une Paix perpétuelle en Europe.

Extrait du Projet de Paix perpétuelle de M. l'Abbé de Saint-Pierre *.

IL se forme de tems en tems parmi nous des espèces de Diètes générales, sous le nom de Congrès, où l'on se rend solemnellement de tous les Etats de l'Europe, où l'on traite des affaires publiques. Supposons que les membres de ces assemblées aient ordre de leurs Souverains respectifs, de faire en leur

* Cet Extrait est l'Ouvrage de M. Jean-Jacques Rousseau : c'est une Analyse parfaite du grand Projet de l'Abbé de Saint-Pierre, dans lequel l'Analyste a fondu ses propres réflexions ; c'est en dire assez pour en faire sentir le prix : nous n'en rapportons ici qu'une partie pour éviter la longueur ; mais c'est la plus essentielle & la plus capable de faire bien comprendre ce Projet singulier. Cet Opuscule parut, il y a près de quinze ans, sans nom d'Imprimeur.

nom une Confédération générale. Dans cette ſuppoſition, cette Confédération, pour être ſtable, doit contenir les cinq articles ſuivans.

Par le premier, les Souverains contractans établiront entre-eux une alliance perpétuelle & irrévocable, & nommeront des Plénipotentiaires, pour tenir dans un lieu déterminé une Diete ou un Congrès permanant, dans lequel tous les différends des parties contractantes ſeront réglés & déterminés par voie d'arbitrage ou de jugement.

Par le deuxieme, on ſpécifiera le nombre des Souverains dont les Plénipotentiaires auront voix à la Diète, ceux qui ſeront invités d'accéder au traité, l'ordre, le tems & la maniere dont la préſidence paſſera de l'un à l'autre, par intervales égaux : enfin, la quotité relative des contributions, & la maniere de les lever pour fournir aux dépenſes communes.

Par le troiſieme, la Confédération garantira à chacun de ſes membres la poſſeſſion & le gouvernement de tous les Etats qu'il poſſéde actuellement, de même que la Succeſſion Elective ou Héréditaire, ſelon que le tout eſt établi par les Loix fondamentales de chaque

Pays ; &, pour ſupprimer tout d'un coup la ſource des démêlés qui renaiſſent inceſſamment, on conviendra de prendre la poſſeſſion actuelle & les derniers traités pour baſe de tous les droits mutuels des Puiſſances contractantes ; renonçant pour jamais & réciproquement à toute autre prétention antérieure, ſauf les ſucceſſions futures contentieuſes, & autres droits à écheoir, qui ſeront tous réglés à l'arbitrage de la Diète, ſans qu'il ſoit permis de s'en faire raiſon par voie de fait, ni de prendre jamais les armes l'un contre l'autre, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

Par le quatrieme, on ſpécifiera les cas où tout Allié infracteur du Traité ſeroit mis au ban de l'Europe, & proſcrit comme ennemi public ; ſavoir, s'il refuſoit d'exécuter les Jugemens de la grande Alliance, qu'il fît des préparatifs de guerre, qu'il négociât des Traités contraires à la Confédération, qu'il prît les armes pour lui réſiſter, ou pour attaquer quelqu'un des Alliés. Il ſera encore convenu par le même article, qu'on armera & agira offenſivement, conjointement & à frais communs, contre tout Etat au ban de l'Eu-

rope, jusqu'à ce qu'il ait mis bas les armes, exécuté les jugemens & réglemens de la Diète, réparé les torts, remboursé les frais & fait raison même des préparatifs de guerre contraires au Traité.

Enfin, par le cinquieme, les Plénipotentiaires du Corps Européen, auront toujours le pouvoir de former dans la Diète, à la pluralité des voix pour la provision, & aux trois quarts des voix, cinq ans après, pour la définitive, sur les instructions de leurs Cours, les réglemens qu'ils jugeront importans pour procurer à la République Européenne, & à chacun de ses membres, tous les avantages possibles; mais on ne pourra jamais rien changer à ces cinq articles fondamentaux, que du consentement unanime des Confédérés.

Ces cinq articles ainsi abrégés & & couchés en regles générales, sont, je n'ignore pas, sujets à mille petites difficultés, dont plusieurs demanderoient de longs éclaircissemens, mais les petites difficultés se levent aisément au besoin, & ce n'est pas d'elles qu'il s'agit dans une entreprise de l'importance de celle-ci. Quand il sera ques-

tion du détail de la Police du Congrès, on trouvera mille obſtacles, & dix-mille moyens de les lever. Ici, il eſt queſtion d'examiner, par la nature des choſes, ſi l'entrepriſe eſt poſſible ou non. On ſe perdroit dans des volumes de riens, s'il falloit tout prévoir & répondre à tout. En ſe tenant aux principes inconteſtables, on ne doit pas vouloir contenter tous les eſprits, ni réſoudre toutes les objections, ni dire comment tout ſe fera: il ſuffit de montrer que tout ſe peut faire.

Que faut-il donc examiner pour bien juger de ce ſyſtême? Deux queſtions ſeulement. Car c'eſt une inſulte que je ne veux pas faire au Lecteur, de lui prouver qu'en général l'état de Paix eſt préférable à l'état de guerre.

La premiere queſtion eſt, ſi la Confédération propoſée iroit ſûrement à ſon but, & ſeroit ſuffiſante pour donner à l'Europe une Paix ſolide & perpétuelle.

La ſeconde, s'il eſt de l'intérêt des Souverains d'établir cette Confédération, & d'acheter une Paix conſtante à ce prix.

Quand l'utilité générale & particuliere ſera ainſi démontrée, on ne voit

plus dans la raiſon des choſes, quelle cauſe pourroit empêcher l'effet d'un établiſſement, qui ne dépend que de la volonté des intéreſſés.

Pour diſcuter d'abord le premier article, & rendre mes raiſonnemens plus ſenſibles, je joins ici la liſte des dix-neuf Puiſſances qu'on ſuppoſe compoſer la République Européenne, en ſorte que chacune ayant voix égale, il y auroit dix-neuf voix dans la Diète;

Savoir,

L'Empereur des Romains.
L'Empereur de Ruſſie.
Le Roi de France.
Le Roi d'Eſpagne.
Le Roi d'Angleterre.
Les États Généraux.
Le Roi de Danemarck.
La Suéde.
La Pologne.
Le Roi de Portugal.
Le Souverain de Rome.
Le Roi de Pruſſe.
L'Électeur de Baviere, & ſes Co-aſſociés.
L'Électeur Palatin, & ſes Co-aſſociés.
Les Suiſſes, & leurs Co-aſſociés.
Les Électeurs Eccléſiaſtiques, & leurs Aſſociés.

La République de Vénise, & ſes Co-aſſociés.

Le Roi de Naples.

Le Roi de Sardaigne.

Pluſieurs Souverains moins conſidérables, tels que la République de Gênes, les Ducs de Modene & de Parme, & d'autres omis dans cette liſte, ſeront joints aux moins puiſſans, par forme d'aſſociation, & auront avec eux un droit de ſuffrage, ſemblable au *Votum Curiatum*, des Comtes de l'Empire. Il eſt inutile de rendre ici cette énumération plus préciſe, parce que juſqu'à l'exécution du projet, il peut ſurvenir, d'un moment à l'autre, des accidens ſur leſquels il la faudroit réformer, mais qui ne changeroient rien au fonds du ſyſtême.

Il ne faut que jeter les yeux ſur cette liſte pour voir avec évidence, qu'il n'eſt pas poſſible qu'aucune des Puiſſances qui la compoſent, ſoit en état de réſiſter à toutes les autres unies en Corps, ni qu'il s'y forme aucune ligue partielle, capable de faire tête à la grande Confédération. Car, comment ſe feroit cette ligue? La grande Alliance étant toujours unie & armée, il lui ſera facile de prévenir & d'étouf-

fer d'abord toute Alliance partielle & séditieuse qui tendroit à troubler la paix & l'ordre public. Qu'on voye ce qui se passe dans le Corps Germanique; malgré les abus de sa Police, & l'extrême inégalité de ses membres; y en a-t'il un seul, même parmi les plus puissans, qui osât s'exposer au ban de l'Empire, en blessant ouvertement sa constitution, à moins qu'il ne crût avoir de bonnes raisons de ne point craindre que l'Empire voulût agir contre lui tout de bon.

Ainsi je tiens pour démontré que la Diète Européenne, une fois établie, n'aura jamais de rébellion à craindre, & que, bien qu'il s'y puisse introduire quelques abus, ils ne peuvent jamais aller jusqu'à éluder l'objet de l'institution. Reste à voir, si cet objet sera bien rempli par l'institution même.

Pour cela, considérons les motifs qui mettent aux Princes les armes à la main. Ces motifs sont, ou de faire des conquêtes, ou de se défendre d'un Conquérant, ou d'affoiblir un voisin trop puissant, ou de soutenir ses droits attaqués, ou de vuider un différend qu'on n'a pu terminer à l'amiable, ou enfin de remplir les engagemens d'un Traité.

Il n'y a ni cauſe, ni prétexte de guerre qu'on ne puiſſe ranger ſous quelqu'un de ces ſix chefs: or il eſt évident qu'aucun des ſix ne peut exiſter dans ce nouvel état des choſes.

Premiérement, il faut renoncer aux conquêtes, par l'impoſſibilité d'en faire, attendu qu'on eſt ſûr d'être arrêté dans ſon chemin par de plus grandes forces que celles qu'on peut avoir; de ſorte qu'en riſquant de tout perdre, on eſt dans l'impuiſſance de rien gagner. Un Prince ambitieux qui veut s'aggrandir en Europe, fait deux choſes: il commence par ſe fortifier de bonnes Alliances; puis il tâche de prendre ſon ennemi au dépourvu. Mais les Alliances particulières ne ſerviroient de rien, contre une Alliance plus forte & toujours ſubſiſtante; & nul Prince n'ayant plus aucun prétexte d'armer, il ne ſauroit le faire ſans être apperçu, prévenu & puni par la Confédération toujours armée.

La même raiſon qui ôte à chaque Prince tout eſpoir de conquêtes, lui ôte en même tems toute crainte d'être attaqué; & non-ſeulement ſes Etats, garantis par toute l'Europe, lui ſont auſſi aſſurés qu'aux Citoyens leurs poſ-

ſeſſions dans un pays bien policé, mais plus que s'il étoit leur unique défenſeur, dans le même rapport que l'Europe entiere eſt plus forte que lui ſeul. On n'a plus de raiſon de vouloir affoiblir un voiſin, dont on n'a plus rien à craindre; & l'on n'en eſt pas même tenté, quand on n'a nul eſpoir de réuſſir.

A l'égard du ſoutien de ſes droits, il faut d'abord remarquer qu'une infinité de chicanes & de prétentions obſcures & embrouillées, ſeront toutes anéanties par le troiſieme article de la Confédération, qui regle définitivement tous les droits réciproques des Souverains alliés ſur leur actuelle poſſeſſion. Ainſi toutes les demandes & prétentions deviendront claires à l'avenir, & ſeront jugées dans la Diète à meſure qu'elles pourront naître. Ajoutez que, ſi l'on attaque mes droits, je dois les ſoutenir par la même voie. Or on ne peut les attaquer par les armes, ſans encourir le ban de l'Empire.

Quant au dernier article, on voit d'abord que n'ayant plus d'aggreſſeur a craindre, on n'a plus beſoin de traité défenſif; & que, comme on n'en ſauroit

faire de plus ſolide & de plus ſûr que celui de la grande confédération, tout autre ſeroit inutile, illégitime, & par conſéquent nul.

Il n'eſt donc pas poſſible que la confédération, une fois établie, puiſſe laiſſer aucune ſemence de guerre entre les Confédérés, & que l'objet de la paix perpétuelle ne ſoit exactement rempli, par l'exécution du ſyſtême propoſé.

Il nous reſte maintenant à examiner l'autre queſtion, qui regarde l'avantage des parties contractantes; car on ſent bien, que vainement feroit-on parler l'intérêt public, au préjudice de l'intérêt particulier. Prouver que la paix eſt en général préférable à la guerre, c'eſt ne rien dire à celui qui croit avoir des raiſons de préférer la guerre à la paix; & lui montrer les moyens d'établir une paix durable, ce n'eſt que l'exciter à s'y oppoſer.

En effet, dira-t-on, vous ôtez aux Souverains le droit de ſe faire juſtice à eux-mêmes, d'être injuſtes quand il leur plaît; vous leur ôtez le pouvoir de s'aggrandir, vous les faites renoncer à cet appareil de puiſſance & de terreur, dont ils aiment à effrayer le monde; à cette gloire de conquêtes,

dont ils tirent leur honneur ; enfin, vous les forcez d'être équitables & pacifiques. Quels seront les dédommagemens de tant de privations ?

Je n'oserois répondre avec l'Abbé de Saint-Pierre, que la véritable gloire des Princes consiste à procurer l'utilité publique & le bonheur de leurs Sujets ; que tous leurs intérêts sont subordonnés à leur réputation ; & que la réputation qu'on acquiert auprès des sages, se mesure sur le bien que l'on fait aux hommes. Ces discours, dans les cabinets des Ministres, ne sont pas toujours goûtés ; mais, quoi qu'il en soit des vertus des Princes, parlons de leurs intérêts.

Toutes les Puissances de l'Europe ont des droits ou des prétentions les unes contre les autres ; ces droits ne sont pas de nature à jamais être parfaitement éclaircis, parce qu'il n'y a point, pour en juger, de regle commune & constante, & qu'ils sont souvent fondés sur des faits équivoques ou incertains. Les differends qu'ils causent, ne sçauroient non plus être jamais terminés sans retour, tant faute d'arbitre compétent, que parce que chaque Prince revient dans l'occasion, sans scrupule,

sur les cessions qui lui ont été arrachées par force dans des Traités par les plus puissans, ou après des guerres malheureuses. C'est donc une erreur de ne songer qu'à ses prétentions sur les autres, & d'oublier celles des autres sur nous, lorsqu'il n'y a d'aucun côté ni plus de justice ni plus d'avantages, dans les moyens de faire valoir ces prétentions réciproques. Si-tôt que tout dépend de la fortune, la possession actuelle est d'un prix que la sagesse ne permet pas de risquer contre le profit à venir, même à chance égale, & tout le monde blâme un homme à son aise, qui, dans l'espoir de doubler son bien, l'ôse risquer en un coup de dez. Mais il est constant que, dans les projets d'aggrandissement, chacun doit trouver une résistance supérieure à son effort. D'où il suit que les plus puissans n'ayant aucune raison de jouer, ni les plus foibles aucun espoir de profit, c'est un bien pour tous de renoncer à ce qu'ils desirent pour s'assurer ce qu'ils possèdent.

Considérons la consommation d'hommes, d'argent, de forces de toute espèce, l'épuisement où la plus heureuse guerre jette un Etat quelconque; &

comparons ce préjudice aux avantages qu'il en retire : nous trouverons qu'il perd ſouvent quand il croit gagner, & que le vainqueur, toujours plus foible qu'avant la guerre, n'a de conſolation que de voir le vaincu plus affoibli que lui : encore cet avantage eſt-il moins réel qu'apparent, parce que la ſupériorité qu'on peut avoir acquiſe ſur ſon adverſaire, on l'a perdue en même tems contre les Puiſſances neutres, qui, ſans changer d'état, ſe fortifient, par rapport à nous, de tout notre affoibliſſement.

Si tous les Rois ne ſont pas revenus encore de la folie des conquêtes, il ſemble au moins que les plus ſages commencent à entrevoir qu'elles coûtent quelquefois plus qu'elles ne valent. Sans entrer à cet égard dans mille détails qui nous meneroient trop loin, on peut dire, en général, qu'un Prince qui, pour reculer ſes frontieres, perd autant de ſes anciens Sujets, qu'il en acquiert de nouveaux, s'affoiblit en s'aggrandiſſant, parce qu'avec un plus grand eſpace à défendre, il n'a plus de défenſeurs. Or, on ne peut ignorer, que par la maniere dont la guerre ſe fait aujourd'hui, la moindre dépopu-

lation quelle produit eſt celle qui ſe fait dans les armées : c'eſt bien-là la perte apparente & ſenſible ; mais il s'en fait en même tems dans tout l'Etat une plus grave & plus irréparable que celle des hommes qui meurent, par ceux qui ne naiſſent pas, par l'augmentation des impôts, par l'interruption du Commerce, par la déſertion des campagnes, par l'abandon de l'agriculture : ce mal, qu'on n'apperçoit point d'abord, ſe fait ſentir cruellement dans la ſuite ; & c'eſt alors qu'on eſt étonné d'être ſi foible, pour s'être rendu ſi puiſſant.

Ce qui rend encore les conquêtes moins intéreſſantes, c'eſt qu'on ſçait maintenant par quels moyens on peut doubler & tripler ſa Puiſſance, non-ſeulement ſans étendre ſon territoire, mais quelquefois en le reſſerrant, comme fit très-ſagement l'Empereur Adrien. On ſçait que ce ſont les hommes ſeuls qui font la force des Rois, & c'eſt une propoſition qui découle de ce que je viens de dire ; que, de deux Etats qui nourriſſent le même nombre d'habitans, celui qui occupe une moindre étendue de terre eſt réellement le plus puiſſant. C'eſt donc par de bonnes Loix,

par une ſage Police, par de grandes vues Economiques, qu'un Souverain eſt ſûr d'augmenter ſes forces, ſans rien donner au haſard. Les véritables conquêtes qu'il fait ſur ſes voiſins, ſont les établiſſemens plus utiles qu'il forme dans ſes Etats; & tous les Sujets de plus qui lui naiſſent, ſont autant d'ennemis qu'il tue.

Il ne faut point m'objecter ici que je prouve trop, en ce que, ſi les choſes étoient comme je les repréſente, chacun ayant un véritable intérêt de ne pas entrer en guerre, & les intérêts particuliers s'uniſſant à l'intérêt commun pour maintenir la paix, cette paix devroit s'établir d'elle-même, & durer toujours ſans aucune Confédération. Ce ſeroit faire un fort mauvais raiſonnement dans la préſente conſtitution; car, quoiqu'il fût beaucoup meilleur pour tous d'être toujours en paix, le défaut commun de ſûreté à cet égard, fait, que chacun ne pouvant s'aſſurer d'éviter la guerre, tâche au moins de la commencer avec avantage quand l'occaſion le favoriſe, & de prévenir un voiſin qui ne manqueroit pas de le prévenir à ſon tour, dans l'occaſion contraire: de ſorte que

beaucoup de guerres, même offensives, sont d'injustes précautions pour mettre en sûreté son propre bien, plutôt que des moyens d'usurper celui des autres. Quelque salutaires que puissent être généralement les maximes du bien public, il est certain qu'à ne considérer que l'objet qu'on regarde en politique, & même en morale, elles deviennent pernicieuses à celui qui s'obstine à les pratiquer avec tout le monde, quand personne ne les pratique avec lui.

Je n'ai rien à dire sur l'appareil des armes, parce que destitué de fondemens solides, soit de crainte, soit d'espérance, cet appareil est un jeu d'enfant. Je ne dis rien non-plus de la gloire des Conquérans, parce que, s'il y avoit quelques Princes dénaturés, qui s'affligeassent pour n'avoir personne à massacrer, il ne faudroit point leur parler raison, mais leur ôter les moyens d'exercer leur rage meurtriere. La garantie de l'article troisieme, ayant prévenu toutes solides raisons de guerre, on ne sauroit avoir des motifs de l'allumer contre autrui, qui ne puisse en fournir autant à autrui contre nous-mêmes; & c'est gagner beaucoup que

de s'affranchir d'un risque où chacun est seul contre tous.

Quant à la dépendance où chacun sera du Tribunal commun, il est très-clair qu'elle ne diminuera rien des droits de la Souveraineté, mais les affermira au contraire, & les rendra plus assurés par l'article troisieme, en garantissant à chacun non-seulement ses Etats contre toute invasion étrangère, mais encore son autorité contre toute rébellion de ses Sujets: ainsi les Princes n'en seront pas moins absolus, & leur couronne en sera plus assurée; de sorte qu'en se soumettant au jugement de la Diète, dans leurs démêlés d'égal à égal, & s'ôtant le dangereux pouvoir de s'emparer du bien d'autrui, ils ne font que s'assurer de leurs véritables droits, & renoncer à ceux qu'ils n'ont pas: d'ailleurs, il y a bien de la différence entre dépendre d'autrui, ou seulement d'un corps dont on est membre, & dont chacun est chef à son tour: car en ce dernier cas, on ne fait qu'assurer sa liberté par les garants qu'on lui donne: elle s'aliéneroit dans les mains d'un Maître, mais elle s'affermit dans celles des Associés. Ceci se confirme par l'exemple du Corps Ger-

manique ; car, bien que la ſouveraineté de ſes Membres ſoit altérée, à bien des égards, par ſa conſtitution, & qu'ils ſoient, par conſéquent, dans un cas moins favorable que ne ſeroient ceux du Corps Européen, il n'y en a pourtant pas un ſeul, quelque jaloux qu'il ſoit de ſon autorité, qui voulût, quand il le pourroit, s'aſſurer une indépendance abſolue, en ſe détachant de l'Empire.

A toutes ces conſidérations, il s'en joint une autre bien plus importante encore, pour des gens qui ont auſſi beſoin d'argent qu'en ont toujours les Princes; c'eſt une grande facilité de plus, d'en avoir beaucoup, par tous les avantages qui réſulteront, pour leurs Peuples & pour eux, d'une paix continuelle, & par l'exceſſive dépenſe qu'épargne la réforme de l'Etat Militaire, de ces multitudes de fortereſſes & de cette énorme quantité de troupes, qui abſorbe leurs revenus, & devient chaque jour plus à charge à leurs Peuples & à eux-mêmes. Je ſais qu'il ne convient pas à tous les Souverains de ſupprimer toutes leurs troupes, & de n'avoir aucune force publique en mains, pour étouffer une émeute ino-

pinée, ou repouſſer une invaſion ſubite. Je ſçais, outre cela, qu'il y aura encore un contingent à fournir à la Confédération, tant pour la garde des frontières de l'Europe, que pour l'entretien de l'armée Confédérative, deſtinée à ſoutenir au beſoin les décrets de la Diète. Mais toutes ces dépenſes faites, & l'extraordinaire des guerres ſupprimé, il reſteroit encore plus de la moitié de la dépenſe militaire ordinaire à répartir entre le ſoulagement des Sujets & les coffres du Prince : de ſorte que le Peuple paieroit beaucoup moins; que le Prince, beaucoup plus riche, ſeroit en état d'exciter le Commerce, l'Agriculture, les Arts; de faire des établiſſemens utiles, qui augmenteroient encore la richeſſe du Peuple; & que l'Etat ſeroit avec cela dans une ſûreté beaucoup plus parfaite, que celle qu'il peut tirer de ſes armées, & de tout cet appareil de guerre qui ne ceſſe de l'épuiſer au ſein de la paix.

On dira peut-être que les Européens, n'ayant plus de guerres entr'eux, l'Art Militaire tomberoit inſenſiblement dans l'oubli, que les troupes perdroient leur courage & leur diſcipline, qu'il n'y auroit plus ni Généraux ni Soldats, &

que l'Europe resteroit à la merci du premier venu.

Je réponds qu'il arrivera de deux choses l'une : ou les voisins de l'Europe l'attaqueront & lui feront la guerre, ou ils redouteront la Confédération & la laisseront en paix.

Dans le premier cas ; voilà les occasions de cultiver le génie & les talens militaires, d'aguerrir & former des troupes ; les armées de la Confédération seront, à cet égard, l'école de l'Europe ; on ira sur la frontière apprendre la guerre ; dans le sein de l'Europe on jouira de la paix ; & l'on réunira, par ce moyen, les avantages de l'une & de l'autre. Croit-on qu'il soit toujours nécessaire de se battre chez soi, pour devenir guerrier ; & les François sont-ils moins braves, parce que les Provinces de Touraine & d'Anjou ne sont pas en guerre l'une contre l'autre ?

Dans le second cas, où les voisins de l'Europe la laisseront en paix, par la crainte de la Confédération ; on ne pourra plus s'aguerrir, il est vrai ; mais on n'en aura plus besoin ; car à quoi bon s'exercer à la guerre, pour ne la faire à personne ? Lequel vaut mieux

de cultiver un Art funeſte, ou de le rendre inutile? S'il y avoit un ſecret pour jouir d'une ſanté inaltérable, y auroit il du bon ſens à le rejetter, pour ne pas ôter aux Médecins l'occaſion d'acquérir de l'expérience? Il eſt aiſé de voir dans ce parallele lequel des deux Arts eſt plus ſalutaire en ſoi, & mérite mieux d'être conſervé.

Qu'on ne nous menace point d'une invaſion ſubite: on ſait bien que l'Europe n'en a point à craindre, & que ce premier venu ne viendra jamais. Ce n'eſt plus le tems de ces éruptions de barbares, qui ſembloient tomber des nues. Depuis que nous parcourons d'un œil curieux toute la ſurface de la terre, il ne peut plus rien venir juſqu'à nous, qui ne ſoit prévu de très-loin. Il n'y a nulle Puiſſance au monde, qui ſoit maintenant en état de menacer l'Europe entiere; & ſi jamais il en vient une, ou l'on aura le tems de ſe préparer, ou l'on ſera du moins plus en état de lui réſiſter étant unis en Corps, que quand il faudra terminer tout d'un coup de longs différends, & ſe réunir à la hâte.

Nous venons de voir que tous les prétendus

prétendus inconvéniens de l'état de Confédération bien pesés, se réduisent à rien. Nous demandons maintenant, si quelqu'un dans le monde en oseroit dire autant de ceux qui résultent de la maniere actuelle de vuider les différends entre Prince & Prince, par le droit du plus fort; c'est-à-dire, de l'état d'impolice & de guerre, qu'engendre nécessairement l'indépendance absolue & mutuelle de tous les Souverains dans la société imparfaite qui regne entr'eux dans l'Europe.

Si nous avons bien raisonné dans l'exposition de ce Projet, il est démontré, 1°. que l'établissement de la Paix perpétuelle dépend uniquement du consentement des Souverains, & n'offre point à lever d'autre difficulté que leur résistance; 2°. que cet établissement leur seroit utile de toute maniere; & qu'il n'y a nulle compensation à faire, même pour eux, entre les inconvéniens & les avantages; 3°. qu'il est raisonnable de supposer que leur volonté s'accorde avec leur intérêt; enfin, que cet établissement une fois formé sur le plan proposé, seroit solide & durable, & rempliroit parfaitement son objet. Ce n'est pas à dire pour cela,

que les Souverains adopteront ce Projet ; (Qui peut répondre de la raiſon d'autrui ?) mais ſeulement qu'ils l'adopteroient, s'ils conſultoient leurs vrais intérêts : car on doit bien remarquer que nous n'avons point ſuppoſé les hommes tels qu'ils devroient être, bons, généreux, déſintéreſſés, & aimant le bien public par humanité ; mais tels qu'ils ſont, injuſtes, avides, & préférant leur intérêt à tout. La ſeule choſe qu'on leur ſuppoſe, c'eſt aſſez de raiſon pour voir ce qui leur eſt utile, & aſſez de courage pour faire leur propre bonheur. Si, malgré tout cela, ce Projet demeure ſans exécution, ce n'eſt donc pas qu'il ſoit chimérique ; c'eſt que les hommes en général n'agiſſent pas conſéquemment à ce que leur dicte leur raiſon.

SUR LE COMMERCE

PAR RAPPORT A L'ÉTAT.

TOUT Commerce eſt un échange: le Marchand de toile vend & achete: mais comme Vendeur, il échange ſa toile contre l'argent de l'Acheteur; & comme Acheteur, il échange ſon argent contre la toile du Manufacturier: tous les Commerces ſe réduiſent à des échanges. — Si les deux parties échangeantes ne croyoient pas gagner quelque choſe à leur échange, il ne ſe feroit point d'échange. Je ſais bien qu'il ſe peut faire qu'un ſeul gagne, mais il gagne ce que l'autre perd : ainſi l'Etat n'y perd rien, quand le Commerce ſe fait entre Concitoyens : quelquefois le gagnant gagne plus que l'autre ne perd, parce qu'il met en meilleure valeur la choſe qu'il a priſe en échange: mais ce qu'il y a de plus ordinaire, c'eſt que tous deux gagnent ou également ou inégalement à l'échange: alors c'eſt un profit réciproque; & ſi, tous les jours, toutes les ſemaines, tous les

mois, tous les ans, ils gagnent quelque chose à leurs échanges, ils se font un revenu annuel de leur gain ; & ce gain mutuel est d'autant plus grand que les échanges sont & plus considérables & plus fréquens.

Celui qui a plus de vin qu'il n'en peut consommer, a du vin inutile : celui qui a plus de bois qu'il n'en peut consommer, a du bois inutile : or, en échangeant son bois inutile, contre le vin inutile de son voisin, tous deux gagnent à l'échange, & mettent en valeur des choses qui leur étoient inutiles. Un Habitant de Marseille a une terre près de Valogne, de mille livres de rente : un Habitant de Valogne a une terre près de Marseille, de pareille valeur ; ils font un échange, & gagnent tous deux à cet échange.

De-là, on peut conclurre que, plus il y a de choses qui facilitent les échanges dans un Etat, & qui en ôtent tous les obstacles, plus il se fait d'échanges, & plus le revenu que le Commerce apporte aux Sujets devient considérable.

Entre les grands obstacles de notre Commerce intérieur, on peut compter les mauvais chemins faute de pavés, le défaut de canaux ou de rivières ren-

dues navigables, pour le transport des marchandises de grand poids & de grand volume, le défaut de ponts en plusieurs endroits, le peu de sûreté des chemins contre les voleurs, les défauts d'hôtelleries sur les chemins, les doüanes intérieures du Royaume, l'excès des subsides sur les boissons, les différens péages sur les rivieres & sur les ponts.

Le Commerce maritime est aussi très-foible, en comparaison de celui d'Angleterre & de Hollande; & une des grandes raisons qu'on en apporte, c'est qu'en Angleterre un Marchand riche & accrédité, est ordinairement honoré par le Roi du titre de Chevalier, & quelquefois il est élu Membre de la Chambre-Basse. Rien n'est plus important pour un Prince, que d'avoir des Sujets riches & un Royaume riche: c'est qu'avec des richesses il achète facilement des hommes dans les Etats pauvres. Si nous faisons fleurir le Commerce, nous aurons autant de Troupes que nous voudrons; si nous laissons périr le Commerce, nous aurons moins de gens de guerre, & moins d'argent pour les faire subsister.

Les productions de la terre sont le

principal du fonds du Commerce de la premiere main : mais les denrées manufacturées par les Artisans, comme les draps, les toiles, les bas, les chapeaux, les cuirs, &c. font un plus grand article de notre Commerce de la seconde main ; & l'on peut dire que les Laboureurs ont besoin des Artisans & des Marchands, comme les Artisans ont besoin des Laboureurs pour débiter leurs denrées.

L'Imposition de la Taille annuelle, dont la répartition sur les familles est laissée à l'arbitraire des Collecteurs passionnés & injustes, & dont la répartition sur les Elections & sur les Paroisses est laissée aux Intendans qui jusqu'ici ne peuvent avoir une connoissance exacte des différens revenus annuels des Taillables de chaque Paroisse, dépeuple tous les jours de plus en plus les Campagnes de ses habitans, & diminue l'Agriculture par la ruine d'un grand nombre de familles taillables.

PROJET

Pour perfectionner le Commerce de France.

Nous avons devant les yeux les grands avantages que le Commerce maritime produit à la Nation Angloise, sur-tout environ depuis soixante-dix ans.* Ainsi, nous pouvons facilement l'imiter, & nous servir des mêmes moyens qu'elle a employés pour y reussir.

Les Habitans d'Angleterre ne montent qu'à environ douze millions: les François montent environ à vingt millions. Or, si nous avions suivi les maximes de Gouvernement propres à enrichir notre Nation, nous aurions un tiers plus de Matelots & de Vaisseaux Marchands que les Anglois; au-lieu que, pour ne l'avoir pas fait, nous voyons qu'au-lieu d'avoir le tiers plus de Matelots & de Vaisseaux qu'eux, nous n'avons pas seulement le quart de ce qu'ils ont, pour augmenter nos richesses.

* L'Abbé de St.-Pierre écrivoit ceci en 1733.

A dire le vrai, nous n'avons pas encore assez de connoissance, ni des grands effets du Commerce maritime, ni des causes de ses grands effets. Or, c'est pour nous tirer de cette pernicieuse ignorance que je me suis déterminé à rapporter sur cet important sujet les Observations que j'ai faites, & celles que j'ai ouï faire à ceux qui passent, parmi nous, pour les plus habiles maîtres sur cette matiere.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Sur le Commerce maritime.

Tout Commerce est nécessaire pour augmenter considérablement les richesses des Etats & les commodités des Sujets. C'est une maxime que l'expérience a fait recevoir à tout le monde; mais tout le monde ne connoît pas les causes qui conspirent à produire un effet si desirable.

1°. Le Commerce est un échange d'une Marchandise, dont le possesseur a beaucoup trop, contre une autre Marchandise, dont il manque tout-à-fait, ou

dont il n'a pas assez. Il y a depuis longtems sur la terre une Marchandise que l'on donne & que l'on reçoit en échange des denrées nécessaires à la vie, & des autres Marchandises. C'est l'argent & l'or selon leur pureté & leur poids: on se sert même aussi d'un peu de cuivre, pour les petites sommes.

Celui qui échange son métal contre des denrées, s'appelle Acheteur; & lorsqu'il échange ses denrées contre du métal, il s'appelle Vendeur.

2°. Quand il se fait une vente entre Marchands, le Vendeur y gagne, & l'Acheteur aussi: car sans un gain réciproque & réel ou apparent, ni le Vendeur ne vendroit à tel prix, ni l'Acheteur n'acheteroit à tel prix.

Quelquefois l'un des deux se trompe, mais communément, eu égard à leurs intérêts, tous deux gagnent à l'échange, quelquefois également, mais le plus souvent inégalement.

De-là il suit, que multiplier les échanges ou les ventes entre les Commerçans, entre les Sujets d'une Nation, entre Nation & Nation, c'est contribuer à les enrichir; diminuer le Commerce, diminuer le nombre des échanges, des ventes, des achats entre Né-

gocians, c'eſt diminuer leurs profits & leurs revenus.

3°. Il y a des lieux où l'or & l'argent ſe tirent de la terre, ces métaux y ſont plus communs & par conſéquent moins chers; par exemple, au Pérou, au Mexique, d'où on les tire en abondance, ils ſont cinq ou ſix fois moins chers qu'en Europe, d'ou l'on porte aux Américains des Marchandiſes qui leur manquent, & cela, en échange de leurs métaux.

Avec vingt marcs d'argent, on a quatre fois moins de vivres, d'étoffes de Manufactures, à Lima, au Mexique, qu'à Londres; & les vivres ſont un quart ou un cinquieme plus chers à Londres qu'à Paris.

A Siam, & aux Indes, on a pour vingt marcs d'argent quatre fois plus de vivres, de marchandiſes, d'étoffes, qu'à Londres.

De-là il ſuit, qu'il y a beaucoup à gagner à porter à Lima & au Mexique, des Manufactures de Londres, pour avoir de l'or & de l'argent, & à porter de Londres à Siam & à la Chine, de l'or & de l'argent pour avoir des Marchandiſes, comme de la ſoie, des épiceries, qui ſe revendent en Europe

beaucoup plus cher qu'à Siam, & aux autres Royaumes des Indes.

4°. De-là il suit, que le Commerce des Indes ira toujours en diminuant, par le transport de notre monnoie, & qu'il finira, lorsqu'il y en aura à-peu-près autant qu'ici.

De-là il suit aussi que le Commerce des Nations les plus commerçantes ira tous les jours en diminuant, à mesure que les Nations les moins commerçantes augmenteront le nombre de leurs Vaisseaux.

5°. Si ce que l'on tire en Amérique d'or & d'argent va toujours en diminuant, il arrivera que les denrées pour la vie & nos manufactures, se vendront pour moins d'argent, qu'elles ne se vendent à présent, & notre Commerce, par conséquent, deviendra de ce côté-là moins lucratif. Ainsi, il faut nous hâter de prendre avec les Nations les plus commerçantes, notre part du profit: car la diminution du profit du Commerce maritime, peut venir de trois causes; 1°. de la diminution des mines; 2°. de la diminution du travail des mines; 3°. de ce que les Marchandises reviendront, à la longue, à peu-près au même prix, tous frais faits, là où nous les por-

tons, que de-là d'où nous les apportons.

De-là il suit, qu'il faut varier le Commerce selon que le prix des marchandises varie, tantôt dans un temps, tantôt dans un autre.

De-là il suit, que les Marchands ne sauroient être trop souvent & trop sûrement informés des différens prix des marchandises dans les différens pays.

En général, on peut prendre pour maxime, qu'à péril égal, à industrie égale, le Commerce qui rapporte le plus pour l'argent qu'on avance, est préférable à celui qui rapporte moins année commune, compolée de dix années de suite; car il faut nécessairement faire des années communes de dix en dix ans; autrement les conditions tirées des calculs se trouvent fausses; & voilà pourquoi il faut & des regîtres anciens, & d'habiles gens qui les relisent souvent, & qui puissent tirer des conclusions salutaires des faits passés.

6°. Celui qui porte les marchandises à moins de frais gagne plus, que celui qui fait plus de frais de transport: ainsi celui qui se sert de charriots, transporte avec moins de frais qu'avec des chevaux & des mulets. Et voilà pourquoi, le reste étant égal, le Commerce ma-

ritime eſt plus lucratif pour une Nation, que le Commerce par terre. Les Navigateurs ſavent mettre le vent à profit, comme nos Machiniſtes, dans les moulins, ſavent mettre à profit tantôt les courans d'eau, tantôt les courans d'air ou de vent.

7°. Entre deux Nations également nombreuſes, celle où il y a le double de travail corporel, & le double de travail d'eſprit ou d'induſtrie, le reſte étant égal, doit devenir, en peu de tems, beaucoup plus riche, & même beaucoup plus heureuſe, que celle où il ne ſe trouve que la moitié moins de travail & d'induſtrie. De-là il ſuit que l'on ne ſauroit trop procurer à la Nation des moyens, tant pour travailler, que pour exercer utilement ſon induſtrie.

8°. Il y a des travaux plus utiles & d'un plus grand rapport les uns que les autres. Or, le Commerce maritime eſt de tous les Commerces le plus lucratif. Les journées des matelots, parce qu'ils hazardent leur vie, ſe payent trois fois plus cher que les journées des charretiers; mais leur travail & leur induſtrie ſont employés bien plus utilement dans le Commerce maritime, que dans le Commerce de terre.

De-là il suit que, le reste étant égal, notre Ministère doit porter la Nation le plus qu'il est possible au Commerce maritime, & heureusement la France a de bons ports, & en nombre suffisant, & bien situés sur les deux mers. Elle a des Sujets actifs, laborieux, industrieux, & en si grand nombre, qu'il y a quantité de familles qui manquent de travail; ainsi notre Nation peut faire beaucoup plus facilement que plusieurs Nations d'Europe, la plus grande partie du Commerce de la Méditerranée.

9°. Il y a beaucoup de genres de Commerce, où les Commerçans de même Nation sont pour leur intérêt particulier, portés à traverser leurs concurrens, ce qui tourne au grand préjudice de la Nation: ils donnent leurs marchandises à meilleur marché, pour forcer leurs Concurrens à les donner au même prix, & les dégoûter ainsi du Commerce. Voilà pourquoi il a fallu faire une grande Compagnie de Commerce, & y réunir beaucoup de Commerces particuliers, afin d'ôter cet inconvenient de l'intérêt particulier, opposé au bien général. Il y a encore une autre grande raison pour former des Compagnies: c'est que pour les Commerces lointains,

il faut des établiſſemens & de grandes dépenſes, qui ne peuvent produire que pluſieurs années après. Il faut donc un premier fonds très-conſidérable qui ne ſe peut former que par une grande Compagnie ; & voilà pourquoi notre Compagnie des Indes pourroit devenir tous les jours plus avantageuſe à la Nation, ſur-tout ſi elle eſt bien régie.

10. La Nation Eſpagnole, à cauſe de ſes grandes Colonies de l'Amérique, n'eſt plus ſi nombreuſe que la Nation Hollandoiſe : mais ce nombre ſuffiroit encore, & au de-là, pour faire un Commerce égal aux Hollandois. Les Eſpagnols ont de plus la plus heureuſe ſituation, & les plus beaux ports du monde ; & c'eſt dans l'étendue des terres de la domination d'Eſpagne, que l'on tire tout l'or & l'argent, qui ſe répand dans toutes les Nations de la terre. Mais heureuſement pour leurs voiſins, ils ſont pareſſeux ; & leur Gouvernement, mal conſtitué, ne les anime à aucune entrepriſe de Commerce : cependant ils pourroient ſortir de leur ſommeil.

PRINCIPAUX AVANTAGES DU GRAND COMMERCE.

CEUX qui ont la principale part au Gouvernement de notre Nation, doivent regarder comme un soin des plus nécessaires, & une dépense des plus utiles, le soin qu'ils prendront d'augmenter tous les jours le Commerce maritime; ainsi que les dépenses qu'ils feront faire à l'Etat pour assurer le Commerce, par des fortifications, par des garnisons, par des vaisseaux de convoi, & même par des avances, pour encourager ceux qui proposent des entreprises avantageuses.

OBSERVATION PREMIERE.

TOUT travail est pénible, & lorsque l'homme voit que son travail ne lui rapporte pas suffisamment, il demeure oisif, & ne se donne pas des peines inutiles. Mais là où le travail est bien payé, les hommes travaillent volontiers & beaucoup. Or, là où il y a beaucoup de Commerce, les Négocians payent bien les manufactures & les fruits de la terre, parce que les transportant ailleurs, ils les vendent beaucoup plus cher qu'ils ne les achetent.

Les habitans des pays froids ont plus de beſoins : ils manquent davantage, ils ont plus beſoin d'habits, ils ont plus beſoin de feu ; les chemins, à cauſe des pluies, ſont plus difficiles à entretenir ; ils ont plus beſoin de bâtimens contre la pluie & contre le froid. Ainſi, il n'eſt pas étonnant qu'ils ſoient plus laborieux que les habitans des pays chauds : le travail eſt même plus pénible dans les pays chauds. Ainſi, il n'eſt pas étonnant que les habitans les plus proches de la ligne équinoxiale, ſoient plus pareſſeux & moins laborieux, &, par conſéquent, moins induſtrieux que ceux qui habitent des climats plus éloignés de la ligne.

Le travail a quatre avantages, pour une famille ; 1°. il rapporte des richeſſes & des commodités ; 2°. il rend les plaiſirs plus ſenſibles : car la ſenſibilité eſt d'autant plus grande, que celui qui goûte du plaiſir ſort d'une ſituation pénible ; 3°. le travail diminue la ſenſibilité pour les maux : car ceux qui ſont déja accoutumés à quelques peines, ſentent moins les autres petites peines ; 4°. le travail accoutume à la regle, à la diſcipline, à l'obſervation de la Juſtice : c'eſt que dans le travail l'eſprit s'accou-

tume à plus d'attention ; & l'homme laborieux, attentif & riche, eſt plus porté à rendre juſtice, afin qu'on la lui rende, que le fainéant qui n'a rien à craindre.

De-là, on peut conclurre que le Peuple qui eſt le plus laborieux eſt le plus riche, le plus juſte, le plus facile à gouverner, & le plus heureux. Les plus riches Marchands ne ſont jamais ſans occupations. La où les riches ſont laborieux ils font moins de dépenſes inutiles : c'eſt que les travaux & les ſoins qu'ils employent à acquérir des richeſſes, leur en font ſentir la valeur.

C'eſt diminuer les maladies d'un Etat, que d'y diminuer la fainéantiſe & la dépenſe du luxe. Preſque toutes les ſortes de manufactures & de denrées entrent dans le Commerce maritime, ſoit comme marchandiſes de tranſport, ſoit comme marchandiſes de conſommation.

OBSERVATION IIe.

Différence d'utilité dans les travaux des Sujets.

Il eſt certain qu'il y a des travaux plus utiles aux Travailleurs les uns que

les autres. Or, il eſt viſible que les travaux faits pour les Commerces les plus lucratifs, tels que ſont ceux du Commerce des Indes, ſont les plus lucratifs.

Là où il y a beaucoup de ſortes de Commerces, là il eſt plus aiſé de comparer les plus utiles & de s'y attacher. Or, le Commerce où la même avance d'argent, le même travail, la même induſtrie, le même péril, rapporte dix, vingt pour cent davantage, eſt le Commerce du côté duquel plus de Commerçans ſe tournent.

Comme il y a des Commerces qui ceſſent d'être les plus lucratifs dans un tems, tandis que d'autres, qui avoient ceſſé d'être fort lucratifs, recommencent à redevenir les meilleurs; les habiles Commerçans y ſont fort attentifs, & ſont bien plus facilement & plus promptement inſtruits de ces changemens, là où il y a beaucoup de différens Commerces, que dans une Nation où il y en a de peu d'eſpèces. Ainſi, l'on peut dire que les Nations qui font le plus grand Commerce de toutes les eſpèces, ſont toujours les Commerces les plus utiles; mais elles ne négligent pas de faire de petits profits

dans les tems où elles n'en peuvent faire de plus grands.

OBSERVATION IIIe.

On tirera plus d'utilité de l'argent.

UN Fermier d'une terre labourable, qui, de ſon travail & de ſon argent, tire quinze pour cent de profit, eſt fort content; au-lieu que le Marchand maritime tire quarante, cinquante, quatre-vingts pour cent & davantage, tous frais faits.

OBSERVATION IVe.

Les Colonies apporteront plus d'utilité.

COMME nous avons des terres dans tous les climats, on peut auſſi y planter du tabac, des cannes de ſucre, du caffé, du thé, des cotonniers, des mûriers, & nous pouvons y découvrir des mines. Ainſi, plus notre Commerce maritime croîtra, plus nous aurons de moyens de tirer plus d'utilité de nos colonies. Le café planté depuis peu dans l'Iſle de Bourbon, en eſt un exemple.

OBSERVATION Ve.

Il se fera un plus grand nombre de Ventes mobiliaires.

PLUS il y a d'argent parmi les Commerçans, lorsqu'il est en grand mouvement, plus il y a de facilité pour faire des échanges; c'est-à-dire, des ventes & des achats de choses mobiliaires: car il faut bien se garder d'employer l'argent de Commerce en choses immobiliaires, qui ne se revendent pas si commodément. Les Marchands ne font ni ventes ni achats sans profit. Donc plus il y aura d'échanges, plus il y aura de profit, tant pour les Particuliers que pour l'Etat.

OBSERVATION VIe.

Le nombre des Habitans augmentera.

NOUS sommes dans le voisinage de quelques Nations qui font peu de Commerce, & dont les Peuples gagnent moins chez eux qu'ils ne gagnent chez nous. Ils viendront là où il y aura le plus à gagner, & plusieurs s'y établiront: ainsi les étrangers augmenteront notre Nation. Or, plus la Nation sera nom-

breuſe, plus elle ſera riche & formidable à ſes ennemis, tandis qu'il y aura des Nations ennemies en Europe.

OBSERVATION VII^e.

Plus de facilité pour faire la Guerre définitive avec ſupériorité.

1°. La France a pour voiſins beaucoup de Nations, où il eſt facile de faire des Soldats, & même d'en acheter de tout faits. Or, plus il y aura d'argent en France pour le Commerce, mieux on pourra payer les Soldats étrangers, les Troupes étrangères.

2°. Les Suédois, les Polonois avec deux millions feront plus pour nous, que nous avec quatre & même avec ſix; car, ils auront le double de Troupes, & agiront avec ardeur pour leur aggrandiſſement, contre les ennemis communs.

3°. Beaucoup de Soldats & d'Officiers étrangers s'établiront parmi nous, & augmenteront la Nation.

4°. Ce qui décide dans les Guerres, c'eſt la facilité de faire les deux premieres campagnes, avec une grande ſupétioté: car en faiſant de grandes conquêtes, on augmente ſes forces du

double, puiſque le Conquérant diminue d'autant les forces de ſon ennemi pour les années ſuivantes, & lui ôte ainſi le pouvoir de nuire.

OBSERVATION VIII^e.

Le progrès du Commerce produira le progrès des Arts & des Sciences.

LE Roi, devenu plus riche, pourra gagner avec d'honnêtes penſions les bons Manufacturiers étrangers, & les plus Savans dans les Arts & les Sciences qui fleuriſſent parmi eux.

Le Roi ſera plus en état d'aider l'établiſſement, en France, des Manufactures étrangères, en ſoie, en laine, en coton, en teinture, en vernis, en porcelaine, &c. Le grand Commerce maritime donnera de grandes facilités pour multiplier, dans nos Colonies, nos Obſervations d'Aſtronomie, de Phyſique, de Géographie, d'Agriculture, de Médecine, &c.

OBSERVATION IX^e.

Plus les Sujets ſeront riches, plus le Roi ſera riche.

PLUS les Particuliers d'un État ſeront riches, plus ils pourroient payer au

Roi & à l'État de grands Subsides dans les occasions, & avec moins d'incommodités. Or un Roi sage, avec un peu plus de Subsides, pourra faire une infinité d'établissemens, qui rapporteront à ses Sujets un revenu double de l'augmentation de leurs Subsides. Par exemple, les Subsides employés pour diminuer la vénalité des Charges du Conseil; pour établir une Académie Politique; pour perfectionner l'Éducation du côté de la Pratique, de la Justice, & de la Bienfaisance; pour perfectionner tellement les Loix Civiles, que les sources des Procès fussent diminuées de moitié; pour rendre les chemins & les voitures la moitié plus commodes; pour établir dans l'Académie des Sciences un Bureau pour perfectionner la Médecine; pour établir la taille tarifée, &c. ces Subsides, dis-je, rapporteront le double, le triple, le quadruple du revenu, ou d'autres avantages équivalens au Peuple qui paieroit les Subsides.

OBSERVATION

OBSERVATION Xe.

Avantages de la pauvre Nobleſſe.

LA pauvre Nobleſſe n'a en France que les emplois de la Guerre & les Bénéfices du Clergé, pour rétablir ſes affaires. En Angleterre, elle a de plus le Commerce; & l'on voit dans les magaſins des Marchands pluſieurs Cadets, freres de Mylords, qui apprennent le Commerce, pour acquérir, par leur travail & par leur induſtrie, des biens que leurs Parens ont donnés à leurs Ainés. Or, nous pouvons, par l'augmentation du Commerce maritime, donner, comme les Anglois, cette reſſource à notre pauvre Nobleſſe.

OBSERVATION XIe.

Plus de Travailleurs, & nuls Mendians.

ON ne voit point en Hollande de Mendians; c'eſt que, d'un côté, il y a ſuffiſamment de Maiſons de Correction, ſoit pour les Mendians fainéans, ſoit pour la Jeuneſſe libertine; &, de l'autre, aſſez de Manufactures ſoutenues par l'Etat, où tous ceux qui manquent de travail ſont utilement employés. Souvent l'Etat ne perd rien à renfermer les

Mendians ; mais quand même ces Manufactures lui seroient un peu à charge d'un côté, il y gagne toujours beaucoup de l'autre, en délivrant l'Etat de grands désordres & des grands inconvéniens de la fainéantise, & des vices des Mendians. Or, quand plus de Sujets seront occupés, les Hôpitaux & les Maisons de Correction seront moins chargés, & l'on ne verra presque plus de Mendians.

OBSERVATION XII^e.

Plus de disposition à faire durer la Paix.

LES États qui fleurissent par le Commerce, sont bien plus disposés à faire durer la Paix, puisque l'on ne peut faire de Commerce qu'avec les Nations avec lesquelles on est en Paix. Plus l'État sera tourné vers le Commerce, plus les Ministres & les Sujets verront combien la Guerre cause de pertes, & combien la Paix apporte de biens. Enfin, les voisins pacifiques auront plus de confiance en une Nation, dont le Gouvernement est tourné au Commerce.

On peut dire que les François, les Anglois & les Hollandois, Peuples laborieux, actifs & industrieux, auront tou-

jours plus de part aux mines des Eſpagnols & des Portugais, que les Propriétaires de ces mines; mais pour cela, il eſt à propos que chaque Nation ait ſoin d'encourager les Manufacturiers, & de faciliter le Commerce maritime.

La journée du ſimple Journalier de médiocre valeur augmente de prix, à proportion qu'il y a d'or & d'argent dans le pays du Journalier; & c'eſt le prix de cette journée qui peut être regardé comme le point fixe des différentes eſtimations. Elle vaut ſix fois plus d'argent à Lima, au Pérou, qu'elle ne vaut à Paris; & elle vaut ſix fois plus d'argent à Paris, qu'elle ne vaut à Siam, ou à Pondichéri, ſur la côte de Malabar.

De-là il ſuit qu'il y a autant à gagner à porter nos Manufactures de Paris à Lima, qu'il y a à porter les Manufactures de Pondichéri à Paris: mais il faut bien ſe garder de porter en France les Manufactures de toiles & de ſoies de Pondichéri, parce que cela ruineroit nos Manufactures de toiles, & diminueroit fort nos Manufactures de laines.

De-là il ſuit que le Commerce de l'Amérique durera autant que les mines

dureront, & tant qu'il y aura une grande différence entre la grande quantité d'or & d'argent qui eſt dans le Commerce des Américains, & la quantité de ces métaux qui eſt dans le Commerce des Européens. Ce Commerce durera juſqu'à ce que nos Manufactures portées à l'Amérique, nous rapportent plus d'or & d'argent, tous frais faits, que ſi nous les vendions en Europe. La durée du Commerce ne peut venir que de la différence du travail & de l'induſtrie des Peuples, & de la différence de la quantité d'or & d'argent qui eſt parmi eux: car l'or & l'argent facilitent infiniment les échanges des denrées & des manufactures, comme les billets de crédit & les banques facilitent infiniment les tranſports d'argent.

Il eſt facile de voir que les Suédois, les Ruſſes, les Pruſſiens, & les autres Nations d'Europe, voyant combien le Commerce maritime eſt important pour enrichir les Peuples & les Souverains, ne ſeront pas longtems ſans faire une ligue défenſive pour avoir la liberté de faire eux-mêmes leur propre Commerce aux Indes, ſans être obligés d'acheter des Anglois & des Hollandois les Marchandiſes des Indes.

De-là il eſt facile de prévoir que le Commerce des Anglois & des Hollandois, qui s'eſt ſi fort augmenté par l'extrême négligence des autres Peuples, eſt parvenu à un point d'élévation, dont il ne peut plus que deſcendre & s'affoiblir tous les ans peu-à-peu, par l'augmentation annuelle du Commerce des autres Nations, lorſqu'elles ſortiront de leur profond aſſoupiſſement ſur leurs plus grands intérêts.

Les Colonies ſont utiles à la Nation, & particulièrement celles qui approchent plus de la ligne équinoxiale, pour avoir commodément les denrées qui ne croiſſent que dans les climats très-chauds, comme la Cayenne, l'Iſle de la Martinique, & les autres Iſles, d'où nous tirons & d'où nous pouvons tirer le cacao, le café, le ſucre, &c. dont le Commerce nous forme beaucoup de matelots. Il eſt vrai, d'un autre côté, qu'elles peuvent facilement être enlevées par les étrangers, & qu'elles affoibliſſent l'État en partageant les Habitans & ſes forces.

SUR LE COMMERCE

INTÉRIEUR.

UN des principaux devoirs du Miniſtre qui a ſoin du Gouvernement intérieur de l'État, c'eſt de viſer à augmenter les revenus annuels, qui produiſent aux Commerçans les différentes branches du Commerce intérieur de l'État: car dans les Pays où il y a beaucoup de ports de mer, beaucoup de rivières navigables, beaucoup de canaux, beaucoup de ponts, beaucoup de chemins pavés, beaucoup de commodités pour les Commerçans & les Voyageurs, peu ou point de péages & de vexations de la part des Fermiers publics, il ſe fait naturellement un Commerce très-vif & très-fréquent; & c'eſt cette fréquence multipliee qui multiplie les profits annuels de tous ceux qui font tous les jours divers échanges, c'eſt-à-dire, de ceux dont le métier eſt de vendre & d'acheter continuellement.

Celui qui échange, donne ce qu'il a de trop & qu'il eſtime moins, pour avoir ce dont il manque & qu'il eſtime plus. Chacun des Échangeurs donne le moins pour avoir le plus, par rapport

à leur eſtimation réciproque. Tel eſt le fondement de toutes les Ventes, de tous les Achats, de tous les Echanges, en un mot, de tout Commerce.

De-là il ſuit, que deux bons Marchands qui font entr'eux des échanges de Marchandiſes, font tous deux un profit qu'ils ne feroient point ſans ces échanges, ſans le Commerce. Les ventes en argent ſont elles-mêmes des échanges. Celui qui vend une maiſon reçoit en échange une certaine quantité d'argent, qu'il eſtime plus que ſa maiſon, & l'Acheteur donne cet argent, qu'il eſtime moins alors que la maiſon qu'il achète.

Dans preſque tous les marchés entre perſonnes habiles, il y a à profiter pour les deux parties: ainſi plus ils vendent ſouvent, & plus ils achètent ſouvent, plus ils font de profit. De ſorte que les Marchands qui vendent & qui achètent, ſe font par leurs profits journaliers, un revenu auſſi réel que le revenu des terres.

De-là il ſuit, que faciliter & augmenter beaucoup le Commerce d'une Nation, y faciliter la multiplication des échanges & des ventes, c'eſt augmenter beaucoup le revenu de cette Nation.

De-là il suit, que de rendre le Commerce d'une Nation, plus difficile, par des Impôts embarrassans, c'est diminuer le revenu de cette Nation.

Le Commerce se divise naturellement en Commerce extérieur, ou étranger, soit par terre, soit par mer; & en Commerce intérieur, de famille à Famille, de Village à Village, de Bourg à Bourg, de Ville à Ville, de Province à Province.

Nous avons le Commerce extérieur par terre & par mer, qui se fait avec toutes les Nations de l'Europe. Nous en avons dans toutes les parties du monde; & nous avons le Commerce maritime: mais ce Commerce étranger regarde le Ministère des affaires étrangères.

L'argent, ou même le billet, ou promesse, en tant que ce billet équivant à l'argent, est extrêmement nécessaire au Commerce; & de-là sont nées les banques ou réservoirs d'argent, où le billet peut à toute heure se métamorphoser en argent. Ces Banques sont d'une grande utilité, & on devroit en établir dans plusieurs Provinces. Voilà pourquoi l'établissement que l'on fait en France de la Chambre du Commerce, est un très-bon établissement.

OBSERVATION IMPORTANTE

SUR LE LUXE.

Le but le plus ordinaire que ſe propoſent les bons Miniſtres, c'eſt d'enrichir l'État, c'eſt-à-dire, d'augmenter les revenus, & par conſéquent, le néceſſaire, les commodités, & le ſuperflu de chaque famille. Chaque condition a ſon néceſſaire & ſon ſuperflu. On ſait que le ſuperflu de la condition inférieure, eſt le néceſſaire de la condition ſupérieure, & que l'habitude nous rend néceſſaires des choſes que nous regardions comme ſuperflues, avant l'augmentation de notre revenu.

Le but du bon Gouvernement, c'eſt de procurer aux Sujets deux choſes difficiles à concilier. La premiere, eſt l'augmentation du travail: car c'eſt le travail qui produit l'abondance & le ſuperflu dans les États; la ſeconde, c'eſt le bon uſage de ce ſuperflu. Le mauvais uſage du ſuperflu, c'eſt ce que j'appelle luxe. Or, le luxe eſt chez ceux qui n'ont pour but que d'être diſtingués entre leurs pareils, par des dépenſes de pure oſtentation & inutiles, ou peu utiles aux autres, tandis qu'ils pourroient faire

grand nombre de dépenſes beaucoup plus honorables pour eux, & très-utiles à leurs Concitoyens. Mais il nous manque des loix qui honorent ſuffiſamment les dépenſes utiles au public, à proportion de leur utilité, & qui jettent en même tems du mépris ſur les grandes dépenſes vicieuſes, qui ſont preſque inutiles aux autres, en comparaiſon des dépenſes vertueuſes.

C'eſt faute de ces loix ſages, que les plus riches Etats ont péri, par le mauvais uſage de leur ſuperflu. C'eſt faute de pareilles loix que la République Romaine, devenue riche, s'eſt corrompue au point que les Romains n'avoient preſque plus de reſpect pour de grands-hommes pauvres, ni aucun mépris pour les riches qui menoient une vie fainéante & pleine de vices. C'eſt faute de pareilles loix qu'ils donnoient des louanges aux folles ſomptuoſités de Lucullus & à d'autres dépenſes vaines, mépriſables, & même ſouvent honteuſes & injuſtes.

Ce défaut de loix propres à faire honorer ſuffiſamment les bons Citoyens, dont la dépenſe de leur ſuperflu étoit utile à la ſociété; ce défaut de loix propres à faire mépriſer les Citoyens dont

la dépenſe de leur ſuperflu n'étoit d'aucune utilité au public, produiſit dans la République beaucoup de mauvais Citoyens, qui vouloient à l'envi ſe diſtinguer, & ſe faire honneur par de folles dépenſes. Et de-là vint cette foule de gens ruinés, qui conſpirerent bien-tôt à l'envi, à qui s'empareroit plus hardiment des revenus publics, en renverſant le Gouvernement de la République. Tels furent les funeſtes effets, non des richeſſes bien employées, mais du luxe ou des richeſſes mal employées.

Il eſt vrai qu'il y eut quelques loix ſomptuaires, mais elles furent très-mal faites. Il falloit des marques publiques de mépris, pour ceux qui y contrevenoient; il falloit des marques d'honneur pour ceux qui donnoient, ſoit durant leur vie, ſoit après leur mort, à certaines Communautés, deſtinées à augmenter la commodité & l'utilité du public, comme Hôpitaux, Colléges, Académies, grands-Chemins, Ports, Canaux, &c. Ainſi ces loix ſomptuaires ne furent point exécutées, & ne purent jamais être regardées que comme de bons deſirs de Légiſlateurs peu habiles.

Ainſi la dépenſe vicieuſe du ſuperflu, étant portée au plus haut point,

étoit honorée par le Peuple ignorant, au-lieu d'en être mépriſée, & cela faute de bonnes loix ſur le bon uſage du ſuperflu, faute d'honorer ſuffiſamment les bienfaiteurs du Public.

Sævior armis,
Luxuria incubuit; victumque ulciſcitur orbem.

Le luxe a commencé de corrompre les États de l'Europe, par la fainéantiſe & par la molleſſe : il ſeroit tems de diriger la dépenſe du ſuperflu, vers des entrepriſes utiles au public. Cela ſe pourroit faire, ſi le Gouvernement avoit ſoin de diſtribuer différentes marques extérieures de diſtinction honorable, pour les différentes Claſſes des bienfaiteurs publics, qui donneroient, ſoit durant leur vie, ſoit après leur mort, partie de leur bien au tréſor public, aſſignée pour telle ou telle dépenſe, ſurtout quand le Donateur s'eſt diſtingué en probité & en juſtice durant ſa vie. Le difficile ſeroit de borner les conditions, & les dépenſes de chaque condition, pour la table, pour les équipages, pour les habits, pour les bâtimens. Mais il ne faut point faire de loix ſomptuaires, ſans faire en même tems des

loix pour récompenſer par des honneurs publics, par des inſcriptions & par des marques extérieures, les bienfaiteurs du Public. — Ces vuës me paroiſſent bien éloignées de la conſtitution de nos États d'Europe. Le luxe, faute de bonnes loix, va s'établiſſant dans tous les États riches. Et tout cela vient de ce que dans ces États, les Légiſlateurs n'ont point encore fait enſeigner à leurs Sujets, dans leur éducation, les dépenſes plus ou moins honorables, plus ou moins mépriſables, & fait des loix conformes à ces premiers enſeignemens.

Je crois, cependant, que peu-à-peu on pourroit former ſur ce ſujet un Réglement, & le perfectionner ſi bien, que la plupart des hommes riches aimeroient mieux employer leur ſuperflu en dépenſes très-utiles à la Nation, que de l'employer à des dépenſes ſi peu honorables & ſi peu utiles à leurs Concitoyens.

Il eſt incroyable combien les hommes peuvent tirer de ſecours & de grands avantages les uns des autres, avec la méthode des marques honorables, ſi elles ſont diſtribuées avec juſtice & par ſcrutin, dans les différentes claſſes des

Citoyens, à ceux qui auront procuré plus d'utilité à la ſociété, ſoit par leur travail ſans ſalaire, comme les Directeurs d'Hôpitaux, ſoit par leurs talens, ſoit par leurs donations; mais il faut différentes claſſes de bienfaits, plus ou moins importans, Statues, Peintures, Médailles, Inſcriptions, Monumens, Louanges enregiſtrées, Louanges imprimées, ſuivant le jugement public du Bureau qui auroit la diſtribution des honneurs publics dans ſa Direction.

Si, en même tems que l'on défendroit les dépenſes du luxe dans Paris, le Magiſtrat de Police ſe chargeoit de faire faire des Inſcriptions ſur les chemins pavés, pour annoncer le nom de celui qui auroit donné pour faire paver à ſes frais tant de toiſes de chemin, & le faire nommer aux Prieres publiques dans l'Egliſe de la Paroiſſe; on verroit en peu d'années incomparablement plus de chemins pavés aux environs de Paris: l'un pour être bienfaiteur de la ſociété par ſes grands talens, l'autre par de grandes ſommes données ou léguées pour l'utilité du Public.

On ne ſait point aſſez en Europe, combien il eſt important, pour perfectionner le Gouvernement des Etats,

de réprimer les dépenſes vaines du luxe, en ouvrant en même tems une porte aux dépenſes fort utiles au Public, & vraiment honorables pour les Donateurs.

LUXE BLAMABLE.

Il eſt vrai que chacun eſt maître de dépenſer ſon bien à ce qui lui plaît. Il eſt vrai que le Financier qui fait raſer une montagne qui lui cache une belle vue, répand des richeſſes qui ſont à lui; il eſt vrai que les pauvres Payſans & les pauvres Chartiers, qui font cet ouvrage, en retirent une ſorte d'avantage.

Feu M. de.... un an avant ſa mort, diſoit à M..... à l'égard des dépenſes qu'il faiſoit à..... *Je ſuis ſur le ſeizieme million*, & c'étoit à vingt-huit liv. le marc. Il eſt vrai que ces quinze millions étoient à lui. Il eſt vrai que cent ſortes d'Ouvriers ont gagné cet argent, durant quinze ou vingt ans. Mais quand on fait réflexion que ces énormes dépenſes n'aboutiſſent qu'à une petite augmentation du plaiſir d'un Particulier, ou de quelques Particuliers en petit nombre, tandis que cette même dé-

penſe pourroit être employée à rendre la Seine plus navigable en Eté ; & en Hyver à donner plus de fontaines de l'eau de la Seine dans les Fauxbourgs de Paris par des pompes ſur les ponts, à donner plus de places de marchés, pour débarraſſer les rues ; à des pavés, à des ponts, à des ports, à des Colléges dans les divers quartiers de Paris, à des Hôpitaux dans les Provinces, qui diminueroient conſidérablement les maux, & augmenteroient de beaucoup les biens d'une infinité de perſonnes, & qui feroient incomparablement plus d'honneur au maître de ces richeſſes & à ſa famille, que les fades louanges que quelques Complaiſans donnent à ſa magnificence & à ſon goût ; alors je trouve cette dépenſe de quinze millions pour une maiſon de campagne, d'un homme puiſſamment riche, très-mal placée pour ſa réputation. Faire travailler une grande quantité d'Ouvriers pour la plus grande utilité publique : voilà où doit ſe placer la magnificence, pour mériter des louanges.

Pour augmenter l'Agriculture.

LES ſources principales des richeſſes & de l'abondance, ſont la culture des terres, le perfectionnement des Arts, & ſur-tout de ceux qui ſervent à manufacturer les productions qui viennent de la terre, & des animaux qui ſe nourriſſent ſur la terre.

C'eſt la terre qui nous fournit les choſes néceſſaires à la vie, c'eſt la terre qui produit le lin, le chanvre, le vin, le bled, le bois. Ce ſont les animaux qui nous donnent la laine, le cuir, la ſoie, qui ſervent à nos habillemens & à nos autres manufactures.

C'eſt la diſette de ces choſes qui fait la pauvreté & la miſere des Peuples. C'eſt l'abondance de ces matieres qui en fait la principale richeſſe; ſur-tout lorſqu'avec le ſecours de l'argent & des billets de change, le Commerce de ces matieres devient plus facile & plus fréquent.

Nous avons été forcés en France depuis ſoixante-dix ans*, par la dépenſe des Guerres, ou entrepriſes, ou ſou-

* L'Auteur écrivoit ceci en 1733.

tenues par le feu Roi, à augmenter extrêmement les Tailles sur les habitans des Campagnes. Cette augmentation auroit pu se soutenir sans ruiner personne, si on eût inventé alors des règles pour faire distribuer toujours le Subside de la Taille sur chaque Généralité, sur chaque Election, sur chaque Paroisse, & enfin sur chaque Famille taillable, à proportion de son revenu annuel. Mais, faute de cette invention salutaire, les riches habitans des Campagnes & les plus habiles dans la culture des terres désertent tous les jours, depuis quatre-vingts ans, pour se refugier dans les Villes exemptes de la Taille; & de-là vient que beaucoup de terres demeurent incultes, que toutes les autres sont beaucoup moins cultivées, que ces terres nourrissent moins d'animaux, que nous sommes plus en proie aux famines & à l'oisiveté, & que les denrées sont plus chères.

Au reste, il est bon de remarquer que la terre cultivée travaille elle-même avec l'air, avec l'eau, & avec le soleil, à l'ouvrage du Laboureur & à la production des fruits, au-lieu que, dans les Manufactures, par exemple, à la formation de la toile, on ne peut rien

attendre que l'ouvrage du Tiſſerand. C'eſt donc une grande perte pour l'Etat que de ne pas faire travailler les Elémens par la culture des terres.

A l'égard des Arts, ſi chaque habile Phyſicien avoit la direction de deux ou trois Manufactures ; ſi ces Directeurs avoient à eſpérer quelque penſion des divers perfectionnemens, tant de l'Agriculture que des autres Arts ; ſi l'on établiſſoit, ou ſi l'on renvoyoit à un Bureau compoſé de quelques Membres de l'Académie des Sciences, pour juger de la récompenſe de ceux qui auroient donné au Public des obſervations utiles ſur les Arts, ce Bureau ſeroit d'une grande utilité.

POLICE SUR LE PAIN,

Pour éviter la famine.

En donnant à Paris neuf livres de façon pour ſeptier au Boulanger, il gagne ſuffiſamment : je ſuppoſe le marc d'argent à quarante-huit liv. dix ſols, ou cinquante liv.

Le ſeptier de froment à Paris donne deux-cents liv. peſant de farine nette de ſon. — Deux-cents livres de farine, jointes à l'eau, font deux-cents-ſoixante-

dix livres de Pain blanc.— Un denier d'augmentation sur chaque livre de Pain blanc, fait une augmentation de vingt sols par chaque septier ou environ.— Le septier de bon froment à Paris, pèse deux-cent-quarante liv.— Pour cuire cent septiers, il faut cinq voies de bois, à dix-huit livres. C'est quatre-vingts-dix livres, qui font treize fois cent sols. Ainsi chaque septier consume pour dix-huit sous de bois, ci..... 18 s.

Mouture, transport, chargement, mesurage,..... 1 l. 10 s.

Garçon ou Servante,..... 1 l.

Loyers, ustensiles,..... 1 l.

Pain du Maître,..... 1 l.

Déboursé..... 5 l. 8 s.

Profit du Poulanger, nourriture de Famille,..... 2 l. 12 s.

Prix du septier de Bled,.... 8 l.

16 l. 00

Les deux-cents livres de farine d'un septier de bled, font deux-cent soixante-dix livres de Pain; à deux sous la livre,

font vingt-ſept livres, au-lieu de vingt-ſix liv.: donc le Boulanger, en gagnant neuf livres par ſeptier, gagne ſuffiſamment.

Un médiocre Boulanger fait cuire au moins quatre ſeptiers par ſemaine, ou cinquante-quatre pains de chacun dix livres, par chacun des deux jours de marché. Son profit, outre le débourſé, montera à *ſept-cent quarante-huit liv. ſeize ſols*: car il y a cinquante-deux ſemaines. C'eſt deux-cents huit ſeptiers par an, à *trois livres douze ſols* de profit, tous frais faits, par chaque ſeptier.

Donc le Pain blanc ne doit valoir que deux ſous la livre chez le Boulanger, lorſque le froment vaut à la Halle dix-huit livres le ſeptier.

Ainſi la Police doit obliger le Boulanger à donner le Pain à deux ſous dix deniers, lorſque le ſeptier ſe vend trente livres à la Halle; & s'il le vend quatre ſous, il gagne de trop plus de *quinze livres* par ſeptier ſur le Peuple.

Pour que le Pain de deux ſous la livre augmente d'un ſou, il faut que le ſeptier de dix-huit livres, augmente de *treize liv. dix ſols*, & qu'il ſoit vendu *trente-une livres dix ſols* à la Halle.

J'appelle famine le tems où l'on eſt

obligé d'acheter la livre de Pain trois fois plus cher qu'à l'ordinaire.

Ainſi, comme dans un prix commun du pain, compoſé d'une année ; compoſée des dix dernieres années, le prix commun du pain blanc de froment, vaut à Paris *un ſou & demi*, quand il vaudra *quatre ſous ſix deniers*, ce ſera famine.

Je ſuppoſe que le Miniſtre ſache par les Curés le nombre des habitans de chaque Intendance ou Généralité, & combien chaque famille de cinq perſonnes, pont deux enfans, conſomment de pain ; cela ne ſera pas difficile, quand il le voudra, comme on veut une choſe importante.

Je ſuppoſe que chaque Subdélégué ſoit informé tous les ans par les Curés, & l'Intendant par ſes Subdélégués au mois de Décembre, & le Conſeil par les Intendans, de la quantité de gerbes de Bled de chaque Paroiſſe, & combien il faut de gerbes cette année au quintal ; cela ne ſera pas difficile par les Curés Décimateurs, & par la dépoſition des Laboureurs ou des Fermiers Décimateurs, faite aux Curés qui ne ſont point Décimateurs.

Le Curé Décimateur qui leve ſa dixme

à la treizieme gerbe, & celui qui a levé mille gerbes de froment, fait que les Paroiſſiens en ont recueilli douze mille, la dixme payée.

Or cela ſuppoſé, il ſera facile au Miniſtre de ſavoir, ſi la récolte de cette année ſuffit, ou ne ſuffit pas, pour la nourriture des habitans, & de combien elle eſt trop forte, &, par conſéquent, combien on doit en tranſporter dans les pays étrangers, ou de combien elle eſt trop foible, &, par conſéquent, combien il en faut tirer de l'étranger.

Or, quand le Peuple ſaura qu'il y en a aſſez, nul ne s'aviſera, par crainte de famine, de faire magaſin, & nul n'oſera faire le monopole de peur d'y perdre: tout ira continuellement au marché. Ainſi, point de famine à craindre, & le Roi ne ſera point obligé à tenir des magaſins pleins, contre la famine poſſible. Il faut même obſerver que tous ces dénombremens ſe perfectionneront chaque année.

Celui qui voudra réduire cette vûe en projet démontré, doit, 1°. montrer par l'hiſtoire des famines paſſées, qu'elles ſont arrivées en France en ſeize ou dix-ſept ans une fois: 2°. combien le Royaume perd d'habitans: 3°. l'eſtima-

tion de la perte annuelle que cauſent ces habitans perdus. — Les Paroiſſes qui manqueront à donner leur déclaration une année, par la négligence du Curé, pourront être ſuppléées au Bureau de l'Intendant par les déclarations des trois années précédentes. Ainſi le dénombrement général du Miniſtre n'en ſouffrira pas d'une maniere ſenſible. — Il ſeroit à propos qu'un des Bureaux du Conſeil fût marqué pour avoir la Direction des Bleds, des maladies épidémiques, des Hôpitaux, des Mendians, & des pauvres de chaque Paroiſſe.

Il y a deux inconvéniens ſur le Bled. Quand il y en a trop dans le Royaume, il ſe vend à trop bon marché; les Fermiers paient mal leurs Fermes; les Taillables paient mal leurs Tailles; les Laboureurs ſe découragent, ils ſement autre choſe que du Bled, & l'année ſuivante il y a trop peu de Bled, & ſi la moiſſon a été mauvaiſe, il y a famine.

Le remède, c'eſt de donner permiſſion d'en faire ſortir du Royaume, quand le quintal eſt dans les Ports, ou Villes frontières, au-deſſous du prix commun & ordinaire, c'eſt-à-dire, au-deſſous de ſix livres tournois, ou d'une once d'argent,

d'argent, à onze parties de fin argent. Il sera facile à chaque Intendant de composer tous les ans ce prix commun ordinaire, du prix commun des dix dernières années, & de défendre le transport à l'étranger, quand le quintal est au-dessous de six livres.

Il y auroit encore un moyen plus sûr: ce seroit de connoître par les Curés le nombre des habitans & le nombre des gerbes, & des quintaux de bled: j'en ai parlé ailleurs, & l'on pourroit se servir de ces moyens, pour savoir quand il faut défendre ou permettre le transport de bled hors du Royaume; & en défendre la sortie, quand il est à un certain prix trop haut le quintal: ce qui est la méthode d'Angleterre. Ainsi ce seroit à chaque Intendant à faire ces défenses.

MOYENS

De perfectionner le Commerce maritime.

OBSERVATION PREMIERE.

Perfectionner les Loix maritimes.

Nous avons des Loix pour les Marchands, mais il y manque beaucoup de choses, & il faudroit les perfectionner dans un Bureau établi à cet effet.

OBSERVATION II.

Juriſdiction du Commerce.

Les Juges du Commerce doivent avoir exercé le Commerce durant dix ans, au moins, & demeurer dans les Villes maritimes.

Il faut deux Chambres dans un Port; l'inférieure qui juge par proviſion, les matieres importantes, ſur l'appel; & les petites cauſes en dernier reſſort, & ſans appel. Cette Chambre devroit être compoſée de huit Juges, choiſis au ſcrutin, par les trente plus riches Négocians ou Marchands de la Ville.

La Chambre ſupérieure jugeroit en dernier reſſort les appellations des af-

faires de Commerce entre Marchands & Marchands ; & les Juges, lorſqu'il vaqueroit des places, ſeroient choiſis du nombre de ceux qui auroient exercé dans la premiere Juriſdiction, & au ſcrutin.

OBSERVATION III^e.

Honneurs & Émulations.

Il faudroit que l'État donnât des honneurs & des marques de diſtinction aux Marchands conſidérables, connus par leur probité ; il ne faudroit point permettre, ni la vénalité des charges, ni la mauvaiſe pratique des recommandations : mais il faudroit introduire la méthode du ſcrutin, quand il s'agiroit de diſtribuer des lettres de Nobleſſe.

OBSERVATION IV^e.

Compagnie de Cadets.

Pour perfectionner davantage la Profeſſion des Marchands maritimes, il ſeroit à propos que le Roi entretînt au Port-Louis, une Compagnie de trente Cadets nobles, choiſis dès le Collège dans les claſſes de trente pareils.

1°. Pour apprendre dans deux ans

de ſéjour ſous des Maîtres, les principes de la Navigation & du Commerce, & les Langues Commerçantes.

1°. Pour voyager dans les Vaiſſeaux comme Cadets, & pour ſuppléer, les uns aux Enſeignes, les autres aux Ecrivains des Vaiſſeaux.

3°. Ils remplaceroient les Officiers, & ce remplacement ſeroit fait au ſcrutin & dans les Ports.

De cette maniere le Commerce maritime ſe peupleroit, peu-à-peu, de l'ancienne Nobleſſe, dont les uns deviendroient Capitaines, les autres Directeurs, les autres dans les emplois ſubalternes, & tout cela viendroit des deux pépinieres de ces deux Compagnies.

J'appelle ancienne Nobleſſe la famille qui prouvera par des titres une filiation noble, depuis deux-cents ans, par un jugement du Bureau de la Nobleſſe.

Ces deux Compagnies ne ſeroient pas formées tout d'un coup, mais on en choiſiroit tous les ans dix entre les Ecoliers de Paris, dont les Parens auroient donné leurs noms au regiſtre de la Compagnie, après qu'ils auroient atteint l'âge de quinze ans.

OBSERVATION V^e.

Lettres de Nobleſſe.

Pour honorer encore plus la Profeſſion des Marchands maritimes, il ſeroit à propos que le Roi donnât tous les deux ans, une Patente de Nobleſſe à une famille de Marchands, dans une des douze principales Villes du Royaume, comme Paris, Rouen, Lyon, St.-Malo, Port-Louis, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, Marſeille, Straſbourg; & cela au ſcrutin des trente plus riches Marchands de chacune de ces Villes. Le Roi nommeroit les trois premiers Marchands: ceux-ci nommeroient le quatrieme, ces quatre nommeroient le cinquieme par ſcrutin, & ainſi de ſuite juſqu'à trente.

Ces Villes circuleroient dans le rang que je viens de dire: mais 1°. je demanderois qu'il y eût une condition dans les titres de Nobleſſe, qui ſeroit que les enfans qui iroient s'établir ailleurs que dans les Villes du Commerce, avant cinquante ans, depuis la date de ces lettres, ne jouiroient point du privilége de Nobles, & ſeroient cenſés avoir dérogé.

2°. Afin que la Nobleſſe ne ſe multipliât pas trop, il ſeroit, peut-être, à propos de diminuer un peu les principales routes qui donnent la Nobleſſe par des charges vénales, & d'ouvrir de nouvelles routes pour en acquérir dans la Guerre, par exemple, en devenant Officier général.

3°. Cette permiſſion d'annoblir une famille, eſt un tréſor de l'Etat, qu'il faut bien ſe garder de prodiguer, car il ceſſeroit d'être tréſor : mais il faut en faire uſage pour la plus grande utilité publique. Or il eſt viſible que nous n'avons pas juſqu'ici aſſez honoré la Profeſſion de Marchand en gros, & ſur-tout de Marchand maritime. De cette manière on remplaceroit les familles Nobles qui s'éteignent, & ce ſeroit en donnant de l'émulation pour avancer le Commerce.

OBSERVATION VIe.

Diſtinction entre les Nobles.

Quand il y auroit dans le Commerce trente Nobles, le Roi pourroit accorder à l'un d'entre eux, choiſi au ſcrutin, un titre de Comte ou de Marquis : mais ces titres ne ſeroient que perſon-

nels, au-lieu que le titre de Noble ſeroit héréditaire.

OBSERVATION VII^e.

Secours & Protection.

Il faudroit examiner ce qui empêche les François d'augmenter leur pêche de la baleine, leur pêche du hareng, leur pêche de la morue, & lever les obſtacles. C'eſt au Roi & à l'Etat à aider les Négocians, ſoit de crédit, ſoit d'argent, ſoit de protection: c'eſt ainſi qu'en uſent les Anglois.

OBSERVATION VIII^e.

Fortifications, Garniſons, Vaiſſeaux de Guerre.

La principale protection que l'Etat eſt obligé de donner au Commerce, ce ſont des Places de ſûreté, & des Vaiſſeaux de convoi: c'eſt une dépenſe abſolument néceſſaire. Mais comme ces forces doivent être employées pour la plus grande utilité du Commerce, il faudroit que les Commandans des Places puſſent être deſtitués par le Conſeil du Commerce, afin qu'ils agiſſent & ſe gouvernaſſent pour les intérêts de la Compagnie, & ſelon ſes déſirs.

OBSERVATION IX^e.

Plantation des Colonies.

Nous avons diverſes Colonies, ſous les climats chauds & froids, & de toutes ſortes de terroirs. Ainſi il n'y a point d'arbres, de plantes & d'animaux, que nous ne puiſſions élever en France ou dans nos Colonies. Il n'eſt queſtion que de commencer à y planter, & à les peupler d'animaux.

Nous avons déja heureuſement fait des eſſais pour le café, pour le tabac, pour le ſucre : il n'y a qu'à en faire d'autres, & à continuer. On ne ſauroit trop planter de cottonniers, de mûriers, & faire trop venir de coton & de ſoie en bales, mais très-peu d'ouvrages de ſoie & de coton, de peur de ruiner nos Manufactures. Rien ne nous empêche d'avoir des plantations de cacao, de quinquina, de divers bois de Bréſil, &c.

OBSERVATION X^e.

Colonies.

Il ſeroit à propos pour les Colonies d'envoyer des enfans mâles & femelles,

depuis dix ans jusqu'à quatorze, afin de s'accoutumer plus facilement au climat. On pourroit les prendre dans les Hôpitaux des grandes Villes & parmi les enfans trouvés, & on les recevroit dans l'Hôpital de la Colonie, d'où on tireroit les garçons pour les occuper, & les filles pour les marier.

OBSERVATION XI^e.

Multiplication des petits Ports.

Nous avons plusieurs petits ports assez commodes pour le Commerce, le long de nos côtes: mais parce que ces lieux sont sujets à la Taille arbitraire & disproportionnée, les gens riches, qui pourroient y entretenir des barques, s'en retirent, de peur d'être ruinés par la Taille, & les autres riches n'oseroient s'y établir. On pourroit les tarifier, ou y établir la Taille tarifiée, & alors ils se peupleroient bien-tôt de Matelots & de Marchands. L'on ne sauroit croire combien de commodités les grands ports titeront de ces petits ports; combien les petits Commerces de proche en proche, & de la pêche, formeroient de Mariniers, qui deviendroient propres aux navigations de long cours.

OBSERVATION XII.

Commerce de Bled contre la famine.

Nous avons eſſuyé en peu d'années pluſieurs famines, faute de prévoyance, faute d'être bien avertis des prix du bled chez les étrangers, tant du Nord que du Midi, & faute de Vaiſſeaux & de fonds pour les achats.

Or, s'il y avoit beaucoup de Vaiſſeaux en Commerce, on ſeroit toujours bien averti du prix du bled dans tous les ports, & alors on n'auroit plus de famine à craindre. On ne craint point la famine en Hollande, quoiqu'il n'y croiſſe que très-peu de bled.

OBSERVATION XIII.

Acheter de la premiere main.

Tout le monde ſait que ceux qui achetent pour revendre, veulent & doivent vendre plus cher qu'ils n'ont acheté. Il eſt donc de l'habileté des Directeurs de la Compagnie de tâcher, d'un côté, d'acheter de la premiere main, & de l'autre, de vendre à la derniere main, c'eſt-à-dire, aux conſommateurs mêmes, parce qu'on leur vend plus cher

qu'aux Marchands. Les Hollandois font grand uſage de cette maxime: il eſt vrai qu'elle demande plus de travaux & de ſoins.

SUR LES NÉGOCIATEURS.

1°. Dans les tems de paix, le Miniſtère des affaires avec les étrangers, a pour but d'augmenter de plus en plus la ſûreté de l'État, par de nouveaux Traités d'Alliance défenſive avec de nouveaux Souverains; & par des articles nouveaux avec les anciens Alliés, pour affermir l'Alliance, & pour rendre les ſecours mutuels plus prompts & plus grands.

C'eſt ainſi qu'il peut tous les jours augmenter la ſûreté réciproque des Alliés, & aſſurer l'exécution des Traités ſur les mariages, ſur les ſucceſſions, ſur les limites, ſur les échanges, ſur les procès entre Sujets de Souverains différens, & ſur les différens cas du Commerce.

2°. Il a pour but de faciliter le Commerce entre les Nations voiſines, parce que chaque Nation gagne au Commerce. Or cette facilité ſe procure réciproquement par des articles du Com-

merce, qui regardent les droits d'entrée & de sortie des Marchandises Commerçables, par des Réglemens, & même par des Commissaires perpétuels, dont les Souverains peuvent convenir, pour résider dans des Villes frontières, afin d'y terminer les procès, entre particuliers de Nations différentes.

3°. Il a pour but de profiter des découvertes de la Nation voisine, dans les Arts les plus importans à la commodité, & à l'agrément de la société, & de profiter des bons Réglemens & des bons Etablissemens politiques, qui regardent l'intérieur de l'Etat voisin, pour en faire de semblables.

Voilà pourquoi il semble que chaque Ambassade devroit être composée d'un Chef pour la Négociation, d'un Secrétaire de l'Ambassadeur, & de deux Résidens, l'un qui aura correspondance avec le Ministre des finances, & l'autre avec le Ministre du dedans, pour faire chacun de leur côté, suivant leurs instructions, les observations les plus importantes; afin que, soit par les lettres journalières qu'ils écrivent à leurs différens Ministres, soit par le recueil général de toutes ces Observations particulieres, chaque Etat puisse tirer de

ces Envoyés toute l'utilité qu'il en peut retirer.

Dans toute Négociation, le but de deux Souverains qui négocient eſt le même que le but de deux Marchands, c'eſt de gagner chacun de leur côté, à convenir de tels ou tels articles; car on ne donne rien pour rien, on ne promet rien du ſien pour rien. Mais le Souverain qui fait une propoſition, doit, pour la faire accepter par ſon voiſin, lui montrer évidemment, qu'ils y trouveront tous deux leur avantage.

Comme les deux Souverains, non-plus que les deux Marchands, ne peuvent pas toujours ſe livrer les choſes qu'ils échangent, ou qu'ils donnent les unes en conſidération des autres; le point principal de ces Traités, c'eſt de trouver les moyens de rendre l'exécution des promeſſes réciproque, les plus ſûrs qu'il eſt poſſible. Mais pour cet effet, il faudroit,

1°. Convenir que les différends qui naîtront entre les Alliés, ſeront conciliés ou jugés dans un Conſeil perpétuel des Plénipotentiaires des Alliés, & jamais par les armes: car ſans cela, quelle exécution peut-on ſe promettre des Traités

qui ne peuvent durer que jusqu'à la premiere conteſtation.

2°. Pour l'exécution de cette ſage convention, il faudroit que les Voiſins, arbitres naturels, & non parties intéreſſées, fuſſent aſſez puiſſans pour faire exécuter leur jugement, malgré la réſiſtance des Contrevenans.

C'eſt pour cela que j'ai demontré dans des livres imprimés, que le plus grand & le plus puiſſant de tous les intérêts de tous les Souverains, étoit de former entre eux une ſociété permanente par la ſignature de cinq articles fondamentaux, tant pour ſe conſerver mutuellement, eux & leur poſtérité pour jamais dans leurs Etats, que pour terminer toujours ſans guerre leurs différends préſens & à venir, ſoit par médiation & conciliation, ſoit par jugement à la pluralité des voix des Aſſociés; c'eſt la plus importante de toutes les Négociations préſentes & à venir. Elle embraſſe toutes les autres Négociations particulieres, & elle procure des avantages immenſes.

PROJET

Pour renfermer les Mendians.

UN Hollandois qui voit à Paris d'un côté la richeſſe, la dépenſe ſuperflue & le luxe exceſſif des habitans, dans les équipages, dans les habits, dans les édifices, dans les meubles, dans les repas, dans les jeux, dans les ſpectacles, dans les fêtes, &c. & qui, de l'autre, voit dans toutes les rues & aux portes des Egliſes, un nombre prodigieux de Pauvres, qui en hyver ſe plaignent de mourir de faim & de froid, ſe trouve fort étonné comment un État qui paſſe pour être bien policé, néglige de remédier à un ſi grand inconvénient, qui ſe fait ſentir dans toutes les Villes du Royaume, & qui eſt inconnu dans toutes les Villes, & dans tous les Villages de Hollande.

La ſeule difficulté, c'eſt de trouver des fonds ſuffiſans dans chaque Ville, pour nourrir & pour faire travailler ces Mendians : mais les Hollandois trouvent ces fonds dans la bourſe des habitans

riches, par des droits d'entrée sur les boissons : pourquoi les François ne pourroient-ils pas suivre leur exemple ? Et n'est-il pas juste, après tout, de donner à chaque Ville les moyens de payer ses dettes annuelles ? Or la premiere dette annuelle de chaque Ville ; la dette la plus pressée & la plus privilégiée, n'est-ce pas d'empêcher une partie de ses habitans de vivre dans la fainéantise, & de les faire travailler en leur fournissant leur subsistance ?

Il y a différentes classes de Mendians : il y en a qui sont robustes & pleins de santé : ils peuvent facilement gagner leur subsistance par leur travail ; ils trouveroient à travailler : mais, accoutumés au libertinage, ils aiment mieux mendier que travailler. Or n'est-il pas très-important pour l'Etat, de trouver les moyens de faire travailler, malgré eux, ces sortes de fainéans.

Il y a des Mendians qui ne demanderoient pas mieux que de travailler, mais qui, faute de trouver du travail, sont forcés de mendier & de rester fainéans ; n'est-il pas juste de les nourrir en leur fournissant du travail, ou chez eux avec liberté, ou dans un Hôpital sans liberté ; ou de les mettre, par quelque mé-

tier qu'on leur enſeignera, en état de ſubſiſter chez eux avec liberté?

Il y en a d'eſtropiés qui ne peuvent pas être employés à toutes ſortes d'ouvrages; n'eſt-il pas juſte de les employer à ce qu'ils peuvent faire en leur donnant le néceſſaire?

Il y a des enfans qui n'ont ni pere ni mere, mais qui ont des parens pauvres qui en prendroient ſoin, s'ils étoient aidés ou par l'Hôpital-Général, comme à Lyon; ou par la charité de la Paroiſſe, comme à Paris.

Il y a des enfans trouvés, qui ſont naturellement deſtinés à être élevés dans l'Hôpital.

Il y a des familles qui, à cauſe du nombre des enfans, ont beſoin d'une partie de leur ſubſiſtance, les unes plus, les autres moins, à proportion du nombre de ces enfans: cela regarde encore la charité des Paroiſſes.

Il y en a d'infirmes pour un tems, dont la ſanté peut ſe rétablir: cela regarde l'Hôtel-Dieu.

Il y en a d'incommodés à cauſe de leur grande vieilleſſe: cela regarde tantôt la Charité des Paroiſſes, tantôt l'Hôtel-Dieu.

Il y a des aveugles, ſoit dans les

Maisons particulieres, soit dans l'Hopital des Quinze-Vingts, qui n'ont besoin que d'une partie de leur subsistance, pour ne pas mendier.

INCONVÉNIENS DE LA MENDICITÉ.

I. *Inconvénient.*

Les jeunes Mendians, accoutumés à la fainéantise & au libertinage, deviennent bien-tôt de petits fripons; & quand ils ont dérobé de quoi acheter un habit, ils deviennent filoux: les voleurs se les associent bien-tôt après, comme gens industrieux, qui sont déja accoutumés à moins craindre les remords & la punition; ainsi ils deviennent voleurs pour faire de plus grands profits par le vol, que par la filouterie; & l'on peut dire que les Mendians font la principale pépinière de voleurs de grands chemins, & de leurs receleurs.

II. *Inconvénient.*

Pour savoir quelle peut-être la perte que fait l'Etat, par la fainéantise des Mendians, & par la perte du tems qu'ils

emploient à mendier, ſuppoſons ſeulement trois mille Mendians dans Paris: ſuppoſons que Paris contienne, à peu-près, la vingtieme partie du Royaume; ce qu'il ſeroit facile de prouver: ce ſeroit ſoixante-mille Mendians, Fainéans dans l'Etat. Or, perdre le travail annuel de ſoixante-mille perſonnes, à ne compter ce travail qu'à cinq ſous par jour, ou cent livres par an, c'eſt une perte de ſix millions par an.

III. *Inconvénient.*

On peut regarder comme une grande incommodité publique, de ſe trouver à chaque moment aſſailli par trois ou quatre Mendians ou Mendiantes, que l'on eſt le plus ſouvent forcé de renvoyer mécontens, ſoit parce que l'on n'a pas de monnoie, ſoit parce que l'on ne peut donner à tous, ſoit parce que l'on n'aime pas à donner à des gens que l'on regarde, la plupart, comme des fainéans volontaires.

IV. *Inconvénient.*

Le ſoulagement de la miſere des Pauvres eſt une dette publique & particuliere, dont chaque Ville, dont chaque

Habitant, doit s'acquitter; elle eſt fondée ſur la premiere loi de l'équité: *Ne faites pas contre un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il fît contre vous, ſi vous étiez à ſa place, & qu'il fût à la vôtre.* Or voudriez-vous qu'on vous refuſât l'extrême néceſſaire pour vivre, ſi vous tombiez dans l'extrême miſere? Or, une ſi grande injuſtice, à l'égard d'nn ſi grand nombre de malheureux, n'eſt-elle pas un grand inconvénient, & un grand défaut de Police dans un grand Royaume?

V. *Inconvénient.*

Il eſt vrai que chaque Ville nourrit, habille & loge tous les Mendians, par les aumônes manuelles; mais il y a pluſieurs grands inconvéniens dans cette maniere de les ſoulager. Le premier, c'eſt que ceux qui reçoivent le plus de ces aumônes manuelles, ne ſont pas ceux qui méritent le mieux de les recevoir. Le ſecond, c'eſt que ce ne ſont pas les plus riches qui donnent le plus; & cependant, ce ſont ceux qui doivent le plus porter d'une dette publique: mais le plus grand inconvénient de l'aumône manuelle, c'eſt qu'elle accoutume à la fainéantiſe, elle prive

l'Etat de ſix millions de livres en travail annuel, & forme, peu-à-peu, des frippons & des voleurs.

VI. *Inconvénient.*

Tout le monde convient que la mendicité eſt une grande incommodité journaliere, dont les Etrangers & les Citoyens ſouffrent pluſieurs fois le jour, & lorſque, pour y remédier, il n'y a qu'à accorder à chaque Ville la permiſſion de lever ſur les boiſſons un droit ſuffiſant pour acquitter entiérement la dette publique, on ne trouvera perſonne qui n'aime beaucoup mieux payer quinze ou vingt ſous par muid, que de ſouffrir tous les jours une telle incommodité.

REMEDES.

Il faut tâcher de découvrir les ſources de la mendicité pour les faire tarir. La plus conſidérable, c'eſt la ruine des taillables, qui eſt cauſée par la répartition très-diſproportionnée & ruineuſe, qui ſe fait entre Généralité & Généralité, entre élection & Election, entre Paroiſſe & Paroiſſe, & ſurtout entre famille & famille. Les enfans ſont

envoyés à mendier par leurs parens taillables, qui n'ont plus les moyens de les nourrir. J'ai été plusieurs fois témoin de cette étrange misere ; & c'est pour cela que j'ai proposé, dans le projet de la taille tarifée, des moyens d'empêcher cette disproportion ruineuse.

De trois mille mendians dans Paris, il y en a la moitié qui, de peur d'être mis à l'Hopital, cesseront de mendier & trouveront à travailler chez eux, ou ailleurs. De sorte qu'il n'y en auroit pas quinze-cents à nourrir, à loger & à occuper. Il faudroit seulement publier que ceux qui voudroient volontairement se renfermer dans l'Hopital, ne seroient point traités comme ceux qu'on y renferme de force & à qui on fait quelque pension, qu'ils seroient mis à l'ouvrage volontaire, nourris & entretenus.

On sait par expérience que l'on peut facilement tirer de ces mendians, l'un portant l'autre, environ la moitié de leur subsistance, par la vente de leurs ouvrages. Ce ne seroit donc plus que sept-cent-cinquante personnes à faire subsister : mais, quand on supposeroit que l'on ne tireroit rien de leur travail, ce ne seroit que quinze-mille

personnes. Or, à l'Hopital-Général (en 1715) une personne, l'une portant l'autre, a coûté environ 100 livres ce seroit cent-cinquante-mille livres par an, pour quinze-mille personnes. Or, la ville de Paris peut s'acquitter de ces dettes, si le Roi veut lui accorder quinze sols d'augmentation pour l'Hopital-Général, sur les droits d'entrée par muid de vin; car, comme il entre, année commune, plus de deux-cent-mille muids de vin dans Paris, le Bourgeois qui, pour lui & pour sa famille, dépense quatre muids de vin, paieroit trois livres par an, pour la part de la dette publique; & par-là il ne seroit plus incommodé de mendians, ni dans les rues, ni dans les Eglises.

Il est certain que les habitans de Paris, par leurs aumones manuelles, font subsister trois-mille personnes. Or n'est-il pas plus raisonnables que les pauvres soient occupés? N'est-il pas plus raisonnable de détruire une pépiniere de voleurs par cette augmentation d'Octroi.

Je sens bien qu'il faut une augmentation de bâtiments, qu'il faut acheter des meubles & des habits; mais on

peut facilement employer deux ans des ces cinquante-mille écus, pour ces préparatifs, & accorder pareil octroi à chaque ville.

Il faut que les renfermés soient un peu moins bien que les pauvres qui demeurent dans leurs maisons, & qui sont assistés par la Charité des Paroisses. Sans cela, il n'y auroit pas assez de logement pour loger tous les mendians qui se présenteroient.

Afin que l'Edit du Roi, à l'effet de renfermer les Mendians, soit perpétuellement éxécuté, on doit former dans chaque Ville un Bureau particulier perpetuel, qui ait l'autorité de le faire toujours exécuter, & un bureau général & perpétuel à Paris pour soutenir par des Arrêts les Bureaux particuliers.

Les avares, dans les quêtes, ne donnent pas proportionnellement à leur revenu : les quêtes reglées incommodent plus que les entrées : les entrées ne se sentent que dans l'établissement en très-peu de tems; mais pour les quêtes, c'est toujours à recommencer : elles emploient beaucoup de personnes : les octrois ou les entrées n'en emploient point : les commis des aides & droits du Roi

Roi, ne font qu'une recette de plus du même muid, du même tonneau. Enfin remédiez aux grands inconveniens de la taille arbitraire, & il n'y aura jamais de mendians dans les Villages: accordez les octrois aux Hopitaux, vous ne verrez plus de mendians dans les Villes, &c.

PROJET

Pour ſoulager les Pauvres des Paroiſſes de Paris.

En 1724, il parut un Édit qui pourvoyoit d'un côté à l'augmentation du revenu des Hopitaux, & de l'autre une ſorte de punition contre ceux qui, au lieu d'aller à l'Hopital, feroient le métier de mendians.

C'étoit commencer de remédier à un grand mal: mais, pour perfectionner le bien qu'il y auroit à faire pour la conſervation, l'augmentation, & la bonne adminiſtration des Hopitaux, il faudroit que le Roi formât un bureau pour cette fin ſous la direction d'un Intendant des finances. Pour former ce bureau, il faudroit neuf ou dix membres choiſis par ſcrutin, habiles,

laborieux, zélés pour le bien public, & peu occupés, pris dans les Cours supérieures, & même parmi ceux qui n'ont point, ou qui n'ont plus d'emploi : le tout pour concourir au soulagement de la plus pauvre portion du bas peuple de Paris.

Mais il reste une autre portion de ce même peuple qui est aussi dans la grande misere, malgré les assistances journalieres que les pauvres des Paroisses reçoivent des sages établissemens de charité de ces mêmes Paroisses. C'est du coté d'un si grand nombre de familles souffrantes que je desirerois que le même Ministre jetât les yeux comme à une dépendance des Hopitaux. Il y a, sur ce sujet, quelques observations à faire.

1°. Il est bon de considérer que ce soulagement empêcheroit les Hopitaux d'être surchargés de pauvres, puisqu'une grande partie de ces pauvres des Paroisses de Paris, s'ils n'étoient pas assistés par les soins des compagnies de charité des Paroisses, tant par les aumônes de justice que par les aumônes volontaires, seroient forcés de demander d'entrer dans l'Hopital.

2°. On voit beaucoup de pauvres fa-

milles, composées de pere & de mere, ayeul ou ayeule, & de beaucoup d'enfans ou petits-enfans, qu'il faudroit faire subsister chez eux, plutôt que de les distribuer dans les diverses maisons de l'Hopital-Général; 1°. parce qu'en leur donnant de quoi les nourrir deux ou trois jours la semaine, cela, avec leur travail, suffiroit pour les soutenir; au-lieu que dans l'Hopital il faudroit qu'ils tirassent toute leur subsistance de chaque semaine entiere aux dépens de l'Hopital. 2°. Parce qu'ils travailleroient davantage & plus utilement chez eux que dans l'Hopital; parce qu'ils travailleroient pour eux-mêmes, & l'augmentation du travail enrichit l'Etat.

Il y a, outre cela, de pauvres-honteux, qui sont résolus à souffrir la derniere misere, à manquer de pain, & à mourir de faim, plutôt que de se résoudre d'aller à l'Hopital; il faudroit trouver le moyen de diminuer leur misere, qui est d'autant plus sensible, qu'ils y sont moins accoutumés.

Sur ces considérations, le Ministère devroit donner son attention, non-seulement à soutenir les Compagnies de Charité des Paroisses de Paris, mais encore à augmenter leur revenu an-

nuel, à proportion de l'augmentation de la misere où quantité de familles sont tombées: si je dis que le Ministère doit entrer dans cette affaire, c'est parce que le soulagement des pauvres doit être regardé comme une dette de l'Etat, & dette privilégiée & pressante.

Cette dette qu'ont les familles très-pauvres sur les familles riches, est fondée sur la premiere Loi de l'équité naturelle, gravée par le doigt de Dieu même, dans tous les esprits raisonnables; la voici:

Ne faites point contre un autre ce que vous ne voudriez pas qu'il fît contre vous, supposé que vous fussiez a sa place, & lui à la vôtre.

Or, si vous étiez dans la derniere misere, voudriez-vous que le riche vous refusât du pain, ou le nécessaire, pour soutenir votre vie & celle de vos enfans.

Celui qui est dans l'extrême pauvreté a donc un droit réel & positif, une action de droit naturel sur le riche: sa grande misere fait son droit & un droit inconteſtable. Or n'est-ce pas à la bonne Police à faire en sorte, par un bon Réglement, que ce *Droit du Pauvre sur le Riche* soit acquitté; & que la premiere de toutes les Loix de la société

ſoit obſervée? Ainſi il paroît qu'en faveur des pauvres familles de Paris, il faudroit un Réglement qui fît payer à tous les Citoyens riches, leur part de l'*Aumône de Juſtice*, qui eſt dûe aux Citoyens qui ſont en danger de périr de miſere.

Pour procéder avec ſageſſe dans cette affaire, il ſeroit à propos 1°. de ſavoir à quoi ſe monte, année commune, le fonds annuel de la Charité de chaque Paroiſſe de Paris, ſoit celui qui vient de la taxe des maiſons, ſoit celui qui vient des aumônes volontaires. 2°. Il faudroit ſavoir de même, par un procès verbal de la Compagnie de Charité de chaque Paroiſſe, de combien ce fonds devroit être augmenté pour fournir un ſecours *abſolument néceſſaire*. Or les Paroiſſes des Fauxbourgs ſont ſurchargées de Pauvres, & ont peu d'habitans riches, tandis que d'autres Paroiſſes ont beaucoup moins de pauvres & beaucoup de riches. Ainſi, l'on ne ſauroit régler ſagement la contribution totale & néceſſaire pour Paris, que l'on ne connoiſſe avec certitude, à quoi monte le total des beſoins de toutes les Paroiſſes de la Ville, afin de fournir, par une augmentation de taxe ſur les maiſons, un ſecours

qui ſoit proportionné à cette augmentation de beſoins.

Si la Police emploie ſon autorité, pour faire payer au pauvre par le riche l'*aumône de Juſtice*; ce riche, s'il eſt bienfaiſant, ne laiſſera pas de faire des aumônes volontaires, parce qu'il ſait, que par ſon *aumône de Juſtice*, il ne paie que ce qu'il doit, & que celui qui ne fait que payer ce qu'il doit, n'a aucun mérite, ſoit qu'il le paie volontairement, ſoit qu'il le paie en ſe ſoumettant à l'autorité de la Police. Il n'y a proprement que celui qui donne au-delà de ce qu'il doit, qui puiſſe s'appeller *Bienfaiſant*.

Ainſi, quand la Police ſe mêlera de faire payer au riche injuſte ſon *aumône de Juſtice*, d'un côté, elle le force de payer ſa dette, qu'il ne paieroit point ſans cela; &, de l'autre, elle laiſſe au riche bienfaiſant la liberté d'avoir encore le mérite de faire l'*aumône de bienfaiſance*, en donnant aux pauvres au-delà de ce qu'il doit.

Pour augmenter cette aumône de Juſtice, il n'y a qu'à augmenter, un peu, la taxe des maiſons, à proportion de leurs loyers.

Il ne ſuffit pas que les Directeurs des

Compagnies de Charité, soient sûrs du bon emploi de ces fonds; il est encore à propos qu'ils donnent eux-mêmes diverses preuves publiques de ce bon emploi; car l'aumône volontaire & de bienfaisance diminueroit beaucoup & même s'anéantiroit, si l'on pouvoit soupçonner, dans la Paroisse, une mauvaise administration de ces fonds.

En général, il est à propos d'apprendre aux riches, qu'ils doivent quelque choses aux misérables, & que s'ils étoient misérables, les riches leur devroient quelque chose. Cette dette est petite, puisqu'elle ne monte qu'autant que monte l'extrême besoin du pauvre, forcé par la nécessité à demander du secours. Mais cette dette est privilégiée, il n'y en a point de plus pressante que de faire cesser l'extrême faim, ou la maladie du pauvre. Cette dette est une aumône puisqu'elle se donne aux pauvres; mais c'est une *aumône de Justice*, une aumône légitimement due, parce que le riche, s'il devenoit très-pauvre, la trouveroit une dette très-légitime. Or, n'est-il pas juste qu'il paye ce qu'il voudroit que les riches lui payassent, s'il étoit fort pauvre?

Depuis Louis XII, dit le Pere du

Peuple, nous avons commencé à mettre en taxe dans la ville de Paris l'*aumône de Juſtice*. Nos Loix en ont fait une dette qui ſe prend ſur les maiſons, & dont les Locataires s'acquittent comme d'une dette active, que le Magiſtrat a droit d'exiger, pour faire ſubſiſter les pauvres de la Ville. Mais cette taxe ne ſuffit plus, parce que le nombre des pauvres a beaucoup plus augmenté que le nombre des riches juſtes & bienfaiſans.

SUR LA MÉDECINE.

Moyens pour perfectionner la Médecine.

ON ne peut disconvenir que des découvertes importantes en Médecine, ne fussent très-importantes aux Peuples, aux Grands & aux Souverains même. Il est étonnant que, depuis plus de deux mille ans, avec le secours de ce nombre prodigieux d'observations & d'expériences faites depuis Hypocrate, nous n'ayons pas présentement, dans une Science si utile aux hommes, un seul Auteur qui soit autant au-dessus d'Hypocrate en Médecine, que Descartes, mort en 1654, est au-dessus d'Aristote, en Physique, & au-dessus d'Archimède, en Géométrie. Et combien n'avons-nous pas déjà d'Auteurs supérieurs à Descartes lui-même, dans ces Sciences qui ne sont pas, à beaucoup près, si utiles à la société, que la Médecine.

En effet, il n'y a personne de nous, qui, se trouvant fort malade, ne soit

bien-aise de consulter les Médecins, non pas parce qu'ils voient fort clair dans les causes des maladies & dans l'efficacité des remedes, mais parce qu'ils ont beaucoup plus de connoissance de ces causes, & beaucoup plus d'expérience de l'efficacité des remedes, que les plus grands esprits, qui n'ont eu, ni tant d'application, ni vu tant d'expériences sur cette matière. Or, dans la nécessité d'avoir des remedes & des Médecins, n'est-il pas à propos que le Gouvernement tâche de faire faire, en peu de tems, un grand progrès à une Science qui nous est devenue si nécessaire ?

Nest-il pas très-avantageux que la connoissance des remèdes spécifiques, & de la manière de s'en servir, devienne tous les jours plus exacte, & en même tems plus commune, même parmi ceux qui ne font profession d'aucune des parties de la Médecine ? N'est-il pas très-avantageux qu'un plus grand nombre de Citoyens connoisse l'origine & la cause des maux, pour s'en préserver, & pour en préserver les autres, & n'avons-nous pas autant de besoin des préservatif que de remèdes ?

Je mets au nombre des préservatifs,

les signes des maladies prochaines, l'attention à éviter les veilles, les excès dans le boire & dans le manger, le trop peu d'exercice, la pratique d'un bon régime.

J'ai vu le dénombrement des morts de Paris, dans une année du Ministère de M. Colbert, vers 1680 : c'étoit une année ordinaire pour la mortalité : ces morts montoient environ à dix-neuf mille, & les baptêmes à vingt mille. Comme Paris est plus peuplé d'un vingtieme, que du tems de M. Colbert, je crois que les habitans vont à *huit-cent-mille*, & les morts à *vingt-mille*, ce qui ne seroit que la quarantième partie, c'est-à-dire, que de *quarante* il en meurt *un* ; nous avons tous les ans des dénombremens publics des morts & des naissances, comme à Londres, à Vienne, à Amsterdam. En 1773, les Naissances à Paris ont été au nombre de 18847, & les Morts à 18518 ; mais nous n'avons point de dénombrement de toutes les personnes vivantes ni de Paris, ni des Provinces.

J'ai fait d'autres supputations, par lesquelles j'ai trouvé, que, dans des Communautés & dans des Compagnies nombreuses, depuis vingt ans jusqu'à la

vieilleſſe, de vingt-ſix à trente perſonnes, il en meurt une, année commune : mais ſuppoſons que d'une quarantaine d'hommes, il n'en meurt qu'un par an.

Ainſi, en ſuppoſant dans le Royaume *vingt-millions* de perſonnes, de tout âge, de tout ſexe, ce qui eſt l'eſtimation la plus commune, & celle de feu M. le Maréchal de Vauban, & qu'il en meurt un quarantieme, c'eſt-à dire, *cinq-cent-mille*, il en vient au monde *cinq-cent-vingt-cinq-mille*. Or, il eſt conſtant que de ces cinq-cents-mille morts, il en ſeroit réchappé, ſi-non la moitié, du moins le quart, ſi nos obſervations, ſoit ſur les préſervatifs, ſoit ſur les remèdes, étoient devenues en dix ans, en vingt ans, un quart plus parfaites, & ſur-tout, plus connues de tout le monde, & la connoiſſance de l'application des remèdes, un quart plus commune, qu'elle n'eſt parmi nous.

Les perſonnes qui ont un peu d'eſprit & d'expérience, ont tous une ſorte de connoiſſance groſſière des maladies, des préſervatifs, & des remèdes. Or, prolonger tous les ans la vie de dix ans, l'un portant l'autre, à la quaran-

tieme partie de ceux qui meurent, c'eſt-à-dire, *à cent-vingt-cinq mille* perſonnes, ne ſeroit-ce pas procurer un très-grand avantage à l'Etat?

De ceux de notre connoiſſance qui meurent, il y en a à peine un de trente dont on ne diſe: *Si un an, ſi un mois, ſi huit jours auparavant, il s'étoit conduit de telle maniere; ſi dans ſa maladie on l'avoit ſaigné, & ſi on lui avoit donné tel remède*, ou *ſi on ne lui avoit pas donné tel remède, il vivroit encore.* Je ſais bien que ces diſcours ſont ſouvent mal fondés; mais il y en a, au moins, le quart de vrais & de bien fondés; de ſorte que, ſi nos Médecins étoient beaucoup plus habiles, dans vingt ans, ils auroient plus de remèdes efficaces, ils les donneroient plus à propos, & ſauveroient ainſi beaucoup plus de perſonnes.

Il eſt certain que les Médecins, pour leur réputation, font la plus grande partie de ce qu'ils peuvent pour guérir leurs malades; mais il n'eſt pas moins certain qu'ils peuvent peu, parce qu'ils ſont encore dans l'enfance de la Médecine, en comparaiſon des connoiſſances qu'ils pourroient acquérir en cent ans, ſi la Médecine étoit mieux dirigée.

Cette direction consiste ; selon l'aveu des plus habiles,

1°. A mieux observer les expériences qu'ils font tous les jours, & à mieux distinguer les différens cas.

2°. A recueillir davantage d'observations, & avec plus d'exactitude.

3°. A les mieux comparer par la lecture, avec les observations des Ecrivains anciens & modernes.

4°. A les rendre plus communes les unes & les autres, en François, par l'impression.

5°. A tirer d'un certain nombre d'expériences, certaines maximes presque générales, pour certains cas généraux.

Nous sommes encore trop ignorans des expériences particulieres, pour faire des systêmes qui puissent nous conduire avec sûreté dans la pratique: nous ne pouvons encore naviguer pour ainsi dire que terre-à-terre & de proche, si nous ne voulons pas risquer de nous égarer & de nous perdre.

Dans vingt ans nos maximes seront un peu moins générales, parce que les cas seront un peu moins généraux.

Moyens de procurer les Progrès de la Médecine.

Il ne ſuffit pas de montrer de quelle utilité ſeroit un grand progrès de la Médecine, il faut encore indiquer les moyens de procurer ce grand avantage au Public.

Obſervations de A. Profeſſeur en Médecine, ſur le Projet de perfectionner la Médecine.

Il eſt certain que l'unique moyen de perfectionner la Médecine, eſt d'établir une Académie, pour s'appliquer à ce ſeul objet, pour avoir une eſpèce d'inſpection ſur tout ce qui ſe fera en Médecine dans le Royaume, pour recevoir toutes les obſervations des Médecins, pour avoir ſoin de les faire vérifier par des perſonnes intelligentes, & pour les communiquer au Public, quand les faits auront été ſuffiſamment conſtatés.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Il ne ſuffit pas de marquer dans l'Édit d'Établiſſement, ce que l'Académie devra faire : il faut auſſi lui recom-

mander de ne pas s'amuſer à des matieres purement curieuſes de Phyſique, d'Anatomie, de Chymie, ou de Botanique : l'unique but des Académiciens doit être de bien décrire le Minéral, le Végétal, ou l'Animal, d'où le remède en queſtion ſera tiré ; de bien établir l'eſpèce de plante, qui le fournit, & de bien marquer la manipulation néceſſaire pour le préparer, à quoi on ajoutera un détail circonſtancié du mot, & de l'eſpèce particuliere du mal auquel ce remède convient, de la doſe où il faut le donner, des précautions qu'il faut prendre en le donnant, des effets différens qu'il a produits, ſans y ajouter aucun raiſonnement, ni aucune conjecture ſyſtêmatique, ſur la maniere d'agir du remède : les ſyſtêmes ſeront réſervés à des Ouvrages particuliers.

A l'égard de l'Anatomie purement curieuſe, on n'en parlera pas, à moins que quelque ouverture de Cadavre n'inſtruiſe de quelque maladie nouvelle, ou enfin, que la connoiſſance Anatomique d'une partie ne ſoit néceſſaire pour l'intelligence de quelque Opération Chirurgicale, & dans ces cas-là même, on rapportera les faits ſans aucun raiſonnement.

TRAVAIL DE L'ACADÉMIE *DE MÉDECINE.*

« Le moyen le plus propre pour » procurer les progrès de la Médecine, » c'eſt d'établir dans la Capitale une » Académie de Médecine ; elle devroit » être compoſée de dix Penſionnaires ». Le travail de cette Académie devroit être, de faire un Cours de Médecine en françois, ou une Hiſtoire complette de toutes les Maladies, où l'on ne rapporteroit que les faits, où l'on décriroit exactement chaque Maladie, où l'on marqueroit tous les ſymptômes qui la précédent, l'accompagnent ou la ſuivent, où l'on rapporteroit chaque eſpèce particulière de chaque Maladie, où l'on détailleroit les ſignes qui ſervent à diſcerner chaque Maladie, & leurs eſpèces ; enfin, où l'on expliqueroit les différens pronoſtics qu'on doit former dans chaque cas, & les remèdes qu'il faut employer.

Cet Ouvrage ſeroit comme le fond ſur lequel tous les Médecins du Royaume travailleroient, pour l'amplifier ou pour le rectifier, par les obſervations qu'ils enverroient à l'Académie.

On pourroit faire un Abrégé de cet Ouvrage, pour les Chirurgiens & Apothicaires de Campagne.

En attendant que cet Ouvrage fût fait, il faudroit que l'Académie proposât un certain nombre d'expériences à faire sur chaque maladie. Pour bien faire ces essais, il faut de la prudence dans le choix des remèdes qu'on se proposera d'essayer, & de la capacité pour bien marquer les cas de chaque maladie, où l'on croit qu'il convient de l'essayer.

On feroit imprimer ce projet d'observations, & on le distribueroit dans les Hopitaux & dans les Provinces, afin que chaque Médecin profitât des occasions qui se présenteroient d'éclaircir la question proposée.

L'Académie recevroit toutes observations qu'on auroit faites sur les articles de son projet. Pour faire les essais de tel remède, elle les constateroit, & travailleroit à bien vérifier ce qu'on avanceroit, & quand le fait seroit bien constaté, elle feroit imprimer la maniere de se servir de ce remède, pour en rendre l'usage commun.

L'Académie recevroit, outre cela, toutes les observations qu'on lui en-

verroit, autres que celles qui regardent les articles de ſon projet; &, après s'être aſſurée qu'elles ſont vraies, elle les communiqueroit au Public.

Quand les articles du projet pour eſſayer les remèdes, ſeroient épuiſés, elle propoſeroit un autre projet, de nouvelles obſervations à faire.

Elle feroit acheter, par le Roi, tous les ſecrets qu'on propoſeroit, pourvu qu'elle les trouvât utiles, &, dans ce cas, elle les communiqueroit au Public.

DROGUES.

Je crois que le plus court moyen ſeroit de faire vérifier ſur les ports de mer, la qualité de toutes les drogues étrangères qu'on a principalement coutume d'altérer. Toutes les drogues qui viennent du Levant entrent en France par Marſeille, & celles qui viennent de l'Amérique, ſont introduites par les ports de l'Océan: c'eſt en ces endroits-là qu'il en faut faire un examen.

Il importe de diminuer le prix des drogues, & pour cela, le Roi pourroit, ſi c'étoit ſon bon plaiſir, ôter les droits d'entrée, à l'égard de tout ce qui eſt utile en Médecine.

Il faudroit que l'Académie, à utilité égale, donnât la préférence aux drogues simples sur les composées, & aux drogues qui sont à bon marché, sur les drogues chères; aux drogues du Royaume, sur les étrangères, dès que l'on sauroit par l'expérience qu'elles ont la même vertu.

En simplifiant les remèdes, on rendroit la Pharmacie plus simple: il resteroit, cependant, toujours plusieurs compositions Chymiques qui seroient utiles, & cette considération obligera l'Académie à donner une Pharmacie, où l'on expliquera la maniere la plus simple & la plus sûre de préparer tous les remèdes composés, qu'elle approuvera, & tous les Apothicaires tenus de s'y conformer.

Il faudroit régler dans chaque Province, les Villes où l'on pourroit trouver chez un ou deux Apothicaires, au moins, tous les remèdes simples & composés que l'Académie autoriſera. Mais, à l'égard de la Campagne, il suffiroit d'obliger les Apothicaires & Chirurgiens d'avoir un certain nombre de remèdes les plus utiles, que l'Académie détermineroit.

L'Académie décidera, s'il convient

mieux de laiſſer à chaque Apothicaire la liberté de faire ſes préparations, ou de les obliger à les prendre d'un Bureau-Général, qui leur en fourniroit à un auſſi bas prix qu'il ſeroit poſſible.

Le premier parti obligeroit à établir des viſites chez eux, pour ces préparations, & on peut compter que ces viſites ſeront toujours malfaites; au-lieu que, pourvu qu'on leur vende de bonnes préparations à bon marché, on peut compter qu'ils prendront le parti de les acheter au Bureau-Général, & dans ce cas-là, on ſe paſſeroit de viſite, pourvu que les Commiſſaires de l'Académie euſſent attention de veiller ſur les Artiſtes du Bureau-Général; parce que, par ce moyen, le public ſeroit ſûr de tous les remèdes compoſés, & que, par l'examen qui ſeroit fait ſur les ports de mer, on ſeroit ſûr de toutes les bonnes qualités des drogues ſimples.

Il faudroit fixer le prix de chaque drogue, de telle maniere que l'Apothicaire gagnât *vingt* pour *cent*, pour ſe dédommager des drogues qui ſe gâteroient chez lui, faute de débit.

Je crois que les viſites chez les Apothicaires ſeroient encore néceſſaires, pour faire jeter les drogues ou com-

positions gâtées par le tems, ou par la négligence des Apothicaires. Au reste, la corruption des drogues ne sera pas fort fréquente, si l'on suit le projet que je propose, à cause que les drogues simples, dont je voudrois que l'on fît principalement usage, ne se gâtent pas aussi facilement que les compositions, & à cause que les Apothicaires n'acheteroient de compositions qu'à proportion de leur pratique, dès qu'ils seroient sûrs d'en trouver toujours de bonnes, à point nommé, au Bureau-Général; au-lieu que, pour s'épargner la peine de les renouveller sitôt, il arrive tous les jours qu'ils en font plus qu'il ne leur en faut.

ÉCOLES DE MÉDECINE.

Toutes les Facultés du Royaume seroient tenues de se conformer, pour les faits de pratique, & pour les remèdes qu'on proposeroit, au Livre que l'Académie auroit composé.

Que si quelque Professeur croyoit avoir fait en cette matiere quelque découverte, il le communiqueroit à l'Académie, pour en être approuvé; mais il ne s'ingéreroit pas de rien enseigner,

là-dessus, à ses Écoliers, que quand la découverte auroit été autorisée. Cette regle est très-importante pour entretenir dans la Médecine, d'un côté, l'uniformité prouvée par l'expérience, & de l'autre, l'émulation entre les Médecins, pour faire de nouvelles découvertes, & pour les faire approuver par l'Académie.

A l'égard de la Théorie, on laissera une grande liberté aux Professeurs & aux Auteurs; & ils pourront à leur gré faire des systêmes qui puissent servir à lier ensemble les différentes observations, & à en mieux connoître les rapports: ainsi le Livre de l'Académie contiendroit la Médecine positive & pratique. Mais les Professeurs & autres Auteurs pourroient faire un Cours de Médecine systématique, propre pour la dispute.

CHIRURGIE.

L'ACADÉMIE feroit à l'égard de la Chirurgie, ce que nous venons de dire qu'elle doit faire à l'égard de la Médecine.

Elle feroit une description claire & décisive de la meilleure maniere de

faire chaque opération, & des meilleurs instrumens qu'on devroit employer, & de la meilleure maniere de panser les maladies: mais, outre cette description générale, qui comprendroit toutes les opérations, on feroit un autre Ouvrage qui ne comprendroit que les opérations les plus ordinaires & les plus nécessaires, pour l'usage des Chirurgiens des petites Villes & des Bourgs, qui ont soin des habitans de la Campagne.

On se conduiroit sur l'examen des remèdes chirurgicaux, comme nous avons dit qu'on devroit le faire à l'égard des autres remèdes, qui sont du seul ressort de la Médecine, & on auroit la même attention à en vérifier la vertu.

On ne recevroit aucun Chirurgien, pour les Bourgs de la Campagne, qui ne sût, au moins, les opérations suivantes: 1°. la saignée; 2°. tout ce qui regarde les dislocations & les fractions; 3°. le traitement des plaies simples; 4°. la ponction pour l'hydropisie; 5°. le trépan.

SUR

SUR LE DOCTORAT. *

On ne sauroit qu'approuver infiniment les conseils que donne l'Auteur de ce Mémoire, pour s'assurer du mérite de ceux qui se présentent au Doctorat. Le seul moyen d'y parvenir est de ne permettre qu'à trois Facultés du Royaume de donner des degrés, mais de les obliger à les donner *gratis*, afin que l'attrait du gain ne les engage pas à recevoir des émolumens.

Ainsi il faudroit supplier très-humblement Sa Majesté de faire les frais de l'examen: il faudroit, en même tems, quelle ordonnât de ne recevoir personne, à moins que les Examinateurs ne fussent au nombre de huit, & que personne ne fut approuvé qu'avec, au moins, six suffrages.

Il est vrai que, pour remédier à ce que l'entêtement pourroit faire faire dans quelques occasions, on pourroit donner à celui qui seroit refusé, un moyen de se faire réhabiliter, en soutenant en public une nouvelle Thèse, pendant plusieurs heures, afin de mériter par ce moyen le nombre requis de ces suffrages.

* Ce qui suit est de l'Abbé de St.-Pierre.

Récompense des Académiciens.

Les établissemens qui n'ont pas de ressorts suffisans, languissent bientôt, & peu-à-peu s'anéantissent : il faut donc des récompenses suffisantes de la part du Public : il faut des espérances de l'honorable & de l'utile dans les Académiciens.

Il arrivera souvent que les moindres Pensionnaires travailleront plus, & plus utilement, que ceux qui auront des pensions doubles, parce qu'ils auront de plus le ressort de l'espérance d'être bientôt au double.

Pour parvenir à tel établissement, voici les articles que je propose, 1°. le Roi nommera les cinq premiers Membres doubles Pensionnaires de l'Académie. 2°. Ces cinq nommeront le sixieme par scrutin ; les six nommeront le septieme ; les sept nommeront le huitieme, toujours par scrutin, & ainsi de suite. 3°. Le Pensionnaire de la premiere classe vacant ne pourra être remplacé que par un Pensionnaire simple, & toujours au scrutin. Le Prince qui multiplie les distinctions entre les hommes, pourvu que les distinctions soient don-

nées au ſcrutin exempts de cabales, & entre pareils, multiplie en même tems les efforts de ces hommes pour le bien Public. 4°. En l'abſence du premier Médecin du Roi, qui ſera le Directeur né de l'Académie, il y aura un Préſident pour trois ans, ſauf à le continuer. 5°. Le fonds deſtiné par le Roi ſera de *trente-mille livres* : il y en aura *vingt-mille* pour les dix Penſionnaires doubles ; *cinq mille* pour les cinq Penſionnaires ſimples, & cinq mille en jetons & les faux frais du Bureau : ces jetons ſeront diſtribués à tous les Académiciens aſſiſtans. Le Secrétaire du Bureau aura le double des jetons d'un Académicien, & ſera Tréſorier de l'Académie. Les Médecins de la Cour pourront, à l'avenir, être choiſis par ſcrutin : le Bureau en nommera trois au Roï, afin qu'il en choiſiſſe un. 6°. Tous les dix ans, le Roi pourroit donner une Patente de Nobleſſe à un des trois Penſionnaires, qui ſeront nommés au ſcrutin par le Bureau.

L'émulation & l'eſpérance de l'honorable & de l'utile, voilà des reſſorts ſuffiſans pour faire faire des efforts continuels ; mais pour cela, il faut que

dans les Elections, il y ait trois Commissaires du Roi, qui aient droit de priver de voix active & passive, pour trois ans, quiconque aura cabalé.

Autres moyens particuliers.

1°. Un Médecin qui a cent malades à gouverner dans un Hopital, en a trop, pour avoir le loisir d'écrire les observations, & de les proposer pour les envoyer à l'Académie.

2°. Il seroit bon que tant les Médecins que les malades d'un grand Hopital, fussent distribués dans les salles, par genres de maladies : les malades en seroient mieux secourus.

3°. L'Académie doit procurer une pratique facile, & des remèdes à bon marché & faciles à trouver, pour les maladies les plus communes des Paysans.

4°. Les Curés pourroient distribuer les remèdes, & avoir le petit Livre de l'illustre Madame Fouquet, à qui on a donné depuis le titre de *Médecin charitable*, après, cependant, qu'il aura été perfectionné par l'Académie.

5°. Il seroit de la bonne politique & de la charité chrétienne, que les Cu-

tés & les Vicaires de Campagne puſſent ſoulager & guérir le corps auſſi-bien que l'ame.

6°. Tout le monde ſait que nos Miſſionnaires du Levant, ſoit Évêques *in partibus*, ſoit Curés, ne font jamais plus de progrès dans les Miſſions, que lorſqu'ils font la Médecine *gratis*, avec le ſecours de quelque Livre de pratique.

C'eſt un abus intolérable, continue l'Abbé de St.-Pierre, de rendre le titre de Docteur en Médecine, ſi difficile à obtenir à un Étudiant habile, qui a le malheur d'être pauvre; je ſais bien que les Docteurs qui prennent la peine de l'examiner, doivent être payés; mais il me ſemble que l'État pourroit faire ces petites dépenſes des Examinateurs: cela feroit qu'ils refuſeroient toujours avec raiſon les ignorans riches, juſqu'à ce qu'ils fuſſent devenus plus habiles & plus appliqués, & qu'ils leur préfereroient les pauvres Étudians plus intelligens & plus laborieux.

Il ſuffit, par exemple, que l'État donne aux trois Examinateurs, une once d'argent par heure, dans chaque examen: ils ſeroient contens. La dépenſe eſt légère, & les pauvres Étudians, qui

ſeront ſouvent les plus laborieux & les plus habiles, ſeroient reçus *gratis*.

Il faudroit plus de Médecins dans les Hopitaux, & qu'ils fuſſent choiſis entre les meilleurs.

Il faudroit qu'ils y réſidaſſent avec leur famille, & qu'ils n'en ſortiſſent point ſans laiſſer un autre Médecin.

Il faudroit que leurs gages fuſſent auſſi honnêtes que ce que le commun des Médecins peuve gagner dans le Public. Il faudroit en uſer de même pour les Chirurgiens & pour les Apothicaires. Il faudroit que le choix s'en fît par les vingt plus anciens au ſcrutin.

Il y auroit un profit de mille pour cent pour l'État, à donner une penſion de ſix-cents livres, à un Médecin pour un Bourg, & quatre-cents livres pour un Chirurgien qui fût auſſi Apothicaire, qui euſſent travaillé deux ans dans un Hopital, à la charge de viſiter les pauvres malades des environs *gratis*, à une ou deux lieues à la ronde, & de donner quelques remèdes bons & à bon marché; mais non pas *gratis* aux Payſans qui ſeroient un peu à leur aiſe.

Ce Médecin & ce Chirurgien ſau-

veroient tous les ans, l'un portant l'autre, plus de vingt perſonnes, qui meurent faute de ſecours, dans vingt Paroiſſes de cent feux chacune, & ils en deviendroient plus habiles. Or qui ne voit que ces vingt perſonnes ainſi ſauvées vaudroient dix fois plus à l'Etat, que les mille francs que recevroient ces deux Penſionnaires de l'Etat.

L'Intendant partageroit les Cantons & les Paroiſſes, à chaque Médecin & à chaque Chirurgien Apothicaire.

C'eſt à cette aſſemblée à juger quelles récompenſes méritent les découvertes, afin d'exciter davantage les inventeurs à chercher les moyens de préſerver les hommes des maladies les plus communes & les plus dangereuſes, & à chercher les meilleurs remèdes pour les guérir, quand on ne s'en eſt pas préſervé.

Il eſt vrai que la Médecine eſt encore groſſière parmi les Chirurgiens Apothicaires, dans les Bourgs & les Villages: mais elle ne laiſſe pas de ſauver bien des Citoyens dans les maladies preſſantes, comme les eſquinancies, les commencemens d'apoplexie, les pleuréſies, &c.

On m'a propoſé, pour les Hopitaux

des malades ou Hôtels-Dieu, une méthode que je trouve fort bonne. On suppose un Médecin à qui l'Hopital donne trois-cents onces d'argent d'appointemens, & qui voit environ cent malades par jour. On suppose qu'il en guérit cinq-cents par an, qui sortent de l'Hopital. Ne seroit-ce pas mieux, dit-on, qu'on lui donnât une once d'argent par chaque malade qui sort? il aura en général plus d'attention à chaque malade, pour ne pas perdre son once d'argent; & à la bonne heure qu'il en guérisse six-cents, au-lieu de cinq-cents, ceux qu'il guérira de plus, ne coûteront pas à l'État la centieme partie de ce qu'ils valent à l'Etat. Les Apothicaires & les Chirurgiens seront mis à proportion sur le même pied. Cette supputation n'est point impossible, & si elle est de l'intérêt du Médecin & des Chirurgiens, elle est encore plus de l'intérêt des malades & de l'État.

En général, il faut faire en sorte que ceux que l'État emploie, trouvent leur intérêt particulier à augmenter le bien public: autrement, si le paresseux & le mal-habile ont la même récompense que le plus laborieux & le plus habile, il n'y a plus d'émulation, plus d'appli-

cation ; tout tombe dans la non-chalance, & bientôt après dans le désordre.

On m'a fait diverses observations utiles pour perfectionner la Médecine. Les voici :

1°. Les plus habiles conviennent qu'un des grands moyens pour perfectionner la Médecine, c'est l'ouverture des cadavres, pour connoître la cause de la maladie & de la mort. Or, il seroit à propos que dans les Hôpitaux, tous les cadavres fussent ouverts en présence du Médecin de l'Hopital & de quelques Médecins Académiciens, &, sur-tout, de ceux qui sont dans l'Anatomie. Ainsi il faut un lieu destiné uniquement à ces ouvertures, où seroient toutes les commodités.

2°. Il seroit à propos que l'Académie pût profiter de toutes les observations importantes, qui se feroient dans les Provinces ; & qu'elle connût le nom des bons Observateurs. Pour cet effet, il faudroit établir dans chaque Ville de Parlement, un Bureau de Médecine de quatre ou cinq Médecins, qui s'assembleroient toutes les semaines en un certain lieu, pour faire choix des observations qui seroient envoyées à l'Aca-

démie, & les Médecins des petites Villes de la Province, enverroient à ce Bureau leurs obſervations. Ce Bureau Provincial feroit tous les ſix mois un envoi à l'Académie des obſervations les mieux circonſtanciées & les plus importantes. Or comme les obſervations Provinciales ſeroient diſtribuées aux Académiciens, chacun d'eux donneroit ſa réponſe au Secrétaire, qui les enverroit au Bureau de chaque Province, & ce Bureau les communiqueroit aux Obſervateurs des petites Villes.

On a ſagement diviſé dans les grandes Villes les Profeſſeurs de Médecine en deux parties, de Médecin ordonnateur & de Médecin opérateur, & même l'opération ſe diviſe en deux autres parties, Chirurgie & Pharmacie: mais cette méthode, qui eſt excellente pour les grandes Villes, ceſſe d'être bonne pour les Bourgs & les Villages, pour une Colonie, pour un Vaiſſeau: c'eſt que dans ces occaſions, où l'on ne peut pas avoir en même tems trois hommes néceſſaires pour un malade, il faut un homme qui ſache le plus néceſſaire de chacune de ces trois Profeſſions, & qui puiſſe ordonner, & exécuter lui-même tout ſeul, ce qui eſt

néceſſaire pour la guériſon du malade ; il faut qu'il ſoit Médecin *Opérateur* ; il eſt néceſſaire qu'il ſache un peu de tout, mais particuliérement la partie de la Chirurgie, pour ſaigner, pour guérir les plaies, & la compoſition de quatre ou cinq ſortes de purgatifs ; enfin ordonner ſeul ſes remèdes, & exécuter ſeul ſes opérations mentionnées au livre du *Médecin charitable*.

Il ſeroit donc à propos que, ſuivant le Réglement que propoſeroit l'Académie, le Roi ordonnât à la Faculté de donner des Lettres de *Médecin Opérateur*, diſtinguées des Lettres de Chirurgien ſimple, & des Lettres d'*Apothicaire ſimple*. Il eſt évident qu'avec la précaution d'une étude continue de trois ans dans les Hopitaux, ſous des Maîtres gagés pour inſtruire les Ecoliers, & pour leur donner ou faire donner leurs Lettres d'apprentiſſage, les Vaiſſeaux, les Colonies, les Bourgades, les petites Villes, les Régimens, auroient ſans frais des Médecins Opérateurs, qui feroient beaucoup meilleurs que de mauvais Chirurgiens Opérateurs, non Médecins, qui tuent ſouvent en ſaignant & en purgeant très mal à propos.

Je ne ferai plus que trois réflexions.

La premiere, c'eſt que lorſqu'un établiſſement produit dix fois plus par an à l'État, qu'il ne lui coûte en penſions, & qu'il rapporte cinq pour cent, on peut dire, que plus l'État paieroit de ſemblables penſions, plus il s'enrichiroit, & plus ſes richeſſes deviendroient prodigieuſes en peu de tems.

La deuxieme, c'eſt que le Public ne tient preſque pas de compte aux Rois & aux Miniſtres des travaux journaliers néceſſaires à ſoutenir l'État, & à maintenir la tranquillité publique. Mais on diſtingue fort les Rois & les Miniſtres entre leurs pareils, quand, outre leurs travaux ordinaires pour maintenir & rectifier les Réglemens & les Etabliſſemens anciens, ils font encore des Etabliſſemens nouveaux & utiles à la Nation.

La troiſieme, c'eſt que la Médecine, en l'état qu'elle eſt, fait tous les ans une ſorte de progrès inſenſible : mais, avec le ſecours des Académies de Médecine, qui ſeroient établies en Europe, & qui ſe communiqueroient tous les ans de nouvelles obſervations, bien vérifiées & bien circonſtanciées, ce progrés ſeroit incomparablement plus grand.

SUR LES ACADÉMIES.

Suite des Observations Politiques.

L'Académie Françoiſe fut érigée par le Cardinal de Richelieu, par Lettres patentes en 1637. Mais, en vérité, le but de cet établiſſement eſt bien petit pour un des plus grands génies de ſon tems, en comparaiſon de ce qu'il auroit pu faire pour l'utilité publique, d'un Corps compoſé de gens d'un eſprit diſtingué. Mais il n'eut ni le loiſir, ni les lumieres néceſſaires, pour rendre cette Compagnie plus utile à l'Etat. Elle eſt occupée depuis plus de cent ans, à déclarer que tels mots, telles phraſes, ſont du bon ou du mauvais uſage préſent: mais l'uſage eſt néceſſairement changeant, &, par conſéquent, ce qui eſt mauvais aujourd'hui, ſera bon dans cinquante ans. Eſt-ce là un but digne d'un grand Politique? Un but convenable eût été d'établir une Académie de bons Ecrivains, & de les obliger de donner tous les ans quelques Eloges des François illuſtres, l'éloge des In-

venteurs des découvertes, l'éloge des avantages que procurent les Réglemens & les Etabliſſemens contemporains, qui ſont dignes d'être connus de la Poſtérité. Chaque Académicien auroit pu dire comme Pline le jeune: *Si, par notre condition de Particulier, nous ne pouvons pas faire des choſes dignes d'être écrites, nous tâchons, du moins, d'en écrire qui ſoient dignes d'être lues.*

Cela me fait penſer que l'Académie Françoiſe & celle des Belles-Lettres & Inſcriptions, devroient être unies & partagées ſeulement en divers Bureaux.

Les Académies & les Conférences, bien formées, ſont les meilleurs moyens pour continuer à perfectionner les lumieres que l'on a commencé de prendre dans une bonne éducation, & pour perfectionner plus promptement dans les Etats, les établiſſemens, les découvertes importantes, en un mot, les Ouvrages les plus eſtimables de la raiſon humaine.

En 1666, M. Colbert commença l'établiſſement de l'Académie des Sciences. Cet établiſſement fut perfectionné vingt-trois ans après, c'eſt-à-dire, en 1699. Mais il y auroit encore pluſieurs moyens de le rendre beaucoup plus utile à la

Nation, en dirigeant, par des récompenſes, l'eſprit des Savans beaucoup moins vers la ſpéculation & les recherches vaines des antiquités, & beaucoup plus vers la perfection des Arts & vers les découvertes utiles.

L'Académie des Sciences eſt mal nommée; car on n'y cultive que l'Aſtronomie, la Chymie, la Mécanique, l'Anatomie, la Géométrie, & la Botanique. Cependant il y a beaucoup d'autres Sciences que l'on n'y cultive point. La Morale, la Juriſprudence, la Politique ou la Science du Gouvernement, la Médecine, la Navigation, le Commerce, l'Art Militaire, &c.

Quoique l'Académie des Inſcriptions ſoit plus ancienne que celle des Sciences, comme elle eſt beaucoup moins utile à l'Etat, il falloit dans les Lettres Patentes qui les confirment l'une & l'autre, faire paſſer la plus utile avant la plus ancienne. Or, perſonne ne doute que l'Académie des Sciences ne ſoit la plus utile; & la plus grande utilité pour l'Etat, eſt toujours préférable à la plus grande ancienneté. — [Ni l'une, ni l'autre de ces Académies, n'eſt dirigée vers le principal but du Gouvernement, qui eſt le plus grand bon-

heur de la société. Il est vrai qu'elles procurent le plaisir de la société; mais le Législateur doit viser à procurer encore aux Sujets, d'autres espèces de plaisirs, & les conduire le plus promptement & le plus facilement qu'il est possible, vers les connoissances les plus utiles, pour diminuer les maux & augmenter les biens.

Je conviens que le desir de satisfaire la curiosité des Lecteurs, & de procurer un plaisir actuel à un certain nombre d'hommes curieux, est un desir raisonnable; mais il faut que le Législateur vise encore plus loin: il faut que les connoissances des choses naturelles, tendent, autant qu'il est possible, à perfectionner les Arts les plus utiles, tels que sont ceux qui regardent la nourriture, l'habillement, l'Agriculture, les Manufactures, la Médecine, la Teinture, la maniere de diminuer la dépense pour éclairer & pour chauffer les Chambres, &c. Le travail d'une Académie payée des deniers publics, doit être, non-seulement de satisfaire la curiosité, mais particulierement de perfectionner les Arts qui importent le plus au bonheur de la société.

Il faut que le Législateur, en établis-

ſant une Académie, pour la connoiſſance des anciens monumens, ne ſe borne pas à la ſimple curioſité de ceux qui ſont bien-aiſes de ſavoir ce qui s'eſt pratiqué en tel tems, ou dans tel pays éloigné; mais il faut qu'il oblige les Auteurs à montrer aux Lecteurs les augmentations de la raiſon humaine, dans les Arts, dans les Sciences, & à indiquer ce qui ſe pourroit faire de mieux, afin de perfectionner de plus en plus cette même raiſon humaine: en un mot, il faudroit que ces bons Réglemens fuſſent dirigés vers les plus grandes utilités publiques.

Réflexions particulières.

Quelques-uns blâmoient l'air ſérieux de Louis XIV, & l'appeloient morgue: mais pour moi, (dit l'Abbé de St.-Pierre,) je crois que c'étoit un air néceſſaire pour ſe faire plus reſpecter par une Nation trop familière, à laquelle il eſt à propos, pour ſon propre bonheur, d'inſpirer du reſpect. On ne ſauroit gouverner les grands enfans ſans une certaine autorité que donne le reſpect. Ainſi, quand même ce Prince

n'auroit pas aimé à être reſpecté ; il auroit dû, pour la propre utilité de ſes Sujets, affecter un air ſérieux & majeſtueux. Il auroit dû en uſer avec ſes Courtiſans comme il faiſoit, leur parler peu, & ſe communiquer peu.

Après ſa mort, M. le Duc d'Orléans, Régent, alla au Parlement : on y lut le teſtament du Roi ; &, malgré les diſpoſitions de ce teſtament, il fut reconnu Régent du Royaume avec toute l'autorité d'une parfaite régence : ainſi l'article de ce teſtament, qui ne lui donnoit pas le titre & les prérogatives de Régent, ne fut pas ſuivi, parce qu'il étoit contraire aux Loix fondamentales de l'Etat, c'eſt-à-dire, à la Coutume de tout Royaume héréditaire, qui veut que le plus proche parent majeur ſoit Régent du Royaume, avec l'autorité du Roi, en attendant la majorité du Roi mineur.

Cette coutume eſt d'autant plus ſage, qu'étant bien connue de tout le monde, chaque Officier de l'Etat prend ſes meſures de loin, pour obéir au Régent futur durant ſa régence, comme il obéira au Roi même, après ſa minorité. C'eſt ainſi que la Mere de Louis XIV fut déclarée Régente, en 1643,

avec toutes les prérogatives de Régente, malgré le teſtament du Roi, ſon mari, qui lui ôtoit ſa principale prérogative, qui conſiſte à pouvoir ſoi-même ſe choiſir un Conſeil, & à n'être pas aſſujettie à ſuivre la pluralité des voix de ce Conſeil.

SUR L'ÉDUCATION.

TOUT le monde ſait, par ſa propre expérience, que l'habitude eſt une ſeconde Nature, & que nos opinions, nos ſentimens, nos choix, nos actions, nos projets, nos entrepriſes, ſe forment ſur des habitudes, qui ſont fondées elles-mêmes, tantôt ſur des opinions vraies, c'eſt-à-dire, ſur la réalité, tantôt ſur des opinions fauſſes, c'eſt-à-dire, ſur l'imagination & ſur l'illuſion, & par conſéquent, tantôt juſtes, tantôt prudentes, & tantôt imprudentes.

Tout le monde convient, d'un côté, que les habitudes bonnes & mauvaiſes, acquiſes durant les neuf ou dix années d'éducation, influent beaucoup ſur le reſte de la vie; & de l'autre, que l'âge où il eſt plus facile de don-

ner aux hommes des habitudes, c'eſt l'âge de la jeuneſſe, dans lequel il n'y a point de longues habitudes mauvaiſes à combattre & à détruire, avant que de pouvoir établir les bonnes.

Tout le monde convient que les habitudes les plus importantes au bonheur de l'Ecolier, au bonheur de ſes Parens, au bonheur de la Nation, ce ſont les habitudes à la vertu, c'eſt-à-dire, l'habitude à craindre de faire tort, de faire quelque mal à quelqu'un, de lui faire injuſtice, de peur de déplaire à Dieu, & l'habitude de faire du bien aux autres pour lui plaire.

Tout le monde convient qu'il y a beaucoup de connoiſſances qui ſeroient beaucoup plus utiles aux Ecoliers, que celles qu'on leur donne préſentement, comme à expliquer le Grec, comme à faire des Vers Latins, & à compoſer en Latin; & qu'il eſt raiſonnable d'employer dans l'éducation des enfans, plus ou moins de tems aux habitudes & aux connoiſſances, à proportion que ces habitudes & ces connoiſſances leur peuvent être utiles, pour augmenter leur bonheur, & le bonheur de leurs Parens & de leurs Concitoyens.

Tout le monde convient que, ſi la

Cour, par un Bureau de gens ſages, érigeoit tous les Colléges des garçons & des filles du Royaume, ſur un plan d'une pratique vertueuſe, & incomparablement plus utile à la ſociété que celui que l'on ſuit préſentement, tous les emplois publics, au bout de cinquante ans, ſe trouveroient remplis d'hommes incomparablement plus vertueux qu'ils ne ſont, & les familles de femmes plus vertueuſes & de domeſtiques plus raiſonnables. On verroit incomparablement plus de juſtice & de bienfaiſance, ſoit parmi les Evêques, les Curés & les autres Eccléſiaſtiques, ſoit parmi les Officiers de guerre, grands & petits, jeunes & vieux, ſoit parmi les Magiſtrats, ſoit parmi tous ceux qui ont quelque ſupériorité ou commandement.

Or, ſi l'on voyoit incomparablement plus de juſtice & de bienfaiſance parmi les hommes, n'eſt-il pas évident que l'on y verroit incomparablement plus de bonheur dans cette vie.

La bonne éducation eſt le moyen le plus efficace que nous propoſe la Providence, pour oppoſer avec ſuccès la force de l'habitude, c'eſt-à-dire, la force d'une ſeconde Nature juſte, bien-

faisante, éclairée, patiente, à la force de la premiere Nature, ignorante, imprudente, injuste : & de-là il suit que la bonne éducation de la jeunesse est une des plus importantes parties de la Police d'un État.

SUR L'ÉDUCATION DES COLLÉGES.

Tout le monde convient que, dans l'éducation, il est incomparablement plus important au bonheur des enfans & de la société, de les rendre moins colères, moins impatiens, moins impolis, moins présomptueux, moins menteurs, moins opiniâtres, moins malfaisans, quand ils sortent du Collége. Ces défauts, lorsqu'ils n'ont pas été suffisamment réprimés & corrigés dans leur naissance; ces mauvaises habitudes, lorsqu'elles n'ont pas été anéanties par des habitudes contraires, ne font que croître à mesure que l'on avance en âge, & se manifestent à l'occasion d'objets plus importans.

Tout le monde convient qu'il seroit incomparablement plus avantageux, soit pour les écoliers, soit pour leurs familles, si, par des répétitions

fréquentes & journalieres, on leur donnoit dans le Collége, de beaucoup plus fortes habitudes qu'on ne leur donne préſentement, à l'obſervation de la diſcipline, à la conſtance dans le travail, à la patience dans les injures, à la politeſſe dans les diſcours & dans les actions, aux manieres douces & modeſtes, que ſi, par d'autres nombreuſes répétitions, on les rendoit plus habiles dans la langue latine, dans la langue grecque, & dans d'autres connoiſſances habituelles, moins utiles que les habitudes vertueuſes ne le ſont au bonheur de la ſociété.

De-là il ſuit qu'il eſt de la derniere importance au Gouvernement, d'établir un Bureau qui fût chargé du ſoin de corriger l'éducation des Colléges, de maniere que les écoliers employaſſent moins d'années de leur éducation, & moins d'heures de la journée à s'exercer ſur les langues mortes, & ſur des parties de Sciences peu utiles; &, par conſéquent, qu'ils employaſſent beaucoup plus d'heures de la journée aux divers exercices de la vertu. Je mets au nombre de ces exercices importans, la connoiſſance des principes néceſſaires pour bien juger de ce qui eſt de

plus ou de moins estimable ou haïssable dans les actions humaines, & l'exercice fréquent de ces principes dans la recherche journaliere de la gloire de mieux réussir que leurs camarades dans les actions les plus dignes de louange. Il faudroit les accoutumer à mépriser, en comparaison, les diverses *glorioles*, que les enfans, les petits-esprits, & le vulgaire, mal élevé, estiment trop.

A l'égard des connoissances & des maximes, il faudroit, sur-tout dans les hautes classes, donner moitié plus d'heures à celles qui sont moitié plus utiles à l'Ecolier, à sa Famille, à sa Patrie.

C'est pour parvenir à une nouvelle méthode d'éducation, que j'ai formé plusieurs Questions pour être faites aux Principaux des Colléges, & pour avoir leurs réponses & leurs avis.

QUESTION PREMIERE.

Ne suffit-il pas au gros des François, qui sortent des Colléges, de pouvoir traduire facilement le Latin, sans rien savoir du Grec ? Ceux qui peuvent un jour avoir besoin de composer en cette Langue, ou de traduire le Grec,

ne

ne ſont pas deux, contre deux-mille. Or, ceux-là ne peuvent-ils pas, hors du Collége, s'appliquer à la compoſition du Latin, & à la traduction du Grec, ſous des Maîtres particuliers? Et pourquoi faire perdre tant de tems à un ſi grand nombre d'Ecoliers, qui n'auront jamais beſoin de compoſer en Latin, bien moins encore de lire les Auteurs Grecs, ou de faire des Vers en Latin ou en Grec?

QUESTION SECONDE.

Ne ſuffit-il pas, pour apprendre à traduire le Latin, de commencer à neuf ou dix ans à apprendre les mots Latins, & les règles de la Grammaire, & d'y employer deux heures par jour, durant, les trois ou quatre dernieres années du Collége?

QUESTION TROISIEME.

Ne pourroit-on pas employer les premieres à leur enſeigner à écrire liſiblement; à lire & à prononcer bien diſtinctement; à compoſer moins mal en François; à parler plus juſte & ſans exagération; à apprendre quelque

chose de la Géographie, de la Chronologie & de l'Histoire Universelle ; à connoître & à former les chiffres romains & arabes ; à pratiquer l'Arithmétique ; à connoître les Planetes, & les principales constellations, tant sur les Cartes que dans le Ciel ?

QUESTION QUATRIEME.

Outre les exercices de la mémoire, ne pourroit-on pas, depuis dix ans jusqu'à quatorze, leur enseigner dans la Classe les commencemens des Sciences qui regardent le raisonnement, 1°. de la Morale ; 2°. de la Politique ; 3°. de la Jurisprudence ; 4°. de la Géométrie ; 5°. de l'Eloquence ; 6°. de la Physique générale ; 7°. de la Poësie ; 8°. de la Grammaire Françoise & de la Latine ? 9°. Ne pourroit-on pas leur faire faire des observations sur les sophismes & sur les mauvais raisonnemens, tant sur les Sciences, que sur les matieres qui entrent dans le Commerce ordinaire ; 10°. leur donner quelques maximes de Médecine, pour conserver la santé & pour la rétablir ; 11°. leur donner quelques maximes d'Œconomie pour bien gouverner la dépense ; 12°. quelques

connoissances des Loix Civiles sur les Procès ordinaires, sur les Baux, sur les Comptes, sur la Procédure, en demandant & en défendant ?

QUESTION CINQUIEME.

Ne pourroit-on pas dans les Classes, depuis quatorze jusqu'à dix-sept ans, leur enseigner une grande partie de ce qu'il y a de plus interessant, dans les trois ou quatre Sciences les plus importantes ?

QUESTION SIXIEME.

Ne pourroit-on pas destiner le tiers des heures de l'éducation, aux exercices propres à inspirer plus d'ardeur pour l'observation de la Justice & de la Bienfaisance, par exemple :

Par les grands motifs de la vie future.

Par la lecture des Vies des Hommes Illustres, avec des remarques sur les récompenses de la vertu, sur le plus ou le moins estimable de leurs actions, & sur les malheurs que causent l'imprudence & les injustices.

Par des scènes vertueuses.

Par des disputes.

Par des interrogations.

Par des comparaisons de belles actions, de belles entreprises.

Par des récits d'actions historiques vertueuses.

Par des reproches sérieux & par des ironies sur les fautes.

Par des prix donnés tous les mois, au plus patient, au plus poli; prix qui seroit du double plus estimable que le prix de la mémoire & de l'intelligence?

QUESTION SEPTIEME.

Ne seroit-il pas à propos de faire en France, dans l'éducation, tous les exercices en François? Les Ecoliers Romains faisoient-ils leurs exercices en Grec?

Je suppose dix Classes: la premiere, composée des enfans, la plupart de sept ans ou environ: la seconde, composée des enfans, la plupart de huit ans ou environ: la derniere & plus haute Classe, de jeunes gens, la plupart de seize à dix-sept ou environ.

Ce que peut faire le Miniſtre pour perfectionner l'Éducation des Colléges.

Tout le monde convient que, dans l'éducation, il eſt incomparablement plus important au bonheur des enfans & de la ſociété, de les rendre fort juſtes, fort patiens, & fort bienfaiſans, que de les rendre fort habiles dans la langue Latine. De-là il ſuit, qu'il eſt beaucoup plus important d'employer plus d'heures de la journée à les exercer ſur ces vertus, qu'à les exercer à compoſer dans ces langues en Proſe & en Vers.

Il ſuffit preſque à tous ceux qui ſortent du College, d'entendre la langue Latine. Ceux qui ont beſoin de ſavoir écrire en latin ne ſont pas un contre cent; & ceux-là peuvent s'y appliquer hors du Collége. Or, pour apprendre à traduire, ne ſuffit-il pas de commencer à dix ou onze ans, & d'y employer deux heures par jour, durant trois ou quatre ans; & ainſi on a le tems d'apprendre des connoiſſances incomparablement plus utiles.

Le Miniſtre peut donc demander à ceux qui dirigent les Colléges de Pa-

ris leur avis, par écrit, sur les quatre articles suivans :

1°. Combien d'heures par jour on pourroit retrancher de l'étude du Latin, soit dans la Chambre, soit dans la Classe, depuis six ans jusqu'à dix environ, depuis la Classe qu'on appelle *la Sixieme*, jusqu'à *la Troisieme* inclusivement. Ne seroit-il pas mieux d'employer ces heures retranchées à des exercices de prudence, de justice & de bienfaisance, & autres exercices de l'esprit & des connoissances, comme la Géographie, l'Arithmétique, l'Art de bien prononcer, de bien écrire, la Grammaire, l'Histoire, &c ?

2°. Leur demander combien on pourroit retrancher des heures que l'on donne au Latin & au Grec, depuis dix ans jusqu'à treize, & de quels exercices, soit pour former les habitudes à la justice & à la bienfaisance, soit pour perfectionner l'esprit par la justesse & par de nouvelles connoissances, on pourroit remplir ce tems retranché ; par exemple, des exercices pour la justesse du raisonnement, des commencemens de la Géométrie, de la Physique, de l'Astronomie, de l'Anatomie, de la Chronologie, &c.

Ne pourroit-on pas encore leur faire lire les meilleures Poéſies françoiſes, » un Livre intitulé les *Ornemens de la* » *mémoire*, qui contient les plus beaux » traits des Poëtes François les plus cé- » lebres », des morceaux de diſcours de Morale les plus éloquens, leur en faire remarquer la beauté & l'utilité, leur en faire faire l'Analyſe, leur en faire ſentir ce qu'il peut y avoir de défauts; les exercer à ces ſortes de critiques.

3°. Au lieu de la Logique ſpeculative, ne pourroit-on pas faire, dans toutes les Claſſes, des obſervations ſur les défauts de juſteſſe dans les raiſonnemens? Ne pourroit-on pas y ajouter la lecture des Vies des Hommes illuſtres? Ne pourroit-on pas, l'année ſuivante, faire enſeigner tout en François, & faire les Théſes & les autres exercices publics en François.

4°. N'eſt-il pas à propos de retenir le gros de la forme ancienne de l'Education des Colléges, & y ajouter ſeulement tous les ans, peu-à-peu, quelques exercices nouveaux, & y employer les heures que l'on ôtera aux exercices du Latin & du Grec?

Ne faut-il pas, à l'exemple de ceux qui bâtiſſent, ſe ſervir d'une partie de

l'ancien bâtiment pour s'y loger, tandis qu'on travaille à y en ajouter de nouveaux ?

Les Principaux des Colléges donneroient leur avis au Miniſtre dans leurs mémoires, qui les renverroit à examiner au Bureau du Conſeil, qui décideroit, par des Réglemens, tout ce qui regarde cette matiere, & enjoindroit d'obſerver ces Réglemens dans tous les Colléges du Royaume.

Je ſuppoſe, comme démontré, que pour procurer effectivement beaucoup de grands biens aux hommes, il ne ſuffit pas d'en avoir le deſir, mais qu'il faut encore en avoir un grand pouvoir du côté de la fortune, ou de grands talens du côté de l'eſprit. Et voilà pourquoi il eſt à propos, dans l'éducation des enfans, de cultiver leur eſprit, afin qu'ils ſoient un jour en pouvoir, par leurs talens, d'être plus bienfaiſans envers leurs familles, envers leurs Concitoyens, & envers les autres hommes.

De-là il ſuit que, pour rendre les enfans plus aimables, plus eſtimables, plus heureux dans cette vie, & plus ſûrs d'un bonheur éternel dans la ſeconde vie, il faut principalement leur

donner l'habitude à desirer, à chercher tous les jours, & le long des jours, les moyens les plus sûrs & les plus efficaces pour être heureux dans cette autre vie. Or, ces moyens sont les pratiques de la justice & de la bienfaisance.

Je suppose, comme démontré, que les bons desirs du cœur, & les pratiques de la justice & de la bienfaisance, sont des moyens encore plus efficaces que les moyens qui viennent uniquement des connoissances de l'esprit.

Je suppose, comme démontré, que nos habitudes sont d'autant plus fortes en nous, & influent d'autant plus sur nos actions, que les actes & les motifs de ces actes ont été plus souvent & plus longtems répétés.

De-là il suit que, des heures que les Précepteurs & les Gouverneurs doivent employer à l'éducation des enfans, il est à propos qu'il y en ait, au moins, la moitié d'employées, ou à leur faire pratiquer, ou à leur faire desirer de pratiquer la justice & la bienfaisance, & la moitié à exercer leur esprit pour augmenter les connoissances qui doivent être les fonds de leurs talens futurs.

On doit procurer aux Enfans des Rois le goût pour la lecture.

Les Rois qui ne liſent ni les Hiſtoires générales, ni les Vies des Grands-Hommes, ni les Mémoires politiques, ne ſeront jamais que des Rois enfans. Il faut les accoutumer, durant leur éducation, à lire tous les jours quelque choſe de ce qu'il y a de mieux écrit dans ces trois genres.

Ainſi le grand point de leur éducation, c'eſt de leur inſpirer beaucoup de facilité, beaucoup de goût pour ces trois ſortes de lectures, & c'eſt par les Vies des Grands-Hommes que ce goût doit commencer. Il faudroit faire exprès des fables que les enfans luſſent avec plaiſir; dans leſquelles les vertus fuſſent toujours récompenſées, & les vices punis: il faudroit mettre les ſcènes dans les Royaumes & les Provinces de la Lune, ſous le nom d'Hiſtoires des événemens arrivés, par exemple, dans le Royaume d'Archimède, d'Hiſtoires des Héros du Royaume de Copernic, &c. afin que les enfans ne les priſſent que pour des fables amuſantes. Ils aiment qu'on leur faſſe des contes: il

faut les obliger à le lire : car de l'habitude de lire des fables d'un Pays où ils ne feront jamais, ils passeront sans peine à lire les Histoires de la Terre ou du Pays où ils seront toujours.

Les autres hommes, qui ont des pareils & des supérieurs, & qui sont, par conséquent, très-souvent contredits, n'ont pas tant besoin de la lecture, pour découvrir ou la vérité des opinions, ou l'équité ou la bienséance des actions humaines, ou les partis les plus généreux, les plus sages & les plus modérés : mais malheureusement pour les Grands, & sur-tout pour les Rois, ils n'ont ni supérieurs, ni pareils ; personne n'ôse les contredire. C'est à qui approuvera, à qui louera mieux leurs pensées, leurs desseins, leurs choix, leurs entreprises, leurs défauts : ainsi ne pouvant être détrompés que par la lecture, ils ont besoin d'avoir du goût pour lire.

Il nous manque, par malheur, des Histoires particulieres écrites par des Philosophes moraux, comme Plutarque, qui nous fassent, d'un côté, remarquer les bons effets que produisent les travaux, les talens, la justice, la patience & la bienfaisance ; & de l'autre, les

mauvais effets que produiſent la pareſſe, les injuſtices & les impatiences.

Il nous manque auſſi des Hiſtoires générales, écrites par des Philoſophes politiques, qui faſſent des obſervations ſenſées ſur les mauvais effets que produiſent les fautes de prudence des Souverains. Cela fait que les Hiſtoires ſont quelquefois curieuſes, ſans être utiles. Car il faudroit, autant qu'il eſt poſſible, qu'elles ne fuſſent pas moins utiles aux Lecteurs, & ſur-tout à ceux qui doivent gouverner, qu'elles leur ſont agréables: mais il faudroit que le Philoſophe Moral, que le Politique lui-même fût bon Hiſtorien, choſe difficile, &, par conſéquent, très-rare; ou bien il faudroit que le bon Hiſtorien, ne ſongeât qu'à orner, par les agrémens de ſon eſprit, le bon-ſens & les démonſtrations du Philoſophe. Il y a un milieu; c'eſt que le Philoſophe, ou Moral, ou Politique, à la fin de la Vie d'un Grand-Homme, ou même d'un Homme qui ne ſera qu'Illuſtre, faſſe des réflexions morales & politiques, tantôt ſur les bons effets des vertus & de la prudence, tantôt ſur les mauvais ſuccès des vices & de l'imprudence; qui puiſſent inſtruire utilement les

Lecteurs, & qu'il joigne ainſi l'expérience à la ſpéculation, les faits aux réflexions, l'agréable à l'utile.

M. Rollin a commencé à travailler ſur cette idée dans ſon Hiſtoire ancienne; mais ſon travail eſt encore bien éloigné de ce que l'on peut faire de mieux, ſoit par rapport à la morale, ſoit par rapport à la politique.

Faire prendre aux Enfans des Rois des habitudes à la vertu.

Les motifs, les reſſorts de toutes nos actions ſe réduiſent à deux, l'eſpérance du plaiſir & la crainte de la douleur. De-là il ſuit, que devant les Princes on ne ſauroit peindre trop vivement la grandeur & les agrémens des récompenſes des vertus, & les déſagremens & les chagrins qu'attirent les vices, dont il eſt fait mention dans la Vie de quelque Grand-Homme. Car le fond de l'éducation d'un Prince héréditaire, doit être la lecture perpétuelle de la Vie des Grands-Hommes, des Empereurs, des Grands Rois, pour lui inſpirer le deſir de leur reſſembler dans leurs actions vertueuſes. Il faut de même y joindre la

Vie de quelques Tyrans, & leur faire des peintures vives des malheurs de leur Vie : peindre, par exemple, les inquiétudes de Cromwel & de Tibere : leur faire remarquer comment Néron, bienfaisant dans ses premieres années, arriva, par degrés presque insensibles à la tyrannie la plus injuste & la plus cruelle.

Il faut du contraste dans les peintures ; les vertus des bons Empereurs ne paroissent jamais plus belles, que lorsqu'on peut les voir en opposition à la cruauté & aux plus grandes injustices des Tyrans.

Les motifs pour nous encourager aux actions de justice & de bienfaisance, ne deviennent forts en nous, & n'influent dans nos actions, qu'à proportion qu'ils ont été mis en usage dans les leçons de notre éducation, & à proportion que nos Maîtres nous ont habitués à nous en souvenir. On ne sauroit mettre trop souvent ces grands motifs devant les yeux d'un jeune Prince, pour l'encourager à la patience, à l'obéissance, à l'étude des maximes du Gouvernement ; car elles font partie de la prudence nécessaire à un Roi, qui veut être juste & bienfaisant.

Ce sera en écoutant & en lisant les aventures de ces Grands-Hommes, qu'un jeune Prince prendra du goût pour acquérir les talens qui font partie de la prudence, & l'inclination pour l'observation de la justice & de la bienfaisance. Or, cette inclination vient naturellement en voyant les grandes récompenses, les grandes louanges que reçoivent les Grands-Hommes.

Nécessité de l'Histoire.

L'expérience nous montre que les enfans, comme les autres hommes, s'éloignent autant qu'ils peuvent de tout ce qui leur paroît pénible; si, pour surmonter cette peine, ils n'ont pas l'espérance vive & présente d'une récompense beaucoup plus grande que n'est leur peine.

De-là il suit, que les Maîtres doivent saisir toutes les occasions qui se présentent, pour leur peindre vivement les punitions & les récompenses futures; mais elles donnent encore occasion de parler de toutes les connoissances qui peuvent entrer dans l'éducation générale & particulière: Chronologie, Géographie, Science Militaire, Astro-

nomie, Arithmétique, Géométrie, Peinture, Architecture, Arts, Langues, Religion, Physique, Logique, Médecine, Anatomie, Jurisprudence, Politique, Musique, Poësie, Comédie, Rhétorique, &c. Et il faut enseigner toutes ces choses par petites parties, & jusqu'à certain point, & selon les divers âges & les diverses Classes, aux enfans.

Les enfans, comme les autres hommes, aiment les Histoires nouvelles. Ainsi il est à propos de se servir tantôt de l'Histoire générale des Nations, tantôt des Histoires particulieres des hommes, comme d'un canevas agréable, pour amener & pour lier la Morale & la Politique à toutes les autres connoissances, dans lesquelles on feroit faire chaque jour quelque progrès à un jeune Prince, & à ses petits camarades.

Maniére de réciter les Histoires.

Je suppose que le Précepteur, ou le Gouverneur, aient lû les Contes des Fées, les Fables de la Fontaine, & les petits Romans, & qu'ils aient observé les choses principales, qui donnent le plus d'attention & de plaisir aux enfans qui aiment ces sortes de Fables; je sup-

poſe qu'ils aient obſervé les tons, les geſtes, qui font le plus d'impreſſion ſur leurs diſciples.

Alors, en contant une partie de l'Hiſtoire, ſoit générale, ſoit particuliere, ils auront ſoin de peindre beaucoup de choſes ſenſibles, les habits, les meubles, les maiſons, les diſcours, les dialogues, les paſſions, &c.

Il faut que ce que nous avons de l'Hiſtoire, ſoit comme le canevas, & que le Conteur y ajoûte les diverſes broderies, les divers traits & les diverſes couleurs, qui excitent l'émulation, les deſirs, les craintes, en un mot, les diverſes paſſions des petits Auditeurs.

Qui voudroit conter aux enfans nos Hiſtoires, telles qu'elles ſont écrites pour nous, ils ne les entendroient pas, ils n'y prendroient aucun plaiſir, parce qu'elles ne ſont pas écrites pour eux. C'eſt donc au Conteur à s'abaiſſer juſqu'à la partie de leur intelligence naiſſante, qui demande beaucoup de circonſtances extérieures & ſenſibles : c'eſt à lui à broder tellement ſon canevas, que les enfans retiennent le corps principal de l'Hiſtoire, avec les ſecours du plaiſir, que leur fait la broderie & les divers tons du Conteur.

C'eſt ainſi que, de l'Hiſtoire de la Geneſe, le Précepteur pourra paſſer à l'Hiſtoire des Aſſyriens, des Mèdes, des Perſes, des Égyptiens, des Grecs, des Romains, & à l'Hiſtoire particuliere des Juifs juſqu'à la naiſſance du Meſſie. Enſuite l'Hiſtoire des Empereurs juſqu'à Clovis, & puis les Hiſtoires particulieres des Etats de l'Europe.

Dans l'Hiſtoire générale, quand il rencontre des Hommes illuſtres, & ſurtout des Saints, il en contera les aventures particulieres, par rapport à la récompenſe des talens & de la vertu, & à la punition des injuſtices.

Cette ſorte d'éducation aura un grand avantage; c'eſt qu'elle ſera plus diverſifiée, & cependant plus pleine de répétitions différentes, qu'aucune autre. Or, on ſait qu'il faut, d'un côté, beaucoup de répétitions pour former de fortes habitudes; & de l'autre, qu'il faut beaucoup de diverſité pour entretenir le plaiſir, &, par conſéquent, les fortes impreſſions dans le cerveau de l'enfant; on peut ſe ſervir très-utilement des Ouvrages Hiſtoriques de M. Rollin, pour exécuter ce plan.

Sur les avantages de l'Éducation des Colléges.

SUR L'ÉDUCATION DOMESTIQUE.

I. *Les interrogations en Public procurent des efforts.*

L'Écolier qui écoute celui qui eſt interrogé par le Régent, apprend ſouvent ce qu'il ne ſavoit point, ou bien, la réponſe rectifiée par le Régent lui ſert de répétition de ce qu'il ſavoit déjà, mais imparfaitement; & comme il s'attend à être interrogé à ſon tour, il fera des efforts d'attention, pour n'avoir pas la honte de répondre mal, & d'être moqué de ſes pareils, & pour avoir l'honneur de répondre mieux qu'aucun d'eux. Or, c'eſt par ces efforts répétés, que l'on fait croître l'intelligence & la mémoire des enfans: mais dans l'Éducation Domeſtique, ils n'ont point l'occaſion de faire de pareils efforts.

II. *Les interrogations en Public diverſifient les répétitions.*

On ſait que c'eſt à force de répétitions, que les enfans apprennent &

retiennent des mots de Grammaire, des noms de Villes, de Provinces, de Rois, de Royaumes & des faits historiques.

D'un autre côté, on sait que les répétitions les ennuient, & qu'ainsi, il faut les diversifier. Or, pour faire répéter est les mêmes choses, tantôt par l'un qui est loué, tantôt par l'autre qui est blâmé, ce sont des répétitions diversifiées qui n'ennuient point. Or, toutes ces répétitions diversifiées ne peuvent se faire que dans l'éducation des Colléges.

III. *Les enfans, au Collège, font plus d'usage du desir de la gloire & de la crainte de la honte.*

Nous avons, dès en naissant, une forte inclination de surpasser nos pareils en âge, dans des qualités louables, & une forte aversion d'en être mépriſé par des défauts. Cette inclination & cette aversion que nous tenons de la Nature, ne sauroient jamais être fortifiées par l'Art, pourvu que l'inclination pour la distinction soit toujours dirigée vers les qualités de l'esprit & du cœur les plus estimables, & que l'aversion soit employée pour les défauts, à proportion qu'ils sont mépriſables & blâmables.

Or, pour avoir le plaiſir de ſurpaſſer ſes pareils, & pour ſentir la honte d'en être ſurpaſſé, il faut des pareils avec qui l'enfant puiſſe ſe meſurer, & plus il en a, plus il fait d'efforts pour acquérir & les talens & les vertus.

IV. *L'Enfant apprend mieux à connoître les qualités les plus eſtimables.*

Il eſt de la derniere importance pour l'Écolier de bien connoître les qualités les plus eſtimables & les plus louables des hommes, de ſentir que ce n'eſt pas le rang & le pouvoir que donne la naiſſance, mais que ce ſont les talens qui plaiſent, & qui ſont utiles aux autres, l'exemption des défauts qui leur déplaiſent, c'eſt-à-dire, toutes les parties de la juſtice & de la bienfaiſance: car que ſervent les connoiſſances, les talens les plus utiles à la ſociété, ſi on ne les emploie utilement, tant pour ſoi que pour les autres?

On ne ſauroit jamais trop le convaincre, qu'un ſimple particulier pauvre, comme étoit Socrate, peut être très-eſtimable, très-loué & très-aimé de ſes Concitoyens. Or, en voyant ſes Condiſciples loués, eſtimés, & récom-

penſés par des prix, les uns pour leurs vertus diſtinguées, les autres pour leurs talens, & jamais aucun pour ſes richeſſes; jamais aucun blâmé pour ſa pauvreté, ou pour ſa figure, ou pour ſon peu de naiſſance, il s'efforcera de de devenir louable comme eux. Or, il ne peut pas voir beaucoup de Condiſciples loués, les autres blâmés avec raiſon, s'il n'a beaucoup de Condiſciples.

V. *L'Enfant connoîtra mieux, au Collége, ce qui eſt mépriſable & odieux.*

Les corrections faites aux Écoliers, comme les reproches d'intempérance faits à quelques-uns, les reproches de précipitation faits à d'autres, tantôt ſur leurs réſolutions imprudentes, tantôt ſur les fautes de juſteſſe dans leurs raiſonnemens, ſeront autant de leçons de prudence pour l'Ecolier qui en eſt témoin. Or, ſans Collége, ſans Condiſciples, il ne peut pas profiter de pareilles leçons.

VI. *Au Collége les Enfans n'ont pas tant d'occaſions de ſe gâter par les Valets.*

Les Domeſtiques flattent leurs Maîtres futurs & leur communiquent leurs défauts, & leurs mauvaiſes maximes de Morale : car les vices & les erreurs ſont des maladies contagieuſes pour les enfans.

VII. *La punition des uns inſtruit les autres.*

Les punitions de nos pareils nous inſtruiſent utilement de nos devoirs ; car là où il n'y a point de pareils, il n'y a point de ſemblables inſtructions.

VIII. *Il eſt plus avantageux de commencer par une vie dure que par la molleſſe.*

Les enfans que l'on accoutume à ſe ſervir eux mêmes, à avoir ſoin de leurs hardes & de leurs livres, à acheter eux-mêmes leurs petits beſoins, à vivre avec douceur en ſociété, à pratiquer la diſcipline de la chambre ; à compter, à faire des mémoires, acquièrent

des habitudes très-propres à faire mieux goûter les avantages de leur vie future. Voilà pourquoi les chambres communes me paroiſſent préférables aux chambres particulieres.

IX. *Avantage de la diſpute.*

Les Écoliers, dans leur chambre, entrent ſouvent en diſpute, & cet exercice rend leur eſprit plus fort, & leur mémoire plus exacte.

X. *Avantage de la moquerie.*

La moquerie eſt un vice dans le moqueur : mais ſouvent il ſert à corriger le moqué : ſur-tout lorſque tous ſes camarades ſe joignent au moqueur.

XI. *Exercices plus ſains.*

Les Écoliers prennent plus de plaiſir dans leurs exercices, dans leurs jeux, comme le volant, la paume, le balon, les courſes des barres.

XII. *Amitié de Collège.*

Les enfans d'une condition médiocre y gagnent de faire connoiſſance & amitié avec les enfans d'une condition élevée,

élevée, & cette amitié leur ſert ſouvent dans la ſuite de leur vie, & pour leurs affaires & pour leur fortune.

XIII. *Le Collége ôte aux Enfans la ſotte vanité de la Naiſſance illuſtre.*

Les enfans d'une naiſſance illuſtre ſont obligés de vivre familièrement, & ſans recevoir des marques de reſpect, avec des camarades d'une naiſſance commune; & c'eſt un bonheur pour eux que les autres enfans les accoutument à oublier leur naiſſance, parce que ceux qui, à tout moment, veulent ſe parer d'un pareil avantage, tombent dans l'impertinence, puiſque dans le fond, il n'y a que les qualités diſtinguées du cœur & de l'eſprit, qui ſoient eſtimables & qui méritent de la diſtinction & du reſpect.

XIV. *Ils en ont plus de reſpect pour leurs Parens.*

Le Proverbe qui dit, *familiarité engendre mépris*, eſt fondé ſur l'expérience. Cependant les Parens ont beſoin que les enfans aient du reſpect pour eux: car c'eſt avec ce reſpect qu'ils

peuvent gouverner ſagement ceux qui n'ont point encore aſſez de raiſon pour diſtinguer le bon du mauvais.

Il eſt vrai que la mere aime à voir ſouvent ſon fils unique : mais elle ne ſonge pas que, plus elle le voit ſouvent, moins il conſerve de reſpect pour elle, & qu'elle ne lui ſervira de rien dans les mœurs, dès qu'il manquera de reſpect pour elle; & qu'il la haïra, ſi elle le fait punir, comme les enfans haïſſent les Précepteurs qui les puniſſent.

Si la mere qui l'aime paſſionnément ne le punit pas ſuffiſamment, il ne ſe corrigera point & la mépriſera; ſi elle le punit ſuffiſamment, elle ſe fait grand mal à elle-même.

Et de-là il ſuit que, ſi elle veut un jour en être aimée & reſpectée, elle doit s'en priver du moins, tant qu'il eſt dans l'enfance & dans la premiere jeuneſſe, & conſerver au Précepteur le pouvoir de le menacer, de ſe plaindre à elle, quand il n'obéit pas.

Pourquoi conſerve-t-il plus de reſpect pour ſon Pere? c'eſt qu'il en reçoit moins ſouvent des marques d'amitié.

Il eſt biſarre, mais cependant il eſt

vrai que la tendreſſe des meres, loin d'être avantageuſe à leurs enfans, leur eſt ſouvent pernicieuſe, & que tel ſeroit devenu honnête-homme & laborieux, qui eſt devenu fainéant, joueur, eſcroc, fripon, parce qu'il a eu une mauvaiſe éducation, & il l'a eue telle parce qu'il a été trop aimé de ſa mere.

De-là il ſuit que, quoiqu'il manque beaucoup de pratiques importantes à ce qui eſt en uſage dans nos Colléges, je crois cependant cette éducation, telle qu'elle eſt, de beaucoup préférable à la meilleure éducation domeſtique de nos jours.

PROJET

Pour multiplier les Colléges des Filles.

Ceux qui ont fait quelques réglemens ſur nos mœurs, n'ignorent pas les grands avantages que les femmes douces, ſages, intelligentes, laborieuſes, prudentes, diſcrettes, complaiſantes, procurent dans leurs familles, & ſurtout à leurs maris: ainſi ils deſireroient que le Conſeil de l'éducation mît en œuvre les moyens les plus faciles &

les plus efficaces pour multiplier, & pour perfectionner les Colléges des Filles.

Nous avons dans la plupart des Villes des Colléges destinés uniquement à l'éducation des jeunes garçons. Mais je ne connois en France qu'un Collége uniquement destiné à l'éducation des jeunes filles; ce qui me paroît un grand défaut dans notre Police.

Il est vrai que plusieurs Couvens prennent des Pensionnaires à élever; mais comme ce n'est pas le but principal de l'institution de ces bonnes Religieuses, il ne faut pas s'étonner, si les moyens de procurer une excellente éducation aux filles, sont si peu connus & si mal mis en œuvre dans ces Couvens, & si, au sortir de ces Maisons Religieuses, elles sont si ignorantes des choses les plus communes & les plus importantes, si elles ont si peu d'intelligence, si peu d'usage de raisonner juste, & si peu de raison dans leur conduite, si peu d'habitude à la politesse, à la douceur, à l'indulgence, à la patience, à la discrétion, & aux manieres vraies, gracieuses & prévenantes.

Je suppose donc, que le Conseil ait

compris combien il ſeroit utile à l'État, que les femmes nées pour vivre dans le monde fuſſent moins diſſipées par le jeu & par les ſpectacles, &, par conſéquent, plus appliquées à remplir leurs devoirs domeſtiques, plus occupées de lectures agréables & utiles, plus accoutumées aux ouvrages des mains, plus attentives à l'éducation de leurs enfans & de leurs domeſtiques, enfin d'une conduite plus propre à s'attirer de plus en plus la confiance & l'eſtime de leurs maris. Je ſuppoſe que ceux qui ſont à la tête du Gouvernement aient compris qu'il ſeroit facile de donner aux filles dans les dix ou douze années de l'éducation des Colléges, comme à Saint-Cyr, de longues & de fortes habitudes à la diſcrétion, à la politeſſe, à la patience des injures, à la lecture, à l'ouvrage des mains, & même les dernieres années à tenir des regiſtres de dépenſe, afin de pouvoir un jour ſoulager leurs maris.

Il eſt certain qu'une pareille éducation changeroit fort les mœurs des femmes : il eſt certain que les vertueuſes feroient alors le grand nombre, & que les diſſipées ſeroient à la fin honteuſes de leur petit nombre : il eſt certain que les maiſons & familles particulieres ſe-

roient incomparablement mieux réglées, & qu'il en reſulteroit de grands avantages pour l'Etat.

Je ſuppoſe que le Conſeil ſoit inſtruit que l'éducation que l'on donne au Collége de Saint-Cyr, eſt beaucoup meilleure pour faire des femmes ſages & vertueuſes, que l'éducation qu'on leur donne dans les Couvens ; & que, comme cet établiſſement eſt uniquement deſtiné à l'éducation des jeunes filles, on peut beaucoup plus facilement perfectionner les méthodes de cette Maiſon, que les méthodes des Couvens, qui, dans leur inſtitution, n'ont point eu du tout pour but l'éducation de la jeuneſſe, deſtinée à vivre dans le monde. J'ai montré, dans un Ouvrage imprimé, les grands avantages que de pareilles maiſons Religieuſes, affranchies du chant du chœur, apporteroient à l'Égliſe & à l'État.

Je ſuppoſe encore que le Conſeil ſoit perſuadé que le revenu de la plupart des Communautés de filles, ſeroit employé beaucoup plus utilement & plus chrétiennement à l'éducation des filles, qu'aux pénibles exercices du chœur, qui ſont inutiles au prochain ; & qu'ainſi il ſeroit à ſouhaiter, pour

le bien public & pour l'avantage du Chriſtianiſme, que le Roi ôtât à une partie des Monaſtères de filles, la liberté d'y faire des vœux, afin d'y établir, après la mort des Religieuſes, des Colléges pour l'éducation des filles. Cela ſuppoſé, le Conſeil pourroit choiſir, pour cet effet, les moyens les plus faciles & les plus efficaces, pour provigner de proche en proche, & en peu de tems, le Collége de Saint-Cyr : & c'eſt ſur ces moyens, que je vais faire quelques obſervations.

1°. Le Collége de Saint-Cyr a été fondé par le feu Roi Louis XIV, pour y élever, *gratis*, deux-cens-cinquante filles de Condition, qui n'ont pas le moyen de payer des penſions: pluſieurs prennent le parti de ſe faire Religieuſes; mais le but principal de cette éducation, c'eſt de leur inſpirer des vertus propres pour ſe rendre, dans le monde, elles & leurs familles plus heureuſes & vertueuſes que les autres, qui n'ont pas eu une ſemblable éducation.

2°. Si cette maiſon étoit avertie de préparer un nombre ſuffiſant de Religieuſes, pour établir à Paris, dans deux ou trois ans, un ſemblable Collége, afin d'y élever, ſuivant leur méthode,

des filles qui paieroient penſion, on pourroit, dans ce tems-là, y commencer un pareil Collége de Penſionnaires.

3°. On ſait que les Penſionnaires ne ſont point à charge aux maiſons Religieuſes, & que le profit qu'y fait la Maiſon, ſert à nourrir les Religieuſes qui en ont ſoin. Ainſi de ce côté-là, le Roi & l'Etat n'auront point beſoin de fournir aucun nouveau revenu, pour établir ces Colléges, comme les Maîtres de Penſion vivent eux & leurs Domeſtiques, & s'enrichiſſent même à la longue, aux dépens de leurs Penſionnaires.

4°. Il eſt vrai qu'il faut des appartemens pour loger ces Maitreſſes & ces Penſionnaires; mais dès qu'il y auroit pluſieurs Communautés de filles dans Paris & dans les grandes Villes de Provinces, auxquelles on auroit interdit, depuis cinq ou ſix ans, de recevoir des Novices, afin d'y établir des Colléges de l'Ordre de l'Education de Saint-Cyr, il y auroit bientôt un fond pour nourrir les Maitreſſes & les Penſionnaires, & pour les loger: les anciennes Religieuſes mourroient peu-à-peu: quelques-unes même, par zèle, de-

viendroient elles-mêmes Religieuſes de Saint-Cyr, Maitreſſes de différentes claſſes de Penſionnaires; & les revenus de l'ancienne Communauté demeureroient à la fin attachés à une Maiſon d'une inſtitution nouvelle & plus parfaite.

Si le Pape veut intervenir, pour déclarer cette ſupériorité de perfection dans l'Ordre de l'Education, à la bonne heure; ſinon, la choſe peut s'exécuter par degrés, avec la ſeule autorité du Roi, par des Réglemens de Police Chrétienne, mais purement civile.

Ce ſont les grands Colléges, qui ſont le mieux dirigés. Or, ſi on les diviſe par douze claſſes, depuis ſix ans juſqu'à dix-huit; qu'on les mette environ quinze à chaque claſſe, un tel Collége ſera d'environ cent quatre-vingts Penſionnaires; & c'eſt aſſez, ſi l'on veut qu'elles ſoient toutes bien exercées, le long du jour, par trois Maitreſſes, & je ne ſais s'il faudroit plus de trois Colléges à Paris, & il n'en faudroit qu'un dans chaque Ville du Royaume.

Ce ſeroit une mauvaiſe objection de dire que quelques-unes de ces Religieuſes peuvent venir à s'ennuyer de

leur profession, & qu'on ne voit point de remede à cet inconvénient ; mais 1°. cet inconvénient regarde tous les Ordres des Religieuses, & cependant ces maisons subsistent : donc il y a des remedes contre ce mal : 2°. La variété, la diversité & l'occupation journalière, sont des préservatifs contre l'ennui, & il y en a plus dans cette profession, que dans aucune autre. Les trois Régentes d'une même classe de quinze ou vingt filles, se relayent : elles ont le plaisir de voir tous les jours les progrès de leurs leçons & de leurs soins, selon la différence des caractères de leurs Ecolières. Elles ont un grand nombre de différens exercices, & ceux de l'année suivante, seront différens & plus agréables que ceux de cette année.

SUR LES VŒUX *MONASTIQUES.*

LA bonne Police doit empêcher que les Mineurs n'engagent jamais leur liberté aux Monaſtères, avant vingt-cinq ans, ſi ce n'eſt pour quatre ou cinq ans. L'Hiſtoire ſuivante prouvera mieux cette vérité que tous les raiſonnemens.

EN 1702, il mourut, en Franche-Comté, un homme de qualité de cette Province, dont la vie fut bien extraordinaire. C'étoit l'Abbé de Vatteville; il étoit frere du Baron de Vatteville, Chevalier de la Toiſon d'Or, Ambaſſadeur d'Eſpagne, en Angleterre; celui-là même qui eût à Londres cette affaire de cérémonie avec le Comte d'Eſtrades, Ambaſſadeur de France, ſur la préſéance; & ce fut à l'occaſion de cette affaire, que Philippe IV, Roi d'Eſpagne, déclara à toutes les Cours de l'Europe, qu'il vouloit que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne cédaſ-

ſent le pas aux Ambaſſadeurs de France.

Cet Abbé, à l'âge de dix-ſept ans, au ſortir d'un Sermon ſur l'enfer, ſaiſi de frayeur de l'éternité des peines que le Prédicateur avoit peintes vivement, ſe jeta dans les Capucins, pour éviter dans la ſuite, les dangers des paſſions auxquelles il s'étoit déjà abandonné; mais, malgré l'auſtérité de ſa nouvelle forme de vie, il trouva en réfléchiſſant ſur les viſites des gens du monde, & ſur la violence de ſon tempérament, qu'il étoit encore trop expoſé aux mêmes tentations auxquelles il cherchoit des remedes ſuffiſans, & il jugea que le ſeul préſervatif pour lui, étoit de ſe renfermer dans la Priſon volontaire des Chartreux.

Il obtint aiſément la permiſſion d'y entrer: il y paſſa trois ou quatre ans d'une manière fort édifiante; mais il portoit avec lui les principes de l'inconſtance. C'étoit un tempérament vif, ardent, inquiet, & une imagination très-vive, qui s'allumoit aiſément par le ſouvenir des plaiſirs qu'il avoit goutés, & qui étoient proportionnés à la grande ſenſibilité de ſa conſtitution; les

ſouvenirs agréables le vinrent troubler dans ſa retraite.

Il n'avoit pas aſſez d'occupations, ou bien elles n'étoient pas aſſez intéreſſantes, pour fixer ſon imagination. Les agrémens du monde ſe préſentoient inceſſamment à ſon eſprit : il crut même pouvoir faire ſon ſalut en y rentrant. Ainſi, après bien des combats intérieurs, il réſolut de ſortir des Chartreux, & de prendre dans les Troupes du Roi d'Eſpagne, ſon Souverain, quelque emploi qui pût le faire ſubſiſter *incognitò*, & ſous un autre nom que le ſien. — Il falloit pour cet effet eſcalader les murs ; & les Chartreux, non plus que les autres Moines, ne laiſſent pas volontiers ſortir ceux qui ſont dégoûtés de la vie Monaſtique ; & ſoit qu'ils craignent que de pareils tranſfuges ne décrient dans le monde leur maniere de vivre, & combien on y rencontre peu de charité ; ſoit qu'ils eſperent de ramener l'eſprit de ceux qui s'ennuient du Couvent, il eſt certain qu'il n'eſt pas ſi aiſé d'en ſortir, que d'y entrer.

Il écrivit donc ſecrettement à un de ſes parens & de ſes amis, qui étoit à vingt-cinq lieues du Monaſtère, de lui

faire trouver un certain jour, à telle heure du matin, dans un petit bois, à deux-cents pas des murs des Chartreux, un Valet & deux chevaux, avec un habit d'Abbé & une petite perruque. Il amaſſoit cependant aſſez de pierres & de bois dans ſon petit jardin, pour en faire une eſpèce de degré, afin de monter ſur le mur. Quelque Domeſtique de la maiſon, qui étoit entré le jour précédent chez lui, voyant ces amas de pierres & de bois, ſoupçonna quelque choſe, & en avertit le ſoir le Prieur. Ce Prieur s'étoit bien apperçu que, depuis quelque-tems, il y avoit du changement dans la conduite du jeune Chartreux. Cela le fit aller dès le lendemain à ſa cellule, & il le trouva effectivement qui ſe préparoit à eſcalader le mur; car c'étoit le jour du rendez-vous. Le Prieur le harangua le mieux qu'il put; mais le jeune Chartreux perſiſta toujours à lui dire qu'il vouloit ſortir. Le Prieur mal aviſé, crut qu'il pourroit l'en empêcher de vive force, & ſe mit en devoir de l'arrêter par ſa robe, lorſqu'il étoit prêt à monter à l'échelle: il appella même au ſecours; mais tout le monde étoit à l'Office, & le jeune Chartreux

lui dit, d'un ton à ſe faire craindre, qu'il le laiſſât aller; autrement, qu'il s'en repentiroit. Mais le Prieur perſiſtant, il tire un grand couteau de ſa gaine, lui en donne cinq ou ſix coups & le jette mort ſur la place, eſcalade le mur & s'enfuit dans le petit-bois. Il y trouve à point nommé ſes chevaux, change d'habit, & s'éloigne le plus vîte qu'il put du Couvent : il fait repaître à ſept ou huit lieues de-là, & continue ſon chemin. Enfin il s'arrêta le ſoir à un petit Cabaret de Village, ſes chevaux étant rendus : il n'y avoit pour le loger qu'une petite chambre & deux petits lits; il la prend, & paye une longe de veau pour ſon ſouper : c'étoit tout ce qu'il y avoit à manger dans le Cabaret; on la mit à la broche, & cependant on lui porte du pain & du vin.

Un quart-d'heure après, un Officier arrive bien las & bien affamé, deſcend de cheval & demande à loger. On lui dit, qu'il n'y avoit qu'une chambre, qui étoit retenu par un Abbé; que, s'il vouloit lui demander un lit, peut-être l'obtiendroit-il. Il ſe débotte, monte à la chambre de l'Abbé, & lui fait ſa requête le plus civilement qu'il

put. L'Abbé dit qu'il ne pouvoit dormir quand il y avoit quelqu'un dans ſa chambre, & le refuſa tout net. L'Officier fut ſur le point de le prendre ſur un ton plus haut, & de faire déloger l'Abbé. Mais il jugea ſagement qu'il ne ſeroit pas le plus fort dans le cabaret, où tout le monde ſeroit contre lui : il ſortit de la chambre, en ſe plaignant tout haut de l'impoliteſſe de l'Abbé, & voyant qu'il ſeroit réduit à coucher ſur la paille.

Il demande quelque choſe à manger ; on lui dit qu'il n'y a rien, mais qu'apparemment l'Abbé ne mangeroit pas toute la longe de veau. Il prie l'Hôte de lui en faire donner un morceau. L'Hôte envoie faire la propoſition à l'Abbé, qui répond qu'il a grand faim, qu'il compte de la manger toute entière. Le pauvre Officier fut réduit, ainſi, à faire un très-maigre ſouper, dans l'eſpérance de trouver l'occaſion de ſe venger de l'Abbé. — De ſon côté, l'Abbé de Vatteville, qui avoit grand faim, & qui n'avoit point mangé de viande depuis trois ou quatre ans, fit un grand ſouper. Le lendemain matin, il rencontra l'Officier dans la cour : N'eſt-il pas vrai, lui dit-il, Monſieur,

que vous me trouvâtes hier fort extraordinaire. Oui, lui dit l'Officier, & très-malhonnête; ajoutez & très-brutal, dit l'Abbé. Cela ſe diſoit de part & d'autre, d'un ton fort aigre. L'Abbé ajoûte: mais plût à Dieu, qu'il vous prit fantaiſie de vous en venger. Ma foi, dit l'Officier, avec vous autres Prêtres, on eſt bien empêché à tirer ſatisfaction. Qu'à cela ne tienne, répliqua l'Abbé, mon Valet a deux piſtolets & une épée: montons à cheval, & à cinq-cents pas d'ici, vous choiſirez.

Le défi accepté, ils montent tous deux à cheval, & mettent le piſtolet à la main: l'Abbé tue l'Officier ſur le champ, & s'en va droit chez ſon parent, à qui il conte ſon aventure de ce jour, & celle du jour précédent. Ce Parent lui donne promptement un cheval, un habit de Cavalier & de l'argent, pour ſe ſauver en Eſpagne, & quelques Lettres de recommandation, pour obtenir quelque emploi à Madrid. La Franche-Comté étoit alors ſous la domination du Roi d'Eſpagne.

Le voilà qui part, bien différent du jour où il entra chez les Capucins: il contoit, qu'il ne dédaigna pas ſur ſon

chemin les Servantes de Cabaret : il s'arrêta quelques jours à Perpignan, où il débaucha la fille de son Hôte, en lui promettant, que dès qu'il auroit obtenu un emploi, il viendroit l'épouser.

Il arrive à Madrid, où il se fait appeller le Chevalier de Hautecour, comme il en étoit convenu avec son Parent. Dans le tems qu'il sollicitoit un emploi, il lui arriva une fâcheuse aventure : il prit querelle la nuit avec un Cavalier, dans la rue : ils se battirent au clair de la Lune ; le Cavalier fut tué ; & il se trouva que c'étoit le fils d'un Grand d'Espagne, qui n'avoit pas voulu, ce jour là, être suivi d'aucun de ses gens. Le Chevalier de Hautecour, voyant à quelle partie il avoit affaire, sortit la nuit de Madrid, & se retira à une petite Ville où il y avoit une Abbaye de filles, dont l'Abbesse étoit proche parente de son parent : il avoit même des Lettres pour elle. Il lui dit son aventure de Madrid, & qu'il croyoit à propos qu'il en demeurât éloigné quelque tems, jusqu'à ce qu'il sçut que les parens du mort jettent leurs soupçons ailleurs que sur lui, ou qu'ils eussent cessé leurs perquisitions.

L'Abbeſſe le reçut fort bien, & lui promit de le garder, juſqu'à ce qu'elle pût le renvoyer avec ſûreté à Madrid. Il étoit grand, bien fait, belle phyſionomie, de l'eſprit, l'air & les manières d'un homme de qualité. Les Religieuſes ſe plaiſoient à ſa converſation, & il ne s'y déplaiſoit pas non plus. Il y en avoit une d'entr'elles qui étoit fille de qualité, fort jeune, fort jolie, & qui n'étoit entrée dans le Couvent, qu'avec répugnance & par obéiſſance pour ſes parens : ils ſe plurent ; ils ſe le dirent, & trouverent le moyen de ſe voir, ſans grille entre eux deux.

Le Chevalier attendoit, ſans impatience, qu'on le renvoyât à Madrid ; il fut là plus de trois mois ſans s'ennuyer ; mais une autre Religieuſe, piquée de jalouſie, d'avoir vu dans une occaſion ſa compagne un peu mieux traitée qu'elle, ſe douta de quelque choſe, & l'obſerva ſi bien, qu'enfin elle ſurprit une Lettre qu'elle porta auſſi-tôt à l'Abbeſſe. Celle-ci envoya chercher le Chevalier, lui fit beaucoup de reproches ; &, ſans faire du bruit, l'obligea de ſe retirer dès le jour même. Elle lui conſeilla de s'en aller à Naples, & lui donna même quelque argent

pour ſon voyage. Le Chevalier avoua le fait, fit ſemblant d'être fort honteux d'en avoir ſi mal uſé envers une perſonne qui avoit eu tant de bonté pour lui, témoigna bien du repentir, prit congé & s'en alla.

Mais, avant de s'en aller, il trouva le moyen d'écrire à la Religieuſe ſa ſituation, & lui offrit de l'emmener avec lui, & l'épouſer, ſi elle vouloit s'échapper le ſoir même du Couvent: comme ils avoient déjà eu l'un & l'autre un pareil deſſein, elle avoit préparé pluſieurs choſes pour cela. Ainſi elle changea d'habit, monta ſur la muraille & en deſcendit. Le Chevalier la reçut, & s'en alla avec elle à Madrid, ils ſe tinrent quelques jours cachés, & firent ſi bien, qu'ils ſe rendirent à Liſbonne ſans être découvers.

Ils y trouverent un Vaiſſeau prêt à partir pour Smyrne: il ne balança pas; il vendit ſon cheval, acheta quelques marchandiſes, & dit au Capitaine, qu'il alloit à Smyrne, s'établir auprès du Conſul François, ſon parent. Le Capitaine, qui voyoit ſa femme jolie, le crut, ou fit ſemblant de le croire. Le Vaiſſeau mit à la voile, & eux, bien-

aiſe d'échapper ainſi à de ſi grands dangers.

Il n'avoit pas eu de peine à faire comprendre à ſa femme, qu'il n'y avoit plus de ſûreté, pour eux, parmi les Chrétiens ; qu'il falloit cependant commencer par ſe mettre en ſûreté, & laiſſer à la fortune le ſoin de diſpoſer de leur établiſſement.

Le Capitaine les traita fort bien pendant le voyage, & jugea, par leurs manières polies, que ce n'étoient pas des perſonnes du commun. L'amour qu'il avoit pris pour la femme du Chevalier, le rendit fort courtois ; &, quoiqu'il eût ſenti pendant le voyage, qu'elle aimoit trop ſon mari, pour rien écouter de ſa part, il ne fit que l'en eſtimer davantage, & ne l'en aima pas moins.

Le Vaiſſeau fut aſſez long-tems dans le trajet, parce que le vent changea, lorſqu'ils étoient ſur les côtes de la Morée : ils furent obligés d'y relâcher & d'y ſéjourner plus de trois ſemaines. Sa femme, qui étoit fort incommodée de la mer & de ſa groſſeſſe, y recouvra ſa ſanté. Ils arrivèrent enfin à Smyrne. Le Capitaine du Vaiſſeau y fut deux mois, leur donna ſes amis ; & avant que de partir, les pria d'accepter

quelque argent, qu'ils lui rendroient, quand ils en auroient le moyen. Ses amis, après son départ, travaillerent de leur mieux à lui faire obtenir un emploi en Turquie, pour subsister : ils étoient dans cette espérance, quand la femme tomba malade. La fievre fut si violente, qu'en cinq ou six jours elle mourut, & laissa Hautecour dans la derniere désolation. Il partit, quatre jours après, pour Constantinople, dans le dessein d'avoir de l'emploi dans les Troupes du Grand-Seigneur. Ses amis lui donnerent quelques Lettres de créance, qui lui servirent. On lui donna une honnête subsistance, & son assiduité, sa vigilance, l'attachement qu'il fit paroître pour l'Aga de la Troupe où il étoit, le firent bientôt distinguer. L'Aga lui proposa de faire profession du Mahométisme, & n'eut pas beaucoup de peine à le persuader, non pas de croire, mais d'en faire semblant.

L'Aga, ravi de l'avoir ainsi converti à sa Loi, vanta par-tout sa valeur, son esprit, sa qualité, & prit soin de le faire valoir, en toute occasion, à l'Armée & à la Cour. Cela fit qu'il avança en peu d'années, & qu'il se

trouva enfin, dans un poſte très-conſidérable. Ses appointemens lui donnerent le moyen d'acheter & d'entretenir cinq ou ſix filles eſclaves. Cette vie lui plaiſoit fort, & il n'auroit jamais ſongé à la quitter, ſans un grand revers qui arriva à ſa fortune. Il y avoit dix-ſept ou dix-huit ans, qu'il étoit fort à ſon aiſe & fort accrédité, lorſque l'Aga, ſon Patron, qui étoit devenu un des plus conſidérables Viſirs particuliers, vint à mourir. Ce Viſir étoit vivement brouillé avec un autre, qui étoit devenu le favori du Grand Viſir. Cela lui fit juger qu'il alloit être expoſé, comme les autres créatures du défunt Viſir, à tous les reſſentimens de ſon ennemi; & lui, plus qu'un autre, puiſqu'il avoit perſonnellement contribué aux déſagrémens que cet ennemi avoit ſoufferts de la Cour.

Il employa cependant des amis communs, pour tenter s'il n'y avoit pas moyen de ſe réconcilier, mais on lui dit qu'il n'y avoit point d'apparence, & que le Viſir étoit trop aigri. Cela lui fit prendre la réſolution, pour échapper au péril qui le menaçoit, de retourner dans ſon pays, & de s'y ménager une vie douce & tranquile. Il

falloit pour cela, engager le Pape à lui donner un Bref, pour le dispenser d'entrer dans un Couvent, & pour lui permettre de posséder quelques Bénéfices; & d'un autre côté, il falloit engager le Roi d'Espagne, non-seulement à lui permettre de vivre dans ses Etats, mais même à lui promettre de lui donner un ou plusieurs Bénéfices, assez considérables, pour subsister aussi à son aise, qu'il subsistoit parmi les Turcs, où il avoit la valeur de dix-huit mille livres de rente.

Dans cette vue, il écrivit une Lettre pour le Pape, dans laquelle il marquoit que, touché d'un remords de conscience, il vouloit se retirer dans son pays, & mourir en Chrétien. Il racontoit sans déguisement ses aventures, & n'excusoit en rien ce qu'il y avoit de criminel: au contraire, il se soumettoit à une pénitence publique, telle que le Saint-Pere la jugeroit à propos, & demandoit miséricorde. Il écrivit aussi une Lettre pour le Roi d'Espagne, & une autre à l'Empereur, pour l'engager à lui obtenir du Pape & du Roi d'Espagne, ce qu'il demandoit; il écrivit au Général de l'Empereur, en Hongrie, en lui envoyant ces Lettres ouvertes,

&

& lui marquoit qu'en reconnoissance de ce service, il lui promettoit que, dès qu'il auroit obtenu ces graces pour lui, il trouveroit le moyen d'engager les quatre-mille hommes qu'il commandoit, dans une embuscade, où le Général de l'Empereur les prendroit aisément tous prisonniers, & lui indiqua même l'embuscade.

Vatteville fit porter toutes ces Lettres par un Renégat Allemand, son Domestique, au Général. Comme les armées des Turcs & des Impériaux n'étoient pas éloignées, il eut bientôt réponse favorable du Général de l'Empereur: il lui manda qu'il alloit envoyer un Courier à la Cour Impériale, & que vraisemblablement dans deux mois, il auroit les réponses du Pape & du Roi d'Espagne, telles qu'il les souhaitoit, & effectivement l'Empereur sollicita si bien l'affaire à Rome & à Madrid, que le Courier de Vienne étant arrivé au Général, il envoya secrettement avertir Vatteville, par la voie qu'il lui avoit donnée. Vatteville, sans manquer à sa parole, fit donner sa troupe dans l'embuscade; elle fut enlevée, on lui donna ses Patentes & force Lettres de recommandation, &

falloit pour cela, engager le
lui donner un Bref, pour l
d'entrer dans un Couve
lui permettre de po
Bénéfices; & d'un au
engager le Roi d'E
ment à lui perme
États, mais m
lui donner un
assez consid
à son aise
Turcs, o
huit mi

Dan
pour
que
co
f

D'UN HOMME DE BIEN. 361

quoi qu'en reconnoissance
il lui promettoit que,
obtenu ces graces pour
le moyen d'engager
hommes qu'il com-
mobilisée, où le
les rendroit
& lui

soit soin
ses Paroisses,
de remedes: il en-
aux Maîtres d'Ecole, & fai-
endre des métiers aux pauvres
ons, & aux pauvres filles. Il don-
une pension à un Avocat, pour
aider à accommoder les procès entre
les Gentils-Hommes, ses voisins, &
pour l'accommoder ceux des Payſans.
C'étoit un homme haut à la main, &
qui faisoit donner la bastonnade des
Turcs, aux malfaiteurs. D'ailleurs,
voisin doux, juste & bienfaisant. Il a
conté son histoire à plusieurs personnes,
& je la tiens d'un homme de qualité
distingué, de Franche-Comté, à qui
il la conta. On dit qu'il est mort avec

...d'espérance du Paradis, per-
... Dieu lui pardonneroit ses
...e qu'il en étoit fort re-
...e, pour les réparer, il
...nt envers les Pauvres.
...s ne seroient point
... de Vatteville,
... s'il avoit été
...ger sa li-
...ns. Si la Loi
...oyen d'aliéner la
...e de sa terre, même
...u Hôpital ou d'un Monas-
...ant 25 ans, est une Loi sage,
...oi qui permet à l'Ecolier de seize
ans, d'aliener pour toute sa vie sa li-
berté, qui lui est cent fois plus pré-
cieuse que ce morceau de terre, ne
doit-elle pas être traitée de Loi déra-
sonnable, qui ne peut avoir été dictée
que par un fanatisme outré, qui per-
met un choix des plus importans, à
un âge où l'on n'a pas l'usage d'une
raison suffisante, pour choisir avec
prudence.

Segrais, homme d'esprit, me dit un jour, que cette fantaisie de se faire Religieux ou Religieuse, étoit la petite-vérole de l'esprit, & que cette maladie prenoit ordinairement entre quinze &

il revint en Franche-Comté, vers le tems de la bataille Saint-Godard, en 1664.

Le Roi d'Espagne lui donna d'abord un Bénéfice de 3000 livres de rente, & l'Abbaye de Beaume, de 13600 liv. C'est-là qu'il est mort à 84 ans, en 1702. Il étoit grand Chasseur, surtout aux bêtes malfaisantes; il aimoit la bonne chere; mais il faisoit beaucoup d'aumônes, qu'il faisoit distribuer par ses Curés. Il donnoit des pensions à deux Chirurgiens, pour avoir soin des pauvres malades de ses Paroisses, & pour les fournir de remedes: il entretenoit deux Maîtres d'École, & faisoit apprendre des métiers aux pauvres garçons, & aux pauvres filles. Il donnoit une pension à un Avocat, pour l'aider à accommoder les procès entre les Gentils-Hommes, ses voisins, & pour l'accommoder ceux des Payfans. C'étoit un homme haut à la main, & qui faisoit donner la bastonnade des Turcs, aux malfaiteurs. D'ailleurs, voisin doux, juste & bienfaisant. Il a conté son histoire à plusieurs personnes, & je la tiens d'un homme de qualité distingué, de Franche-Comté, à qui il la conta. On dit qu'il est mort avec

beaucoup d'eſpérance du Paradis, perſuadé que Dieu lui pardonneroit ſes crimes, parce qu'il en étoit fort repentant, & que, pour les réparer, il avoit été bienfaiſant envers les Pauvres.

Tous ces malheurs ne ſeroient point arrivés, ni à l'Abbé de Vatteville, ni à ceux qu'il a tués, s'il avoit été défendu par la Loi d'engager ſa liberté avant l'âge de 25 ans. Si la Loi qui défend à tout Citoyen d'aliéner la plus petite partie de ſa terre, même au profit d'un Hôpital ou d'un Monaſtère, avant 25 ans, eſt une Loi ſage, la Loi qui permet à l'Ecolier de ſeize ans, d'aliener pour toute ſa vie ſa liberté, qui lui eſt cent fois plus précieuſe que ce morceau de terre, ne doit-elle pas être traitée de Loi déraiſonnable, qui ne peut avoir été dictée que par un fanatiſme outré, qui permet un choix des plus importans, à un âge où l'on n'a pas l'uſage d'une raiſon ſuffiſante, pour choiſir avec prudence.

Segrais, homme d'eſprit, me dit un jour, que cette fantaiſie de ſe faire Religieux ou Religieuſe, étoit la petite-vérole de l'eſprit, & que cette maladie prenoit ordinairement entre quinze &

dix huit ans, une bonne partie en demeurent marqués ; & ce ſont ceux qui ſe repentent d'un pareil choix.

Je fut attaqué à dix-ſept ans de cette maladie. J'allai me préſenter au Pere Prieur des Prémontrés réformés, d'Ardennes, auprès de Caën : mais par bonheur pour ceux qui profiteront de mes Ouvrages, il douta que j'euſſe aſſez de ſanté pour chanter longtems au Chœur, & me renvoya conſulter un vieux Médecin du Château de Caën, qui me dit, que j'étois d'une ſanté trop délicate. J'ai donc eu cette maladie ; mais ce n'a été qu'une petite-vérole volante, dont je n'ai point été marqué.

Un bon Réglement pourroit épargner cette maladie à beaucoup de bons Citoyens jeunes, qui, pour l'ordinaire, ne ſont pas ceux qui ont le moins d'eſprit, & qui ſerviroient beaucoup mieux l'Etat & l'Egliſe, dans le monde, où l'on a bien plus d'occaſions & de moyens d'exercer la bienfaiſance, que dans un Monaſtère.

SUR LE GRAND-HOMME ET L'HOMME ILLUSTRE.

L'Homme Illustre est, à la vérité, *Grand* par quelques qualités ; mais le *Grand-Homme* est grand, par la plupart de ses qualités ; & il n'est petit par aucune, quoiqu'il ne soit pas également grand, & supérieur aux autres par toutes les qualités. Mais il faut observer que les *Grands-Hommes* que l'on compare du côté de l'esprit & des talens, doivent être contemporains ; car il ne seroit pas juste de comparer de ce côté-là, un Grand-Homme du tems de Charlemagne, & un Grand-Homme d'aujourd'hui, parce que notre siecle a pris beaucoup d'accroissement du côté des Arts, des Sciences & de la Religion, depuis ce tems-là.

J'entens par ce mot *Grand-Homme*, tout court, celui qui toujours fortement animé d'une grande ambition, digne de louanges, c'est-à-dire, du desir de goûter un jour la joie de surpasser de beaucoup ses pareils, en

talens & en vertus, s'emploie conſtamment avec un grand ſuccès, un grand eſprit, un grand courage & de grands talens, à de grandes entrepriſes pour procurer, ſelon ſon pouvoir, de grands bienfaits aux hommes en général, ou à ſa Patrie en particulier, afin d'imiter l'Etre parfait & ſouverainement bienfaiſant, & de lui plaire, pour en obtenir un bonheur éternel dans l'autre vie.

Le Czar Pierre & Charles XII ont eu une grande paſſion pour la gloire: tous deux avoient une grande ambition; mais malheureuſement ils ne connoiſſoient, ni en quoi conſiſte la vraie gloire, ni quelle ambition eſt digne de louange: ils ne connoiſſoient, non plus que le Peuple, que l'ambition d'augmenter leur puiſſance, ſoit par les armes, ſoit par le commerce, &c. ils ne connoiſſoient pas la ſeule ambition louable, qui conſiſte à employer leur puiſſance, le plus utilement qu'il leur étoit poſſible, à augmenter le bonheur de leur Patrie, de leurs Sujets, & même de leurs voiſins; & cela, pour reſſembler davantage à l'Etre parfait, & pour lui plaire. Voilà le ſublime de la raiſon parfaitement religieuſe.

Ils ne savoient pas que la plus grande gloire d'un Roi vient de n'être point injuste envers ses voisins, & des grands bienfaits qu'il procure à ses Sujets. Car s'ils l'eussent bien su, ils n'auroient jamais eu de si longues guerres ; & Pierre n'auroit jamais été l'aggresseur injuste de Charles, son voisin. Il manquoit donc du grand, du sublime, dans les motifs de leurs entreprises, dans leur ambition. Ils n'aspiroient qu'à des fins très-vulgaires, quoique d'ailleurs fort supérieurs à leurs pareils, par un grand courage & par de grands talens.

Du côté de l'étendue de l'esprit, le Czar avoit certainement une grande supériorité sur le Roi de Suede, parce que le Roi de Suede ne faisoit cas que des connoissances qui regardoient la guerre. Le Czar avoit raison de l'appeler son Maître, dans l'Art Militaire, &, s'il n'eût pas été Roi, il eût pu être un Grand-Homme, avec ses seuls talens pour la guerre ; mais il faut beaucoup d'autres connoissances à un grand Roi, pour rendre ses Sujets heureux. Or, ne pouvant pas sans ces connoissances être grand Roi, il ne pouvoit jamais remplir ses devoirs les plus im-

portans, & par conséquent, il ne pouvoit jamais être Grand-Homme ; car la premiere qualité du Grand-Homme, c'est de bien remplir les devoirs les plus importans de sa condition. Ainsi la qualité de Roi, qui l'a rendu homme si Illustre & si Grand du côté de la guerre, l'a empêché d'être Grand-Homme.

Pour le Czar, le défaut le plus remarqué de son enfance, ce fut l'opiniâtreté ; &, comme il n'en fut pas suffisamment corrigé dans son éducation, ç'a été la cause de ses grandes fautes & de ses grands malheurs. Charles, jeune, se trompoit souvent sur le vrai & sur le meilleur. Or il falloit alors ne pas perdre une occasion de lui montrer combien il eût été ridicule de soutenir opiniâtrément comme vraie, une opinion fausse.

Il vit dans la vie d'*Alexandre*, par *Quint-Curce* ; dans les *Commentaires de Cesar*, & dans *Plutarque*, quelle grande réputation ces deux hommes s'étoient faite uniquement par leurs talens dans la guerre. On lui contoit tous les jours les exploits guerriers de Gustave Vasa, & de Gustave Adolphe, ses prédécesseurs. Ainsi, il n'est pas étonnant que

tout ſon deſir pour la diſtinction ſe tournât entièrement du côté de la gloire de ſurpaſſer ſes modeles & ſes ancêtres dans la ſcience d'un Général d'armée, & qu'il ne comptât preſque pour rien, en comparaiſon, la gloire d'obſerver beaucoup mieux qu'eux les différentes parties de la Juſtice, & de pratiquer mieux qu'eux les différentes parties de la bienfaiſance, ni la gloire de connoître mieux qu'eux les parties de la Science du Gouvernement, quelque importantes que fuſſent ces qualités, pour augmenter ſa gloire, ſon propre bonheur & le bonheur de ſa Patrie, pour avoir ſur ſes pareils la ſupériorité la plus eſtimable.

On n'étoit pas parvenu, durant ſon éducation, à lui faire ſentir que la ſupériorité de puiſſance que l'on acquiert par les armes, n'eſt louable, n'eſt deſirable, qu'autant qu'elle eſt employée à rendre les hommes plus heureux & plus vertueux. Et comment ſes Précepteurs & ſes Gouverneurs lui auroient-ils inſpiré ces ſentimens, ſi eux-mêmes, élevés dans les préjugés vulgaires, ne penſoient rien au-deſſus du vulgaire.

Les perſonnes ſenſées ne regardent la Guerre, que comme un moyen

d'obtenir une plus longue paix ; mais pour lui, il ne regardoit les Treves que donne la paix, que comme des moyens de faire un jour plus longtems la Guerre, & avec plus de succès.

On ne lui avoit pas enſeigné une vérité principale pour ſa conduite, qui eſt que *la vraie gloire d'un Prince*, n'eſt pas d'être grand Capitaine, ni d'acquérir un plus grand pouvoir ; mais qu'elle conſiſte à employer ſon pouvoir, quel qu'il ſoit, *à procurer à ſes Sujets le plus grand bonheur qu'il puiſſe leur procurer*, ſoit par des ſuccès de guerre paſſagere, ſoit par des établiſſemens ſalutaires, durant une paix ſolide & durable.

On ne lui avoit pas enſeigné, que tout ce qui s'écarte du but de la plus grande utilité publique, pour imiter l'Etre ſouverainement bien faiſant, s'écarte de la vraie gloire ; que tout autre but ne peut produire qu'une vaine gloire, qui ſuffit, à la vérité, pour occuper ceux qui penſent baſſement & petitement, comme les enfans & comme le Peuple ; mais non pas pour occuper des hommes, & de grands-hommes.

On lui dit un jour, à dix ou onze ans, qu'Alexandre avoit, à la vérité, remporté de grandes victoires, mais

qu'il n'avoit vécu que 33 ans. *Ah! n'est-ce pas assez*, répondit-il, *quand on a fait de si grandes conquêtes.* Il paroît par cette réponse, que Charles se soucioit moins de la gloire de bien gouverner ce qu'il avoit, que de la *gloriole* de conquérir ce qu'il n'avoit pas; il préferoit fortement la grande puissance, à la grande sagesse & à la grande bienfaisance, & ne songeoit pas que l'on peut faire des conquêtes injustes & rapides, avec peu d'esprit & beaucoup d'injustice; ce qui n'est nullement glorieux.

Une grande puissance, si elle n'est juste, est formidable à ses voisins: elle doit donc s'attendre à être traversée dans ses grandes conquêtes, par tous ses voisins les plus prudens.

Alexandre, le modèle de Charles XII, ne fut jamais au plus qu'un grand Capitaine. Je dis *au plus*; car il fut trop téméraire, & la témérité excessive ne convient point au grand Capitaine. Il fit bien du bruit, en causant beaucoup de malheurs; mais il fut toujours fort éloigné de l'homme vertueux, & par conséquent du grand-homme. Le plus grand homme, est le plus grand bienfaiteur des hommes & du plus

grand nombre de familles. Or, quels grands bienfaits apporte à ſes Sujets & à ſes voiſins, une grande puiſſance, une grande armée, une armée victorieuſe, qui ſe borne à ſe faire craindre & à ſe faire haïr non-ſeulement de ſes Sujets, qui paient de leur néceſſaire ces troupes nombreuſes, mais encore de ſes voiſins, dont les uns ſont ruinés, & les autres obligés de faire de dépenſes, pour ſe tenir ſur leurs gardes.

Il ne faut pas confondre le grand-homme, diſtinguée par ſes grands talens, par ſa grande vertu & par ſes grands bienfaits, avec l'Homme Illuſtre, qui eſt, à la vérité, diſtingué par ſes grands talens, mais non par ſa grande vertu.

Solon, Épaminondas, Alexandre.

Chaque Nation a ſes Grands-Hommes. Pour diſcerner lequel eſt le plus grand, il faut les comparer les uns aux autres; ainſi il faut comparer,

1°. La grandeur de leurs talens, pour ſurmonter les grandes difficultés.

2°. La grandeur de l'ambition des

uns ; la grandeur du zèle des autres, pour procurer le bien public.

3°. La grandeur des avantages ou des bienfaits qu'ils ont procurés, ou aux hommes en général, ou à leurs concitoyens en particulier.

Epaminondas paroît le plus grand homme entre les Capitaines Grecs. Il est vrai qu'Alexandre a fait plus de bruit par ses conquetes ; mais les difficultés qu'il a surmontées, étoient, à tout prendre, moins grandes que celles qu'a surmonté Epaminondas. Or, c'est la grandeur des difficultés, qui prouve la grandeur des talens, la grandeur du courage, & la grandeur de la constance.

D'ailleurs, ce qui est décisif dans la comparaison de ces deux hommes, c'est que les entreprises d'Alexandre n'avoient pour motif rien de louable, puisqu'il n'agissoit que par ambition, pour son propre interêt, pour son propre aggrandissement, pour son propre plaisir ; motif qui n'a rien de véritablement grand, & qui est souvent injuste ; au-lieu qu'Epaminondas avoit pour motif principal de ses entreprises, le plaisir qu'il trouvoit à procurer le salut & l'avantage de ses Concitoyens, motif

très-vertueux, & par conséquent très-louable. Aussi Épaminondas procura-t-il plus d'avantages à sa Patrie, qu'Alexandre à la sienne. Ainsi Épaminondas est grand-homme, & Alexandre n'est qu'un Conquérant, un Guerrier, un Capitaine célèbre, un Roi d'une grande réputation entre les Rois. En un mot, ce n'est au plus qu'un *Homme Illustré*, & plus illustre par ses grands succès, que par ses grands bienfaits envers sa Patrie. Les grands succès des entreprises difficiles peuvent bien rendre un homme très-illustre, très célèbre; mais, sans motif vertueux, elles ne sauroient jamais en faire un grand-homme. Telle est la regle que nous dicte la raison.

Si j'avois un Grec à comparer à Épaminondas, ce seroit *Solon*, qui surmonta de grandes difficultés, par ses grands talens & par sa grande constance, & qui, avec des motifs parfaitement vertueux, rendit de grands services à sa Patrie, en lui faisant approuver des Loix sages & salutaires.

Scipion, César.

ENTRE les Romains, c'est Scipion,

vainqueur d'Annibal, qui nous paroît surpasser les grands-hommes Romains. César n'exécuta rien de si difficile que Scipion : il n'eut jamais d'Annibal à surmonter.

César augmenta la puissance des Romains; mais Scipion, en augmentant la puissance de la République, sauva les Romains de la servitude des Carthaginois; il affermit la liberté intérieure de la République Romaine, & augmenta sa puissance, de toute celle de la puissante République de Carthage.

A l'égard des motifs de César, il ne travailloit que pour sa propre élévation, & pour augmenter sa propre puissance; au-lieu que Scipion, dans ses entrepriſes, cherchoit encore plus l'honneur & le plaisir de rendre de grands services à sa Patrie, en lui conservant toute sa liberté, au-dedans, & en augmentant de beaucoup son pouvoir au-dehors, qu'il ne cherchoit à augmenter sa propre grandeur.

Il est vrai que César, en travaillant pour lui dans les conquêtes des Gaules, rendit de grands services aux Romains: mais dès qu'il se sert des forces & de l'autorité que les Romains lui avoient

confiées pour renverser le Gouvernement, & pour s'en rendre, lui-même, le tyran; je n'arrête plus mes yeux sur les services qu'il a rendus; je les arrête uniquement sur sa trahison. Il ne me paroît plus qu'un ambitieux ordinaire; un scélérat celèbre par ses grands talens, qui a su cacher de très-mauvaises intentions & son ambition injuste, sous l'apparence de services effectifs.

Il est si vrai, qu'à tout prendre, il mérite bien plus d'être blâmé, que loué; que, s'il avoit été tué à Pharsale, où il fit périr tant de Romains, & que Pompée, devenu vainqueur, eût rendu au Sénat son ancienne autorité, & au Peuple, la liberté des suffrages, comme avoit fait Sylla, il est certain que Ciceron, Hortensius & Caton, & les autres bons Citoyens, n'eussent fait aucune difficulté de mettre César, vaincu & puni, en parallele avec Catilina, avec cette difference, qu'ils eussent trouvé que, si César avoit rendu à la République de plus grands services que Catilina, il lui auroit causé aussi de plus grands malheurs: de sorte que son nom fût venu jusqu'à nous, chargé de la même exécration que le nom de Catilina, qui de son côté

ne manquoit pas de grands talens, mais qui manqua de succès dans sa détestable entreprise.

César eut pour but de se rendre maître du Gouvernement, & par conséquent, de bouleverser la République: il réussit dans cette horrible entreprise. Catilina forma une semblable entreprise, & y succomba. En bonne foi, qui de nous oseroit conclurre du succès de César, que c'est un grand homme, tandis que l'autre, faute de succès, n'est qu'un horrible scélérat.

Or, qui ne voit qu'ils ne sont effectivement, tous deux, que de véritables scélérats, qui sacrifioient, injustement & sans scrupule, les plus grands intérêts de l'Etat, à leur intérêt particulier, & que, par conséquent, ils sont, dans le fond, tous deux, dignes de la haine publique.

Et il ne faut pas croire que César se soit rendu maître de la République, seulement de peur que Pompée ne s'en emparât le premier: car, s'il avoit eu pour premier motif le salut & la grande augmentation du bonheur de sa Patrie, n'auroit-il pas, en rentrant dans Rome, victorieux de la tyrannie de Pompée, rendu à ses Concitoyens la liberté des

suffrages, pour le choix des Magistrats & des Ministres de l'État? N'auroit-il pas restitué la souveraine autorité à la République? N'auroit-il pas, de concert avec Caton & avec les autres gens de bien, perfectionné la méthode du scrutin, dans les élections, sur-tout pour les principaux emplois?

C'étoit-là l'unique voie de se faire la plus belle & la plus grande réputation qu'un homme de bien eût pu desirer. C'étoit pour lui l'unique voie pour arriver à ce titre de *Grand-Homme* où il aspiroit; mais il n'eut pas l'esprit assez pénétrant & assez juste, pour connoître en quoi consiste la véritable grandeur de l'homme: il n'eut pas l'ame assez grande, pour sentir, comme Caton, que la qualité essentielle au grand homme, c'est de viser à l'honneur & au plaisir d'augmenter de beaucoup, à ses propres dépens, le bonheur de sa Patrie. Il prit à gauche, & suivit la route des ambitieux du commun, qui, au-lieu de sacrifier à la véritable grandeur, qui est immuable & éternelle, ne sacrifient qu'à la grande puissance, qui n'est qu'une grandeur extérieure, brillante, mais fausse & passagère.

Caton.

JE ne vois parmi les Romains que le dernier Caton, que l'on puiſſe mettre en parallele avec Scipion. Je me ſouviens d'un endroit où Salluſte parle du caractère de Caton; en voici le ſens.

Il ne diſputa jamais avec les plus ambitieux, à qui arriveroit par des voies honteuſes & injuſtes à la premiere place de la République: mais il diſputa toujours ardemment avec les meilleurs Citoyens, à qui rendroit par des voies innocentes & vertueuſes les plus importans ſervices à la Patrie.

Salluſte, par ce ſeul trait, nous fait ſentir le grand ſens de Caton, qui, au travers des préjugés de preſque tous les Romains, qui mettoient alors la grandeur la plus précieuſe à devenir plus puiſſant dans l'Etat, voit clairement que la puiſſance n'eſt qu'une fauſſe grandeur, & que la véritable n'eſt effectivement que dans l'uſage de la puiſſance, pour la plus grande utilité publique: il nous montre Caton capable de ſentir que l'honneur que procurent les grandes Places, vaut incomparablement moins que l'honneur de paſſer pour le

meilleur, ou pour un des meilleurs Citoyens.

Il eſt certain que, dans Caton, la vertu paroît des plus mâles, des plus fermes, & qu'elle eſt reſpectable. Son zèle pour le bien public, paroît encore plus ardent & plus conſtant que celui de Scipion. Mais, en récompenſe, les ſervices effectifs que Scipion rendit à ſa Patrie, ſont beaucoup plus importans, que tous ceux que lui rendit Caton; la vertu dans Scipion paroît plus douce & plus aimable, de ſorte que, ſi j'avois à les juger, mon tempérament indulgent me feroit pencher pour Scipion.

Deſcartes.

NOUS regardons avec juſtice Deſcartes, ce fameux Philoſophe du ſiecle paſſé, non ſeulement comme le plus grand Phyſicien, & comme le plus grand Géomêtre qui eût paru juſqu'à lui dans le monde, mais nous le regardons encore comme un *Grand-Homme*: c'eſt que par une prodigieuſe étendue d'eſprit, par une juſteſſe de raiſonnement ſurprenante pour ſon tems, par une grande ardeur pour le travail, & par

une grande constance dans la méditation, il a surmonté de très-grands obstacles, pour perfectionner dans les hommes leur maniere de raisonner, non-seulement dans la Physique, mais encore dans toutes les autres connoissances humaines.

Pour juger de la grandeur de son génie, il n'y a qu'à faire attention à la multitude de connoissances plus exactes & plus vraisemblables qu'il a acquises, depuis le point où il a trouvé la Géométrie & la Physique, jusqu'au point où il les a laissées; il nous a donné plus de connoissances vraisemblables sur la Physique en vingt ans, que tous les Sectateurs de Platon, d'Aristote & d'Epicure, n'avoient fait en deux-mille ans.

Mais le point principal, c'est le grand avantage qu'il a procuré à la raison humaine. On ne raisonnoit presque point avec justesse, c'est-à-dire, conséquemment, avant Descartes: nos connoissances n'avoient presque aucune liaison entre elles; on n'y voyoit presque rien de systématique, presque rien qui fît corps, & dont les parties fussent liées les unes aux autres, pour former quelque chose de solide.

Avant lui, nous avions quantité d'agréables Diſcoureurs, nous n'avions point de ſolides *Démontreurs* : il n'y avoit que les Géomètres qui connuſſent ce que c'eſt que démontrer. Avant lui, le ſens de la démonſtration, le ſens de la conſéquence juſte, le ſens qui met une ſi grande différence entre homme d'eſprit, & homme d'eſprit, n'étoit preſque point exercé que dans la Géométrie ; on prenoit pour principes des propoſitions très-obſcures, très-équivoques, très-fauſſes, & même nous tirions mal nos conſéquences des principes vrais.

Nous confondions encore la certitude qui nous vient de l'habitude de juger ſouvent & longtems de ſuite de la même maniere, avec la certitude qui nous vient de la grande évidence. Ainſi les préjugés de l'enfance étoient pour nous des principes ſi certains, qu'ils nous paroiſſoient évidens. Nous marchions en aveugles, & nous n'avançions point ſur une ligne droite dans le chemin de la vérité.

Il y a plus : c'eſt que, faute d'un certain ſens ſpirituel, néceſſaire pour diſcerner par nous-mêmes les vérités, nous étions réduits à citer des anciens

de deux-mille ans, nous qui, aidés de leurs lumieres, devions avoir incomparablement plus de connoissances & de lumieres, que ces anciens qui vivoient dans l'enfance de la raison humaine. — Descartes nous a appris à ouvrir les yeux, & à en faire usage; s'il ne nous a laissé que peu de démonstrations dans la Physique, c'est que la matiere jusqu'ici n'en est guère susceptible; mais il nous a enseigné les moyens d'approcher toujours du plus haut degré de vraisemblance, & même de la démonstration. Ainsi, guidés désormais par la méthode, nous examinons nos idées pour les bien distinguer entre elles, pour les lier par de raisonnement; nous définissons plus exactement nos termes pour éviter les équivoques.

Il avoit pour son entreprise un motif vertueux: il ne cherchoit ni les revenus, ni les grands emplois; il ne souhaitoit que la gloire précieuse de rendre un très-grand service à la société en général, en perfectionnant la raison humaine. Son motif est donc très-louable. On voit assez que son entreprise étoit très-grande, & qu'il faut qu'il ait surmonté, par son grand cou-

rage & son grand génie, de très-grandes difficultés pour y réussir, & il y a réussi : il a rendu aux hommes en général un service très-important. Ainsi le voilà *Grand-Homme*, sans contestation ; & l'un des plus grands hommes qui aient jamais été.

En effet, ce n'est ni les grandes places, ni la grande puissance, qui font le Grand-Homme ; les Empereurs, les Rois, les Ministres, peuvent être des hommes très-médiocres, & même très-méprisables, & très-méchans, avec leur grande puissance ; témoin Néron ; témoin Séjan.

La seule règle avec laquelle on doit donc mesurer les hommes, c'est toujours, 1°. le grand désir du bien public, motif vertueux de leurs grandes entreprises ; 2°. les grands avantages que reçoit le Public, suite de ces grandes entreprises ; 3°. enfin, les grands obstacles surmontés dans leurs entreprises, preuve de leurs grands talens, de leur grand courage, & de leur grande confiance pour la vertu.

Sans ces trois conditions essentielles, il peut y avoir de l'éclatant, du brillant dans leurs succès ; mais, au fond, ce n'est rien de vertueux, & par conséquent,

séquent, rien de louable.— L'Histoire nous a conservé la mémoire de Généraux, de Ministres, qui se sont fort distingués entre leurs pareils : ils ont rendu de grands services à leur Nation, en surmontant de grandes difficultés ; mais ils vendoient leurs services le plus cher qu'ils pouvoient à leurs Princes, à leur Patrie ; ils vouloient de grandes dignités ; ils cherchoient moins l'honneur que les honneurs : ce sont des *Hommes Illustres*, j'en conviens ; mais peut-on jamais regarder comme de *Grands-Hommes*, ceux qui n'ont jamais eu rien que de petit, de bas, & de vulgaire dans leurs motifs.

Il est vrai que les Grands-Hommes sont sensibles au plaisir de la distinction, dans l'augmentation du bonheur des autres : ils cherchent le plaisir de la gloire : mais c'est la gloire la plus précieuse, la plus utile à la Patrie.

Il est à propos d'observer, que l'on peut être Illustre, en tel Art, dans telle Profession, sans être *Homme Illustre* tout court. Lully, par exemple, a été Illustre dans la Musique : mais on ne dira jamais, quand on voudra parler avec justesse, que c'étoit un *Homme Illustre* ; c'est qu'il ne travailloit que pour

sa fortune, & que sa Profession n'étoit pas illustre, c'est-à-dire, du nombre de celles où l'on puisse rendre des services très-importans à la Patrie.

Il y a donc une grande distance entre *Homme Illustre*, dans une Profession non illustre, & *Homme Illustre* tout court; c'est-à-dire, dans une Profession illustre & importante à la Société.

Il y a de même une grande distance entre *Homme Illustre* tout court, & *Grand-Homme*. Le Grand Homme est toujours Illustre, mais l'Homme Illustre n'est pas toujours *Grand-Homme*; & si l'on y veut faire attention, les bons Esprits, de tous les tems & de toutes les Nations, n'ont pas eu d'autre idée de la différence qui est entre le *Grand-Homme* & l'*Homme Illustre*. Elle s'est transmise de siécle en siécle jusqu'à nous.

SUR LES DEUX MINISTÈRES DU CARDINAL DE RICHELIEU, ET DU CARDINAL MAZARIN.

POUR être véritablement un Grand-Homme, il faut de grands talens & de grands succès dans des grandes entreprises, pour l'utilité publique. Ces deux Cardinaux avoient, à la vérité, des talens: ils avoient de puissans motifs dans l'acquisition de grands revenus, d'une grande autorité, d'une grande fortune, pour leurs héritiers: mais avoient-ils des motifs vertueux, dignes d'une réputation précieuse & d'une récompense immortelle?

1°. C'est la noblesse, la beauté & la vertu du motif, qui est la principale mesure du mérite des actions & des entreprises des hommes. Les hommes du commun n'ont dans leurs entreprises que des motifs vulgaires; ils desirent, à la vérité, quelquefois avec

ardeur, avec constance, de réussir dans leurs entreprises : mais, quelles sont ces entreprises? Elles sont petites, quoique difficiles: elles ne regardent que leur bonheur, & ne sont nullement vertueuses: car quoique Officiers publics, ils ne visent pas tant au bonheur public, qu'à leurs intérêts particuliers: ils veulent bâtir de grands Palais; ils veulent des équipages nombreux & magnifiques, briller aux yeux du Peuple ignorant, amasser des trésors, acquérir de grandes terres, laisser des héritiers riches & puissans, qui conservent leur nom à la postérité.

Telles sont les différentes glorioles dont se repaissent journellement les hommes vulgaires, qui ne savent pas que la vraie gloire d'un Ministre-Général, n'est pas de faire une grande fortune pour soi & pour sa famille, mais d'employer toute son autorité à procurer à ses Concitoyens, à sa Patrie, de grands bienfaits.

2°. Un grand-Homme doit avoir une grande étendue, & une grande justesse d'esprit, pour former des entreprises utiles à la Nation; qui, d'un côté, lui coûtent peu, en comparaison de la grande utilité; & qui, de l'autre, doi-

vent être juſtes & équitables, par rapport aux Nations voiſines. C'eſt à lui à imaginer, ou à faire imaginer, ces grands deſſeins par d'autres grands eſprits, & à trouver les moyens les plus efficaces & les plus convenables pour en venir à bout.

3°. Il faut une grande ardeur, & ſur-tout une grande patience, pour ſurmonter les grands obſtacles qui accompagnent les grandes entrepriſes pour le bien public.

On peut bien être Grand-Homme ſans être Miniſtre, parce que l'on peut, par des écrits fort utiles, donner aux Souverains & aux Miniſtres-Généraux, de grandes vues pour de grandes entrepriſes, & devenir ainſi grand bienfaiteur de ſa Patrie; mais nous parlons ici ſeulement des Miniſtres-Généraux.

Il n'eſt pas néceſſaire d'être dans une grande place pour être Grand-Homme : les grandes places ne font que montrer davantage & à plus de perſonnes, la grandeur ou la petiteſſe des hommes qui les occupent : rarement le Miniſtre devient-il Grand-Homme, quand il eſt entré petit, & homme du commun dans le Miniſtère.

Celui qui eſt grand en puiſſance & grand du côté de l'eſprit, n'eſt pas pour cela Grand-homme, ſi, pour plaire à l'Etre bienfaiſant, il n'emploie beaucoup mieux ſes talens & ſa puiſſance, à procurer à ſa Patrie des bienfaits beaucoup plus grands que n'ont fait ſes pareils : tels ſont les principes néceſſaires pour bien juger du mérite de nos deux Miniſtres-Généraux.

A conſidérer ces deux Cardinaux par la premiere condition, c'eſt-à-dire, par les motifs de leur conduite, ils n'ont pas donné des preuves qu'ils fuſſent des hommes beaucoup au-deſſus du commun. Ils deſiroient de grandes places, comme les hommes du commun les deſirent, pour ſe voir honorés & reſpectés par le Peuple, pour faire une beaucoup plus grande fortune que leurs pareils, & pour élever leurs parens & leurs complaiſans. Ils étoient ambitieux, comme les hommes du commun ; ils ne cherchoient que la diſtinction & les glorioles, & ils ont obtenu ce qu'ils cherchoient. Ils connoiſſoient, à la vérité, mieux que les ambitieux du commun, les moyens de faire une fortune conſidérable ; mais, connoiſſent-ils mieux en quoi conſiſte

la véritable grandeur de l'Homme? Savoient-ils mieux que leurs pareils que la grande autorité, ſi elle n'eſt unie à la grande bienfaiſance envers le Public, n'eſt rien de grand, rien d'eſtimable, rien de digne de louange.

Ils ont amaſſé de grandes richeſſes; ils ont obligé d'autres familles à porter leur nom avec de grandes terres? Qu'y a-t-il là, qu'un Marchand, qu'un homme du commun n'eût envie de faire, & n'eut pu faire à leur place? Qu'y a-t-il là de grand, de fort eſtimable, de fort louable? Or, ſi l'un ni l'autre n'ont eu rien que de commun, rien de fort vertueux, dans les motifs de leur conduite & de leurs entrepriſes, dira-t-on qu'ils ont été de Grands-Hommes?

Je ne mets point au nombre des biens les augmentations de territoire pour un Etat, ou les conquêtes, parce que le plus ſouvent elles ſont injuſtes, & que dans l'état préſent de l'Europe, où chacun doit craindre l'aggrandiſſement de ſes voiſins, elles coûtent dix fois, vingt fois plus qu'elles ne valent. Or, conquérir à ce prix, n'eſt pas augmenter les biens de la Nation, c'eſt

les diminuer, & outre cela, c'eſt la faire haïr par ſes voiſins.

La plus grande louange que l'on ait donnée à Salomon, c'eſt qu'il n'y eut point de guerres en Iſraël durant ſon regne, qui fut très-long; il garantit ainſi ſes Sujets des grands maux de la guerre, & leur procura ainſi les grands avantages d'une longue paix.

Que l'on compare le nombre des années de guerre & de troubles du Miniſtère de ces deux Cardinaux, au nombre des années de paix & de tranquilité, on trouvera qu'il y a eu ſix fois plus d'années de guerre que de tranquilité. Ainſi, on verra combien il s'en faut qu'ils aient été de grands Miniſtres-Généraux, & de grands bienfaiteurs de leur Nation.

Ils ont gouverné l'un après l'autre, chacun environ dix-huit ans: or, que l'on pèſe l'utilité de leurs Réglemens & de leurs Établiſſemens, en comparaiſon de ce qu'ils auroient pu faire de mieux, c'eſt-à-dire, en comparaiſon des Réglemens & des Établiſſemens, qui ont été faits depuis, en pareil eſpèce, ſous le regne de Louis XIV, & qu'ils auroient, par conſéquent, pu faire eux mêmes, s'ils avoient promis

de récompenſer les Auteurs de bons Mémoires Politiques, & s'ils avoient établi une Compagnie pour les examiner, pour écarter les mauvais, pour rectifier les bons, & pour en déterminer le degré d'utilité annuelle; & l'on verra qu'il s'en faut bien qu'ils aient été de grands Miniſtres.

Il eſt vrai qu'ils avoient beaucoup d'ennemis, & qu'il falloit qu'ils fuſſent preſque toujours occupés à réſiſter journellement à des ennemis puiſſans. Mais, pourquoi avoient-ils tant d'ennemis, & ſi puiſſans? C'eſt qu'ils donnoient les Charges, les Emplois, les Bénéfices, à leurs parens, à leurs créatures; au-lieu qu'un Miniſtre-Général, bon Citoyen, & Grand-Homme, n'auroit viſé, dans les promotions, qu'à faire obſerver la juſtice; il auroit toujours préféré à la ſupériorité du mérite national, & auroit facilement reconnu cette ſupériorité par la méthode du ſcrutin.

Richelieu n'auroit jamais eu pour ennemis, ni la Reine Mere, ni les Princes du Sang, ni les Grands du Royaume, s'il eût toujours obſervé cette précieuſe méthode du ſcrutin, entre pareils: car qui eût ôſé ſe décla-

rer contre un homme reconnu de tout le monde pour un homme très-désintéressé, très-juste, & qui ne vise qu'au plus grand avantage de la Nation.

Faut-il donc s'étonner si, à chaque nomination à un Emploi, ces Cardinaux faisoient trente Concurrens mécontens, contre un content, & s'ils se faisoient ainsi trente fois plus d'ennemis que d'amis. Jamais la Reine, jamais son fils Gaston, jamais les Grands, n'eussent conspiré contre Richelieu, s'ils n'eussent eu des créatures à placer & à récompenser. C'étoient ces créatures qui animoient leurs Maîtres contre Richelieu.

Or, si Richelieu eût perfectionné la méthode du scrutin pour les emplois publics, l'ambitieux n'auroit plus attendu son avancement, que des suffrages de ses pareils. Ainsi il n'auroit jamais regardé Richelieu comme un obstacle à sa fortune, ni, par conséquent, comme son ennemi; & effectivement, comment pourroit-on haïr un Ministre qui renonce à faire des créatures, & qui donne au Roi une méthode simple, pour connoître, avec sûreté, les trois d'entre trente Concurrens qui ont plus de mérite national?

Enfin, faut-il s'étonner si, pouvant terminer sans guerre les affaires étrangères, & ne pouvant d'ailleurs faire la guerre sans subsides, ces Cardinaux aient été haïs des peuples. D'ailleurs, quand les Peuples sont ruinés par les impôts, ils s'en prennent bientôt au Ministre-Général; & alors ses ennemis, en voyant les Peuples mécontens du Gouvernement, en deviennent beaucoup plus redoutables pour lui. On sait que ces Cardinaux ont été plusieurs fois à deux doigts de leur perte.

Au-lieu d'avoir passé leur vie dans des inquiétudes mortelles, & dans de très-grands chagrins, ils auroient augmenté la confiance de leur Maître, & l'auroient rendu le plus grand bienfaiteur de toute l'Europe.

Les gens de bien aiment & cultivent ceux qui font beaucoup de bien aux Peuples. Or, comment ces Ministres auroient-ils pu faire beaucoup de bien aux Peuples sans une longue paix, & sans un bon nombre de bons Réglemens & de bons Établissemens? & comment les eussent-ils pu faire ces Réglemens, sans un grand nombre de bons projets, bien rectifiés par des Compagnies d'habiles Politiques.

Rien n'eſt plus aiſé à un Miniſtre-Général vertueux que de tourner les travaux des bons eſprits à la propre gloire & à l'avantage de l'Etat, en leur rendant les honneurs qu'ils méritent, & en leur procurant des récompenſes pour leurs bonnes découvertes.

Rien de plus aiſé au Directeur d'une Conférence Politique, que de n'y laiſſer que des eſprits ſages & équitables. Comme ſages, ils craindront tout changement dans le Miniſtère, parce que tout changement eſt d'ordinaire préjudiciable aux affaires : & comme gens équitables, ils ne condamneroient jamais d'imprudence le Miniſtre ſans l'avoir entendu. N'eſt-il pas même du caractère du bon Citoyen de faire paroître & de rendre à ſes Concitoyens le joug de l'obéiſſance le plus leger & le plus doux qu'il lui eſt poſſible ?

Il eſt certain que le Cardinal de Richelieu avoit un eſprit & un courage bien ſupérieur à ceux du Cardinal Mazarin, mais comme il n'avoit pas des motifs de conduite plus vertueux & plus élevés que lui, il ne fit guère plus que lui pour le bonheur de la France.

Au reſte, à péſer les maux qu'ils ont cauſés à l'Etat, à compter ſeulement

trente millions de dépense, par an, d'extraordinaire, pour leurs trente années de guerre, & dix-mille morts par an, c'est neuf-cents millions, & trois-cent-mille hommes. Or, que l'on ajoûte encore neuf-cents millions, & trois-cent-mille hommes de perte, causée à nos Voisins, & que l'on mette, de l'autre côté de la balance, ce qu'ils ont procuré de bienfaits à la France, trouvera-t-on que ces Cardinaux aient été des Ministres fort regrettables pour l'Europe en général, & pour la France en particulier? trouvera-t-on qu'ils méritassent de grandes louanges dans leur vie passagère, & qu'ils aient mérité, pour la seconde vie, les récompenses qui ne sont dues qu'aux grands bienfaiteurs des hommes.

Sur le Czar Pierre.

Son application aux affaires.

Ce fut à la découverte de la conspiration de 1690 contre lui, qu'il dut le commencement de la grande application qu'il eut depuis aux affaires du Gouvernement. Comme il ne vouloit pas retomber dans un semblable péril, il sentit bien que l'application aux affai-

res le rendroit, en peu de tems, plus habile, plus reſpecté par ſes Sujets, & mieux ſervi par ſes Miniſtres.

Ainſi on peut dire qu'il tira de cette conſpiration un grand avantage, c'eſt-à-dire, une grande diſpoſition au travail, parce qu'il voyoit que ce travail étoit abſolument néeeſſaire, non-ſeulement pour aſſurer ſa propre conſervation, mais pour lui donner encore une grande ſupériorité ſur ſes prédéceſſeurs & ſur ſes pareils. Il eut bientôt le crédit de faire enfermer ſa ſœur Sophie, qui avoit voulu ſe défaire de lui; & pour diminuer le crédit des Strélitz, c'eſt-à-dire, de cette infanterie dont une partie avoit conſpiré contre lui, il trouva le moyen d'augmenter le nombre de Soldats & d'Officiers étrangers, qu'il avoit habillés & exercés à l'Allemande, pour ſe divertir, & peu-à-peu il en fit ſa garde.

Injuſtice & faute de prudence du Czar dans la Guerre contre la Suéde.

Le Czar avoit un grand deſir d'avoir un Port ſur la mer Baltique. Ainſi il fit propoſer par ſon Ambaſſadeur, en 1700, au Roi de Suéde, de lui céder

ou Narva ou le Fort de la Nie, en échange de quelques autres Territoires ou même d'une ſomme d'argent : mais il n'eut pas la prudence, ni d'offrir des territoires, ni une ſomme d'argent, qui fuſſent des équivalens, évidemment avantageux au Roi de Suéde, afin que ce Prince ne pût être tenté de vendre fort cher, ce qui lui rapportoit fort peu. Il fit une autre imprudence, c'eſt que ſon Ambaſſadeur eut ordre d'emporter par force, ce qu'il refuſoit de vendre ou d'échanger : car cette menace fut ce qui révolta le plus le Roi de Suéde, hardi & colère, comme il étoit.

Le Czar devoit compter, qu'une guerre ſeulement de deux ans lui devoit coûter, en hommes & en argent, quatre fois plus que ce qui lui en auroit coûté par achat ou échange volontaire, & il n'étoit pas ſûr de réuſſir par la voie de la guerre. Voilà ce qu'il en coûte aux imprudens, de mêler des menaces choquantes, dans les négociations où il ne s'agit que d'intérêts réciproques. Tous deux firent la même faute, & tous deux y perdirent.—Outre les fautes de prudence du Czar, par rapport à ſa conduite envers le Roi de Suéde, il eſt viſible que l'on peut lui

reprocher ſon injuſtice, dans le violement du dernier Traité avec la Suede, dans le tems même que ſes Ambaſſadeurs venoient d'aſſurer les Suédois, par un nouveau Traité, qu'il vouloit entretenir la paix, & qu'en cas qu'il ſurvînt quelques différens entr'eux, il conſentoit de les terminer, par la médiation de l'Angleterre & de la Hollande : convention que le Czar refuſa honteuſement d'exécuter.

De-là, il ſuit, que tous les malheurs que ſouffrirent les deux Nations dans leurs guerres mutuelles, furent cauſé par l'injuſtice du Czar, & qu'il en devoit répondre devant l'Etre infiniment juſte, auquel les injuſtices déplaiſent, à proportion du nombre & de la grandeur des maux qu'elles produiſent ; & il ne s'en fallut rien, que cette injuſtice ne lui coûtât, à lui-même, la moitié de ſon Empire ; & cela ſeroit arrivé, ſi le Roi de Suede, de ſon côté, n'avoit pas fait par opiniâtreté des fautes énormes, contre le bon ſens, comme de laiſſer des ennemis derriere lui, de ne pas ſe faire des entrepôts ſûrs, pour ſes convois & pour recevoir ſes recrûes, & de ne pas marcher droit, mais lentement & en ſûreté vers Moſ-

cow. Le Manifeſte même que publia le Czar, démontra au Public ſon injuſtice, de n'avoir pour commencer une longue guerre, que des prétextes frivoles & faux ; & ce qui démontroit en même tems ſa grande imprudence, c'eſt que ces prétextes étoient ſi peu de choſe, qu'ils ne valoient pas la millieme partie des pertes & des maux que ſa premiere campagne lui fit ſouffrir.

Faute de prudence du Czar dans ſes voyages.

Il eſt vrai que ce devoit être un grand plaiſir pour le Czar, de voyager chez les Hollandois & chez les Anglois, dans toute la liberté que lui donnoit ſon *incognitò* : ce grand nombre de vaiſſeaux dont il avoit ouï parler, leurs chantiers, leurs différentes conſtructions, leurs arſénaux, leurs troupes ; c'eſt un plaiſir de jeune-homme, qui aime la variété du ſpectacle ; c'eſt proprement le plaiſir des voyageurs. Ces plaiſirs ſont pardonnables à des Particuliers riches, qui, à certain âge, faute d'habitude à la lecture, n'ont rien de mieux à faire :

mais pour un Prince qui a tous les jours des affaires à régler, pour bien gouverner ſes Sujets, cela eſt entiérement déplacé.

Mais ce qui met le comble à ſon imprudence, c'eſt qu'il entreprit ſes voyages dans le tems où le feu d'une conſpiration découverte & punie, n'étoit pas encore entiérement éteint, & dans le tems que les punitions n'avoient fait que multiplier les mécontens. Car, en s'éloignant, ne donnoit-il pas un nouveau courage aux ſéditieux, pour entreprendre contre le Gouvernement, dont ils étoient mécontens ; auſſi au bout de quinze mois d'abſence, étant alors à Vienne, prêt à paſſer en Italie, il apprit la nouvelle conſpiration de 1698, qui n'étoit, pour ainſi-dire, que la ſuite de celle de 1697.

La grande utilité qu'il tira de ſes quinze mois de voyage, n'aboutit qu'à faire venir chez lui beaucoup d'Ouvriers de toute eſpece, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, & beaucoup d'Officiers de terre & de mer. Or, avec beaucoup moins de dépenſe, il auroit pu, par ſes Ambaſſadeurs, engager, par les mêmes promeſſes, par les mêmes récompenſes, les mêmes

Ouvriers, les mêmes Officiers, les mêmes Soldats & Matelots à ſon ſervice, & n'auroit pas riſqué continuellement ſa vie, dans ſon déguiſement en Pilote, en Matelot, où il pouvoit être aſſaſſiné tous les jours, ſur le ſoir, dans le chantier de Sardam, ſans qu'on s'en fût apperçu.

Les Princes Héréditaires, qui voyagent dans les Cours Étrangeres, ont leurs Peres dans leurs Etats: ils ne ſont pas dans un *incognitò* entier, tel qu'on puiſſe les prendre pour de ſimples Ouvriers; ils conſervent, ſous le nom de Seigneurs, & avec une ſuite nombreuſe, une ſorte de dignité qui les fait reſpecter. Or le Czar étoit déguiſé & tout ſeul.

Grande habileté du Czar dans la conduite de la Guerre.

Le Czar avoit remarqué, à la bataille de Narva, la grande ſupériorité du Soldat & de l'Officier Suédois, ſur le Soldat & ſur l'Officier Moſcovite: il avoit remarqué, que cette ſupériorité augmentoit l'audace & la confiance des Suédois, & la crainte & la défiance des Moſcovites.

Pour remédier à cette sorte d'infériorité, il prit plusieurs mésures sages, 1°. il attira à son service autant de Soldats Allemands qu'il put en engager, & un grand nombre d'Officiers de toutes Nations, pour enseigner aux Moscovites l'Art & la discipline militaire ; 2°. il profita habilement des quatre ou cinq ans de relâche que lui donna le Roi de Suéde, qui employa presque toutes ses forces, durant cet espace, contre le Roi Auguste de Pologne. Car, comme il avoit quatre fois plus de Troupes en Livonie & en Ingrie que le Roi de Suéde, il attaquoit, étant le plus fort, & par ses diverses petites conquêtes, il ôtoit à ses Soldats la crainte qu'ils avoient de l'ennemi, & il augmentoit leur confiance & leur valeur, en les accoutumant à vaincre des ennemis jusques-là invincibles; 3°. sa grande habileté parut particuliérement dans les ordres qu'il donna à ses Généraux, quand, après le long séjour que le Roi de Suéde avoit fait en Pologne & en Saxe, il vint chercher le Czar en Lithuanie & en Moscovie. Ces ordres portoient d'éviter le Combat contre le Roi de Suéde, mais de fatiguer son armée en lui coupant les

vivres, les recrûes, les convois de munitions, en désolant le plat-Pays, pour l'empêcher de subsister, en lui disputant les passages des rivières, en surprenant les Troupes Suédoises qui s'écartoient de leur armée ; 4°. son plan étoit de l'attirer si loin de son Pays, qu'il n'en pût que difficilement recevoir des secours, & des secours fort affoiblis.

Et effectivement, il profita de l'impatience que le Roi de Suéde avoit d'en venir aux mains. Il l'attira, enfin, à deux-cents lieues des terres de Suéde, vers Pultava, il s'opposa au secours de vingt-mille hommes, & de sept ou huit-mille charriots, que Levenhaup menoit au Roi de Suéde : il prit les charriots, fit quantité de prisonniers, & Levenhaup n'arriva au Camp des Suédois, qu'avec quatre-mille hommes très-mal équipés, & trouva le Camp du Roi destitué de vivres & de munitions de Guerre, occupé à un Siége, & environné d'une armée qui ne manquoit de rien, trois fois plus nombreuse que la sienne.

Telle fut la patience & la grande habileté du Czar, qui ne voulut combattre un ennemi furieux & formidable,

que quand il le vit fort affoibli, fort découragé, ſans vivres, environné de tous côtés, ſans eſpoir de retraite; il avoit mis en œuvre toutes les Guerres de chicanne, & ne voulut hazarder de bataille, que lorſque lui & ſes Soldats furent entiérement ſûrs d'une victoire complette.

Telle fut l'habileté & la patience du grand Fabius contre le fameux Annibal. Il eut le coutage de réſiſter aux plaiſanteries de quantité de jeunes Officiers, qui vouloient combattre mal-à-propos.

On peut juger que, ſi Darius avoit eu la même patience, & la même ſorte de courage, de faire la Guerre par détachemens & par ruſes, en ſe retirant, en coupant les vivres & les convois à Alexandre, en accoutumant ſes Troupes à de petits avantages contre des partis ennemis fort inférieurs en nombre, on n'auroit jamais vu les Grecs maîtres de la Monarchie des Perſes.

SUR LES MOYENS

DE PERFECTIONNER LES VIES

DES HOMMES ILLUSTRES,

SUR LE MODÈLE

DE CELLES DE PLUTARQUE.

LEs Hiſtoriens qui écrivent les vies des Hommes Illuſtres, devroient donner toute leur attention à ce qu'il y a d'important à ſavoir, afin de nous porter à imiter les talens & les vertus qui ont procuré à ces hommes celèbres, tant de plaiſirs & de ſi grandes joies, le long de leur vie, afin de nous garantir des défauts qui leur ont cauſé tant & de ſi longs déplaiſirs. Or quels ſont ces objets importans, qui méritent le plus notre attention ?

1°. C'eſt la peinture exacte des différens talens des Hommes Illuſtres, des differens degrés de ces talens, & ſurtout des dégrés d'utilité publique de ces talens. 2°. C'eſt la peinture exacte des principaux deſirs & des principales

craintes, en un mot, de leurs principaux motifs dans leur conduite & dans leurs principales entrepriſes. 3°. C'eſt la peinture des moyens qu'ils ont imaginés, & qu'ils ont mis en œuvre pour y réuſſir; des grandes difficultés de leurs entrepriſes; de la grande utilité qui eſt arrivée à leur Patrie, par leurs ſuccès. 4°. C'eſt la peinture vive des ſentimens d'admiration & d'inclination qu'ils ont excités dans les différens ordres de leur Nation pour ces ſuccès, & des grandes joies que l'Homme Illuſtre & ſes parens ont ſenties par les honneurs de l'adminiſtration & par les autres récompenſes publiques,

Car enfin, c'eſt particuliérement la peinture de ces grandes joies & de ces grands plaiſirs que ces hommes ont reſſentis, qui excite les Lecteurs à en mériter de pareils, par de pareils ſuccès pour le bien public : c'eſt par cette peinture exacte & naïve des récompenſes, des talens & des vertus des hommes célèbres, qu'il faut exciter les Lecteurs à les mériter, pour augmenter le bonheur de leur Patrie, & pour devenir eux-mêmes beaucoup plus heureux que leurs pareils.

C'eſt

C'eſt dans ces différentes peintures qu'on goûte le plus grand plaiſir, qu'on retire la plus grande utilité de la lecture des Vies des Plutarques modernes : c'eſt par de pareilles nourritures ſolides & agréables que le Lecteur deviendroit peu-à-peu plus riche en talens les plus utiles, plus juſte, plus bienfaiſant, plus utile à ſa famille, à ſa Patrie, plus heureux dans cette vie, & plus digne du bonheur de la vie future.

Sur quoi il eſt à propos d'obſerver, que les Grands-Hommes Payens n'ont pas laiſſé de devenir de grands Bienfaiteurs de leur Patrie, quoiqu'ils n'euſſent pour motifs de leurs entrepriſes, que des récompenſes paſſagères de cette vie préſente.

OBSERVATIONS

Sur le caractère d'Ariſtide & de Thémiſtocle.

Il y a ſept ou huit Grands-Hommes chez Plutarque, qui paroiſſent plus grands que les autres ; tels ſont Epaminondas & Ariſtide, chez les Grecs : Scipion & Caton chez les Romains.

De tous ces Hommes Illuſtres, Ariſ-

tide me paroît le plus vertueux, Thémistocle paroît, à la vérité, supérieur en talens pour la Guerre, & apparemment que les Athéniens & les Perses en jugeoient ainsi : mais les Athéniens trouvoient Aristide fort supérieur en vertu ; & rien ne le prouve mieux que le beau nom de *Juste*, qu'ils lui donnèrent, & qui lui est resté.

Tous deux furent bannis du ban de l'Ostracisme, qui avoit été originairement institué à Athènes, pour éviter que le plus accrédité de la République n'en devînt à la fin le Roi, & ne changeât la forme du Gouvernement Républicain, où tout se décidoit à la pluralité des voix, en Gouvernement despotique, héréditaire, où tout se décide par l'avis d'un seul homme, qui n'est pas souvent suffisamment instruit.

Ce soupçon pouvoit tomber sur Thémistocle, moins vertueux qu'Aristide. Mais il ne devoit jamais tomber sur un homme connu de tout le monde pour parfaitement juste, puisque la justice s'oppose évidemment à toute usurpation.

Cependant, la jalousie des Grands de la République, qui gouvernoient le Peuple par leurs flatteries, & qui se voyoient obscurcis par la grande réputa-

tion de vertu, & par le grand crédit d'Ariſtide ; cette jalouſie, jointe à leur grand crédit, fut ſuffiſante pour le faire bannir.

Ce qui prouve que Thémiſtocle avoit beaucoup moins de vertu qu'Ariſtide, c'eſt qu'il avoit un ſcélérat parmi ſes amis : c'étoit Pauſanias l'Athénien, & que ce ſcélérat ne le crut pas incapable d'approuver ſa conſpiration, puiſqu'il la lui communiqua, croyant qu'il pouvoit y entrer, opinion qu'il n'avoit garde de prendre d'Ariſtide. Jamais Thémiſtocle banni n'eût été capable, en quittant Athènes, de faire aux Dieux la même prière que fit Ariſtide : *Plaiſe aux Dieux*, dit-il, *que ma Patrie ne ſoit jamais aſſez malheureuſe pour avoir beſoin de me rappeller !* Et cependant dans cette Patrie étoient tous les perſécuteurs injuſtes d'Ariſtide. Or, à dire le vrai, je ne ſais rien qui marque plus de grandeur d'ame qu'un pareil ſouhait.

Une autre qualité, qui ne me paroît pas moins admirable dans Ariſtide, c'eſt la conſtance qu'il a eue de garder toute ſa vie ſa premiere pauvreté, lui qui avoit eu ſi longtems le maniement de tous les revenus de ſa République &

de toute la Grèce, à qui on avoit offert des préſens, & qui meurt, cependant, dans ſa premiere pauvreté, ſans laiſſer, ni dot à ſes filles, ni héritage à ſon fils, ni de quoi faire les frais de ſes funérailles: de ſorte qu'il fallut que le Peuple d'Athênes donnât, comme par aumône, de quoi vivre à ſes enfans. C'eſt qu'Ariſtide étoit d'une vertu ſi élevée, qu'il ne vouloit rien devoir à perſonne. On ſait combien Thémiſtocle étoit éloigné de cette grande juſtice & de cette haute nobleſſe.

Il faut un grand courage & bien conſtant, pour réſiſter ainſi toute ſa vie au deſir des richeſſes, avec leſquelles néanmoins on acquiert un ſi grand luſtre, un ſi haut piédeſtal parmi les hommes du commun, qui ne font cas que d'un luſte emprunté. Or, combien grand étoit à Athênes le nombre des mauvais eſtimateurs du mérite & du bonheur, en comparaiſon du petit nombre des bons connoiſſeurs, & de ces bons eſtimateurs qui faiſoient cas d'une pauvreté volontaire, qui n'étoit à charge à perſonne, & qui étoit utile à tout le monde.

Quelques gens trouvent mauvais qu'Ariſtide n'ait pas laiſſé ſa famille ri-

che ; mais, ils ne ſavent pas que l'homme fort juſte, quoique dans de grands emplois, ne ſauroit faire de grace ; & qu'il ne peut diſpoſer des fonds du Public, que pour la plus grande utilité de ce même Public ; il n'a donc pu laiſſer à ſa famille qu'une partie de la grande conſidération qu'il avoit acquiſe par ſa vertu ; & n'eſt-ce pas cette conſidération qui excita ſoixante ans après Alcibiade à ſe faire honneur de ſolliciter les penſions qu'il obtint du Peuple d'Athênes, pour les petits-fils de ces hommes juſtes.

J'ai vu d'autres perſonnes qui ſouhaitoient beaucoup plus l'éclat de la fortune de Thémiſtocle, que la grande conſidération & la grande eſtime que l'on avoit à Athênes pour la grande vertu d'Ariſtide, & qui diſoient qu'il étoit vrai que Thémiſtocle avoit mené une vie plus mêlée de biens & de maux ; mais, à tout prendre, beaucoup plus éclatante & plus heureuſe que celle d'Ariſtide.

Mais ces perſonnes pourroient bien ſe tromper, parce qu'ils ne mettent pas dans la balance, ni les grands chagrins de Thémiſtocle, ni le grand nombre de plaiſirs journaliers que la grande réputation d'Ariſtide lui fit goûter toute

ſa vie, ſans aucun chagrin : car ſon banniſſement même fut pour lui une diſtinction très-flatteuſe, que lui attiroit la ſupériorité de ſa vertu, de la part de ſes Concitoyens. Or, quelle ſituation peut nous apporter plus de joie & de plaiſirs, que de ſe voir tous les jours plus eſtimé, & plus aimé qu'aucun de ſes pareils, par tous ceux avec qui nous avons à vivre, & ſur-tout par les plus gens de bien, & par les meilleurs connoiſſeurs.

Au reſte, je ne prends Thémiſtocle que comme Illuſtre; mais je regarde Ariſtide comme Grand-Homme.

PROJET D'OUVRAGE

DE LA VIE DES HOMMES ILLUSTRES

DE CHAQUE SIECLE.

ON peut regarder les Vies de Plutarque comme des Mémoires anciens, qui ſont très-dignes d'être conſervés à la poſtérité tels qu'ils ſont; mais on pourroit faire un Ouvrage nouveau, qui fût beaucoup plus approchant à notre uſage, & que l'on pourroit ajouter à la fin de chaque Vie des Hommes Illuſtres de tous les ſiecles. Ce ſeroit un Recueil d'Obſervations, les

unes morales, les autres Politiques, particuliérement lorsqu'il est question de matières qui méritent le plus notre attention, pour augmenter par leurs exemples notre propre bonheur & celui de la société. Il faut des Observations qui puissent servir aux Lecteurs, pour leur faire mieux retenir les faits historiques les plus importans, & pour leur faire faire les réflexions les plus intéressantes. Cette méthode seroit beaucoup plus facile, plus agréable, que la méthode abstraite de nos Moralistes ordinaires, qui ne peuvent parler de la vertu qu'en termes généraux & abstraits. Les meilleures maximes de Morale, faute d'application à des faits particuliers, & faute d'exemples qui aient réussi, ne font pas une impression assez profonde sur l'esprit, pour rendre les Lecteurs ni plus vertueux ni plus habiles.

Les deux hommes de l'antiquité que j'ai vu les plus estimés par les Connoisseurs anciens, tant pour leurs talens dans la Guerre, que pour leurs vertus domestiques, ça été Epaminondas, chez les Grecs, & le grand Scipion, chez les Romains.

Sur Épaminondas & Scipion.

En lisant la Vie d'Épaminondas *, j'admire combien il faut que d'heureux hazards se rassemblent en même tems, soit du côté de la fortune, pour former un Grand-Homme, un grand bienfaiteur de sa Patrie : 1°. il est heureux de naître dans une maison où l'on se souvienne des vertus & des talens distingués des ancêtres, où le Pere & la mere soient distingués par la vertu, sur-tout lorsque les enfans ne s'en estiment pas davantage. — 2°. Il faut être assez heureux pour ne naître ni fils unique, ni même fils aîné. C'est que le fils le plus aimé de ses parens, travaille moins pour s'en faire estimer. — 3°. Il vaut mieux naître d'un tempérament modéré & moins fort, que robuste & impétueux : l'enfant en est plus doux & plus docile. Or, plus il a de docilité, plus il a

* Plutarque l'avoit écrite, mais elle n'est pas venue jusqu'à nous. Un Auteur François du tems d'Amyot, a ramassé les divers événemens de la Vie de ce Thébain, & on la lit avec plaisir & utilité.

de facilité à profiter promptement des connoiſſances & des vertus de ſes maîtres.—4°. Il faut naître dans une famille qui ne ſoit ni pauvre ni riche. C'eſt que l'on acquiert dans la médiocrité, plus facilement, les habitudes à la patience, au travail, à l'application, & l'on ſait que c'eſt la ſupériorité dans ces habitudes, qui donne la ſupériorité dans les talens : l'opulence, au contraire, jette ſouvent dans l'oiſiveté, dans la fainéantiſe, dans les amuſemens, & même dans la débauche. D'un autre côté, la pauvreté nous ôte le ſecours des maîtres & la bonne éducation. —5°. Il faut être aſſez heureux pour rencontrer des Maîtres, des Précepteurs aimables, qui aient plus de talens, & ſurtout plus de vertus que les autres.— 6°. Il faut naître avec un eſprit ouvert, ou de facile intelligence. Mais l'article le plus important de tous, c'eſt de naître avec une diſpoſition corporelle, qui faſſe ſentir à l'enfant beaucoup plus de plaiſir à être approuvé, loué, diſtingué, applaudi, qu'à ſes pareils.

7°. De-là il ſuit, qu'il faut qu'il ſoit aſſez heureux pour être guidé par un

ſage, afin de diſtinguer la gloire de la *gloriole*, & afin de diſcerner toujours finement ce qu'il y a effectivement de plus & de moins eſtimable dans les actions des Grands-Hommes, malgré le préjugé du vulgaire, qui ſe contente ſouvent de mettre la gloire dans la grande puiſſance, comme ſi la grande puiſſance mal-faiſante n'étoit pas, au contraire, très-blamable & très-odieuſe.

N'eſt-il pas ridicule, par exemple, de ſe croire plus eſtimable que ſon voiſin, pour avoir une table délicate, un grand nombre de Valets bien habillés, de beaux chevaux bien enharnachés, de brillans équipages, & pour poſſéder des Palais, des meubles, des tableaux, des habits magnifiques, ſi l'on n'a pas d'autres qualités pour être eſtimé? Or, ne faut-il pas laiſſer aux petis eſprits du commun ces vaines parures que donnent les richeſſes, qui peuvent bien éblouir les Payſans, le Peuple & les autres ignorans, mais qui ne rendent perſonne plus eſtimable aux yeux des connoiſſeurs.

8°. Il ne faut pas être connu trop jeune pour homme de mérite, afin d'avoir plus de loiſir d'acquérir, dans la vie retirée, différentes connoiſſances

générales & particulières, & de longues habitudes à la vertu; acquisitions que l'on ne peut faire, ni si facilement, ni dans un si haut degré, dans l'embarras des emplois publics.

Du côté de la fortune, il faut des occasions pour mettre en œuvre avec éclat les talens & les vertus du Grand-Homme, pour l'augmentation du bonheur de sa Patrie: car les hommes particuliers peuvent bien avoir de grands talens & de grandes vertus, mais, sans ces occasions favorables qui, dépendent de la fortune, ils ne sauroient devenir Illustres & grands bienfaiteurs de leur Patrie, ni, par conséquent, de Grands-Hommes.

Tels furent les différens avantages qu'Epaminondas tira des différentes conjonctures de sa naissance & de sa fortune, &c.

Nous admirons avec raison les grands talens des Généraux dans la guerre, la grande valeur & la discipline du Soldat de Lacédémone. Or, Epaminondas a su former des Soldats, & il a su vaincre les Capitaines & les Soldats de cette République, preuve suffisante de la supériorité de ses talens.

Nous admirons, & avec grand fondement, les grands talens du fameux Annibal, qui a formé ſes Officiers & ſes Soldats, & qui a vaincu les meilleurs Capitaines & les meilleurs Soldats Romains. Or, Scipion a ſu vaincre ce formidable Annibal, même dans ſon propre pays : préjugé, mais non pas preuve démonſtrative de la ſupériorité de Scipion ſur Annibal, du côté même des talens pour la guerre.

Si je dis que ce n'eſt pas une preuve démonſtrative, c'eſt qu'il faut rabattre la ſupériorité des Officiers & des Soldats Romains, pour la valeur & pour la diſcipline, ſur les Officiers & les Soldats d'Annibal ; mais Scipion les ſurpaſſoit en vertu. Je ne doute pas que Philippe, pere d'Alexandre, n'eut, ſur ce qui regarde la guerre, autant de talens qu'Epaminondas : mais qu'il s'en falloit qu'il eut les vertus de ce Thébain !

Causes principales de la grande réputation & des grands succès de Scipion.

1°. Il eut le bonheur à 17 ans de se trouver dans un combat de cavalerie contre les troupes d'Annibal, & de délivrer son pere, qui, étant environné d'Ennemis, étoit prêt à succomber sous le nombre.

2°. Après la bataille de Cannes, lorsque la plupart des Romains désespéroient de voir rétablir les affaires de la République, il se trouva dans son quartier à souper avec plusieurs jeunes Officiers, ses pareils, parmi lesquels un d'eux proposa de tout quitter & d'abandonner l'Italie. Cette proposition, que plusieurs goûtoient assez, lui parut si lâche & si honteuse, que sur le champ il tira l'épée : Pour moi, dit il tout en colere, je jure par tout ce que nous avons de plus sacré, que je n'abandonnerai jamais la Patrie, & je plonge tout-à-l'heure cette épée sur quiconque refusera de faire un pareil serment. Alors émus d'un sentiment de gloire de cet exemple de générosité, ils firent

tous de bonne-grace ce même ſerment, & contribuerent ainſi à raffermir le courage ébranlé de leurs autres camarades.

3°. Il étoit le jeune homme de l'armée le mieux fait, de la plus belle taille, de la plus agréable repréſentation, le plus adroit dans ſes exercices, le plus robuſte dans les travaux de la guerre; qui avoit le plus de politeſſe, qui parloit avec le plus de grace: de ſorte que tout le monde lui connoiſſant de la valeur, de l'eſprit, & des ſentimens élevés, chacun à l'envi cherchoit à faire valoir dans Rome ce qui étoit en lui le plus eſtimable; & dans les aſſemblées on ſe le montroit, & on cherchoit à le voir comme un jeune homme de la plus haute eſpérance.

Cette faveur du Peuple fut ſi marquée, que ſes amis lui conſeillerent de demander l'emploi d'Edile-Curule, quoiqu'il n'eût pas l'âge requis par les loix: il le demanda, & l'obtint.

Il n'avoit que vingt-quatre ans lorſqu'on reçut à Rome la nouvelle que ſon pere & ſon oncle, qui commandoient en Eſpagne, avoient été tués dans deux batailles. Ses parens & ſes amis lui conſeillerent de demander ce Com-

mandement. Il ſe montra à toutes les Tribus avec tant de graces, qu'il obtint tous les ſuffrages. Cependant, comme quelques Sénateurs repréſenterent qu'il étoit trop jeune, & qu'il falloit dans cette place un Général plus expérimenté, la déciſion commençant à être douteuſe, il monta à la Tribune, & parla ſi éloquemment des devoirs de cette place, avec une confiance ſi noble & cependant ſi modeſte, ſi pleine de grace, que ſa nomination fut confirmée comme par acclamation.

Sur quoi, on peut remarquer le grand pouvoir de l'éloquence, & des graces extérieures : car il y avoit ſûrement parmi les Romains dix autres Officiers auſſi braves, & d'un auſſi grand eſprit, qui avoient vingt ans plus d'exercice que lui, & qui par cette ſeule conſidération avoient un mérite national, plus grand & plus ſûr que le ſien. Cependant, il leur fut préféré par le Peuple, contre les régles de la prudence ordinaire, qui viſe toujours à la plus grande utilité de la Patrie. Ceux qui cherchoient à juſtifier cette préférence du Peuple Romain, eurent beſoin des grands ſuccès de ce jeune Commandant, pour montrer que le Peuple ne

s'étoit pas trompé dans ſes eſpérances; & les grands ſuccès de Scipion excuſérent, à la vérité, l'imprudence du peuple, mais ils ne les juſtifierent pas entierement; & voilà pourquoi je ne ſaurois blâmer l'avis de Fabius-Maxinus, qui s'oppoſa à ce choix, dans lequel on ne ſuivoit pas les règles de la prudence ordinaire.

La conjoncture de la mort du pere & de l'oncle de Scipion, tués dans le ſervice de la Patrie, ne lui donnoit pas perſonnellement plus de mérite national, mais elle ne laiſſa pas de contribuer à lui rendre le Peuple favorable, & il ſe ſervit habilement dans ſon diſcours au Peuple, des pertes qu'il venoit de faire, pour marquer que le deſir de ſe venger des Carthaginois, ſe joignoit au deſir de venger ſa Patrie.

De ſorte que l'on peut dire qu'il devoit cette prompte & grande élévation beaucoup plus aux dons de la Nature, & aux faveurs de la fortune, qu'à la grandeur des talens & des vertus qu'il commençoit à acquérir.

Dès qu'il fut en poſſeſſion de ſon Commandement en Eſpagne, il ſe conduiſit avec tant de politique & de déférence envers les vieux Officiers, &

ſurtout envers Marcius, Lieutenant-Général des forces de la République, qui avoit déja relevé le courage des Troupes Romaines; que la mort des deux Scipions avoit abatus, qu'il gagna entiérement ſon amitié, & que celui-ci ne ſongea qu'à contribuer par ſes ſoins à affermir la fortune du jeune Général. C'eſt ainſi que par ſa douceur, par ſa complaiſance & par ſes attentions, il vint à bout d'adoucir ſes pareils & ſes rivaux, & d'en faire ſes amis au grand avantage du ſervice de l'Etat.

Il eut auſſi le bonheur de rencontrer une belle occaſion de concilier aux Romains, par une action vertueuſe & éclatante, l'affection de la Nation Eſpagnole, au grand préjudice des Carthaginois, qui partageoient alors l'Eſpagne avec eux. Ce fut au Siége de Carthagene. Il la prit d'aſſaut. Ainſi, tous les Citoyens, par l'uſage de la guerre de ce tems-là, pouvoient être traités d'eſclaves.

On lui amena parmi ces eſclaves une jeune fille, avec ſa mere riche & honorée dans la Ville; la fille étoit d'une beauté charmante: on crut d'abord qu'il la garderoit pour ſa part du butin;

mais, ayant appris par sa mere, qu'elle étoit fiancée à un jeune & riche Espagnol nommé *Allucius*, qui l'aimoit passionnément, il n'hésita pas à les consoler, en les assurant qu'il se chargeoit de les faire mener en toute sûreté à ce jeune homme. Sur le champ il donna les ordres nécessaires, & montra ainsi à la Nation Espagnole, par cette rare modération, ce qu'elle devoit attendre du traitement des Romains, en comparaison du traitement qu'ils recevoient des Carthaginois, & voilà comment il sacrifia courageusement ses plus grands plaisirs aux grands intérêts de sa Patrie.

Or, est-il étonnant qu'étant si fort aimé de ses Officiers, de ses Soldats, & des Espagnols, & qu'étant brave, laborieux, vigilant, il ait battu les Carthaginois dans toutes les rencontres, & qu'il les ait enfin chassés de l'Espagne? N'est-ce pas l'effet naturel de l'inclination & de l'estime, qu'un jeune Héros sait inspirer par ses qualités estimables & aimables, à ceux avec qui il a à vivre?

Aussi eut-il la satisfaction de voir que les Officiers employerent toujours volontiers leurs talens, leurs travaux, &

ſouvent leur vie, pour ſon élévation. Or, cette inclination des Troupes eſt un furieux avantage, que l'on ne trouve que dans la jeuneſſe, & ſur lequel le vieux Fabius n'avoit garde de compter lorſqu'il s'oppoſa, non-ſeulement au choix qu'on fit de Scipion pour commander en Eſpagne, mais encore au pouvoir que le Peuple Romain lui donna de porter la guerre quelques années après à Carthage même, pour obliger les Carthaginois à délivrer l'Italie d'Annibal & de ſes Troupes, en les rappellant à Carthage.

Ce projet de Scipion étoit grand: mais c'étoit ſa grandeur même qui le rendoit ſuſpect d'impoſſibilité à Fabius Maximus, & à pluſieurs Sénateurs. C'eſt que, ne comptant que ſur ce qu'ils voyoient, ils ne pouvoient pas s'imaginer que tout ce qu'il falloit aſſembler de Troupes, de munitions & de vaiſſeaux, pût jamais être prêt pour le tems qu'il falloit. Ils ne ſavoient pas ce que peut l'amour de tout un Peuple & de toute une Armée, quand on ſait les mettre en œuvre par de bons Officiers, qui ſe portent avec ardeur à l'exécution d'une belle entrepriſe. Fabius vit avec ſurpriſe, que ce qui étoit

impossible selon les règles ordinaires, fut exécuté avant le tems marqué, par une diligence qui tenoit du prodige.

Scipion aborda donc en Afrique malgré les Troupes ennemies, & les Carthaginois furent si étonnés de cette audace, que, par le conseil d'Annibal lui-même, qui voyoit plus loin qu'eux, ils n'eurent point de honte de demander la paix aux Romains. C'est qu'il savoit mieux que Fabius tout ce que peut, un jour de Bataille, un jeune Général, brave & adoré de ses Troupes. Il sembloit qu'il devinoit le désastre où il alloit tomber. Les deux Généraux conférerent, mais ils ne purent convenir des conditions de Paix : la Bataille se donna, Scipion en sortit victorieux. L'Armée d'Annibal fut entiérement défaite, & Carthage forcée d'accepter les conditions les plus dures de la part de son Vainqueur.

Alexandre, jeune, vaillant, aimable, surmonta, comme Scipion, les plus grandes difficultés ; mais les difficultés cessant, il cessa d'être aimable & estimable : il devint homme du commun, couvert des plus misérables défauts ; au lieu que Scipion eut le bonheur d'avoir à combattre l'envie & les en-

vieux. Ainſi, la proſpérité n'eut ni le loiſir, ni les occaſions néceſſaires pour le corrompre. Il eut toujours dans le Sénat, pour exercer quelqu'une de ſes vertus, le ſecours d'une ſuffiſante contradiction, & il eut ainſi l'avantage de mourir Grand-Homme, & le plus Grand-Homme des Romains.

Après Carthage ſoumiſe, quand il fut queſtion à Rome de nommer un Général, pour combattre les nombreuſes Armées d'Antiochus, qui avoit Annibal dans ſon Armée, il étoit naturel que les Romains nommaſſent le Vainqueur d'Annibal : mais il fut exclus par la cabale de ſes envieux, qui s'appuyoient ſur une maxime vraie, mais dont ils faiſoient une application injuſte : Que, pour conſerver un État Républicain, il ne faut pas donner trop d'autorité à un même homme, de peur qu'il ne prenne envie au Peuple de lui offrir la Royauté, & à lui de l'accepter.

Dans ces circonſtances, il déclara que, ſi le Peuple nommoit ſon frere, il le ſuivroit volontiers comme ſon Lieutenant : ſa propoſition fut acceptée, & il eut ainſi la ſatisfaction de faire un grand plaiſir à ſon frere, & de rendre

un grand ſervice à ſa Patrie, dans la victoire complette qu'ils remporterent contre Antiochus.

A ſon retour à Rome, il eut la joie de voir l'admiration & la reconnoiſſance du Peuple & des Grands; mais il jugea qu'il étoit raiſonnable de calmer les inquiétudes de pluſieurs bons Républicains, qui ne connoiſſoient point à quel point il aimoit la République & le Gouvernement Républicain; il déclara qu'il vouloit aller paſſer le reſte de ſa vie à la Campagne, ſans ſe charger d'aucune affaire, &, par conſéquent, ſans aucune autorité; & effectivement, il ſe retira à Linterne, petit Bourg ſur le bord de la mer, près de Gaëte, (ou Gaiete, au Royaume de Naples, dans la terre de Labour,) à trente lieues à l'Orient de Rome, où il s'occupoit des petits amuſemens du ménage, de la lecture & de la converſation des Gens de Lettres.

Cependant ſes envieux voyoient avec chagrin, que la réputation de ſa valeur, de ſa capacité, de ſon zele pour la Patrie, &, ſur-tout, de ſa modération, ne faiſoit que croître tous les jours dans ſon abſence; &, ſous le prétexte ſpécieux de travailler à ruiner la

réputation d'un homme auſſi dangereux pour la ſûreté du Gouvernement Républicain, ils gagnerent deux Tribuns du Peuple, qui entrerent dans leurs fauſſes vues, & qui l'accuſerent, lui & ſon frere, de n'avoir pas rendu bon compte de tout l'argent qu'Antiochus leur avoit livré, pour mettre au tréſor de la République.

Ainſi il vint à Rome pour défendre ſon frere, & pour ſe défendre lui-même. Cette affaire fit grand bruit: ſon frere tenoit un regiſtre prêt, pour diſcuter ſes comptes devant l'aſſemblée du Peuple. Mais Scipion, indigné de ſe voir accuſé d'infidélité, déchira le regiſtre; &, le jour de l'aſſemblée, il ſe préſenta à la Tribune devant le Peuple, & là, comme tout le monde s'attendoit qu'il alloit parler pour ſa juſtification & pour celle de ſon frere: Meſſieurs, dit-il, je me ſouviens qu'à pareil jour qu'aujourd'hui, les Dieux ſe ſervirent de moi pour vous donner une victoire déciſive contre Annibal. Or, ſi vous voulez m'en croire, avant que de rien entreprendre, nous irons, dans le moment au Capitole leur en rendre grace. Toute l'aſſemblée applaudit, & battit des mains. En même tems il deſcendit,

marcha vers le Capitole, ſuivi de tout le Peuple & des accuſateurs même, qui n'ôterent s'en diſpenſer.

Les plus honnêtes-gens croyoient bien qu'il pouvoit y avoir eu quelque négligence dans le compte ou la diſtribution de l'argent d'Antiochus, mais perſonne ne ſoupçonna jamais les Scipions d'en avoir profité; & Gracchus, l'un des Tribuns accuſateurs, fut depuis ſi perſuadé de leur innocence & de la modération de Scipion, qu'il ſe déclara ſon défenſeur, lorſqu'on voulut remuer cette affaire qui tourna entiérement à l'honneur des Scipions.

Cette confiance d'un homme de bien, d'un bon Citoyen, qui ne ſauroit croire qu'on puiſſe jamais l'accuſer d'avoir pillé le tréſor de ſa Patrie, qui déchire ſa juſtification, & qui ne daigne pas répondre à ſes accuſateurs, eſt un degré de confiance où la vertu médiocre ne ſauroit jamais atteindre, & qui porte avec elle ſa parfaite juſtification aux yeux des Connnoiſſeurs.

Comparaiſon

Comparaiſon entre Épaminondas & Scipion.

Ce qui eſt de plus important dans les comparaiſons entre ces deux grands hommes, c'eſt de pouvoir juger,

1°. Lequel des deux fut le plus ſenſible au plaiſir de la diſtinction.

2°. Lequel connut mieux la diſtinction la plus précieuſe.

3°. Lequel eut plus de talens nationaux, plus importans au bonheur public.

4°. Lequel connut mieux la plus grande utilité publique.

5°. Lequel eut plus de zèle pour cette utilité publique.

6°. Lequel procura de plus grands bienfaits, ſoit à la ſociété humaine en général, ſoit à ſa Patrie en particulier.

Ce qui nous manque pour faire une comparaiſon exacte & juſte, ce ſont des faits en nombre ſuffiſant & bien circonſtanciés : ce ſont des pièces de comparaiſon ; & comme nous ne ſaurions juger que par ce qui nous reſte de ces grands hommes, il n'eſt preſque pas poſſible de juger avec quelque certitude, lequel, à tout prendre, eſt le plus grand & le plus eſtimable.

Tous deux moururent dans un âge peu avancé vers 55 ans. Mais Scipion avoit presqu'achevé sa carriere, lorsqu'Epaminondas entroit dans la sienne.

Scipion, Général à vingt-quatre ans, trouva des soldats tout disciplinés, des Officiers tout formés; mais, ayant de la nature & de la jeunesse, l'avantage de se faire plus aimer, il eut le bonheur de tirer beaucoup plus de services des uns & des autres, que n'auroit fait un Général plus estimé qu'aimé.

Epaminondas ne commanda qu'à quarante ans; & il fallut qu'il formât lui-même & soldats, & Officiers. Il plaisoit par sa douceur, & se faisoit admirer par son habileté, par son activité, par ses talens, par sa tempérance, par sa modération & par ses autres vertus. Mais c'est tout ce qu'il pouvoit faire avec tous ses talens, & avec toutes ses vertus acquises depuis plusieurs années, de surmonter les difficultés, que Scipion surmontoit en ne faisant, pour ainsi-dire, que se montrer.

De-là il me paroît que la vertu d'Epaminondas a été plus éprouvée, & qu'il a eu besoin de plus d'esprit & de talens que Scipion.

Il eſt vrai qu'il falloit que Scipion fût plus grand Général, puiſqu'il vainquit Annibal, le vainqueur des meilleurs Généraux Romains; mais les ſoldats Romains & leurs Officiers valoient mieux que l'art des Carthaginois; au-lieu que les Généraux, les Soldats & les Officiers des Lacédémoniens étoient les meilleurs de tous les Grecs, & que les Thebains, juſqu'à Epaminondas, n'étoient preſque pas connus en comparaiſon.

A l'égard des bienfaits qu'ils procuroient à leur Patrie, il eſt vrai que Scipion eut le bonheur de faire plus par les Romains qu'Epaminondas par les Thébains; mais c'eſt qu'Epaminondas fut tué dans la bataille où il remporta la victoire. Scipion a été plus heureux, mais qui oſeroit dire qu'il a été plus grand & plus eſtimable?

Scipion goûta une gloire plus brillante & plus étendue, mais Epaminondas fut plus ſenſible au plaiſir que donne la gloire la plus précieuſe, que Scipion.

Tous deux fort eſtimables & fort aimables; Scipion paroît encore plus aimable, Epaminondas plus eſtimable. Qu'on propoſe à un Souverain deux hommes de ces deux caractères, tous

deux à l'âge de quarante ans, pour remplir la place de Miniſtre-Général, lequel croyez-vous qu'il choiſiroit? C'eſt celui-là que vous croyez le plus grand homme.

La raiſon pourquoi je demande des obſervations à la fin de chaque vie, c'eſt que, d'un côté, ces obſervations ſeront le principal profit de la lecture; &, de l'autre, c'eſt que ces obſervations placées ailleurs qu'après ces vies, ne feroient pas ſur le lecteur la dixième partie de l'impreſſion qu'elles font au ſortir de la lecture de la vie d'un homme illuſtre.

L'Hiſtorien doit être Peintre, il tire de l'Hiſtoire & des Mémoires les principaux traits, mais c'eſt à lui à y ajouter les couleurs convenables.

L'Hiſtorien doit inſpirer au Lecteur de l'averſion pour toutes les injuſtices, & particulierement pour les grandes. Ainſi il faut qu'il n'oublie rien des marques de mépris, de haîne, d'averſion qu'ont reçu les méchans. C'eſt à lui à faire ſentir combien les vices attirent de maux différens: c'eſt à lui à lui montrer les vices comme cauſes des mauvais ſuccès, la pareſſe, la colère, les impatiences, la préſomption, la ſotte

fierté, &c. C'eſt ainſi que l'Hiſtorien démontre par des expériences, combien il eſt important d'acquérir des talens par l'application d'obſerver la juſtice envers tout le monde, & de pratiquer la plus grande bienfaiſance ſelon ſa condition & ſes talens.

Sur le caractère de Céſar, de Pompée & de Caton.

POMPÉE étoit plus âgé que Céſar: il s'étoit habilement ſervi de la conjoncture de Sylla, dont il étoit parent, pour acquérir dans le Sénat un grand crédit, avant même que Ceſar y fût connu.

Céſar vit bien, en entrant dans les affaires, qu'il ne pouvoit eſpérer, dans le parti du Sénat, que d'être la premiere créature de Pompée: il ne put s'accommoder d'un maître; ainſi il ſongea dès lors à ſe jeter dans le parti du Peuple, & à y tenir le premier rang.

Caton, plus jeune, élevé dans la Philoſophie des Stoïciens, & Stoïcien lui-même par ſes mœurs, aimoit plus la gloire qui revient de la ſupériorité des vertus, que celle qui revient de la fu-

périorité du pouvoir ; &, voyant qu'on ne pouvoit entreprendre ſans injuſtice ſur la liberté des Citoyens, & ſans s'expoſer à la haîne des gens de bien, il ſe contenta de chercher de la conſidération par la ſeule attention à rechercher dans le Sénat la plus grande utilité publique.

C'étoit encore alors un titre fort honorable, mais de peu de crédit que la qualité de bon Citoyen ; ainſi toute ſon ambition ſe réduiſit à mériter mieux ce titre qu'aucun des Romains. Il eſt vrai qu'il eût en vain tenter d'arriver à un pouvoir égal à celui de Pompée dans le Sénat, & à celui de Céſar ſur le Peuple ; car, outre que la place étoit priſe, c'eſt qu'il n'avoit ni les richeſſes, ni les talens qu'avoient les deux autres pour tromper les hommes par de belles promeſſes, & pour élever leur fortune particuliere, ſur les débris de la fortune du Public.

Pompée flattoit le Sénat pour s'en ſervir un jour à aſſujettir le Peuple. Céſar flattoit le Peuple pour être un jour en état de ſoumettre le Sénat. L'un & l'autre cherchoient leur grandeur particuliere en renverſant la République, c'eſt-à-dire la forme du gouvernement

républicain ; ils employoient, pour cet effet, les autres esprits ambitieux qui n'ont en vue que leur aggrandissement particulier.

Caton vouloit conserver la République, pour y jouer le rôle de premier Républicain.

Les gens de bien, ceux qui étoient les plus sages & les plus moderés, voyoient avec plaisir, tantôt la fermeté avec laquelle Caton résistoit aux entreprises ou de Pompée, ou de César ; tantôt le courage avec lequel il les attaquoit ouvertement, en découvrant hardiment en plein Sénat & devant le Peuple, ce qu'il y avoit dans leurs avis de pernicieux à la République. Ces deux rivaux haïssoient autant Caton qu'ils se haïssoient l'un l'autre ; mais comme il s'étoit acquis beaucoup de crédit auprès des gens de bien, ils le ménageoient en public, & le louoient même.

Cependant ils empiétoient à vue d'œil par leurs intrigues, & usurpoient tous les jours un peu plus d'autorité malgré toute la résistance de Caton. Celui-ci avoit beau intéresser dans ses querelles ce qui restoit à Rome de gens de bien, le nombre de ceux que

Céſar & Pompée intimidoient par leur pouvoir, ou qu'ils engageoient en les flattant d'eſpérances ambitieuſes, étoit beaucoup plus grand.

Les hommes n'aiment & ne peuvent aimer l'intérêt public, qu'à proportion de la gloire qu'ils en attendent, ou de l'utilité particulière qu'ils croient en retirer. On voyoit à Rome, que ceux qui s'attachoient ou à Pompée ou à Céſar, parvenoient beaucoup plus promptement aux grands emplois, que ceux qui n'avoient de patrons que leurs vertus & leurs talens; & c'en étoit aſſez pour faire à Pompée & à Céſar une Cour nombreuſe. Les eſprits Républicains, comme Cicéron, Hortenſe, Marcellus, s'appercevoient bien que l'ambition de ces deux hommes n'alloit pas à moins qu'à bouleverſer un jour la conſtitution de la République; ils firent, en ſecondant Caton, divers efforts, pour éloigner ce malheur: mais ces efforts furent vains, parce que Céſar & Pompée avoient ſi bien lié chacun leur parti, qu'ils pouvoient ſe ſoutenir en autorité chacun dans ſon parti.

Dans les premiers ſiécles de la République, il étoit défendu & honteux, non pas de deſirer, mais de ſe propo-

ser pour les emplois, & de les solliciter avec chaleur, soit par soi-même, soit par ses amis. On aimoit alors plus l'honneur, que les honneurs; mais les tems étoient changés: tout le monde briguoit ouvertement les emplois publics; & il n'y avoit plus de honte à employer & amis & argent pour les obtenir. Les mœurs étoient corrompues au point que les Romains, en mettant peu-à-peu leur gloire à se distinguer par la dépense de la table, des belles maisons, de beaux meubles, des grands équipages, ils avoient insensiblement attaché un mépris, une honte à la pauvreté. Les distinctions n'étoient plus attachées, ni à la justice, ni à la modération, ni à l'esprit, ni à la capacité, mais à la grande dépense. On ne se contentoit plus du nécessaire, du propre, du commode; chacun, selon son état, vouloit du magnifique; & chacun empiétant sur l'état l'un de l'autre, ou par envie de se distinguer, ou par crainte d'être remarqué comme pauvre, se ruinoit à l'envi: & ces fiers Romains se mettoient, par le mauvais état de leurs affaires, dans la honteuse nécessité de plier jusqu'à la bassesse devant ceux qui pou-

voient les tirer de la misere où leur luxe & leur *gloriole* les avoient réduits.

La simplicité des mœurs antiques paroissoit rusticité : il étoit plus honteux de ne point faire de dépense, que d'être injuste envers ses créanciers.

La source de cette grande différence, qui étoit entre ces siécles respectables & le siécle de César ; c'est que, dans l'un, la gloire y étoit sur le Trône, tandis que la vanité se cachoit ; au-lieu que, dans l'autre, on rendoit à la vaine gloire les honneurs qui n'étoient dus qu'à la véritable qui revient de la vertu. Autant que l'ambition des premiers siecles étoit utile à la Patrie, autant la sorte d'ambition qui regnoit à Rome du tems de Pompée, étoit pernicieuse à la République.

Ce fut sur cette ambition injuste, que Pompée & César établirent leurs projets ambitieux : ce fut sur les fausses idées qu'on avoit alors à Rome, de ce qui étoit estimable ou honteux, qu'ils bâtirent le vaste édifice de leur autorité. Et on peut dire, qu'ils n'auroient jamais asservi les Romains, si les Romains ne s'étoient eux-mêmes asservis à leurs propres vices : les mœurs amenerent insensiblement les conjonctures,

& ces deux hommes ſe trouverent plus de talens que les autres pour en profiter. Les grandes révolutions demandent des hommes & des conjonctures : quelquefois les conjonctures manquent aux hommes, & ſouvent, ce ſont les hommes qui manquent aux conjonctures. Lorſque Céſar demanda d'être continué dans ſon Gouvernement des Gaules, Caton vit bien que c'étoit une affaire pernicieuſe à la République ; que Céſar auroit le loiſir d'attacher fortement à ſa perſonne & à ſa fortune ſes Officiers & ſes Soldats, & que ſon autorité ſeroit alors plus redoutable que jamais. Mais Céſar, qui avoit prévu de ſon côté tous les obſtacles, & qui ſavoit que c'étoit un coup de partie, avoit ſi bien pris ſes meſures avec Pompée, avec les Tribuns & avec les plus puiſſans Sénateurs, que Caton & quelques gens de bien s'y oppoſerent en vain.

Le poiſon étoit répandu dans les veines de la République, le mal étoit devenu preſque incurable. On ne pouvoit que différer un peu la ruine de la République, mais on ne pouvoit plus l'éviter.

Pompée, Céſar & Caton, ces trois célèbres Romains avoient chacun beau-

coup de capacité pour les affaires : netteté, pénétration, facilité. Pompée, moins entraîné par ses plaisirs, avoit plus de suite dans ses desseins ; mais César avoit au-dessus de Pompée les agrémens de l'esprit, pour le commerce de la société. Pompée avoit plus de crédit chez les vieux Sénateurs ; César chez les jeunes. Pompée opinoit avec plus de circonspection ; César haranguoit avec plus d'éloquence.

Caton avoit cet avantage, que, n'ayant jamais qu'un but, qui étoit, ou la justice dans les affaires des particuliers, ou la plus grande utilité de l'Etat, dans les affaires de la République, son esprit en paroissoit plus pénetrant, plus juste, plus solide : il parloit avec plus de force que d'agrément : c'étoit une éloquence mâle, nerveuse, qui faisoit d'autant plus d'effet que rien n'y paroissoit étudié : son tempérament bilieux & colere lui faisoit prononcer ces discours avec véhémence.

Pompée ne faisoit rien qu'avec des vues : il vouloit toujours faire valoir son désintéressement & la droiture de ses intentions ; ses démarches étoient concertées, fines & artificieuses ; le pro-

cédé de Caton étoit tout uni, & quiconque aimoit la République, pouvoit aiſément deviner ſon avis. Céſar étoit plus habile que fin, il croyoit que l'habileté étoit bien moins à ſe tourmenter pour amener les conjonctures, que pour profiter de celles qui arrivoient, & que la fortune fait beaucoup plus pour nous, que toute notre prudence.

Pompée ſervoit ſes amis à proportion des avantages qu'il en pouvoit attendre ; c'étoient des ſervices qu'il leur faiſoit bien payer, en diſpoſant abſolument de leurs ſuffrages. Il ſongeoit moins à être vertueux qu'à le paroître. Caton étoit de la probité la plus pure & la plus délicate. Il n'avoit pour amis que ceux qui aimoient la République. Céſar ne cachoit que ſon ambition, & ſes vices étoient tels, qu'il n'en paroiſſoit que plus aimable aux uns, & moins redoutable aux autres. Il aimoit ſes amis, & avoit de la fidélité pour eux contre ſes intérêts.

Pompée étoit magnifique & n'étoit point libéral ; il ſavoit amaſſer ſans bornes, & ne dépenſoit qu'avec meſure. Pour Céſar, il étoit libéral & magnifique ; &, comme il amaſſoit ſans bornes, il répandoit auſſi avec une

profuſſion exceſſive. Caton n'étoit ni l'un ni l'autre, n'amaſſoit ni ne répandoit : il menoit une vie dure, cette auſtérité lui donnoit des manières qui paroiſſoient un peu trop ſéches & trop rudes, à des perſonnes déjà accoutumées à une politeſſe qui dégénere bientôt en flatterie.

Les mœurs de Pompée n'avoient rien de remarquable, ni du côté de l'auſtérité, ni du côté des excès. Né ſouple & inſinuant, il avoit dans la proſpérité les manières un peu faſtueuſes & hautaines, & dans l'adverſité un air ſoumis & rempant.

Céſar paroiſſoit né pour le plaiſir autant que pour l'ambition : mais dans un âge plus mûr, l'ambition l'emporta ſur le plaiſir.

Le parti de Pompée dans la République étoit certainement le plus grand & le plus honorable. Il y avoit dans la conduite que Pompée tenoit à l'armée, un certain air d'irréſolution, qui prouvoit aux Officiers que lui-même ne ſavoit ſouvent lequel étoit le meilleur parti. D'ailleurs, Pompée n'avoit fait la guerre qu'avec une grande ſupériorité de Troupes choiſies, & avec des Officiers de grande réputation.

Céſar paſſoit parmi les Officiers pour beaucoup plus grand Général. On remarqua que les bons Officiers de Pompée l'avoient fait bon Général ; au-lieu que Céſar, après cinq ou ſix ans de guerre, étoit parvenu à faire lui-même les bons Officiers de ſon armée. Il avoit fait bien plus long-tems la guerre de ſuite, & contre des Nations plus belliqueuſes; il l'avoit faite dans des ſaiſons rudes, dans un Pays rempli de forêts, qu'il ne connoiſſoit point ; toujours environné d'ennemis, & dans une perpétuelle défiance de ſes alliés ; ſouvent obligé à faire des marches précipitées, tantôt pour ſurprendre les ennemis, tantôt pour éviter d'en être accablé ; c'étoient les grandes difficultés ſurmontées qui l'avoient fait plus grand Général. Il eut, auſſi-bien que Pompée, des ſuccès continuels dans ſes guerres. Ceux de Pompée étoient, à la vérité, plus importans & plus éclatans ; mais le Général n'y avoit que bien peu de part. Auſſi on remarquoit que Céſar étoit plus aimé des Troupes que Pompée, & l'on pourroit dire qu'à Pharſale ſon armée étoit à ſa perſonne ; au-lieu que celle de Pompée n'étoit qu'à la République. La ſupériorité du

nombre étoit du côté de Pompée : mais les Légions de César étoient plus aguerries & plus affectionnées. En un mot, à l'exception de la supériorité du nombre, il avoit toutes les autres espèces de supériorité. De-là vint que le combat ne fut pas long-tems opiniâtre, & que la victoire ne fut pas long-tems à se déclarer. Tout plia. Il ne fut pas question alors de la dignité du parti, ni des intrigues du Sénat, ni de la réputation de Caton, ni de la justice de la cause. La supériorité des armes donna enfin à César l'Empire du monde, que les suffrages des Sénateurs & de Caton lui-même, eussent beaucoup plus volontiers donné à Pompée.

Quel fut le but que se proposèrent, dans leur vie, ces hommes si célebres ? Pouvoient-ils en avoir un autre que de vivre plus heureux que tous les autres Romains ? Menèrent-ils, en effet, une vie plus heureuse ? Ils mirent beaucoup d'ardeur dans leurs entreprises ; mais que leur produisirent leurs succès ? Si sur leurs beaux jours on avoit rabattu les jours fâcheux, les nuits fâcheuses ; si sur les joies on avoit rabattu les soins, les craintes, les chagrins, je ne sais s'il se trouveroit pour eux beaucoup plus de biens que

de maux. Ainſi, à quoi bon tant ſe tourmenter?

Nous n'avons, dans toutes nos actions & dans toutes nos entrepriſes, que deux grands reſſorts, la crainte des maux & l'eſpérance des biens. Il ſemble que la Nature ne nous les a donnés que pour les faire agir, de maniere qu'ils partageaſſent notre vie, & que nous n'ôtaſſions point du tout à l'un pour donner à l'autre. Or, qu'y a-t-il de plus ſage que de ſuivre exactement les intentions de la Nature, qui ne met d'autres bornes à nos plaiſirs, que la tempérance, la juſtice & la bienfaiſance.

Ces reſſorts, à la vérité, ont une ſorte de contrariété entre eux: mais on peut les accorder, quand, dans les plaiſirs des ſens, on veut de l'innocence, de la juſtice, & de la tempérance; & que, dans les plaiſirs de la gloire, on cherche la plus grande bienfaiſance.

L'excès dans les plaiſirs jette dans l'infamie, & cauſe les infirmités & les dégoûts. On voit le voluptueux chercher la volupté par un chemin oppoſé à la volupté même. L'ambition immodérée impoſe une vie dure, & pleine de cruelles agitations, &, qui pis eſt, pouſſe

dans des injuſtices déshonorantes, & il arrive que l'ambitieux croit aller à la gloire par une route directement oppoſée à la gloire même ; & ce fut la route que tinrent Pompée & Céſar ; ils préférerent ſouvent dans le cours de leur vie la fortune aux plaiſirs ; ils monterent, à la vérité, au faîte des grandeurs humaines : mais arriverent-ils pour cela au faîte de la vraie grandeur, de la véritable gloire & de la félicité ?

Pour moi, je ne ſaurois croire qu'une gloire qui demande l'uſage de la fineſſe, de la fraude, de la fourberie, de la violence, & qui oblige de commettre de grandes injuſtices, & même des cruautés ; je ne ſaurois croire, dis-je, que cette gloire puiſſe être fort eſtimable.

On eſt craint, on eſt haï, on le ſçait : peut-on vivre avec ſécurité ? Peut-on vivre content de ſa réputation ? Eſt ce donc une vie fort glorieuſe où l'on n'a qu'une puiſſance, qu'une grandeur blâmée des plus honnêtes-gens, & où l'on ne jouit de la vie, que pour être un jour le but de la haîne publique. Il faudroit, pour cela, faire ſon bonheur de faire du mal aux autres ; mais quel malheureux bonheur !

Si Rome, après la mort de Céſar, s'étoit remiſe en République malgré Auguſte & Antoine, comment croyez-vous que les Ecrivains euſſent traité ce premier Empereur ? Poëtes, Orateurs, Hiſtoriens, comment croyez-vous qu'ils l'euſſent peint, ſi-non comme un Catilina, comme un ſcélérat qui avoit été aſſez malheureux pour faire réuſſir, pour quelques années, une horrible conſpiration contre ſa Patrie : mais heureuſement pour ſa mémoire, Auguſte ſon héritier devint le maître, Rome demeura Monarchie. Ainſi il fallut que ces Miniſtres de la Renommée, Sujets d'Auguſte, donnaſſent des louanges exceſſives à ce premier Tyran de Rome, au premier Empereur Romain.

Tout le monde ſait que Céſar, devenu Empereur, n'en étoit devenu que plus modéré & plus humain. Il n'avoit plus de gloire à acquérir que par la modération : mais il ne ſongea jamais à rétablir la conſtitution de la République ; il n'eut jamais le bonheur de voir clairement, que la belle gloire étoit quelque choſe de plus précieux que le pouvoir ſuprême, lorſqu'il n'eſt point employé à rendre les hommes plus heureux.

Il eſt des eſprits deſtinés dès leur naiſ-

ſance à ne jamais voir les choſes dans leurs premiers principes, & à être ſoumis, comme des enfans, aux opinions du vulgaire. Les hommes ont tous le deſir de la diſtinction : mais peu ſavent diſcerner les petites gloires, la vanité, de la gloire la plus précieuſe.

Je conviendrai ſans peine que Pompée & Céſar avoient, au-deſſus de leurs Contemporains, des talens merveilleux pour le Gouvernement des hommes, & que leur grande fortune eſt dûe à leurs talens ; mais je ſoutiens que viſer au plus grand bonheur & à cette belle gloire qui en fait la plus grande partie, & prendre, pour y arriver, la route qu'ils prirent, c'eſt ſe tromper très-lourdement, comme ils firent dans le point le plus important de leur conduite.

Caton leur fut, ce me ſemble, inférieur pour les talens qui ſervent à venir à bout des entrepriſes difficiles : il ſuivit plus exactement la vertu ; & jugea ainſi, mieux qu'eux, de ce qui peut contribuer à rendre un homme plus heureux & plus eſtimable que les autres. Il ſe contenta des plaiſirs de ſon état, & ſe borna à augmenter ſa réputation, par une

conduite approuvée des plus honnêtes gens.

Pompée, vaincu, a la tête coupée par l'ordre de celui * qui lui devoit son établissement. César, victorieux, est poignardé par celui qui lui avoit le plus d'obligation, en qui il avoit le plus de confiance, & par le plus vertueux des Romains **; & l'on ne sauroit se résoudre à blâmer celui qui hazarda sa vie, pour rendre la liberté à sa Patrie.

A l'égard de Caton, dès qu'il ne vit plus de ressource pour s'opposer à la tyrannie, on eut beau lui offrir la vie: il crut, après avoir vu finir la liberté, qu'un bon Citoyen n'avoit plus que des malheurs à souffrir, ou qu'une vie honteuse à mener: il se tua, & voulut ainsi s'ensevelir, lui même, sous les ruines de la République.

Il eût fait plus sagement de faire dire à César, qu'il vouloit quelque tems être, dans la solitude, témoin de l'usage qu'il feroit de sa puissance, & s'il ne la rendroit pas enfin, comme Sylla, à la République, après avoir perfec-

* Ptolomée, Roi d'Egypte, chez qui il alloit se réfugier.

** Brutus.

tionné la méthode des Élections par scrutin. Mais il y avoit dans Caton une humeur fière, qui rendoit sa vertu farouche : la colère s'en mêla, sa raison fit place à sa colère. Ainsi, je ne m'étonne pas, si le parti qu'il prit, quoique courageux, ne fut ni raisonnable, ni digne de louange, puisque ce n'étoit pas le parti le plus avantageux à la République.

César, par ses talens pour la guerre, s'est fait une réputation plus étendue & plus bruyante. Caton, par fermeté dans les voies de la Justice, a, ce me semble, acquis une gloire encore plus pure & plus précieuse, aux yeux des personnes équitables, qui savent mettre le juste prix aux actions, & qui en jugent, non comme le vulgaire, par l'éclat & la grandeur du succès, mais par la beauté & la pureté du motif, & par l'augmentation du bonheur public. — Ç'eût été terminer sa vie dans une conjoncture très-favorable, & de la manière la plus glorieuse qu'il pouvoit jamais souhaiter : il eût, en répandant lui-même son sang, porté un dernier coup à l'usurpateur. Il l'eût ainsi chargé aux yeux de l'Univers, de tout ce qu'il y avoit d'odieux dans la mort du plus juste

des Romains. — Caton, ne pouvant plus vivre heureux que tant qu'il auroit l'espérance de voir renaître la République, n'avoit plus rien à faire qu'à songer à sa gloire, & que pouvoit-il faire de mieux *, pour mériter un grand nom dans la postérité, que de finir une vie qu'il ne pouvoit plus tenir, que de celui qui vouloit toujours tenir sa Patrie sous sa tyrannie : il nous eût laissé ainsi, un exemple éternel de cette vertu rigide, de cette probité délicate, de cette fidélité exacte, de cet amour zèlé, pour les Loix & pour la République, de cette justice, de cette droiture, que nul intérêt, nulle crainte ne pouvoit faire plier.

(*) Du moins selon les idées des Payens.

PROJET

Pour rendre les Livres plus honorables pour les Auteurs, & plus utiles à la postérité.

LA valeur d'un Livre doit être proportionnée au nombre & à la grandeur des plaisirs actuels qu'il procure, & des plaisirs futurs qu'il doit procurer au plus grand nombre d'hommes. En effet, les hommes n'estiment & ne doivent estimer les Ouvrages, qu'à proportion que les Ouvrages contribuent à augmenter leur bonheur, c'est-à-dire, à proportion qu'ils leur procurent de plaisirs actuels plus grands & plus durables, ou à proportion qu'ils les délivrent de maux plus grands & plus durables, soit pour le présent, soit pour l'avenir. Je ne compare ici que le mérite de livre à livre, d'invention à invention : de sorte que l'invention de l'Imprimerie, par exemple, qui a été trouvée & perfectionnée successivement par des Ouvriers

vriers d'un esprit très-médiocre, peut valoir cent fois davantage que tout ce que M. Leibnitz & M. Newton, très-grands Physiciens, très-grands Géomètres, ont inventé de plus utile & publié dans leurs livres, pour augmenter le bonheur de la société humaine, parce que le Public tirera cent fois plus d'utilité de l'Art de l'Imprimerie, que des Ecrits merveilleux, pour leur tems, de M. Leibnitz & de M. Newton.

Ce n'est pas que ces deux puissans génies n'ayent découvert des choses fort difficiles à découvrir ; mais malheureusement pour notre utilité, ils n'ont pas eu l'esprit assez élevé, pour choisir entre les études difficiles, celles qui sont les plus utiles à la société. Il est vrai que leurs Ouvrages de Mathématiques & de Physique, sont beaux dans leur genre ; mais les sciences curieuses ne sont pas les plus utiles, & par conséquent le genre qu'ils ont choisi, n'est pas le genre le meilleur, ni le plus estimable.

Une entreprise, par exemple, propre à rendre les Nations de l'Europe plus tranquilles, le Peuple beaucoup moins malheureux, ne seroit-ce pas

une entrepriſe d'un genre incomparablement plus beau aux yeux des connoiſſeurs & des perſonnes raiſonnables? Or les génies ſupérieurs de notre tems, auroient facilement réuſſi à notre grand avantage, & pour leur plus grande gloire, s'ils s'étoient appliqués de bonne heure à perfectionner la ſcience du Gouvernement, dans laquelle les moindres découvertes ſont incomparablement plus utiles que les plus grandes, qui ſe font dans un genre moins beau & moins utile, tel qu'eſt le genre de la Géométrie & de la Phyſique.

Les hommes ſont heureux, à proportion qu'ils ſont délivrés de plus de maux & plus grands, & à proportion qu'ils ſentent plus de plaiſirs & plus grands: & les biens & les maux ſont plus grands, à proportion qu'ils ſont plus ſenſibles & plus durables.

De là il ſuit, que ce qui peut leur procurer ou plus de diminution, ou l'exemption entière de plus de maux, & plus grands & plus durables, & l'augmentation du nombre ou de la grandeur, ou de la durée de leurs plaiſirs, c'eſt ce qui peut leur être plus utile, pour augmenter leur félicité. De-là il ſuit, que l'Ouvrage qui préſerve d'un

mal, eſt préférable à l'Ouvrage qui enſeigne le remede, quand le mal eſt arrivé. De-là il ſuit, que les remedes qui coûtent moins ou de peines, ou d'argent, lorſqu'ils ont efficacité égale, ſont préférables à ceux qui coûtent plus. De-là il ſuit, qu'un Ouvrage nouveau peut être plus utile au Public, qu'un Ouvrage ancien: le terme public, comprend toutes les familles de tous les hommes, & tous les membres de chaque famille, cependant il ne ſignifie communément qu'un certain nombre d'hommes ou de familles: ainſi on peut dire qu'il y a public plus ou moins nombreux, & pour ainſi dire plus & moins public. Les amateurs de la Muſique ſont un public: les amateurs de la Comédie, ſont un public different & plus nombreux: les amateurs d'une Morale Chrétienne, ſont un autre public: les familles pauvres, les pauvres malades qui n'ont pas le néceſſaire de leur condition, eſt un autre public beaucoup plus nombreux, qui ſouffre de grandes miſeres.

Or la ceſſation des grands maux, eſt un grand plaiſir pour ceux qui ceſſent de les ſouffrir, & ainſi un Ouvrage qui contribuera au ſoulagement, ou qui fera ceſſer les maux que cauſe la

grande disproportion dans la répartition d'une espèce de taxe annuelle, presque générale dans un grand Royaume, tel qu'est le subside de la taxe arbitraire, un réglement qui soulagera beaucoup huit cent mille familles pauvres, sera cent fois plus estimable qu'une belle Comédie, qui ne causera un grand plaisir, qu'à huit milles familles riches: ce qui ne sera pas comparable à la cessation des grands maux que souffrent tous les jours huit cent mille familles pauvres & non protégées, par le crédit injuste de familles riches & protégées.

Il est aisé de comparer le prix d'une bonne Comédie, au prix d'une médiocre; mais il est plus difficile de comparer le prix d'une Comédie, au prix d'un Projet qui aura produit un bon Réglement, pour diminuer le nombre des maux des pauvres familles, pour les soulager, & pour augmenter les revenus, & perfectionner l'administration des Hôpitaux & des Colléges; mais cependant la chose est possible, en comparant la grandeur des plaisirs qu'ils procurent, & le nombre des familles auxquelles ils sont procurés. Le calcul est fondé sur un fait constant; c'est qu'il y a des plaisirs, des maux

plus grands, plus durables, & qui regardent un plus grand nombre de familles les uns que les autres : or telle eſt la meſure de la plus grande & de la moindre utilité des monumens humains.

De-là on conclura, que c'eſt dommage, que c'eſt une perte conſidérable & par conſéquent une ſorte de folie, d'avoir fait des dépenſes d'argent, de tems, de peine, d'application beaucoup trop grandes, pour tel Ouvrage qui ne produit qu'une petite utilité.

La dépenſe en argent de la grande pyramide d'Égypte eſt prodigieuſe : ce monument fait plaiſir à voir un moment, & ſur-tout à ce petit nombre d'hommes qui voyagent en ce pays-là : mais cette utilité eſt bien petite, en comparaiſon de ce qu'elle a coûté : un Hôpital, un Collége, qui ont coûté cent fois moins, & qui ont duré deux ou trois ſiecles, ont procuré au Public une utilité cent fois plus grande que toutes les Pyramides.

En général, les bons Réglemens, ſont, de tous les Ouvrages humains, les plus utiles à la ſociété : par exemple, l'établiſſement des peines contre les voleurs, contre les aſſaſſins, contre les

autres malfaiteurs, joint à l'établiſſement des Compagnies de Maréchauſſée & de Juges, pour punir les coupables : c'eſt dans chaque Etat l'Ouvrage de la plus grande valeur.

Nous avons pour monumens anciens, divers Réglemens utiles pour leur tems, qui ont été abrogés par des Réglemens poſtérieurs, plus utiles, qui exiſtent. Les Loix du regne de Charlemagne, de Philippe-Auguſte, de Saint Louis, ſont preſque toutes abrogées préſentement par des Réglemens nouveaux, qui ſont meilleurs & plus convenables à nos mœurs préſentes.

Entre ces Réglemens qui ſubſiſtent & qui nous procurent des avantages préſens & futurs, ceux qui nous exemptent de plus grands maux, pour plus long-tems, & qui nous procurent de plus grands biens & à plus de familles, ſont beaucoup plus eſtimables que ceux qui ne nous garantiſſent que de maux beaucoup moindres, ou qui ne nous procurent que des biens plus petits & moins durables, ou qui s'étendent à moins de familles.

Les Livres, les Projets, qui contiennent des découvertes bien démon-

trées, pour perfectionner le Gouvernement des États, doivent donc être regardés comme étant de la premiere classe; & ces découvertes, à cause de la multiplicité des combinaisons, sont peut-être aussi difficiles à faire & à bien démontrer, que les plus difficiles découvertes de la Géométrie, & demandent des Génies de la premiere classe & une application longue & suivie.

De-là il suit, que les Livres de Morale Chrétienne, qui par leurs sages considérations diminuent les maux de la vie présente, par les espérances des biens de la vie future, & qui nous portent à la pratique de la justice & de la bienfaisance, & sur-tout à la patience des injures, sont incomparablement plus utiles que les Livres qui ne font que nous amuser pour le tems que nous les lisons, tels que sont la plupart de nos Romans & de nos Comédies. De-là il suit encore, que le Livre le moins utile, c'est celui qui ne sert qu'à satisfaire la curiosité, & sur-tout la curiosité d'un petit nombre de Lecteurs: par exemple, les Livres sur les Généalogies anciennes des Grecs & des Romains, sur leurs habillemens, sur leurs opinions ridicules. Tels sont

encore les Livres d'éthymologie du Grec, du Latin, de l'Ancien Egyptien, la Connoiſſance des Médailles, des Inſcriptions antiques, qui ne ſont utiles qu'à perfectionner une Chronologie qui eſt elle-même peu utile.

De-là il ſuit, que ſi l'on meſure la plupart des Ouvrages de pluſieurs des beaux eſprits de notre ſiécle, avec cette règle inconteſtable de la *plus grande utilité publique*, ils paroîtront d'une valeur bien petite, en comparaiſon de ceux qu'ils auroient pu faire en joignant la grande utilité de la matiere au grand agrément de la forme, ſi ces beaux eſprits font tant d'honneur à leur Nation, pour avoir ſi bien orné des bagatelles, combien lui en auroient-ils fait davantage, s'ils avoient employé leurs talens à embellir, à orner, à rendre agréables les matieres les plus importantes à la ſociété publique?

De-là il ſuit, que les Ouvrages du ſeizieme ſiecle étant devenus très-inférieurs à ceux qui ont été faits ſur les mêmes matières cent-cinquante ans aprés, ne ſont plus Ouvrages excellens pour ce tems-ci, mais qu'ils l'ont été dans leur tems: ces Auteurs ſont Illuſtres entre leurs Contemporains; mais non par comparaiſon à nos Auteurs

vivans qui les ont surpassés: c'est que nous avons profité des lumieres de nos Ancêtres, & beaucoup enchéri peu à peu sur leurs Ouvrages: nos descendans nous laisseront l'illustres pour notre siecle, tandis qu'à nos dépens ils se rendront Illustres pour le leur, en faisant grand nombre d'Ouvrages meilleurs que les nôtres.

Si la paix pouvoit être perpétuelle en Europe, la raison feroit de grands progrès chaque siecle; de sorte qu'en ce cas-là, on pourroit assurer que dans 200 ans nos Ouvrages excellens d'aujourd'hui, ne seroient plus lûs pour les matieres qu'ils traitent, on ne les liroit plus que pour apprendre à quel degré la raison humaine étoit de notre tems: ce qui n'est qu'un plaisir passager de pure curiosité, & qui ne regarderoit que très-peu d'hommes de ce tems-là.

Les Livres d'amusement, comme les Recueils de Poésie, les Romans, les Comédies, sont en beaucoup plus grand nombre en France, & portés à un plus haut point de perfection qu'ailleurs; j'en dirois volontiers ce que j'ai dit de la grande dépense des Pyramides d'Egypte, *quelle dépense inutile!* quelle

dépense d'esprit pour des Ouvrages d'esprit de si petite utilité ! Ces Pyramides prouvent, à la vérité, dans les Princes, de grandes richesses, comme ces Livres prouvent dans les Auteurs une prodigieuse fécondité d'imagination, & même une délicatesse & même une justesse d'esprit prodigieuse ; mais par malheur ils prouvent en même tems le peu de discernement de ces faiseurs de grands bâtimens inutiles, & de ces grands faiseurs de bagatelles difficiles, qui ne voyent pas que les plaisirs qu'ils procurent avec tant de dépense, sont eu pour peu de personnes, ou peu durables. *Turpe est*, ou plutôt *Stulti est difficiles habere nugas.*

Il y a des Livres où il n'y a rien à apprendre, & qui sont chers parce qu'ils sont rares ; mais ils ne sont précieux que pour les sots qui se piquent d'avoir en leur possession des choses rares de peu de valeur : il y a un nombre infini de gros Commentaires *in-folio*, des Philosophes & d'autres Anciens qui ne sont plus lus, & que personne ne veut plus lire. Les nouveaux Philosophes les ont tous rendus inutiles pour la Philosophie, & tous les jours nos Auteurs de cent ans perdent de leur prix,

parce que des Auteurs modernes nous apprennent plus de choſes & plus utiles en moins de tems & plus facilement.

De toutes ces conſidérations, on doit conclure que les Livres ne ſont précieux & eſtimables, qu'à proportion de leur utilité, & que les grands Génies qui veulent paſſer pour bons Citoyens & pour Gens d'un bon diſcernement, doivent employer encore plus d'eſprit à bien choiſir leurs entrepriſes parmi les plus utiles au Public, qu'à les bien exécuter: c'eſt peu de choſe d'acquérir la réputation d'homme d'eſprit, de bel eſprit: c'eſt beaucoup d'acquérir la réputation d'homme de grand diſcernement.

SUR LES MOYENS DE SE RENDRE

DES PLUS HEUREUX

DANS LA VIE PRIVÉE.

PRÉTENDRE que la vie d'un homme puiſſe être tellement heureuſe, qu'il n'y ait jamais rien à ſouffrir, ni du côté des ſens, ni du côté de l'eſprit; c'eſt une prétention chimérique.

Le bonheur ſuprême, le ſouverain bonheur, la plus grande félicité de cette vie ne peut donc jamais ſuppoſer, qu'un homme n'aura jamais rien à ſouffrir; mais ſeulement qu'il aura moins à ſouffrir que ſes pareils, & qu'il goûtera plus de plaiſirs, & qu'il les goûtera d'une manière plus ſenſible qu'eux. Ainſi l'on peut dire que nul ſiecle, nulle nation, nulle condition n'a jamais vu un homme exempt de toute ſouffrance. Une vie longue, uniquement compoſée de jours tous remplis de grands plaiſirs, ſans avoir rien à ſouffrir, eſt une pure chimère, qui par la nature du plaiſir même, eſt abſolument impoſſible:

par la raiſon que le plaiſir ne ſe fait ſentir que par la nouveauté des objets & par les diſpoſitions nouvelles ou renouvellées de nos organes. La longue uniformité diminue & anéantit nos plaiſirs. Outre la nouveauté, les plaiſirs ne ſont grands qu'à proportion qu'ils ont été longtems & fortement deſirés. Or ces deſirs vifs & longs ſont des peines vives & longues.

Les réflexions que l'on fait ſur la vie des hommes illuſtres, ont cela de particulier, qu'elles ſont à la portée de beaucoup plus de Lecteurs: Elles ſont beaucoup plus intéreſſantes & infiniment plus utiles, que la plûpart de celles que l'on peut faire ſur des ſujets de morale & de conduite ſpéculative qui ne ſont point attachées à un objet particulier. Et voilà pourquoi j'eſtime bien davantage la morale hiſtorique de *M. Rollin*, que la morale arbitraire & métaphyſique de *Seneque*, & de nos Moraliſtes modernes.

On nous a marqué ſoigneuſement dans les vies des hommes illuſtres les entrepriſes dont ils ſont venus à bout, leur valeur, leur modération, leur prudence, leur habileté dans les affaires, leurs talens pour la guerre, leur éloquence; mais on ne nous a pas repré-

ſenté le fruit qu'ils ont tiré de leur fortune, de leur condition pour augmenter le bonheur de leur vie, le plan de félicité qu'il s'étoient propoſés, & cependant c'étoit ce plan de félicité qui étoit l'unique reſſort de leurs actions. C'étoit ce qui méritoit le plus l'attention du Lecteur, & ce qui pouvoit le porter davantage à ſuivre leurs traces ſur ce qui leur avoit le mieux réuſſi.—Ce qui eſt de plus éclatant dans les emplois, n'eſt pas toujours ce qui cauſe à l'eſprit plus de tranquilité, plus de joie, plus de plaiſirs purs & délicats. C'eſt ſouvent dans la vie de Citoyen particulier, que l'on reçoit les plus fréquentes & les plus ſolides ſatisfactions: & c'eſt cette vie de particuliers que les Hiſtoriens ont preſque toujours négligé d'écrire avec un peu de ſoin.

Il eſt aiſé de voir qu'en nous peignant les hommes célèbres, ils ont plus viſé à nous les repréſenter grands & dignes d'admiration, que ſages & dignes d'envie. Il ſeroit à deſirer que ceux qui écrivent la vie de ces Conquérans, de ces hommes qui ont fait dans le monde beaucoup plus de bruit que les autres, vouluſſent plus s'attacher à découvrir le point de bonheur

où ils ont atteint, & à rechercher les causes de la grandeur de leur fortune. C'est que chacun est curieux de sçavoir, si effectivement, il y a plus de bonheur à attendre de la patience, de l'application, & de la vertu, que des richesses, de la faveur & de la fortune.

Dans les Histoires vraies qui sont écrites sensément, nous puisons sans y penser des maximes importantes qui nous servent tous les jours, ou de préservatif, ou de remède contre les malheurs où nous sommes sujets: nous nous formons nous-mêmes des regles, qui nous conduisent à faire de notre condition le meilleur usage que nous en puissions faire pour augmenter notre bonheur.

S'il est vrai, que l'on ne sauroit en trop de manières intéresser les hommes à suivre des maximes raisonnables, il me semble qu'un ouvrage où l'on verroit que la vraie habileté & la source du bonheur de toutes les conditions, se trouvent uniquement dans la pratique de la justice & de la bienfaisance seroit le plus propre de tous à donner aux Lecteurs de l'estime & du goût pour une conduite sensée & vertueuse, & j'ose dire, que regarder de ce point de vue les mœurs & la sagesse des anciens,

c'eſt tirer de leurs exemples & de leurs écrits la plus grande utilité que nous en puiſſions tirer.

Il y a des vertus qui nous regardent nous ſeuls, qui ne viſent qu'à notre propre bonheur, ſans aucun égard au bonheur des autres: telle eſt la tempérance dans notre régime, & la prudence dans nos affaires.

Il y en a d'autres qui viſent à la vérité à l'augmentation de notre propre bonheur, mais c'eſt une ſorte de bonheur qui nous doit revenir, comme par réflexion du bonheur que nous procurons aux autres: telle eſt l'obſervation de la juſtice dans le commerce de la vie: telle eſt la bienfaiſance, & ſur tout la patience dans les injures: car c'eſt faire du bien que de pardonner aux autres les offenſes que nous en recevons.

Qu'il ſeroit à ſouhaiter que *Plutarque*, dans les vies & comparaiſons de ſes hommes illuſtres, eût ſuivi un ſemblable plan, & qu'il eût toujours conſtamment ſuivi les hommes par les côtés de leurs bonheurs & de leurs malheurs; par les côtés de leur raiſon & de leur paſſion qui leur font faire des folies, par les

bons & les mauvais partis qu'ils ont pris.

Il manquoit alors un haut degré à la raiſon humaine, pour nous conſoler dans nos malheurs, dans les tems de dégoût, d'ennuis, de chagrin, & par conſéquent pour nous rendre la vie incomparablement plus heureuſe. C'étoit une connoiſſance certaine de la Toute-puiſſance, de la juſtice, & de la bienfaiſance infinie de Dieu, de la durée éternelle de notre eſprit, & par conſéquent de l'eſpérance bien fondée d'une vie heureuſe pour ceux qui auroient été plus reſſemblans à l'Etre parfait par la pratique de la vertu.

Ils avoient apperçu quelque choſe de ces vérités, mais fort obſcurément & comme au travers d'un voile épais. Ainſi il n'eſt pas étonnant qu'ils tiraſſent peu de ſecours pour leur bonheur de la faculté que nous avons de ſentir beaucoup de plaiſir par de grandes eſpérances.

Il ſemble qu'il n'étoit pas difficile à *Socrate*, de faire les mêmes méditations que *Deſcartes* fit plus de deux mille ans après, pour découvrir qu'aucune portion de matière, ni grande ni petite, ni ſolide, ni liquide, ni ronde ni quar-

rée, ni molle ni dure, ni en mouvement ni en repos, ni feu, ni terre, ni air, ni eau, n'étoit capable de sentir la douleur d'une pîcqure, ni d'amertume, ni de chagrin, ni de plaisir.

Il lui eût été facile de conclure qu'il y avoit donc dans notre *moi* quelqu'autre chose que la matière qui sentoit; que c'étoit par conséquent une substance qui sent, très-distincte, très-différente de cette machine pleine de canaux, pleine de liqueurs, qui fait une seconde substance dont est composé ce même *moi*.

Comme il savoit que les parties de nos corps ne périssent point, mais qu'après notre mort elles subsistent toutes & toujours dans le monde, mais que les unes s'échapent dans l'air, & que les autres deviennent des parties d'eau ou de terre, il ne devoit pas attribuer une moindre durée à un esprit indivisible, à une substance qui est incomparablement plus parfaite qu'aucune portion de matière qui ne sent rien, & qui ne pense point.

Ainsi la simple raison pouvoit lui démontrer comme à *Descartes* l'immortalité de notre ame. Or on comprend fa-

cilement quelles importantes conſéquences il eſt facile d'en tirer, & entr'autres l'eſpérance bien fondée d'une ſeconde vie éternelle & heureuſe, deſtinée aux perſonnes vertueuſes, à ceux qui reſſembloient le plus à Dieu en perfections. Voilà ce que les Sages d'aujourd'hui tiennent de la raiſon, & ce que le commun des hommes tiennent de la foi des Ecritures révélées & de la tradition. Mais revenons à notre ſujet.

La principale partie de la ſcience du bonheur, c'eſt la connoiſſance de la durée du plaiſir & de la douleur. L'expérience nous apprend que les choſes qui nous cauſent le plus de plaiſir & d'agrément, ceſſent de nous en cauſer, dès qu'elles ſe préſentent à nous trop longtems de ſuite; que l'habitude émouſſe peu à peu notre ſentiment; que de la manière que les hommes ſont faits, rien ne leur eſt ſenſible, que ce qui les met dans un état différent de celui où ils étoient; qu'il faut des objets différens, ou que les mêmes ſe préſentent ſous des faces différentes, ou que du moins ils ne ſe préſentent que dans des intervalles aſſez éloignés; que la nouveauté & la diverſité étant les princi-

pales ſources du plaiſir, elles doivent être les baſes du bonheur de la vie; que ſes objets ſont plus ou moins nouveaux, & qu'ils font plus ou moins d'impreſſion ſur nous, ſelon que nous nous ſommes plus ou moins accoutumés à eux ou à d'autres objets qui leur *reſſemblent*; que la plus grande raiſon pourquoi la jeuneſſe eſt plus ſenſible aux plaiſirs, c'eſt que les objets qui cauſent du plaiſir, ſont bien plus nouveaux aux jeunes-gens, qu'aux perſonnes d'un âge plus avancé, & les organes des ſens mieux diſpoſées: enfin, que le plus grand ſecret pour mieux goûter la vie, dans la néceſſité ou nous ſommes de rencontrer ſouvent les mêmes objets, c'eſt d'en faire une eſpèce de cercle plus étendu que l'on peut; & de les diſpoſer tous de maniere qu'ils s'aident tous mutuellement à ſe faire ſentir, ſoit par leur diverſité, ſoit par des privations interrompues.

Telle étoit la Philoſophie de *Socrate*, il ſouffroit avec moins de peine ce qu'il pouvoit y avoir d'incommodités dans ſa condition, parce qu'il ſavoit que ſans ces ſouffrances, il n'auroit pas ſi bien goûté le plaiſir des commodi-

tés. De même, loin de se jetter dans une vie particulière, retirée, & trop uniforme, comme font certains esprits extrêmes, où bien-tôt après ils languissent d'ennui, il choisit de mener la vie la plus commune, comme la plus diversifiée, & comme la plus conforme à la nature; &, ce qu'il y ajouta, ne fut que pour la diversifier davantage.

La plupart des hommes sont dans l'erreur sur l'idée qu'ils se font de la félicité de la vie; 1°. ils imaginent une vie plus remplie de plaisirs qu'elle ne peut l'être; 2°. ils imaginent les plaisirs encore plus grands qu'ils ne sont en effet; 3°. ils n'imaginent la diminution, ni la fin prochaine de ces plaisirs, comme si les causes de nos plaisirs n'étoient jamais sujettes au changement, & comme s'il étoit dans notre nature d'être toujours également sensible pour les mêmes objets; 4°. ils n'imaginent point de maux, point de désagrémens, ou bien, ils ne les imaginent ni si grands, ni en si grand nombre qu'ils sont en effet; comme s'il étoit possible que tout arrivât toujours précisément dans la nature, comme nous le souhaitons; comme s'il étoit

poſſible de n'éprouver jamais aucune contradiction, nous qui ſommes néceſſairement oppoſés en goûts, en projets, les uns aux autres; 5°. ils imaginent les maux futurs, ou comme plus grands qu'ils ne ſont, ou bien, ils imaginent comme futurs, ceux qui ne ſont que poſſibles.

Ce défaut de lumiere vient, ou *du* peu d'expérience, comme dans les jeunes-gens, ou faute de réflexions ſur ſes propres expériences, ou de ce que l'on a trop de ſenſibilité pour ce qui plaît: car alors l'ame uniquement occupée de ce qu'elle ſent, ou de ce qu'elle imagine d'agréable, n'a pas aſſez de force pour tourner ni pour arrêter l'eſprit de tous côtés, & l'on voit les biens d'autant plus grands que l'on n'apperçoit point les maux auxquels ils ſont néceſſairement attachés.

De ſorte que l'on peut dire, que plus on eſt ſenſible, plus on a d'eſprit pour voir tout ce qui peut être conforme à ce que l'on ſent; mais que l'on a moins d'eſprit pour voir du côté oppoſé: c'eſt un eſprit fort propre à nous exagérer ce que nous ſentons, & ce que nous nous imaginons, mais par cette même raiſon fort peu propre à

nous faire juger ſainement de la véritable valeur des choſes que nous craignons & de celles que nous deſirons.

Ces erreurs produiſent une certaine inquiétude d'eſprit, qui fait que l'on ne ſe trouve jamais bien, ou jamais aſſez bien dans ſa condition : on veut toujours être ailleurs où l'on imagine plus de plaiſir ou moins de mal. J'ai vu des femmes qui avoient d'ailleurs de l'eſprit, être dans la meilleure condition qu'elles pouvoient avoir, dégoûtées de leur état, paſſer ainſi leur vie fort ennuyeuſement.

SUR LES MOYENS DE VIVRE HEUREUX.

Le Sage, pour ſe rendre heureux, compare les plaiſirs que lui offre l'Auteur de la Nature, dans ſes differens goûts, & choiſit ceux qui lui coutent le moins, dont il n'a point à ſe repentir, & où il peut plaire à d'autres. Il n'eſt heureux, il ne ſent du plaiſir que par ſes goûts ; & comme il ſait qu'il n'eſt point le maître, ni de s'en donner, ni de s'en ôter, ni de ſe conſerver ceux qui lui cauſent le plus de plaiſir, il ne

compte point ſur une conſtance éternelle & uniforme.

S'il y a quelque goût conſtant dans la vie humaine, c'eſt celui qui eſt ménagé par la diverſité, par la privation des objets agréables, & par leur renouveauté après une longue privation; ou par la nouveauté d'autres objets, qui puiſſent remplir les intervalles de la privation de ceux dont on jouiſſoit. Tels que nous ſommes faits, le ſentiment agréable eſt cauſé en nous, par quelque diſpoſition différente de celle où nous étions. Or il n'y a que des objets divers, ou nouveaux, ou renouveaux, qui puiſſent cauſer en nous cette diſpoſition différente.

Le Sage eſt donc obligé, s'il veut bâtir ſur la Nature, de ſe procurer, par des diſpoſitions différentes, une vie ſuffiſamment diverſifiée.

Quiconque s'écarte de cette régle, ſe trompe, & tombe bientôt dans l'ennui, dans le dégoût, & ſe trouve obligé de revenir au train de la vie commune, compoſée de tous nos differens goûts. Goût pour la gloire, pour la table, pour les Spectacles, & le Sage puiſe ſouvent de ces ſources, différens plaiſirs innocens dans le même jour: ainſi aucun

aucun ne l'épuiſe ; il n'en vient jamais au dégoût

Le Héros n'eſt pas ſage, s'il ne ſacrifie qu'à la gloire : ce qui ſeul ne ſuffit pas à l'homme toute ſa vie. L'Amant n'eſt pas ſage, de croire que l'Amour lui ſuffira toute ſa vie pour le rendre heureux.

Le Scavant, qui bâtit tout ſon bonheur ſur la curioſité, ne connoît pas la Nature : bientôt il aura beſoin du deſir, du plaiſir, de la gloire, pour le ſoutenir dans ſes recherches.

L'homme de bonne chère, l'amateur de Muſique, ſe laſſe du plaiſir que lui donnent les ſens : il a des intervalles où il auroit beſoin du plaiſir de la converſation ou de la lecture.

M. de Cambray a pour but de faire, de Télémaque, un Héros qui ne ſe ſoucie que du goût de la gloire, pendant toute ſa vie. C'eſt un but chimérique, parce que l'homme, tel qu'il eſt conſtruit, ne peut pas ſubſiſter heureux avec un ſeul goût : c'eſt demander à l'homme, ce qui eſt au-deſſus de l'homme.

Le plus ſage, c'eſt de ſe rapprocher le plus qu'on peut de la vie commune, mais de ſonger à en perfectionner tou-

tes les parties. Il y a cet avantage dans la vie commune ; c'eſt que, ſans que nous y penſions, elle nous préſente beaucoup de choſes fort différentes à goûter ; plaiſir de gloire, de diſtinction, de curioſité, plaiſir des ſens, plaiſir de la converſation, plaiſir de Spectacles, &c. Or, de tout cela, il ſe forme une eſpece d'équilibre entre nos goûts, qui fait qu'il n'y en a point d'aſſez dominant pour nous ôter tous les autres. Là où il n'y a point de paſſions, tous les goûts dominent tour à tour.

Avec ce ſecours, on n'eſt jamais emporté trop violemment & trop *loin* d'un même côté. Cette eſpece d'équilibre ſauve le ſage du ridicule des paſſions & des malheurs qui les ſuivent : car, par exemple, qu'eſt-ce que l'amour, qu'eſt-ce que le jeu, lorſqu'ils ſont devenus paſſions ? ſi ce n'eſt des goûts ſi forts, qu'ils ne laiſſent plus de goût pour rien ; ſi dominans, qu'ils nous jettent dans les plus grands malheurs.

Les goûts ménagés circulent ſans s'uſer, ſans cauſer de dégoût. La vie diſſipée de Paris fait que les paſſions, & par conſéquent les folies, y ſont plus

rares à proportion qu'ailleurs. Il n'y a point ou il ne peut pas y avoir de vie qui ſoit toujours remplie uniquement de plaiſirs. La plus heureuſe, c'eſt celle ou il y a le moins de maux & de chagrins à ſouffrir, plus de plaiſirs à goûter, & dans laquelle on eſt content de ſa condition ; & notre condition eſt un compoſé de tels biens & de tels maux, & de telles commodités & de telles incommodités. C'eſt toujours une néceſſité que les déſagrémens ſuivent les agrémens : & les plus ſages ſont ceux qui connoiſſent le mieux cette liaiſon de plaiſirs & de maux, ce qui fait qu'ils ſont facilement conſolés du mal qui arrive.

Suite du même Sujet.

Les Paſſions ſont à craindre pour la ſanté de l'ame.

UNE paſſion eſt un goût ſi fort & ſi ſupérieur, qu'il fait diſparoître tous les autres goûts. Les craintes, les eſpérances continuelles qu'elle cauſe, occupent l'ame ſi entiérement, qu'elle eſt preſqu'inſenſible à tous les autres objets moins agréables. Telle eſt la

passion de l'amour dans les amans; passion qui dure quelquefois plusieurs années, & qui ne dureroit pas trois mois, s'ils étoient jour & nuit enfermés dans la même chambre. Car s'ils y étoient autant de tems, ils en viendroient à souhaiter de vivre séparés. Telles sont les suites de la possession continuelle & uniforme pour cette vie.

Un goût si fort, est donc dangereux pour cette vie. 1°. Parce qu'il est souvent injuste. 2°. Parce qu'il ne nous permet pas de remplir nos devoirs dans la société. 3°. Parce que nos injustices nous causent de grands malheurs. 4°. Parce qu'il nous laisse une partie de notre vie sans goût pour les plaisirs innocens.

Il est vrai que c'est une maladie de l'ame, qui ne dépend guères plus de nous, pour le commencement, le progrès & la fin, que les maladies du corps. C'est une folie difficile à guérir. 1°. Parce qu'elle est agréable. 2°. Parce qu'elle arrive dans la jeunesse, dans ce tems où l'on n'a presque aucune expérience des malheurs qui sont à craindre. 3°. Parce qu'elle est entretenue par des privations & par des contradictions

qui ſont néceſſaires pour ſa durée.

Il n'y a point de paſſions longues & heureuſes. Il ne manque à l'ivreſſe du plaiſir de l'amour, dans deux époux, que la durée ; mais c'eſt un grand défaut pour un goût fort violent, de n'être pas durable. Ainſi c'eſt plutôt une maladie qui dégoûte l'ame des autres ſenſations agréables & innocentes, qu'une diſpoſition deſirable, puiſqu'après cette ſorte de maladie, l'ame eſt fort long-tems dégoûtée de tout. Or ce dégoût eſt un état malheureux. De-là il ſuit que la vie la plus diverſifiée de plaiſirs permis & faciles, eſt, à tout prendre, la moins pénible, la plus long-tems heureuſe, & par conſéquent la plus deſirable.

La privation eſt néceſſaire à la durée des goûts & des paſſions. Une longue oppoſition en amour, cauſe une paſſion, & la poſſeſſion longue & tranquile, fait ceſſer la paſſion & même le goût. Il eſt aſſez biſarre que, pour ſentir de tems en tems de grands plaiſirs, il faut des privations forcées & des oppoſitions étrangeres. Telles ſont les Loix qui regardent les plaiſirs de cette vie paſſagère. Entre les plaiſirs d'une vie ſi courte, le ſage met les

grandes espérances des grands plaisirs de la seconde vie, qui doivent toujours durer, par la nature immortelle de l'âme.

Les Passions sont des maladies.

LES passions sont de vraies maladies de notre imagination, qui nous représente les plaisirs futurs, comme plus grands, & comme plus durables qu'ils ne sont, & qui, par conséquent, nous font trop acheter les plaisirs de la possession. — La raison sert à n'estimer les plaisirs futurs, que ce qu'ils nous vaudront en effet. Ainsi, à mesure que la raison croît en nous, nos passions diminuent, notre imagination farde moins nos plaisirs —.

Les femmes ressemblent plus longtems aux enfans que les hommes : elles sont plus long-tems sujettes aux passions que les hommes, parce que leur raison croît plus lentement, & parce qu'elles ont l'imagination plus vive & plus réalisante que les hommes.

On reproche aux hommes & aux femmes de ce siecle, à Paris, de n'avoir plus de passions véritables : c'est leur reprocher d'avoir plus de raison

que leurs peres & que leurs meres. Ils attendent moins des plaiſirs de l'amour; ils les croient moins grands & moins durables que leurs ancêtres ne les croyoient. En ſont-ils plus blâmables? Ce qui eſt blâmable dans leurs plaiſirs, c'eſt l'intempérance, le défaut de bienſéance, ſur-tout le défaut de juſtice & d'innocence. Il peut bien arriver que les paſſions d'aujourd'hui, ſoit parmi les hommes, ſoit parmi les femmes, pour les plaiſirs, pour les richeſſes, pour la fortune, deviennent un jour moins communes, moins nombreuſes dans le monde, moins longues, & moins grandes parmi nos ſucceſſeurs, dans mille ans, qu'elles ne ſont aujourd'hui, & cela, à cauſe du progrès continuel que fait la raiſon humaine, qui eſtime chaque plaiſir ce qu'il vaut en effet. — Les ſages ſont moins ſujets aux illuſions des paſſions, & il y aura, peut-être, dans mille ans, cent fois plus de Sages qu'il n'y en a préſentement: il eſt du moins très-probable que les hommes croîtront toujours en raiſon, c'eſt-à-dire, en lumieres. Or, c'eſt le défaut de lumieres ſuffiſantes pour l'avenir, qui cauſe les illuſions.

SUR LE JEU.

Le Jeu eſt une maladie de l'État, que la Morale condamnera toujours inutilement ſans le ſecours de la Police.

1°. *Perte du tems.*

LA plus grande perte du tems de tous ceux qui jouent eſt un grand objet: car il n'y a preſque perſonne qui ne pût faire quelque choſe d'utile pour ſoi ou pour les autres, dans les heures que l'on paſſe au jeu: les uns à s'inſtruire dans des Conférences, ou à lire; les autres, à gouverner leurs affaires, & à ſonger à l'éducation de leurs enfans.

Si vous ſuppoſez dans Paris deux-mille perſonnes qui perdent tous les jours chacune trois heures au jeu, c'eſt ſix-mille heures, qui, employées utilement, vaudroient aux Particuliers & à l'État, la valeur de plus de mille livres par jour: c'eſt trois-cent-ſoixante-cinq mille livres par an. Si vous regardez Paris comme la vingtieme partie du

Royaume, cette perte de tems montera à ſept-millions trois-cent-mille liv.

2°. *Frais du Jeu.*

Si vous ſuppoſez que ces deux-mille Joueurs dépenſent chaque année, l'un portant l'autre, trois-mille livres pour les cartes, &c.: c'eſt ſix-cent-mille francs pour Paris ſeul, & douze millions pour tout le Royaume; ſur quoi, il faut déduire le dixieme pour ce que coûtent les cartes; il reſtera encore plus de dix-huit-millions de perte, tant pour l'Etat que pour les Joueurs.

3°. *Intérêts des Familles.*

A l'égard des Particuliers, comme le petit jeu fait naître le gros jeu, & que le gros jeu gâte les mœurs, incommode fort, & ruine beaucoup plus de familles qu'il n'en enrichit, ce ſeroit rendre un grand ſervice à ces familles qui ſeroient ruinées, que d'extirper cette ſorte de maladie de l'ame, que cauſe l'avarice ou la cupidité du gain, & qui eſt ſi grande que l'ame ne fait aucun ſcrupule de ruiner ſon ami. Le Joueur ruine ſa fortune, & ſe rend incapable des emplois publics: car comment, à talens égaux,

ne pas préférer l'homme ſage au Joueur qui néglige ſon métier.

Les peres, les meres, les oncles, qui ont pour héritier un Joueur, en ſont conſternés & découragés.

Un Joueur eſt à charge à ſes amis, inutile à l'État: il perd ſouvent ſa douceur & ſa politeſſe, rend malheureux ſes parens & ſes enfans, il ne fait aucune affaire pour ſa famille, &, pour trouver de l'argent, fait pluſieurs mauvais marchés par an.

Plutarque a dit ſouvent: Le jeu prête ſouvent aux Joueurs, mais il ne leur donne jamais rien: &, effectivement, ils n'ont rien de ſûr, ni pour eux ni pour leurs enfans.

Ce que le Joueur gagne, ne lui fait pas tant de plaiſir, que ce qu'il perd lui cauſe de chagrin. Pourquoi donc joue-t-il? C'eſt que par ſon tempérament il ſent plus de plaiſir à eſpérer le gain, que de douleur à craindre la perte. C'eſt pour cela que le jeu eſt bien plus la paſſion des jeunes que des vieux; ceux-ci par leur expérience ſont plus expoſés à la crainte raiſonnable.

Qu'un homme ait cent-mille francs de bien, qu'il en joue cinquante-mille ſur un ſeul coup de dez, que peut-il

gagner ? Il ne peut augmenter ſon bien que du tiers, au-lieu qu'il peut diminuer ſon bien de la moitié, il hazarde donc la moitié de ſon bien pour en gagner le tiers.

Communément celui qui joue gros jeu, joue de ſon néceſſaire contre du ſuperflu ; n'eſt-ce pas une grande ſottiſe ?

A l'égard des mœurs, le Proverbe du jeu n'eſt ſouvent que trop vrai : *on commence par être dupe ; on finit par être frippon.*

FIN.

TABLE

Des diverſes Matières contenues dans cet Ouvrage.

RÉFLEXIONS Hiſtoriques & Politiques de l'Abbé de St.-Pierre, ſur les Regnes des Rois de France. page 1.
Sur le Siége de Paris par les Normands, 3.
Sur Hugues-Capet, 4.
Sur Robert, 5.
Sur François premier, 8.
Sur les Rois ſuivans. 11.
Sur l'état de la France, & ſur les cauſes du changement des mœurs de la Nation. 20.
Sur les Etabliſſemens humains, 31.
Sur le Miniſtère Général. Premiere Obſervation très-importante. L'Art de bien gouverner, c'eſt l'Art de faire travailler le plus utilement les Sujets les plus habiles à perfectionner la Science du Gouvernement. 34.
II. Obſervation. Il ne faut qu'une autorité ſuprême dans un Etat. 37.

III. Observation. La politique est préférable à chacune des autres sciences, comme le tout est préférable à une de ses parties. 40.
IV. Observation. Nécessité d'un Ministre général. Nécessité de le maintenir tranquile. 44.
La sûreté & le salut de l'Etat est la premiere Loi. 47.
Observation. Il est important aux Etats de faire naître, par des récompenses, des découvertes très-utiles dans la science spéculative d'un bon gouvernement. 53.
Observation. Les récompenses honorables & utiles, distribuées avec justice, sont un des principaux ressorts du Gouvernement. 57.
Sur le Ministère des Finances. Moyens dont la Nation Angloise s'est servie pour conserver son crédit. 61.
Causes de la diminution du crédit de l'Etat, & Remedes. 63.
Sur la nature des revenus des Fermes du Roi. 65.
Sur les Intendans des Finances. 73.
Observations pour le bien des Finances. Régularité du paiement des charges annuelles de l'Etat. 76.
Il n'y a que deux raisons pour augmenter

les Subſides. 77.
Le Subſide ordinaire doit être plus fort d'un ſixieme, que la dépenſe ordinaire. 79.
Trois excès dans les Subſides. 80.
Il doit y avoir une proportion dans la répartition du Subſide. 82.
Il faut diminuer le nombre & la qualité des Subſides particuliers, en augmentant la quantité des Subſides généraux. 83.
Sur les Penſions. Qu'on doit les fixer dans chaque Miniſtère. 85.
Projet pour perfectionner la Capitation, par la méthode des Déclarations. 86.
Propoſition. La Capitation doit être proportionnée au revenu du Capitable. 89.
Projet de la Taille tarifée de M. l'Abbé de Saint-Pierre. 91.
Idée générale de la Taille tarifée. 92.
Sur le Miniſtère de la Guerre. Fonctions de ce Miniſtère. 99.
Exciter l'Emulation entre Régiment & Régiment. 103.
Importance de bien choiſir les Officiers ſubalternes. 104.
Opinion du Prince Eugène ſur la valeur des François. 105.
Guerre de Mer. 106.
Parties principales de la Marine. 108.

La grande célérité dans un Général d'Armée eſt la plus importante qualité. 111.
Autres Obſervations ſur le même ſujet. 115.
Projet pour rendre les Troupes beaucoup meilleures & les Soldats plus heureux. 120.
Origine du mal. 125.
Réponſe à un Préjugé. 128.
Preuve du nombre de livres tournois, du Marc d'Argent en 1610. 131.
Preuve de la ſolde du Soldat, nourriture & entretien en 1610. idem.
Preuve de la ſolde de ſimple Soldat du Régiment des Gardes. 132.
Conſéquences. idem.
Objection premiere. 136.
Réponſe. 137.
Objection. 141.
Réponſe. idem.
Autre Objection. 142.
Réponſe. 143.
Autres Obſervations. 144.
Projet pour perfectionner nos Loix ſur le Duel. 146.
Cette maladie n'eſt pas incurable. 148.
Moyens de détruire la fauſſe opinion qui eſt la ſource des Duels. Premier moyen. Établiſſement d'un Conſeil d'honneur. 153.

II. Moyen très-important. Donner parole d'honneur. 155.
III. Moyen. Punitions infamantes. 160.
IV. Moyen. Punir les Approbateurs du Duel. 161.
V. Moyen. Interdire les Maîtres d'Armes. 162.
VI. Moyen très-important. Défendre de porter l'Epée. 163.
VII. Moyen. Récompenser l'Offensé qui se plaint au Commandant, & l'Offenseur qui refuse l'appel. 164.
Conclusion. 168.
Sur la Paix. Moyens de faire régner une Paix perpétuelle en Europe. Extrait du Projet de Paix perpétuelle de M. l'Abbé de St.-Pierre. 171.
Sur le Commerce par rapport à l'Etat. 195.
Projet pour perfectionner le Commerce de France. 199.
Observations générales sur le Commerce maritime. 200.
Principaux avantages du grand Commerce. 208.
Observation premiere. idem.
Observation II. Différence d'utilité dans les travaux des Sujets. 210.
Observation III. On tirera plus d'utilité de l'argent. 212.

Observation IV. Les Colonies apporteront plus d'utilité. idem.
Observation V. Il se fera un plus grand nombre de Ventes mobiliaires. 213.
Observation VI. Le nombre des Habitans augmentera. idem.
Observation VII. Plus de facilité pour faire la Guerre défensive avec supériorité. 214.
Observation VIII. Le progrès du Commerce produira le progrès des Arts & des Sciences. 215.
Observation IX. Plus les Sujets seront riches, plus le Roi sera riche. idem.
Observation X. Avantages de la pauvre Noblesse. 217.
Observation XI. Plus de Travailleurs, & nuls Mendians. idem.
Observation XII. Plus de disposition à faire durer la Paix. 218.
Sur le Commerce intérieur. 222.
Observation importante sur le luxe. 225.
Luxe blâmable. 231.
Pour augmenter l'Agriculture. 233.
Police sur le pain, pour éviter la famine. 235.
Moyens de perfectionner le Commerce maritime. Observation premiere. Perfectionner les Loix maritimes. 242.
Observation II. Juridiction du Commerce. idem.

Observation III. Honneurs & Émulation. 243.
Observation IV. Compagnie de Cadets. idem.
Observation V. Lettres de Noblesse. 245.
Observation VI. Distinction entre les Nobles. 246.
Observation VII. Secours & Protection. 247.
Observation VIII. Fortifications, Garnisons, Vaisseaux de Guerre. idem.
Observation IX. Plantation des Colonies. 248.
Observation X. Colonies. idem.
Observation XI. Multiplication des petits Ports. 249.
Observation XII. Commerce de Bled contre la famine. 250.
Observation XIII. Acheter de la premiere main. idem.
Sur les Négociateurs. 251.
Projet pour renfermer les Mendians. 255.
Inconvéniens de la mendicité. I. *Inconvénient.* 258.
II. *Inconvénient.* idem.
III. *Inconvénient.* 259.
IV. *Inconvénient.* idem.
V. *Inconvénient.* 260.
VI. *Inconvénient.* 261.
Remèdes. idem.

Projet pour ſoulager les Pauvres des Paroiſſes de Paris. 265.
Sur la Médecine. Moyens de perfectionner la Médecine. 273.
Moyens de procurer les progrès de la Médecine. 279.
Obſervations de A. Profeſſeur en Médecine, ſur le Projet de perfectionner la Médecine. idem.
Travaux de l'Académie. idem.
Travail de l'Académie de Médecine. 281.
Drogues. 283.
Ecoles de Médecine. 286.
Chirurgie. 287.
Sur le Doctorat. 289.
Récompenſe des Académiciens. 290.
Autres moyens particuliers. 292.
Sur les Académies. Suite des Obſervations Politiques. 301.
Réflexions particulieres. 305.
Sur l'Education. 307.
Sur l'Education des Colléges. 310.
Queſtion premiere. 312.
Queſtion ſeconde. 313.
Queſtion troiſieme. idem.
Queſtion quatrieme. 314.
Queſtion cinquieme. 315.
Queſtion ſixieme. idem.
Queſtion ſeptieme. 316.
Ce que peut faire le Miniſtre pour per-

fectionner l'Education des Colléges. 317.
On doit procurer aux Enfans des Rois le goût pour la lecture. 322.
Faire prendre aux Enfans des Rois des habitudes à la vertu. 325.
Néceſſité de l'Hiſtoire. 327.
Maniére de réciter les Hiſtoires. 328.
Sur les avantages de l'Education des Colléges ; ſur l'Education Domeſtique.
I. *Les intérogations en Public procurent des efforts.* 331.
II. *Les interrogations en Public diverſifient les répétitions.* idem.
III. *Les enfans, au Collége, font plus d'uſage du deſir de la gloire & de la crainte de la honte.* 332.
IV. *L'enfant apprend mieux à connoître les qualités les plus eſtimables.* 333.
V. *L'enfant connoîtra mieux, au Collége, ce qui eſt mépriſable & odieux.* 334.
VI. *Au Collége les enfans n'ont pas tant d'occaſions de ſe gâter par les Valets.* 335.
VII. *La punition des uns inſtruit les autres.* idem.
VIII. *Il eſt plus avantageux de commencer par une vie dure que par la molleſſe.* idem.

IX. *Avantages de la dispute.* 336.
X. *Avantage de la moquerie.* idem.
XI. *Exercices plus sains.* idem.
XII. *Amitié de Collége.* idem.
XIII. *Le Collége ôte aux enfans la sotte vanité de la Naissance illustre.* 337.
XIV. *Ils en ont plus de respect pour leurs Parens,* idem.
Projet pour multiplier les Colléges des Filles. 339.
Sur les Vœux Monastiques, 347.
Sur le Grand-Homme & l'Homme Illustre. 365.
Solon, Épaminondas, Alexandre. 372.
Scipion, César. 374.
Caton. 379.
Descartes. 380.
Sur les deux Ministères du Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin. 387.
Sur le Czar Pierre. Son application aux affaires. 397.
Injustice & faute de prudence du Czar dans la Guerre contre la Suéde. 398.
Faute de prudence du Czar dans ses voyages. 401.
Grande habileté du Czar dans la conduite de la Guerre. 403.
Sur les Moyens de perfectionner les Vies des Hommes Illustres, sur le modèle

de celles de Plutarque. 407.
Observations sur le caractère d'Aristide & de Thémistocle. 409.
Projet d'Ouvrage de la Vie des Hommes Illustres de chaque siecle. 414.
Sur Epaminondas & Scipion. 416.
Causes principales de la grande réputation & des grands succès de Scipion. 421.
Comparaison entre Epaminondas & Scipion. 433.
Sur le caractère de César, de Pompée & de Caton. 437.
Projet pour rendre les Livres plus honorables pour les Auteurs, & plus utiles à la postérité. 456.
Sur les Moyens de se rendre des plus heureux dans la Vie privée. 468.
Sur les Moyens de vivre heureux. 479.
Suite du même Sujet. Les Passions sont à craindre pour la santé de l'ame. 483.
Les Passions sont des maladies. 486.
Sur le Jeu. Le Jeu est une maladie de l'Etat, que la Morale condamnera toujours inutilement sans le secours de la Police. 1°. *Perte du tems.* 488.
2°. *Frais du Jeu.* 489.
3°. *Intérêts des Familles.* idem.

Fin de la Table.